



Document de référence **2009**



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2010, conformément à l'article 21-213 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Les comptes consolidés, les comptes annuels et les rapports d'audit correspondant figurant respectivement aux pages 21 à 74 et 75 à 100 du document de référence de l'exercice clos le 31 janvier 2009 enregistré auprès de l'AMF en date du 30 avril 2009 sous le numéro D. 09-379.

Les comptes consolidés, les comptes annuels et les rapports d'audit correspondant figurant respectivement aux pages 23 à 74 et 75 à 98 du document de référence de l'exercice clos le 31 janvier 2008 enregistré auprès de l'AMF en date du 30 avril 2008 sous le numéro D. 08-349.

Les rapports de gestion du 31 janvier 2009 et du 31 janvier 2008 figurant respectivement aux pages 11 à 20 et 13 à 22 des documents de référence D. 09-379 et D. 08-349.

1 Présentation du Groupe

Chiffres clés	4
Activité	6
Marché	6
Clients	6
Rôle des autorités postales	6
Des gains de productivité pour les clients et pour les services postaux	6
Fonctionnement d'une salle de courrier	6
Stratégie	7
Capitaliser sur les évolutions technologiques et réglementaires	8
Renforcer sa position sur les différents segments du marché	8
Optimiser la distribution	8
Poursuivre le développement des services récurrents	8
Améliorer la rentabilité	8
Organisation	9
Siège social	9
Centres de Recherche et Développement	9
Marques et brevets	9
Centres de production	9
Distribution	9
Propriété des bâtiments	9
Investissements	10
Historique	10

Chiffres clés

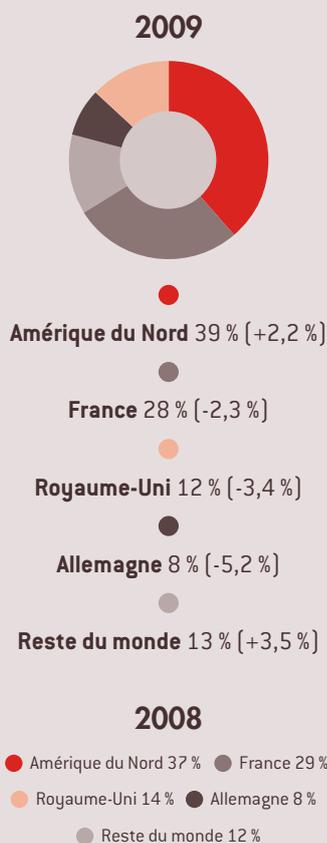
Neopost a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 913,1 millions d'euros, quasi stable à taux de change constants, - 0,3%, par rapport à l'exercice 2008. La marge opérationnelle courante atteint 25,7% du chiffre d'affaires, soit un niveau identique à celui enregistré en 2008. Cette performance a été accomplie en continuant de préparer activement l'avenir comme en témoignent notamment les travaux

d'optimisation de nos structures aux Etats-Unis ou la poursuite de nos efforts de recherche et développement.

Le Groupe a décidé de proposer à ses actionnaires un dividende ordinaire de 3,80 € par action au titre de l'exercice 2009, stable par rapport à 2008. Un acompte de 1,65 € par action a été versé le 11 janvier 2010. Le solde, soit 2,15 € par action, sera versé en août 2010.

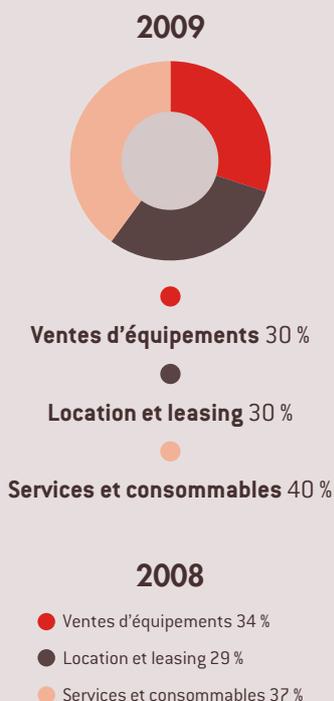
Chiffre d'affaires par pays

Sur le plan géographique, Neopost bénéficie d'une répartition équilibrée de son chiffre d'affaires. En 2009, en dépit d'une situation économique difficile, Neopost affiche une performance des ventes stables à taux de change constants par rapport à 2008 à 913,1 millions d'euros.



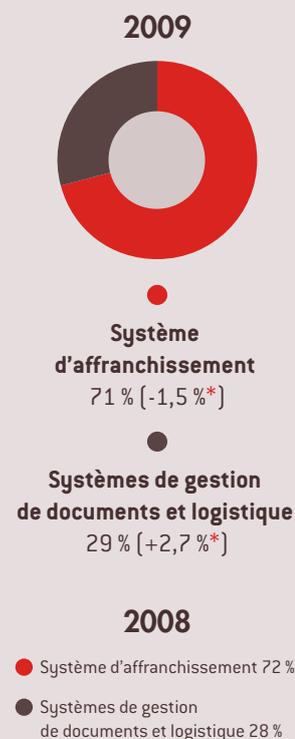
Chiffre d'affaires par nature de revenus

En 2009, dans un contexte de crise sans précédent, la progression des revenus récurrents (+ 5,0 %*), qui représentent 70 % du chiffre d'affaires total a compensé la baisse des ventes d'équipements [- 10,7 %*].



Chiffre d'affaires par métier

Les systèmes de gestion de documents et logistique affichent une performance en hausse hors effets de change grâce au succès des nouvelles plieuses/inséreuses haut de gamme et à l'intégration de Satori. Les systèmes d'affranchissement résistent bien après une année de décertification aux États-Unis.



* À taux de change constants.

Chiffres d'affaires

- 0,3 %

À taux de change constants

Marge opérationnelle courante

25,7 %

Du chiffre d'affaires

Dividende

3,80 €

Par action

Résultat opérationnel courant*(En millions d'euros)*

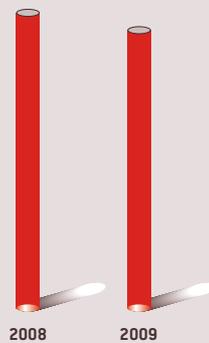
En 2009, le Groupe a maintenu sa marge opérationnelle courante à 25,7 % du chiffre d'affaires. Le résultat opérationnel courant enregistre une légère baisse de 0,5 %.

235,9 234,7

**Résultat net***(En millions d'euros)*

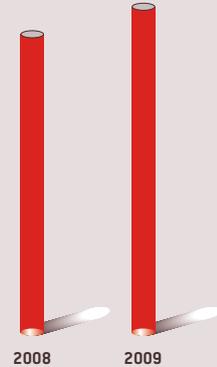
Le résultat net 2009 est en baisse de 5,7 % en raison de la baisse de profits de change et de la hausse attendue des frais financiers. Il représente toutefois 16,2 % du chiffre d'affaires.

157,0 147,9

**Ratio dette nette sur EBITDA ⁽¹⁾**

Compte tenu de la croissance des activités de financement et des acquisitions réalisées durant la période, le ratio dette nette sur EBITDA du Groupe a légèrement augmenté en 2009.

2,2 2,4



[1] L'EBITDA (297,1 millions d'euros) est la somme du résultat opérationnel (234,7 millions d'euros) et des amortissements sur immobilisations corporelles (42,9 millions d'euros) et incorporelles (19,5 millions d'euros).

Activité

Neopost est un acteur majeur du marché de l'équipement des salles de courrier. Le Groupe offre à ses clients des solutions facilitant la réception et la préparation du courrier en apportant une forte valeur ajoutée. Le Groupe propose ainsi des solutions en matière d'affranchissement, de mise sous pli, d'adressage de documents, de nettoyage d'adresses, ainsi qu'en matière de traçabilité des lettres, des colis et de la chaîne logistique. Neopost offre aussi une large panoplie de services, intégrant le conseil, la maintenance, les solutions de financement et les services en ligne. Dans un secteur postal en pleine mutation, Neopost anticipe les besoins des postes et de ses clients avec le développement de nouveaux services et l'apport d'innovations technologiques.

Marché

La taille du marché de l'équipement des salles de courrier est estimée à environ 5 milliards d'euros⁽¹⁾ de revenus annuels. Neopost est numéro 2 mondial sur ce marché avec une part de marché estimée à 24 % du parc installé de machines à affranchir⁽²⁾. Ses deux concurrents principaux sont Pitney Bowes et Francotyp Postalia avec des parts de marché respectives d'environ 63 %⁽²⁾ et 10 %⁽²⁾.

Clients

Les clients de Neopost sont essentiellement les émetteurs de courrier non standardisé, dit courrier égrainé. Ils se composent pour la plupart de petites et moyennes entreprises ainsi que des administrations. Le Groupe compte environ 800 000 clients de part le monde.

Rôle des autorités postales

Les autorités postales réglementent la fabrication, la commercialisation et la maintenance des machines à affranchir.

Le secteur postal est entré dans une phase majeure de mutation. Partout dans le monde, les organisations postales sont soumises à un nouveau contexte concurrentiel et économique lié à la mondialisation, à la déréglementation, à leur privatisation dans certains pays et aux exigences croissantes de leurs clients. La fonction préparation du courrier devient de plus en plus sophistiquée et offre aux fournisseurs d'équipements de salle de courrier de nouvelles opportunités de développement, notamment par l'accélération du renouvellement du parc de machines installées ainsi que par le besoin de nouveaux outils, accessoires, logiciels ou services.

Des gains de productivité pour les clients et pour les services postaux

Les systèmes d'affranchissement offrent des avantages appréciables pour les utilisateurs. Ils évitent l'achat et la manipulation de timbres. Ils permettent le traitement en un minimum de temps de volumes de courrier très importants ainsi que la gestion automatisée de leurs affranchissements. Ils permettent aux entreprises d'optimiser leurs dépenses et parfois de bénéficier de tarifs préférentiels.

Ces systèmes permettent également aux services postaux de collecter de façon sécurisée et sans le moindre coût une part importante de leurs revenus d'affranchissement : entre 20 et 50 % selon les pays. Ils fournissent également aux postes des données concrètes et des statistiques détaillées sur les besoins réels de leurs clients. Véritable outil CRM, les systèmes d'affranchissement permettent aux postes de personnaliser leur offre de services et de devenir plus compétitives pour se préparer, par exemple, à la disparition des monopoles nationaux prévue pour un grand nombre de pays de l'Union européenne en janvier 2011.

Fonctionnement d'une salle de courrier

La journée d'une salle de courrier débute avec l'arrivée du courrier déposé par la poste le matin et se termine avec l'affranchissement et l'expédition des envois le soir. Neopost fournit les équipements, les logiciels et les services qui couvrent toutes les étapes de la chaîne de traitement du courrier entrant et sortant. Neopost joue un rôle de conseil et de formation important dans l'organisation de la salle de courrier, le choix des matériels et du mobilier, en fonction des spécificités de chaque client.

Ouverture automatisée des courriers

Neopost produit plusieurs modèles d'ouvreurs/extracteurs capables de traiter des formats de lettres et des types de papier très variés. La plupart possèdent un détecteur d'enveloppe vide qui garantit que tout le contenu a bien été retiré. L'opérateur se concentre ainsi sur la qualité du tri qu'il effectue en répartissant les courriers dans les casiers de tri.

Gestion des courriers entrant et traçabilité des courriers importants

Neopost propose à ses clients des logiciels qui facilitent la gestion du courrier entrant, comme par exemple des solutions d'aide au tri du courrier à base de reconnaissance vocale ou des logiciels de gestion globale des courriers, e-mail et fax. Le Groupe fournit également des logiciels qui simplifient le suivi des plis sensibles souvent à caractère juridique ou financier par un traçage dans l'ensemble de l'entreprise. Ces mêmes logiciels peuvent être aussi utilisés pour les courriers sortants.

(1) Estimations Neopost.

(2) Statistiques postales et estimations Neopost à fin 2009.

Adressage en conformité avec les standards postaux

Les imprimantes d'adressage produites par Neopost convertissent directement les fichiers en adresses postales. Elles impriment l'adresse sur les enveloppes dans le respect des standards de la poste pour une lecture automatique.

En 2009, Neopost a enrichi son offre de services en faisant l'acquisition de Satori Software. Les logiciels de Satori permettent aux expéditeurs de courrier de valider les adresses, les corriger, les mettre à jour en temps réel et supprimer les doublons. Ils permettent aussi de faire des tris en amont par code postal. L'objectif est de réduire le nombre d'envois non distribués pour cause d'adresse incorrecte et de bénéficiaire, de tarifs préférentiels de la part des opérateurs postaux.

Mise sous pli automatique

Neopost propose une gamme très compétitive de machines de mise sous pli couvrant les segments dits de bureau (entrée de gamme), de salle de courrier (milieu de gamme) et de centres de courrier (haut de gamme). Ces machines sont complétées par des logiciels qui s'interfacent avec des bases de données et permettent l'édition, la préparation de la mise sous pli, le regroupement et le routage des documents (fiches de paie, factures ou encore mailings commerciaux). Ces solutions de mise sous pli automatique, compatibles avec tous les formats standards d'enveloppes, sont des outils de productivité. Elles sont en effet 10 à 100 fois plus rapides qu'une mise sous pli à la main. Le Groupe assure aussi la maintenance de ses équipements. Ces machines étant connectées sur Internet, la maintenance peut se faire à distance et gagner en efficacité.

Neopost est le premier fabricant mondial de mise sous pli de bureau et de salles de courrier, avec une part de marché mondiale estimée à 60 %⁽³⁾.

Solutions de traçabilité pour la chaîne logistique

Neopost commercialise également toute une gamme de services et de solutions dédiés à la traçabilité pour la Supply Chain. L'offre de Neopost dans ce domaine permet d'assurer un suivi de toutes les composantes logistiques : du moyen de transport (véhicule, container,...) jusqu'à l'article (notamment textile, livres,...) en passant par l'unité logistique (palette, roll,...) et le colis, et ce depuis le lieu de fabrication jusqu'à la livraison. La gestion des retours et des recyclages produits sont également prises en compte. Pour assurer ces services, Neopost

peut mettre en œuvre différentes solutions telles que le e-shipping, l'informatique mobile, la numérisation de documents s'appuyant sur diverses technologies de capture d'information telles que le code à barres, la RFID, le serveur vocal, l'EDI, l'application Internet... Toutes ces technologies concourent à enrichir les bases de traçabilité des flux logistiques des clients et de leurs partenaires. Neopost est ainsi devenu le partenaire des plus grands transporteurs en France, en Espagne, au Royaume-Uni et en Australie.

Affranchissement intelligent

Les systèmes d'affranchissement permettent aux clients de Neopost de gérer de façon simple et efficace leurs envois de lettres et colis via les services postaux et de s'acquitter de façon sécurisée de leurs dépenses d'affranchissement.

L'offre du Groupe en matière de systèmes d'affranchissement regroupe les machines à affranchir, les solutions logiciel de gestion de l'affranchissement, les accessoires tels les balances postales capables de peser à la volée, les cartouches d'encre et autres fournitures nécessaires à leur fonctionnement et l'ensemble des autres services liés à la machine à affranchir, telles la maintenance (éventuellement à distance) et la mise à jour des nouveaux tarifs postaux. La gamme de machines à affranchir numériques à impression jet d'encre connectables sur Internet permet de traiter de 1 200 à 15 000 lettres par heure selon le modèle.

Avec une base installée de près de 650 000 machines à affranchir, soit environ 24 %⁽⁴⁾ du parc installé, Neopost est le deuxième fabricant mondial de machines à affranchir.

Solutions de financement

Neopost propose des solutions de financement sur mesure pour l'ensemble des matériels et services qu'il vend. Comme le financement coïncide avec la durée de vie de l'équipement, les clients peuvent faire évoluer leurs matériels en fonction de leurs besoins à la fin du programme de financement. Le Groupe propose également des solutions de location longue durée dans les pays où la réglementation l'impose, tels que la France, pour la totalité de la machine à affranchir, les États-Unis et le Canada pour la partie sécurisée de la machine à affranchir. Le Groupe a lancé également un service de financement de l'affranchissement. Il permet au client d'être certain d'avoir à tout moment le crédit d'affranchissement nécessaire pour utiliser sa machine.

Stratégie

La stratégie de Neopost s'articule autour des axes suivants : capitaliser sur les évolutions technologiques et réglementaires, renforcer sa position sur les différents segments du marché, optimiser la distribution, poursuivre le développement des services récurrents et améliorer la rentabilité.

Cette stratégie a pour but de générer de la croissance profitable et durable.

(3) Estimations Neopost.

(4) Statistiques postales à fin 2009 et estimations Neopost.

Capitaliser sur les évolutions technologiques et réglementaires

L'innovation est un atout clé du modèle Neopost. L'évolution des normes postales est un facteur d'accélération de l'obsolescence technologique des machines puisqu'elle impose le renouvellement et l'évolution des équipements. Les décertifications et les modifications des systèmes de tarification postale offrent aux utilisateurs des opportunités d'accroître l'efficacité et la productivité de leur activité de traitement du courrier. Neopost leur apporte les moyens de les exploiter par son offre de systèmes d'affranchissement et de gestion de documents, de périphériques et d'accessoires ainsi que de services. Grâce à une étroite collaboration entre le département de R&D et les équipes en charge des relations avec les opérateurs postaux, le Groupe sait anticiper les grandes évolutions sectorielles et les changements propres à chaque marché. La R&D de Neopost concentre ses efforts sur le développement de produits et solutions adaptés aux nouvelles normes tout en visant l'amélioration du confort d'utilisation, des performances et de la fiabilité. Le Groupe dépense de l'ordre de 4,5 % à 5 % de son chiffre d'affaires, hors crédit d'impôt recherche, à la mise au point des futures générations de machines, des logiciels, des infrastructures et des réseaux qui gèrent les flux d'informations entre les clients et les postes et/ou les transporteurs.

Renforcer sa position sur les différents segments du marché

Dans le domaine des machines à affranchir, le Groupe poursuit le déploiement de sa nouvelle gamme IS de machines à affranchir, complétée de la panoplie d'accessoires disponibles pour chacun des modèles.

Après avoir lancé à partir de 2008 les équipements correspondant au milieu de gamme, Neopost s'apprête à commercialiser les systèmes ciblant le haut de gamme, en vue de renforcer sa présence sur ce segment, et les machines d'entrée de gamme, pour repartir à la conquête de ce segment de marché. Neopost aura ainsi procédé au renouvellement de l'intégralité de son offre de machines à affranchir en deux ans.

Le Groupe se prépare également à entrer sur un nouveau segment, celui de l'IT Franking.

Dans le domaine des systèmes de gestion de documents, après avoir intégré avec succès en 2008-2009 les plieuses/inséreuseuses haut de gamme de PFE, le Groupe lancera prochainement trois nouvelles machines afin de renforcer son leadership dans ce métier.

Optimiser la distribution

Neopost opère sur le marché selon deux modes de distribution : directe et indirecte. En renforçant la part assurée en direct, Neopost améliore progressivement son organisation commerciale. Cette stratégie, qui assure une plus grande proximité avec ses clients ainsi qu'une plus grande maîtrise de sa politique commerciale et de ses investissements marketing, est source de revenus supplémentaires. Neopost la met en œuvre en procédant à l'acquisition de distributeurs sur ses marchés européens et nord américains. En 2009, Neopost a acquis 5 distributeurs, dont 3 aux États-Unis et 2 en Europe. Aux

États-Unis, où le Groupe opère à travers 2 réseaux différents suite à l'acquisition d'Ascom Hasler en 2002, la part de la base installée couverte par une distribution directe est de 56,5 % à fin janvier 2010 contre 31 % à fin 2004. Dans ce même pays, tout en poursuivant sa politique d'optimisation, Neopost a unifié ses structures et finalisé celle de ces outils. Ces initiatives permettront d'améliorer à la fois l'efficacité des réseaux et la qualité du service client.

Poursuivre le développement des services récurrents

Le Groupe poursuit sa stratégie de développement de l'activité de services en enrichissant régulièrement son offre. Elle comprend les prestations de conseil, les activités d'installation et de maintenance des équipements et logiciels, la formation, la fourniture de consommables, les services en ligne ainsi que les services financiers. Ces services apportent des solutions toujours plus innovantes aux clients de Neopost et impactent favorablement la marge opérationnelle du Groupe. L'ensemble des revenus de service, récurrents par nature, a représenté 70 % du chiffre d'affaires en 2009.

Améliorer la rentabilité

Neopost poursuit une politique d'amélioration régulière de la rentabilité. Cette politique est fondée sur l'évolution du mix des activités vers des produits plus haut de gamme, la vente de fournitures et de conseil, le développement des services financiers et des services en ligne. Cette stratégie repose également sur une politique d'amélioration de la distribution et des programmes spécifiques : investissements en matière de systèmes d'information et d'outils de gestion de la relation client, plans d'optimisation des structures et d'augmentation de la rentabilité des filiales présentant un potentiel d'amélioration. Au total, cette politique soutenue a déjà permis de réaliser, année après année, d'importants gains de rentabilité.

Dans le cadre de cette politique, le Groupe a décidé fin janvier 2008 d'accélérer la mise en œuvre de programmes d'optimisation concernant en particulier la Recherche et Développement, la chaîne d'approvisionnement et la distribution. Ces programmes avaient fait l'objet de provisions pour un montant de 20,5 millions d'euros dans les comptes 2007, clos le 31 janvier 2008.

En 2008, Neopost avait déjà regroupé ses centres de R&D américains et mis en œuvre les programmes d'optimisation de sa chaîne d'approvisionnement en Europe et en Amérique du Nord. En 2009, les efforts ont essentiellement porté sur l'achèvement de la réorganisation de la structure de distribution aux États-Unis. Les sièges sociaux des deux filiales américaines ont été réunis sur la Côte Est et les différents centres d'appels regroupés à Dallas. Ce chantier majeur a nécessité la fermeture de deux sites, la relocalisation de plus de 300 postes, l'embauche et la formation de près de 200 personnes. L'unification des systèmes d'information est en cours et se déroule comme anticipé.

La mise en œuvre de ce programme est donc aujourd'hui pratiquement terminée et s'est parfaitement déroulée.

Organisation

Siège social

Le siège de Neopost est situé à Bagneux en région parisienne. Neopost S.A. est une holding financière. L'ensemble des actifs stratégiques du Groupe tels que les activités de Recherche et Développement, les activités industrielles ou de distribution décrites ci-dessous est logé dans des filiales détenues à 100 % par Neopost S.A.

Centres de Recherche et Développement

Le Groupe dispose de plusieurs centres de Recherche et Développement spécialisés dont 3 principaux. Ils sont situés à Bagneux (France) pour les systèmes d'affranchissement, à Austin (États-Unis) pour les solutions logicielles et à Drachten (Pays-Bas) pour les systèmes de gestion de documents. Plus de 300 ingénieurs et techniciens y travaillent.

Afin d'améliorer sa productivité, tout en conservant le même budget, le Groupe sous-traite une partie de ses efforts de Recherche et Développement au Vietnam.

Le groupe Neopost possède un savoir-faire important dans la connaissance des contraintes postales, la manipulation du papier, la cryptographie, l'impression jet d'encre et le développement de logiciels.

Le Groupe a noué des alliances stratégiques avec des partenaires reconnus, pour la fourniture de composants ou de technologies complémentaires, comme par exemple, avec Hewlett Packard pour la technologie jet d'encre.

Marques et brevets

Le Groupe est propriétaire de ses marques et possède près de 600 familles de brevets publiés. Il a déposé en 2009 une trentaine de brevets. La couverture de ces brevets est essentiellement européenne et américaine. Le Groupe n'a pas identifié de dépendance en matière de brevet susceptible de remettre en cause son niveau d'activité ou sa rentabilité.

Centres de production

Le Groupe possède 3 centres d'assemblage : Le Lude (France) pour les systèmes d'affranchissement milieu et haut de gamme, Drachten (Pays-Bas) pour les systèmes de gestion de documents milieu de gamme et Loughton (Royaume-Uni) pour les systèmes de gestion de documents haut de gamme. Ces trois centres emploient plus de 950 personnes.

Neopost sous-traite une partie de sa production en Asie auprès de fabricants/assembleurs, totalement indépendants. Ces sous-traitants réalisent l'assemblage de systèmes d'affranchissement et de systèmes de gestion de documents d'entrée de gamme.

Le Groupe considère qu'il dispose de capacités de production suffisantes pour répondre à l'accroissement de son activité.

Distribution

Le réseau commercial international du Groupe est un élément clé de son activité.

Neopost possède des filiales détenues à 100 % dans 18 pays. Ces pays représentent 98 %⁽⁵⁾ de la base installée mondiale de machines à affranchir : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Hong Kong, Inde, Italie, Irlande, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

En plus des pays couverts par ces filiales, le Groupe dispose d'un réseau de distributeurs locaux dans environ 90 pays. Ce sont des distributeurs indépendants, essentiellement dédiés aux produits Neopost, avec qui le Groupe a signé des contrats de distribution pluriannuels.

Propriété des bâtiments

Le tableau ci-dessous fait l'inventaire des principales immobilisations corporelles du Groupe ainsi que des immeubles en location qui représentent l'essentiel des bâtiments occupés.

	Surface bureaux (Propriétaire) (en m ²)	Surface usine (Propriétaire) (en m ²)	Surface bureaux (Locataire) (en m ²)	Surface usine (Locataire) (en m ²)	Loyer annuel (Bureaux) (En millions d'euros)	Loyer annuel (Usine) (En millions d'euros)
France	3 239	9 520	24 258	7 800	6,0	0,1
Amérique du Nord	-	-	33 926	-	2,1	-
Royaume-Uni	1 763	4 957	7 075	-	1,2	0,1
Allemagne	-	-	9 126	1 800	0,8	0,1
Reste du Monde	5 800	8 544	17 711	320	2,0	-
Total	10 802	23 021	92 096	9 920	12,1	0,3

(5) Statistiques postales à fin 2009 et estimations Neopost.

Investissements

Le Groupe a investi, hors acquisitions de distributeurs et octrois de prêts, 59,8 millions d'euros en 2009 contre 84,3 millions d'euros en 2008 et 60,8 millions d'euros en 2007. Le détail de ces investissements est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En millions d'euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009	31 janvier 2008
Acquisition de droits et licences	6,4	28,3	4,5
Capitalisation des frais de recherche	10,2	9,0	8,5
Acquisition de matériels et équipements	10,8	8,0	11,5
Renouvellement du parc de machines installées	26,0	30,9	27,7
Autres investissements	6,4	8,1	8,6
Total	59,8	84,3	60,8

Le Groupe a également investi 73,7 millions d'euros en 2009, 77,1 millions d'euros en 2008 et 31,1 millions d'euros en 2007 pour acquérir des distributeurs ou des sociétés ciblées de technologies, dont notamment Satori.

Les investissements sont financés soit sur la trésorerie du Groupe soit sur les lignes de crédits existantes.

Le Groupe table sur des niveaux d'investissements hors acquisitions en 2010 en ligne avec ceux de 2009.

Le Groupe compte poursuivre en 2010 ses acquisitions de distributeurs et de sociétés ciblées en Europe et aux États-Unis.

Historique

Neopost est constitué en 1992 par un groupe d'investisseurs mené par Fonds Partenaires à travers la reprise de la division Traitement du Courrier d'Alcatel. Celle-ci avait été créée en 1970 grâce à l'acquisition de la Société des Machines Havas et de Satas, deux sociétés présentes sur le marché français depuis plus de 40 ans, puis renforcée successivement par les rachats en 1980 des activités de Roneo Vickers au Royaume-Uni et aux Pays-Bas et en 1981 de l'américain FME Corp.

En 1997, Neopost fait l'objet d'une nouvelle prise de contrôle par un groupe d'investisseurs, conseillé par BC Partners, en association avec les dirigeants.

Neopost est introduit sur le premier marché d'Euronext Paris le 23 février 1999 au prix de 15 euros par action.

Neopost, déjà n° 2 mondial en 2002, se renforce de façon significative avec l'acquisition d'Ascom Hasler, division Systèmes d'Affranchissement du groupe suisse Ascom, alors n° 3 mondial.

Cette même année, Neopost consolide sa position en Allemagne, 3^e marché mondial, avec l'acquisition du groupe allemand Stielow, distributeur de Neopost, spécialisé dans l'équipement des salles de courrier.

En 2008, le Groupe réalise l'acquisition de PFE International Ltd, société spécialisée dans les systèmes de mise sous pli de plus grande capacité que ceux de Neopost.

2 **Gouvernement d'entreprise**

Le Conseil d'administration	12
Le Président-Directeur Général	12
Les autres membres du Conseil d'administration	12
Les Comités	15
Comité des rémunérations	15
Comité d'audit	15
Comité de nominations	15
Règlement intérieur	16
Équipe de direction	17
Rémunérations des dirigeants et des administrateurs	18
Équipe dirigeante	18
Administrateurs	18
Président	19
Directeur Général	20
Options de souscription ou d'achat d'actions	21
Attribution gratuite d'actions	21
Plan d'Épargne d'Entreprise	21
Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	22
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Neopost S.A.	34

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Le Président-Directeur Général

■ **Denis Thiery** (54 ans) est Président-Directeur Général de Neopost S.A. depuis le Conseil d'administration en date du 12 janvier 2010. Il a auparavant accédé aux fonctions de Directeur Général par décision du Conseil d'administration le 19 juin 2007. Denis Thiery a rejoint le Groupe en 1998 comme Directeur Financier Groupe. De 1991 à 1997, il était Directeur Financier puis Directeur Général de Moorings, un leader mondial de la location de bateaux de plaisance, basé aux États-Unis. De 1984 à 1991, il a occupé plusieurs fonctions au sein de Wang France avant de devenir Directeur Financier en 1989. Diplômé de HEC, il a débuté comme auditeur chez Coopers & Lybrand en France et aux USA. Denis Thiery a été nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 10 juillet 2007 pour une durée de trois années ; son mandat sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale de juillet 2010.

Autres mandats dans le Groupe : Administrateur de Neopost Ltd, de Neopost Finance Ltd (Royaume-Uni) et de Mailroom Holding Inc. (États-Unis).

Autres mandats : Néant.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Administrateur de Mailroom Holding BV (Pays-Bas), Neopost ID (France), Neopost Ireland Limited, Neopost Finance (Ireland) Ltd., Neopost SRL et Neopost Finance SRL (Italie), de Neopost Norge AS (Norvège). Il était membre du Conseil de surveillance de Neopost Technologies BV (Pays-Bas).

Denis Thiery détient 88 180 actions Neopost au 31 janvier 2010.

Les autres membres du Conseil d'administration

■ **Henk Bodt** (71 ans) a été Vice-Président du groupe Philips, en charge des activités Consumer Electronics, Business Electronics, Medical Systems et Semiconductors. Auparavant Henk Bodt était Président d'Océ, première entreprise européenne du secteur des copieurs et des imprimantes. Henk Bodt est administrateur de Neopost S.A. depuis juin 1999, et son mandat a été soumis à renouvellement lors de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2009 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2012.

Autres mandats dans le Groupe : Néant.

Autres mandats : Néant.

Autres mandats sur les 5 dernières années : Administrateur d'A.S.M.L. (Pays-Bas), de D.S.M. (Pays-Bas) et de Delft Instruments (Pays-Bas).

Henk Bodt détient 2 022 actions Neopost au 31 janvier 2010.

■ **Jacques Clay** (62 ans) est aujourd'hui Président-Directeur Général de Perigee S.A. (France), éditeur français de logiciels pour la conception et la production de publications commerciales digitales et analogiques ; il est en outre Président de Oleastrat SAS. Il a passé la plus grande partie de sa carrière chez Hewlett Packard, en Europe et aux États-Unis, où il a été en charge de plusieurs divisions internationales. Il a en particulier développé la division PC de HP qui a atteint plusieurs milliards de dollars, la hissant à la troisième place du secteur. Jacques Clay est Administrateur de Neopost S.A. depuis janvier 2003, et son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2007 pour une durée de trois années et sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale de 2010.

Autres mandats dans le Groupe : Néant.

Autres mandats : Néant.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Président du Conseil de surveillance de Advestigo S.A. (France) de 2004 à avril 2009 ; Président-Directeur Général de Polyspace Technologies (France) de juillet 2006 à avril 2007 ; administrateur de Wstore Europe S.A. de 2004 à 2009 ; administrateur de Asterop S.A. (France, septembre 2007-janvier 2008) ; Vice-Président du Conseil de surveillance de Takasic S.A. (France) de 2002 à 2004 ; Président du Conseil de surveillance de Netquartz S.A. (France), à partir de 2002 et jusqu'à la vente de la Société à Wstore Europe S.A. en 2004.

Jacques Clay détient 1 000 actions Neopost au 31 janvier 2010.

■ **Cornelius Geber** (57 ans) est actuellement Membre du Conseil d'administration de nombreuses sociétés allemandes et internationales. Auparavant, il a effectué des missions de conseil auprès de la Direction Générale de la Deutsche Post Worldnet AG (Bonn) et occupé le poste de Président du Conseil d'administration de la société de transport et de logistique Kühne & Nagel AG & Co. (Allemagne) ainsi qu'Administrateur de la société mère Kühne & Nagel International AG (Suisse) entre 1993 et 1999. Cornelius Geber est Administrateur de Neopost S.A. depuis juillet 2002, et son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2008 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2011.

Autres mandats dans le Groupe : Néant.

Autres mandats : Associé gérant de GC Beteiligung und Management GmbH (Allemagne), Directeur de GC Beteiligungs und Management AG (Suisse) et Vice-Président du Conseil de Inconso AG (Allemagne), Président du Conseil de surveillance de Barkawi Management Consultants, Munich (Germany).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Administrateur de Cargofresh AG (Allemagne), membre du Conseil de surveillance de Friedrich Grohe AG & Co. KG, de Ifco Systems N.V. et Président du Conseil de Ponaxis AG et de Paul Günther Logistik AG (Allemagne), Directeur Général de Celanese Europe Holding GmbH (Allemagne), Administrateur de Celanese AG (Allemagne), de Kiala S.A. (Belgique).

Cornelius Geber détient 1 230 actions Neopost au 31 janvier 2010.

■ **Michel Guillet** (65 ans) a été Associé-Gérant de BC Partners jusqu'en 2005, la société Conseil des fonds d'investissement BC European Capital dont il a été l'un des fondateurs en 1987. Auparavant, il a occupé diverses fonctions de direction, dont celle de Président de la division réfrigération commerciale de Thomson et Directeur Général de Lohr, fabricant de véhicules de transport d'automobiles. Michel Guillet est Administrateur de Neopost S.A. depuis septembre 1997, et son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2007 pour une durée de trois années et sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale de 2010.

Autres mandats dans le Groupe : Néant.

Autres mandats : Administrateur d'Investir & Partenaire pour le Développement à Port Louis (Maurice) et de I&P Management, Port Louis (Maurice) et gérant de MONTROC Holding (Paris).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Néant.

Michel Guillet détient 515 actions Neopost au 31 janvier 2010.

■ **Éric Licoys** (71 ans) est actuellement Président de l'association ACG France. Il a fait une grande partie de sa carrière dans le monde bancaire. Il a entre autres été : Directeur Général de la Banque Occidentale pour l'Industrie et le Commerce, Administrateur Directeur Général de la Compagnie Financière Barclays, puis Président de Fonds Partenaire Gestion et Gérant de Lazard Frères & Compagnie. De 1999 à 2002, il fut Administrateur et Directeur Général de Vivendi Universal. Il est ancien Président de l'AFIC, (Association Française des Investisseurs en Capital) et, depuis juillet 2003, il est Administrateur de Neopost S.A., et son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2009 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2012.

Autres mandats dans le Groupe : Néant.

Autres mandats : Président du Directoire de Groupe Moniteur Holding (France), Président du Conseil de surveillance de MB Électronique S.A., de Polly, Président de Cocifa SAS, et membre du Conseil de surveillance de Citizen Capital. Il est conseiller du Directoire d'Eurazeo et Senior Advisor de C.W. Downer.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Président du Conseil de surveillance de Marathon (anciennement Finhera, France), Président du Conseil d'Administration de Financière Photo Europe, Administrateur de Intermediate Capital Group (ICG) (Royaume-Uni).

Éric Licoys détient 1 860 actions Neopost au 31 janvier 2010.

■ **Vincent Mercier** (60 ans), Ingénieur Civil des Mines et titulaire d'un DESS de Sciences Économiques, est également diplômé d'un MBA de l'université de Cornell (États-Unis). Il dirige actuellement le bureau de Paris de Roland Berger Strategy Consultants et devient en septembre 2004 également Managing Partner du bureau de Bruxelles ainsi que Membre du Comité exécutif Groupe, à ce titre, il est en charge des bureaux chinois et japonais depuis janvier 2007. Vincent Mercier a été nommé Administrateur de Neopost S.A. lors de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2009 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2012.

Autres mandats dans le Groupe : Néant.

Autres mandats : Administrateur de MAF Retail (Dubai).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Néant.

Vincent Mercier détient 566 actions Neopost au 31 janvier 2010.

■ **Michel Rose** (66 ans), ancien Directeur Général Délégué de Lafarge en charge des activités ciment, est retraité depuis le 1^{er} mai 2008. Il est entré dans le groupe Lafarge en 1970 et y a occupé de nombreux postes de direction. Il a été notamment Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines et de la Communication puis de la division Biotechnologie, il a pris ensuite la Direction Générale des activités Nord américaines. Michel Rose est Administrateur de Neopost depuis juillet 2005, et son mandat d'Administrateur a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2008 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2011.

Autres mandats dans le Groupe : Néant.

Autres mandats : Administrateur de Lafarge Maroc, Unicem (Nigéria), de Malayan Cement (Malaisie) et de Essilor International (France). Michel Rose est également Président de la Fondation de l'École des Mines de Nancy.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Néant.

Michel Rose détient 296 actions Neopost au 31 janvier 2010.

- **Agnès Touraine** (54 ans) dirige Act III Consultants, société de conseil dédiée aux stratégies de croissance qu'elle a fondé en 2003 et Act3 Gaming fondée en 2009. Elle a commencé sa carrière chez McKinsey et a occupé des fonctions stratégiques puis opérationnelles dans le groupe Lagardère. Elle a ensuite occupé le poste de Directeur Général des activités Édition et Jeux Vidéos chez Havas avant de devenir PDG de Vivendi Universal Publishing. Agnès Touraine est diplômée en 1978 de Sciences Po Paris et de la faculté de droit de Paris I. En 1981, elle a obtenu un MBA à la Columbia University Business School. Agnès Touraine a été nommé Administrateur de Neopost S.A. lors de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2007 pour une durée de trois années et son mandat sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale de 2010.

Autres mandats dans le Groupe : Néant

Autres mandats : Agnès Touraine est Administrateur indépendant de Cable & Wireless et ITV à Londres et de la Fondation de France. Elle est aussi au Conseil de la French American Foundation, de l'Idate et au bureau du Women's Forum.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Néant.

Agnès Touraine détient 153 actions Neopost au 31 janvier 2010.

- **Jean-Paul Villot** (65 ans) a rejoint Neopost S.A. en septembre 1995 comme Directeur Général Adjoint, et a ensuite été nommé Président-Directeur Général de Neopost S.A. en septembre 1996. Diplômé de l'École des Mines et de l'IAE, Jean-Paul Villot a occupé diverses fonctions en France et à l'étranger dans les domaines commerciaux et de Direction Générale chez Bull et Schlumberger. De 1991 à son arrivée dans le Groupe, il a été Directeur Général et membre du Comité de direction du fabricant hollandais de photocopieuses Océ. Le 19 juin 2007 Jean-Paul Villot est devenu Président du Conseil d'Administration de Neopost S.A., fonction qu'il a conservée jusqu'au 12 janvier 2010. Le mandat d'Administrateur de Jean-Paul Villot a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2007 pour une durée de trois années et sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale de juillet 2010.

Autres mandats dans le Groupe : Néant

Autres mandats : membre du Conseil de surveillance de X'Ange Capital (France) et d'Atria Capital Partenaires (France).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Président de Neopost Inc. (États-Unis) jusqu'en 2006 et administrateur d'Océ France jusqu'en 2008, Administrateur de Neopost BV (Pays-Bas), membre du Conseil de surveillance de Neopost Technologie BV (Pays-Bas).

Jean-Paul Villot détient 226 161 actions Neopost au 31 janvier 2010.

Le Conseil d'Administration a tenu 7 réunions au cours de l'exercice 2009, avec un taux d'assiduité de 94 %.

La durée du mandat de chaque administrateur est limitée à trois ans. Le nombre d'administrateurs âgés de plus de 70 ans ne peut pas dépasser le tiers des administrateurs en exercice. La limite d'âge du Président est fixée à 65 ans.

Il n'existe pas d'administrateur élu parmi les salariés. Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs. Aucun administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ou sanction publique prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun administrateur n'a été impliqué dans une faillite alors qu'il était membre d'un Conseil d'administration, d'un organe de direction ou de Conseil de surveillance au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels pour les mandataires sociaux et les dirigeants entre leurs devoirs à l'égard de Neopost et d'autres intérêts ou devoirs auxquels ils pourraient être tenus.

Au cours des cinq dernières années, aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, incrimination et/ou sanction publique officielle, empêchement d'agir ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires prononcées.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des mandataires sociaux a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre la Direction Générale.

Le Comité de nominations émet annuellement un avis sur l'indépendance des membres du Conseil d'administration au regard des critères définis par les rapports Viénot et Bouton ; et tel que précisé par le règlement intérieur du Conseil d'administration (cf. page 16 pour la définition de l'administrateur indépendant). Le dernier avis a été rendu lors du Conseil d'administration du 29 mars 2010. Il a confirmé que parmi les administrateurs siégeant au Conseil au 31 janvier 2010, sept étaient indépendants.

En matière d'évaluation des travaux du Conseil se reporter au rapport du Président sur le contrôle interne page 23.

Les Comités

Comité des rémunérations

En 2009, ce comité est composé de Messieurs Cornelius Geber (Président), Michel Rose, Éric Licoys administrateurs indépendants, et de Michel Guillet. Le Comité a pour mission d'émettre des propositions au Conseil d'administration en matière de jetons de présence, de rémunération des dirigeants du Groupe, d'attribution d'options d'achat ou de souscriptions d'actions et d'attribution d'actions gratuites.

Ce Comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2009, avec un taux de présence de 100 %.

Comité d'audit

En 2009, ce comité est composé de Messieurs Henk Bodt (Président) et Jacques Clay administrateurs indépendants.

Sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration, le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et en particulier :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- d) de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Dans ce cadre le Comité a notamment pour mission de :

- examiner le périmètre de consolidation et les projets d'états financiers consolidés et sociaux et de rapports y afférents qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration ;
- s'assurer du choix du référentiel de consolidation des comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux, ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- s'assurer auprès de la Direction Générale que l'ensemble des communications légales et financières auprès des autorités boursières sont régulièrement accomplies ;
- évaluer le degré de satisfaction des Commissaires aux comptes dans la qualité des informations reçues des services de la Société dans l'exercice de leur mission et recueillir les commentaires du

management quant au degré de sensibilité des Commissaires aux comptes aux affaires du Groupe et à son environnement ;

- examiner toute information portée à sa connaissance quant aux opérations et transactions de la Société soulevant un problème d'éthique, et quant aux transactions qui selon leur nature et la personne concernée feraient apparaître un conflit d'intérêts ;
- s'assurer que les principaux risques sont identifiés, gérés et portés à sa connaissance. Il examine à cet effet les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le programme d'audit interne, suit son évolution et les résultats des plans d'actions, attire l'attention du Conseil sur les améliorations qui ont été faites ou qui restent à réaliser ;
- donner un avis sur la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux comptes ;
- s'assurer de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes.

Ce Comité s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2009, avec un taux de présence de 100 %.

Comité de nominations

En 2009, ce comité est composé de Messieurs Éric Licoys (Président), Cornelius Geber, administrateurs indépendants et de Messieurs Jean-Paul Villot et Michel Guillet, a pour attribution :

- proposer la définition d'administrateur indépendant ;
- pour autant que de besoin émettre un avis sur l'indépendance d'un administrateur et suggérer au Conseil des évolutions éventuelles de sa composition ;
- présélectionner les candidats au Conseil selon les critères suivants :
 - indépendance, compétence, motivation, disponibilité,
 - adéquation avec la composition actuelle et l'évolution souhaitable du Conseil,
 - maintien du juste nombre d'administrateurs indépendants au sein du Conseil ;
- présélectionner le futur Président-Directeur Général ;
- examiner toutes questions relatives aux droits et obligations des membres du Conseil d'administration.

Ce Comité s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2009, avec un taux de présence de 100 %.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été adopté par le Conseil d'administration du 30 mars 2004.

Le règlement intérieur a pour objectif de fixer la mission, les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits, les engagements et les pratiques de recrutement de ses membres, dans les limites de leurs compétences réelles, afin d'assurer la pérennité de l'entreprise, son développement harmonieux et d'optimiser dans la durée la création de valeur au profit des actionnaires, des salariés et des divers partenaires de la Société.

Il est approuvé et modifié par seule décision du Conseil d'administration.

Sont annexés au règlement intérieur :

- le règlement du Comité de nominations ;
- le règlement du Comité des rémunérations ;
- le règlement du Comité d'audit ;
- la définition de l'administrateur indépendant donnée par le Comité des nominations ;
- la charte de l'actionnaire dirigeant.

Outre les missions dévolues par la loi et les statuts, le Conseil approuve les choix stratégiques, les budgets, les acquisitions et cessions significatives, les restructurations et s'assure de la qualité, de la fiabilité des informations financières et non financières et de la communication faite aux actionnaires.

Le Conseil d'administration est notamment sollicité sur :

- l'approbation du rapport du Président, l'organisation et la préparation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne ;
- la définition de l'administrateur indépendant ;
- la politique de rémunération des cadres dirigeants du Groupe ;
- sur les modifications nécessaires au règlement des différents Comités.

Les Comités spécialisés, dans ce cadre, font des propositions au Conseil, chacun dans leur domaine.

Le règlement intérieur définit les droits et les engagements des administrateurs insistant en particulier sur l'assiduité, la confidentialité des informations véhiculées, le droit d'information de l'administrateur et les restrictions en matière d'intervention sur le titre Neopost.

Il fixe à quatre le nombre minimum de réunions à tenir par exercice et à une année de jetons de présence la valeur minimum des actions Neopost à détenir par chacun des administrateurs.

Il précise enfin les règles de retranscription des procès-verbaux des réunions.

L'intégralité du règlement intérieur est disponible sur le site Internet du Groupe à l'adresse suivante :

<http://www.neopost.com/corporate/regulated-information/other-regulated-information/board-by-law.asp>

Équipe de direction

L'équipe de direction a essentiellement pour mission de participer à l'élaboration des choix stratégiques du Groupe et d'en coordonner la mise en œuvre à l'échelon mondial. Elle comprend, pour l'exercice 2009, les personnes suivantes :

Denis Thiery	Président-Directeur Général
Philippe Boulanger	Recherche & Développement
Bertrand Dumazy	Directeur Financier
Henri Dura	Marketing stratégique
Enno Ebels	Neopost Software & Integrated Solutions
Alain Féraud	Neopost ID
Clem Garvey ^(a)	Europe & Export
Chris Hockey	Ressources Humaines
Jean-François Labadie	Chaîne d'approvisionnement
Dennis LeStrange	Amérique du Nord
Gavin Macrae ^(b)	Relations postales & partenariats
Alain Midowski	Juridique

(a) Clem Garvey a remplacé Gérard Keraval en tant que Directeur des Opérations pour l'Europe & l'Export.

(b) Gavin Macrae a remplacé Dennis Gilham en tant que Directeur des Relations postales & Partenariats.

À l'exception de Denis Thiery, aucun des membres de l'équipe dirigeante ne siège au Conseil d'administration de Neopost S.A.

Rémunérations des dirigeants et des administrateurs

Équipe dirigeante

La rémunération brute de l'équipe de direction, y compris le Président, Monsieur Jean-Paul Villot et le Directeur Général, Monsieur Denis Thiery, est la suivante :

(En milliers d'euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Rémunération de l'équipe dirigeante ^(a)		
Rémunération fixe	3 079,9	2 869,2
Rémunération variable	1 136,2	1 208,2
Avantages en nature	222,4	141,8
Jetons de présence	15,0	15,0
Valorisation de stock-options ^(b)	621,4	970,2
Valorisation d'attribution de titres donnant accès au capital ^(b)	1 405,1	2 890,2
Retraites ^(c)	2 968,9	2 255,6

(a) L'augmentation des rémunérations est en partie liée aux périodes de transition entre les Directeurs Europe/Export et les Directeurs des relations postales et des partenariats.

(b) Le montant indiqué correspond à la charge de l'exercice, pour les attributions de l'exercice et des années antérieures, dont la charge globale est étalée sur la durée d'acquisition.

(c) Dont 713,6 milliers d'euros relatifs à la quote-part des droits acquis au titre de 2009 contre 646,6 milliers d'euros pour 2008.

La partie variable est déterminée en fonction de la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires, de résultats opérationnels et de besoin en fonds de roulement du Groupe. Les montants de rémunération

variable figurant dans le tableau ci-dessus sont les montants versés l'année n au titre de l'année n-1.

Administrateurs

(En euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Jetons de présence		
Denis Thiery	15 000	15 000
Henk Bodt	37 000	37 000
Jacques Clay	32 000	32 000
Cornelius Geber	34 500	37 000
Michel Guillet	32 000	32 000
Éric Licoys	37 000	37 000
Vincent Mercier	13 500	-
Michel Rose	32 000	24 000
Raymond Svider	-	16 000
Agnès Touraine	27 000	27 000
Jean-Paul Villot	-	-
Total	260 000	257 000

Les modalités de calcul des rémunérations des administrateurs sont les suivantes :

- jetons de présence de base : 15 000 euros par an ;
- jetons de présence d'assiduité : 3 000 euros par séance ;
- membres de Comités (le Comité des nominations et des rémunérations comptant pour un seul Comité) : 5 000 euros par an ;

- Présidence d'un Comité : 5 000 euros supplémentaires par an.

Mis à part, Messieurs Villot et Thiery dont les rémunérations sont détaillées dans le paragraphe ci-dessous, les administrateurs ne

reçoivent aucune rémunération autre que les jetons de présence de Neopost S.A.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite	Indemnités ou avantages dus	Indemnités relatives à clause
		supplémentaire	à raison de cessation ou du	de non-concurrence
		oui/non	changement de fonction	de non-concurrence
			oui/non	oui/non
Jean-Paul Villot	Terminé	oui	non	oui
Denis Thiery	Suspendu	oui	non	oui

Neopost se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP/MEDEF en décembre 2008, sauf en matière de non cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail, cf. page 25.

Président

(En euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
	Montants versés	Montants versés
Rémunération de Jean-Paul Villot ^(a)		
Rémunération fixe brute	300 000	300 000
Rémunération variable brute	56 558	250 938
Jetons de présence	-	-
Avantages en nature	-	4 811
Total	356 558	555 749

(En euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Valorisation de stock-options ^(b)	215 077	394 785
Valorisation de titres donnant accès au capital ^(b)	429 558	516 867

(a) Jean-Paul Villot a quitté ses fonctions de Président en janvier 2010.

(b) Le montant indiqué correspond à la charge de l'exercice, pour les attributions de l'exercice et des années antérieures, dont la charge globale est étalée sur la durée d'acquisition.

En matière de retraite, le Président bénéficie d'un plan de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) d'une contribution globale de 8 % de sa rémunération dans la limite de 8 fois le plafond de la sécurité sociale et d'un plan de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) avec un engagement de rente de 1 % de la rémunération par année de service, pour un minimum de 5 ans et un maximum de 30 ans. Avant 65 ans, la prestation subit des abattements (cette rente étant versée après déduction de celles servies par les régimes de cotisations définies en vigueur).

Il n'existe ni prêts ni garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction.

Il n'existe pas d'engagements post-mandats tels qu'éléments de rémunération, indemnités ou avantages pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les déclarations sur opérations sur titres Neopost faites par Jean-Paul Villot ont été diffusées à l'AMF et publiées sur le site Internet Groupe.

2 Gouvernement d'entreprise

Rémunérations des dirigeants et des administrateurs

Directeur Général

(En euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
	Montants versés	Montants versés
Rémunération de Denis Thiery ^(a)		
Rémunération fixe brute	500 000	400 000
Rémunération variable brute	263 272	126 602
Jetons de présence	15 000	15 000
Avantages en nature	7 146	7 146
Total	785 418	548 748

(En euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Valorisation de stock-options ^(b)	140 610	233 324
Valorisation de titres donnant accès au capital ^(b)	210 166	578 040

(a) Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général en janvier 2010.

(b) Le montant indiqué correspond à la charge de l'exercice, pour les attributions de l'exercice et des années antérieures, dont la charge globale est étalée sur la durée d'acquisition.

La rémunération du Directeur Général comprend une partie fixe et une partie variable. La rémunération fixe 2010 du Directeur Général devenu Président-Directeur Général a été portée à 600 000 euros. La rémunération variable est assise sur les résultats du Groupe en matière de chiffre d'affaires, de marge opérationnelle et les capitaux employés. Les montants de rémunération variable figurant dans le tableau ci-dessus sont les montants versés l'année n au titre de l'année n-1. La part variable de la rémunération du Directeur Général représente 100 % de sa rémunération fixe et peut être portée à 150 % en cas de dépassement des objectifs. Au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2010, le Directeur Général a réalisé une performance de 122,1 % des objectifs fixés. En conséquence, sa rémunération variable s'établit à 595 500 euros, déduction faite des jetons de présence.

Les jetons de présence sont perçus à raison du mandat social que Denis Thiery exerce dans la holding du Groupe.

En matière de retraite, le Directeur Général bénéficie d'un plan de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) d'une contribution globale de 8 % de sa rémunération dans la limite

de 8 fois le plafond de la sécurité sociale et d'un plan de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) avec un engagement de rente de 1 % de la rémunération par année de service, pour un minimum de 5 ans et un maximum de 30 ans. Avant 65 ans, la prestation subit des abattements (cette rente étant versée après déduction de celles servies par les régimes de cotisations définies en vigueur).

Il n'existe ni prêts ni garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction.

Il n'existe pas d'engagements post-mandats tels qu'éléments de rémunération, indemnités ou avantages pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les opérations sur titres Neopost faites par Denis Thiery ont été diffusées à l'AMF et publiées sur le site Internet Groupe.

Options de souscription ou d'achat d'actions

Les plans suivants ont été approuvés :

Date de l'Assemblée Générale	Nombre d'options attribuables	Durée de l'autorisation
9 février 2000	1 200 000	5 ans
9 juillet 2003 *	900 000	38 mois
5 juillet 2006	960 000	38 mois
7 juillet 2009	960 000	38 mois

* Dont 33 300 ont été attribuées en actions gratuites selon les autorisations des Assemblées Générales du 9 juillet 2003 et 6 juillet 2005.

Ces options de souscription ou d'achat d'actions sont attribuées au Comité de direction et aux salariés présentant les meilleurs potentiels.

Le Groupe considère que deux personnes répondent au critère de dirigeant tel que décrit dans l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, à savoir une personne ayant le pouvoir de prendre des

décisions de gestion et concernant la stratégie de l'entreprise et ayant accès régulier à des informations privilégiées concernant Neopost, directement ou indirectement. Il s'agit de Messieurs Jean-Paul Villot, Président du Conseil et de Denis Thiery, Directeur Général.

Le détail de ces plans de souscription figure en pages 91 à 95 du présent document de référence.

Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2006 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre à hauteur de 320 000 actions.

Les attributions réalisées sont décrites en pages 95 et 96 du présent document de référence.

Plan d'Épargne d'Entreprise

Un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) de Groupe a été mis en place par Neopost S.A. en septembre 1998. Peuvent adhérer au PEE groupe Neopost, les salariés de Neopost S.A. ou des sociétés françaises qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, à condition de bénéficier d'une ancienneté d'au moins six mois.

Un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) a été créé et agréé le 19 janvier 1999 par la Commission des Opérations de Bourse, afin de gérer les sommes reçues dans le cadre du PEE groupe Neopost. Le FCPE groupe Neopost investit les sommes ainsi

recueillies principalement en actions de Neopost S.A. et les avoirs sont bloqués pendant une période de cinq ans, sauf cas légaux de disponibilité anticipée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires de Neopost S.A. réunie le 7 juillet 2009 a délégué au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, pendant une période de 5 ans, des actions réservées aux salariés adhérents notamment au PEE groupe Neopost, dans la limite d'un montant nominal maximum de 600 000 euros.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Rapport du Président

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président-Directeur Général vous présente son rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. C'est donc en particulier sous l'impulsion du Président-Directeur Général et sous la supervision des membres du Comité de direction que les travaux spécifiques décrits dans ce rapport sont menés. Le présent rapport est également présenté et discuté en Conseil d'administration, il a été approuvé par le Conseil du 29 mars 2010.

I **Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du présent rapport.

Ce Code peut notamment être consulté sur le site internet du MEDEF : www.medef.fr.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Composition du Conseil d'administration

La composition détaillée du Conseil d'administration est décrite au chapitre « Gouvernement d'entreprise » du document de référence.

Conformément au règlement intérieur, au moins deux tiers des administrateurs sont indépendants (en l'occurrence, sept sur

dix au sens de la définition donnée par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF).

Les mandats de chaque administrateur, d'une durée de trois ans, sont également détaillés au chapitre « Gouvernement d'entreprise » du document de référence.

Le 10 janvier 2010, après délibérations et pour finaliser la dernière étape du plan de succession de Jean-Paul Villot, le Conseil d'administration a décidé de modifier la structure de direction de la Société en nommant Denis Thiery, Président-Directeur Général ; en effet, le mandat de Président de Jean-Paul Villot, atteint par la limite d'âge a pris fin. Denis Thiery, après avoir occupé la fonction de Directeur Financier Groupe pendant 9 ans, a été nommé Directeur Général en juin 2007, date à laquelle les fonctions de Président et de Directeur Général avaient été séparées. Jean-Paul Villot, précédemment Président-Directeur Général, avait alors conservé la présidence du Conseil d'administration.

Jean-Paul Villot conserve son mandat d'administrateur de Neopost.

Au cours de l'exercice 2009, un nouvel administrateur, Vincent Mercier a été nommé.

De plus, au cours du 1^{er} semestre 2010, la composition du Conseil devrait être complétée en vue notamment de renforcer le Comité d'audit.

La candidature de Madame Catherine Pourre sera proposée à la prochaine Assemblée Générale. Madame Pourre est actuellement membre du Directoire – Directeur Exécutif Fonctions Centrales du groupe Unibail-Rodamco.

Rôle du Conseil d'administration

Les rôles et missions du Conseil sont décrits au chapitre « Gouvernement d'entreprise » du document de référence. Les modalités de fonctionnement du Conseil, les droits, les engagements et les pratiques de recrutement de ses membres dans les limites de leurs compétences réelles sont définies dans le règlement intérieur. Celui-ci détaille également ses missions et les opérations pour lesquelles son approbation est nécessaire.

Fonctionnement du Conseil d'administration

En complément des informations fournies dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise », il faut noter que le Conseil d'administration s'est réuni sept fois au cours de l'exercice. Le taux d'assiduité moyen ressort à 94,0 %.

Les principaux thèmes discutés lors des séances du Conseil ont été les suivants :

Stratégie Groupe

- présentation du projet de budget 2010 ;
- les perspectives 2010, les résultats trimestriels ;
- la situation de la trésorerie et de la dette, les dividendes, le lancement et le suivi des programmes de rachat d'actions ;
- les perspectives à 3 ans du Groupe ;
- l'examen des projets d'acquisition et les acquisitions en cours.

Gouvernement d'entreprise

- la mise en place d'un questionnaire d'auto-évaluation du Conseil au titre de l'exercice 2009 ;
- la présentation du tableau 2010 des « Green and Red Periods » (voir section « Déontologie Boursière » du présent rapport) ;
- le renouvellement de mandats d'administrateur venant à échéance : Messieurs Henk Bodt et Eric Licoy ;
- la proposition de nomination d'un nouvel administrateur : Monsieur Vincent Mercier ;
- les règlements et la composition des Comités du Conseil ;
- le résultat des travaux du Comité d'audit et, notamment, l'évolution du dispositif de contrôle interne ;
- le résultat des travaux du Comité des rémunérations ;
- la répartition des jetons de présence au titre de l'exercice 2009.

Il est à noter que les litiges en cours les plus significatifs sont systématiquement présentés et discutés lors du Conseil.

Les documents concernant l'ordre du jour des réunions sont adressés par la Direction dans les meilleurs délais, dès leur finalisation, soit plusieurs jours avant la réunion.

Le règlement intérieur rappelle que l'obligation d'information qui incombe au Président-Directeur Général s'accompagne également de l'engagement de chaque administrateur de s'informer avec diligence et réclamer en temps utile au Président-Directeur Général les informations nécessaires à sa compréhension des points de l'ordre du jour, de se rendre disponible et de consacrer le temps et l'attention nécessaire à ses fonctions.

Les missions et membres des Comités spécialisés (d'audit, des rémunérations et des nominations) sont présentés dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ». Le règlement de ces Comités est intégré au règlement intérieur du Conseil d'administration.

Poursuivant les actions engagées depuis l'exercice 2005 en matière de bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, Neopost a diffusé à tous ses administrateurs un questionnaire d'auto-évaluation du fonctionnement et des pratiques au sein du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2009.

Ce questionnaire s'inspire des propositions formulées par l'IFA (Institut Français des Administrateurs) pour favoriser les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Sur la base des avis et suggestions collectées, des plans d'action ont été mis en place et il a été notamment décidé :

- la proposition d'un nouvel administrateur pour renforcer le Comité d'audit ;
- la mise en place d'un planning de renouvellement des administrateurs (en notifiant les dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur) en élaborant des critères de sélection tels que : diversité, ouverture internationale, indépendance ;
- l'évaluation périodique du Conseil tous les trois ans ;
- la formation des administrateurs (notamment les nouveaux administrateurs) aux activités du Groupe ;
- l'amélioration du reporting du Comité des rémunérations et de nominations vis-à-vis du Conseil ;
- la nomination de Michel Rose en tant que Président du Comité des rémunérations ;
- la continuation des sessions sur la stratégie du Groupe.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'administration a lancé une réflexion sur la stratégie du Groupe. À cet effet, il a été décidé de créer un Comité *ad hoc* autour du Président-Directeur Général pour animer cette réflexion. Depuis cette décision, ce Comité s'est réuni 3 fois à ce jour.

Autour de Denis Thiery, ce Comité est composé de Messieurs Jean-Paul Villot, Vincent Mercier, Michel Guillet et de Madame Agnès Touraine et rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'administration.

Rôle du Comité des rémunérations

Le Conseil est assisté d'un Comité des rémunérations qui se réunit au moins deux fois par an et dont les rôles et missions sont décrits au chapitre « Gouvernement d'Entreprise » du document de référence.

Au cours de l'exercice 2009, Monsieur Michel Rose a été nommé Président du Comité des rémunérations. Il a occupé des fonctions

de DRH chez Lafarge et est membre du Comité des rémunérations d'Essilor International.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité des rémunérations, constitué de trois administrateurs indépendants, a pour mission d'émettre des propositions au Conseil d'administration en matière de rémunération des dirigeants du Groupe et d'attribution d'options d'achat ou de souscriptions d'actions. Sur ces bases, et conformément au règlement intérieur, le Conseil d'administration « vérifie [...] la politique de rémunération des cadres dirigeants du Groupe et son adéquation aux conditions du marché, ainsi que la communication donnée aux actionnaires quant à la rémunération des dirigeants ». Puis il prend les décisions nécessaires pour fixer cette rémunération.

Rôle du Comité d'audit

Le Conseil est assisté d'un Comité d'audit qui se réunit au moins deux fois par an et dont les rôles et missions sont décrits au chapitre « Gouvernement d'Entreprise » du document de référence.

Ses membres ont tous une expérience professionnelle de très haut niveau dans de grands groupes et font partie de Comités d'audit dans d'autres sociétés.

Le Comité d'audit procède à une revue des comptes annuels et semestriels indépendante et préalable à leur présentation au Conseil d'administration. Il s'assure de la permanence et de la pertinence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés.

Les ordres du jour des 2 réunions du Comité d'audit de l'exercice 2010 comporteront des points de validation sur le plan d'audit interne et sur les programmes de contrôle interne planifiés durant l'exercice (Comité de mars 2010) et des points de suivi des programmes réalisés par l'audit interne (Comité de septembre 2010).

Enfin, le Comité d'audit prend connaissance annuellement de la cartographie des risques.

Déontologie boursière

En matière de déontologie boursière, le règlement intérieur définit les droits et les engagements des administrateurs, en insistant en particulier sur la confidentialité des informations recueillies, et les restrictions en matière d'intervention sur le titre Neopost.

Neopost dispose en effet d'une « charte de déontologie boursière » dont l'objet est de « définir les règles d'intervention des mandataires sociaux, des personnes assimilées et des collaborateurs informés sur les titres Neopost ». Cette charte a été renforcée en 2007 pour tenir compte des évolutions réglementaires au niveau européen :

- rappel des lois et règlements en vigueur en matière de déontologie boursière ainsi que les sanctions administratives et/ou pénales attachées ;
- définition des notions clés (information privilégiée, collaborateurs informés, etc.) ;

- rappel des obligations de confidentialité à la charge des mandataires sociaux, personnes habilitées ou collaborateurs informés ;
- précisions sur les règles d'abstention de transaction boursière en fournissant en annexe un calendrier des périodes vertes au cours desquelles les transactions sur titres sont autorisées « Tableau *Red and Green Periods* » ;
- précisions par souci de transparence et de prudence, sur les obligations déclaratives auprès de l'Autorité des marchés financiers en fournissant en annexe un modèle type de déclaration ;
- rappel des dispositions particulières relatives aux stock-options et aux actions gratuites.

Chaque mandataire social, collaborateur informé ou personne assimilée signe une lettre d'engagement attestant avoir pris connaissance de la charte de déontologie boursière et s'engage à en respecter les termes.

La Direction Juridique est chargée de veiller au respect de la charte au sein de Neopost S.A. et a ainsi après la transposition de directives européennes au cours de l'exercice 2008, mis à jour cette charte et informé les personnes concernées qui le solliciteraient. Une revue des personnes assujetties à cette charte est réalisée annuellement.

II Limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, ainsi que le cadre fixé par le règlement intérieur du Conseil, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général, qui par ailleurs est également le Président du Conseil d'administration.

III Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

L'article 18 des statuts rappelé en page XX du document de référence rappelle les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

IV Principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sont décrits dans la section « Rémunération des mandataires sociaux » du rapport financier annuel, conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, dans le rapport de gestion.

Mode de calcul de la rémunération des mandataires sociaux

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

La rémunération brute du Président-Directeur Général de Neopost S.A. est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable déterminée chaque année par le Conseil d'administration sur la base des propositions du Comité des rémunérations.

La partie variable versée en 2009 a été déterminée en fonction de la réalisation d'objectifs précis en matière de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel et de besoin en fonds de roulement du Groupe.

Chacun de ces critères est affecté d'un coefficient de pondération, révisé d'une année sur l'autre lors des délibérations du Comité des rémunérations. En outre, cette partie variable se situe dans une fourchette exprimée en pourcentage de la rémunération fixe, dans la limite d'un plafond prédéfini.

En matière de retraite, le Président-Directeur Général bénéficie d'un plan de retraite à cotisations définies [article 83 du Code général des impôts], d'une contribution globale de 8 % de sa rémunération dans la limite de 8 fois le plafond de la sécurité sociale et d'un plan de retraite à prestations définies [article 39 du Code général des impôts], avec un engagement de rente de 1 % de la rémunération par année de service pour un minimum de 5 ans et un maximum de 30 ans. Avant 65 ans, la prestation subit des abattements (cette rente étant versée après déduction de celles servies par les régimes de cotisations définies en vigueur).

S'agissant de la recommandation de l'AFEP/MEDEF sur le non-cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail (recommandation s'appliquant aux mandats confiés après le 6 octobre 2008, date à laquelle elle a été rendue publique, et lors du renouvellement des mandats confiés antérieurement à cette date, sur appréciation du Conseil d'administration ou de surveillance), elle n'était pas applicable pour l'exercice 2009 au groupe Neopost. Néanmoins, le Conseil d'administration n'a pas retenu cette disposition du Code de gouvernement d'entreprise au regard des spécificités du management de Neopost qui est issu du salariat du Groupe. De plus, le contrat de travail du Président-Directeur Général en exercice est suspendu et ne contient aucune clause relative à des indemnités de départ.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Depuis 2007, par délibération du Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, la politique de rémunération des administrateurs a été modifiée.

La politique de rémunérations des administrateurs a introduit depuis 2007 une notion d'assiduité. Elle a en conséquence diminué le montant des jetons de présence de base et a prévu une rémunération supplémentaire liée à la présence.

La rémunération des administrateurs s'établit comme suit :

- jetons de présence de base : 15 000 euros par an ;
- jeton de présence d'assiduité : 3 000 euros par séance ;
- membre de Comités : 5 000 euros par an et ce conformément au règlement intérieur qui prévoit que « la participation d'un administrateur à un Comité peut justifier une augmentation de ses jetons de présence sur décision du Conseil d'administration » ;
- présidence d'un Comité : 5 000 euros supplémentaires par an.

À l'exception du Président-Directeur Général (dont la rémunération est détaillée dans la section « Gouvernement d'Entreprise » du présent

rapport) les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération de la part de Neopost S.A. en dehors des jetons de présence.

Il n'existe ni prêts ni garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction.

L'Assemblée Générale du 7 juillet 2009 a autorisé, sur une période de 38 mois, l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions pour un nombre n'excédant pas 960 000 actions. Les attributions réalisées sont décrites en page 94 et 95 du présent document de référence.

Elles sont effectuées sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.

Le critère essentiel d'attribution est le potentiel de contribution future du bénéficiaire aux résultats de l'entreprise, mais aussi :

- attraction et rétention de forts potentiels ;
- reconnaissance d'une performance exceptionnelle.

De nouveaux plans de stock-options ont été mis en place en janvier 2010. Pour les mandataires sociaux et les cadres dirigeants ayant une influence sur les résultats du Groupe, le plan inclut des critères de performances internes et externes conformément aux recommandations AFEP/MEDEF.

V Informations susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

- la structure du capital de la Société est décrite en page 43 du document de référence ;
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 sont décrites en page 43 du document de référence ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ou du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont de la compétence de l'AGO ou de l'AGE ;
- les pouvoirs du Conseil d'administration ou du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions sont décrits en page 160 du document de référence.

VI Contrôle interne du groupe Neopost

Cette section, après avoir donné la définition du contrôle interne retenue par Neopost et précisé la démarche mise en œuvre pour la production du présent rapport, détaille les grands dispositifs du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe et indique les perspectives ouvertes sur ces sujets.

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;

- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints et que l'ensemble de ces risques seront totalement éliminés.

L'analyse des risques fait partie intégrante du processus de contrôle interne du Groupe.

Périmètre couvert par le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par Neopost a vocation à couvrir l'ensemble des opérations réalisées au sein du Groupe.

Démarche mise en œuvre par le Président-Directeur Général pour la production du rapport

Dans le cadre de sa démarche de structuration du contrôle interne, Neopost s'appuie sur le cadre de référence publié par l'AMF en janvier 2007 et a utilisé, pour l'établissement du présent rapport, le guide d'application de cette recommandation.

Neopost s'est inscrit, dans une approche visant à la prise en compte du Cadre de Référence AMF, notamment autour des cinq composantes du contrôle interne définies comme :

- l'organisation et les modes opératoires ;
- la diffusion des informations en interne ;
- la gestion des risques ;
- les activités de contrôle ;
- le pilotage du contrôle interne.

Le plan du présent rapport détaille successivement la situation du contrôle interne de Neopost au regard des cinq composantes décrites dans le Cadre de Référence de l'AMF.

L'organisation et les modes opératoires

La première composante de Cadre de Référence AMF a pour vocation de mettre en place « une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriées. »

Cet élément constitutif de l'environnement de contrôle interne se compose de l'ensemble des éléments destinés à définir le cadre général dans lequel l'ensemble des salariés exerce leur activité. Il fournit la « tonalité d'ensemble » de l'organisation par rapport au contrôle interne en général.

S'ORGANISER ET SE STRUCTURER

L'organisation

De part sa présence directe dans dix-huit pays et indirecte dans près de quatre-vingt dix pays, le Groupe a adopté une organisation territoriale décentralisée qui s'appuie sur :

- le Comité exécutif Groupe, constitué de dix-huit membres et dont le rôle est de participer à l'élaboration de la stratégie du Groupe et d'en assurer le pilotage. Il valide l'ambition du Groupe à moyen terme, établit les axes prioritaires de progrès et identifie les domaines d'expertises à venir et les synergies. Il se réunit au minimum trois fois par an ;
- le « Staff » Groupe, constitué de 12 membres, faisant aussi partie du Comité exécutif Groupe, dont le rôle est d'assurer la mise en place des objectifs et moyens cohérents avec la stratégie, d'assurer le suivi opérationnel de la réalisation de ces objectifs et de prendre au niveau du Groupe les décisions courantes. Il se réunit en moyenne tous les quinze jours ;
- le management de chaque filiale, réunit dans un Comité de direction, est responsable de la mise en œuvre de la stratégie ainsi que de la bonne maîtrise des aspects opérationnels liés aux activités de son périmètre. Cette organisation permet une prise en compte optimale des spécificités locales, notamment en matière de réglementation postale et de compréhension des marchés ;
- le management local est relayé dans les domaines stratégiques par des équipes de coordination chargées d'assurer une application homogène des politiques Groupe au niveau international, de gérer les grands projets fonctionnels et enfin, de promouvoir et coordonner les initiatives individuelles (Marketing, Services, Ressources Humaines, Juridique et Informatique).

Responsabilités et délégation

Le Groupe a formalisé un modèle de limitation des pouvoirs des Managing Directors des entités légales qui répertorie les décisions spécifiques nécessitant l'approbation préalable du Conseil d'administration ou de l'organe équivalent dans chaque pays concerné.

La structure décentralisée de Neopost et sa taille humaine (environ 5 500 salariés) font que le management du Groupe laisse une grande latitude aux filiales pour définir (et formaliser, le cas échéant) les rôles et responsabilités des collaborateurs. Il est du ressort de chaque responsable (notamment via un « on-boarding program » propre à chaque filiale, lors de l'embauche de nouveaux salariés) de présenter à son subordonné les devoirs qu'il doit remplir vis-à-vis de la structure.

La cohérence et le pilotage de l'ensemble est assuré notamment dans le cadre des « *Operational Reviews* » mensuelles telles que décrites dans le paragraphe « La diffusion des informations en interne ».

Les organigrammes, largement diffusés, permettent à chacun de situer les échelons de responsabilité au sein de la filiale et, au-delà, au niveau du Groupe. Il est à noter que des descriptions de poste existent en général sur 2 à 3 échelons de reporting, sur la base desquelles sont définis les objectifs individuels, les évaluations annuelles et les plans de suppléance/succession en cas de vacance du poste.

Il existe un manuel des procédures comptables et financières actualisé régulièrement sur les flux les plus critiques (voir section « Manuel des procédures comptables et financières » du présent rapport), avec prise en compte du principe de la séparation des tâches.

Les délégations de responsabilités entre les Présidents de filiales et leurs principaux subordonnés directs ont été refondues en 2007, notamment pour intégrer les dernières réglementations en matière de responsabilité pénale. Aux échelons inférieurs, le niveau de formalisation des subdélégations est plus variable (mais toujours soumis à l'accord du Président-Directeur Général), dans une optique de souplesse et de réactivité.

En matière de systèmes d'information, Neopost applique la règle de séparation entre les fonctions de support aux systèmes et les fonctions opérationnelles. Ceci passe par une revue annuelle par un prestataire extérieur des profils existants sur les applications clés impactant la production des comptes (SAP et Oracle notamment) et la définition de plans d'action.

DÉVELOPPER ET GÉRER LES COMPÉTENCES

Pour soutenir sa stratégie de développement, le Groupe investit dans le développement de ses managers et l'implication de ses équipes.

Le Groupe recherche et développe pour ses collaborateurs les qualités suivantes :

- compétences entrepreneuriales ;
- valeurs éthiques et d'intégrité ;
- capacité de travail en groupe.

La politique de ressources humaines est animée au travers d'une fonction centrale, attachée plus particulièrement au suivi des équipes de management et aux politiques de rémunération globale. Ces politiques sont ensuite déclinées dans les entités opérationnelles sous le contrôle d'un responsable au niveau local. Les points marquant du contrôle interne sont :

- fixation des objectifs annuels et revue mensuelle des performances par la Direction Générale évaluées selon un ensemble de critères précis et documentés ;
- identification des potentiels afin de favoriser les opportunités de développement et d'identifier les collaborateurs clés du Groupe ;

- élaboration de plan de succession pour tous les postes clés du Groupe ;
- application de règles précises définissant les rémunérations et validation systématique des rémunérations allouées au management en lien avec des comparaisons externes ;
- élaboration concertée de solutions permettant de combler les besoins du Groupe en termes de compétences dans les domaines stratégiques ;
- actualisation permanente des compétences notamment sur le top management avec un dispositif spécifique, l'Université Neopost, développée en partenariat avec l'école des Hautes Études Commerciales (HEC) à Jouy-en-Josas ;
- programme en partenariat avec HEC sur l'innovation et l'esprit entrepreneurial pour les managers et dirigeants.

Les ressources humaines sont gérées de manière décentralisée, dans le respect des réglementations propres à chaque pays. Depuis 2008, chacun des managers des filiales dispose d'un volet RH dans le Manuel des Procédures accessible et actualisé régulièrement sur NeoPortal, l'intranet Groupe. Les principaux domaines couverts sont :

- les relations avec les partenaires sociaux ;
- les définitions de fonction et l'évaluation professionnelle ;
- les politiques de rétribution ;
- l'appréciation de la performance ;
- les systèmes d'information RH ;
- le suivi de la formation & le développement professionnel.

Les filiales sont responsables de l'organisation des formations pour leurs propres salariés. Des formations spécifiques peuvent être mises en place au niveau du Groupe, notamment pour des projets transversaux. La fonction centrale s'attache à la diffusion des meilleures pratiques ainsi qu'à l'animation de ce réseau ressources humaines. Ainsi, en matière de formation des non-managers, il a été convenu en liaison avec les DRH des filiales, de constituer un recueil de ces formations afin de favoriser leur diffusion dans les autres filiales et pour augmenter leur traçabilité.

La Direction des Ressources Humaines Groupe coordonne tous les 2 ans depuis 2006 une enquête dite « *Engagement Survey* » auprès des salariés, pour évaluer le niveau d'implication et les axes d'amélioration. La prochaine aura lieu en 2010. L'enquête est pilotée par un cabinet de consultants, Hewitt Associates.

Les résultats aident la Direction du Groupe à identifier et à privilégier les domaines où les salariés pensent qu'il est possible d'accroître leur degré de motivation et d'engagement en direction des objectifs de l'entreprise, pays par pays.

Ces plans d'action ont été intégrés aux suivis effectués lors des revues opérationnelles mensuelles dans les filiales. Un point d'avancement est également évoqué systématiquement lors des road-shows managériaux. Les résultats de l'enquête sont pris en compte dans l'élaboration de plans stratégiques par les filiales du Groupe.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) a pour principale responsabilité d'assurer la coordination et la cohérence de la stratégie du Groupe pour les systèmes d'information ainsi que l'application de la politique du Groupe au niveau local. Il anime un réseau de Directeurs des Systèmes d'Information dans les filiales, qui reportent également à leur Président de filiale respectif.

Un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations Groupe (RSSI Groupe) a été recruté en 2009. Il reporte au DSI Groupe et est en charge de la définition et de l'application des politiques de sécurité dans le Groupe. Il élaborera en 2010 une référence unique des standards de sécurité Groupe, sous forme de « roadmaps » à cinq niveaux, par rapport auxquelles les filiales devront s'évaluer et définir des plans de progrès. Des audits croisés entre les filiales seront organisés à partir de la fin 2010.

Les plans de secours/plans de continuité sont en place sur les principales filiales européennes et sont en cours de mise en place aux États-Unis. Les serveurs des petites filiales seront progressivement regroupés en 2010/2011 dans deux Centres Informatiques européens offrant un haut niveau de sécurité et permettant la mise en place de plans de secours/continuité.

Des systèmes de pare-feu permettent de contrôler les tentatives de connexion à distance émanant de personnes non autorisées. Les tentatives d'intrusion font l'objet d'un suivi régulier de la part de la DSI.

Le plan d'harmonisation des différents ERP est en cours de déploiement au niveau de l'ensemble des filiales du Groupe notamment aux États-Unis.

Concernant le niveau de satisfaction des utilisateurs en matière de systèmes d'information, des « *Service Level Agreements* » (SLA) sont progressivement mis en place entre les directions informatiques et les filiales et entre les filiales afin de garantir notamment la disponibilité des systèmes.

DÉFINIR LE CADRE DE RÉFÉRENCE ÉTHIQUE : « NOS PRINCIPES ET NOS VALEURS »

Le Groupe s'appuie sur des valeurs fortes (la « Neopost Way »), tout en préservant la diversité qui fait sa richesse.

Principes d'éthiques du Groupe

Le Groupe dispose d'un Recueil de Valeurs disponible sur l'Intranet et qui s'applique à l'ensemble des employés. Il vient d'être mis à jour et sera distribué dans l'ensemble du Groupe début 2010.

Il est en outre remis à tout salarié rejoignant le Groupe le jour de son embauche.

En matière de comportement, c'est l'axe central autour duquel Neopost organise son développement. Ce Recueil décline les valeurs et les standards que le Groupe souhaite promouvoir. À ce titre, le contrôle interne est présenté comme une composante des principes d'organisation du Groupe.

Ce Code d'éthique du Groupe pose les grands principes pour permettre une déclinaison dans les filiales et permettre à chacune de compléter par les rappels nécessaires concernant l'observation des cadres réglementaires locaux et des pratiques en vigueur.

Suivi régulier du respect de l'éthique

Dans le cadre de la promotion d'une bonne conduite professionnelle, la Direction Groupe effectue des visites spécifiques dans les filiales (au moins une fois par an) pour échanger avec les responsables opérationnels, identifier leurs attentes, répondre à leurs questions et renforcer les messages clés sur le respect de l'éthique et les devoirs d'information à relayer auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Chaque filiale a ses propres mesures disciplinaires, avec recours hiérarchique pour le salarié. Si le management local est amené à prendre des sanctions, ce sera principalement sur la base de la réglementation locale. S'il n'existe pas, au niveau du Groupe, de dispositif d'alerte comparable au « *whistleblowing* » américain, il est à noter que, eu égard à la brièveté des lignes hiérarchiques au sein du Groupe, les détections ou présomptions d'entorses aux règles internes sont susceptibles de remonter très rapidement à la Direction Générale.

La Direction Générale est soucieuse de la protection de l'anonymat des personnes qui signaleraient des manquements potentiels aux procédures du Groupe.

En matière de communication vers les salariés, outre les canaux de diffusion habituels (implication du Comité d'entreprise, intranet NeoPortal, affichage, journal interne, newsletters), Neopost a déployé un système d'alerte par courrier électronique, avertissant automatiquement les destinataires des changements enregistrés sur le site Intranet du Groupe.

Formation à l'éthique

Après les effectifs commerciaux des filiales nord-américaines et françaises, le programme de formation à l'éthique continue de se décliner dans les autres filiales.

Gestion de la diversité

Une charte du recrutement qui édicte les grands principes à respecter a été mise en place au niveau du Groupe afin de sensibiliser tous les acteurs du recrutement. Cette démarche s'inscrit dans le projet de responsabilité sociale et sociétale du Groupe « Plus près de nos clients, plus près de notre communauté ». Elle permet également aux membres des équipes ressources humaines d'échanger leurs meilleures pratiques sur cette thématique. À cet égard la Direction des Ressources Humaines (DRH) Groupe constitue un recueil des initiatives afin de mieux illustrer ce projet.

En 2009, le DRH Groupe a également signé la Charte de la Diversité en Entreprise (www.chartre-diversité.com) afin de témoigner de son engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de l'organisation. La diversité et le travail en équipe sont des éléments clef du recueil des valeurs du Groupe.

La diffusion des informations en interne

La deuxième composante de Cadre de Référence AMF a pour vocation de mettre en place les éléments nécessaires à « la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ».

LA COMMUNICATION AU NIVEAU DU GROUPE

Informer, communiquer et piloter l'activité

Plan stratégique à 3 ans, fixation des objectifs et procédures budgétaires, implication directe de la Direction Générale constituent des éléments majeurs du pilotage managérial au sein du groupe Neopost.

Un plan stratégique présentant les objectifs et les orientations à trois ans est réalisé chaque année au cours du second semestre selon un processus itératif de propositions de la part des filiales. Le plan stratégique est finalement consolidé puis validé par le Comité exécutif. Ce document est utilisé comme base pour la préparation des objectifs et des budgets annuels mensualisés.

Les budgets sont élaborés par chaque filiale, sur la base d'une procédure diffusée tous les ans par la Direction Financière Groupe.

Une fois approuvés en local puis en central, ces budgets sont utilisés comme base de discussion lors des revues opérationnelles mensuelles (« *Operational Reviews* ») en présence du Président-Directeur Général et du Directeur Financier Groupe ou du Directeur de la zone géographique concernée et du Contrôleur de Gestion Groupe.

Ces « *Operational Reviews* » permettent de s'assurer de l'adéquation des actions entreprises par chacune des entités avec la stratégie, les objectifs annuels et les projets spécifiques menés au sein du Groupe. Durant ces réunions sont en outre discutés les résultats du mois, les prévisions ainsi que les plans d'action en cours et à mettre en œuvre. Leur calendrier est fixé et communiqué à tous les dirigeants concernés un an à l'avance ; leur contenu est, dans une grande mesure, standardisé. En amont de ces réunions, un processus similaire est décliné au sein des filiales, durant lequel les Comités de direction contrôlent les résultats des responsables opérationnels de leur périmètre.

Le reporting mensuel est élaboré par chacune des filiales selon un modèle commun. Il inclut des données financières, opérationnelles ainsi que des indicateurs de mesure de la performance par activité.

Les indicateurs en place permettent de faire le lien entre une gestion efficace des activités et les objectifs stratégiques du Groupe.

Les données chiffrées sont systématiquement comparées à celles de l'année précédente, au budget et aux prévisions actualisées.

Toutes les variations significatives doivent être expliquées et faire l'objet de plans d'actions précis pour lesquels un responsable est nommé et un délai de réalisation fixé.

Communication financière

La communication financière a pour but d'informer objectivement les actionnaires et de promouvoir l'image financière de l'entreprise auprès de tout actionnaire existant ou potentiel, de tout acteur du marché financier et, plus généralement, du public.

La communication financière s'adresse à un public diversifié majoritairement composé d'investisseurs institutionnels. À ce titre, toute communication financière est préalablement revue par le Président-Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier avant diffusion à l'extérieur du Groupe.

Cette communication s'appuie sur l'organisation périodique de « *road shows* » en France (7 jours), au Royaume-Uni (9 jours), en Amérique du Nord (14 jours) et dans le reste de l'Europe (4 jours), sur des présentations de groupe (8), des conférences téléphoniques ainsi que sur des rendez-vous « *one-on-one* » avec des analystes financiers et gérants de fonds portant à environ 300 le nombre de rendez-vous effectués durant l'exercice 2009.

Lors de ces manifestations le Président-Directeur Général, le Directeur Financier Groupe et le Directeur des Relations Investisseurs sont les seuls interlocuteurs habilités à échanger avec des actionnaires et analystes.

Le manuel de procédures comptables et financières détaille les procédures à mettre en œuvre afin de produire l'information communiquée et définit les responsabilités en la matière.

Gérer les risques

La troisième composante de Cadre de Référence AMF a pour vocation de créer « un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la Société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ».

L'ANALYSE DES RISQUES

Une analyse des risques et des opportunités liées à l'environnement externe du Groupe est réalisée chaque année lors de l'élaboration du plan stratégique à trois ans.

Dans le cadre d'une organisation décentralisée du Groupe, les dirigeants des entités opérationnelles sont responsables de l'identification et de l'appréciation des risques liés aux activités qu'ils supervisent. Les résultats de leurs analyses, communiqués à la Direction Générale, sont revus et discutés dans le cadre des « *Operational Reviews* ». Lors de ces réunions, la mise en évidence des zones à risques (les « *Red Flags* ») est une pratique systématique.

La politique de gestion des risques est décrite dans la partie « Facteurs de risques » du document de référence située aux pages 40 et 41.

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Durant l'exercice 2009-2010, une actualisation de la cartographie des risques a été menée sous la responsabilité du Responsable de l'audit interne en collaboration avec un prestataire externe dans le but de compléter la cartographie des risques existante au travers d'entretiens avec les responsables clés du Groupe ainsi que les Directions des différentes filiales (sélection des 20 « Top managers »). Une liste de risques classée par thème a ainsi été élaborée et chaque risque a fait l'objet d'une notation par les personnes interrogées selon deux critères : l'impact et la probabilité d'occurrence.

Une première version de la cartographie des risques a été présentée en mars 2009 au Comité d'audit ; cette présentation a abouti à la mise en place d'un programme d'audit spécifique ainsi qu'au traitement des risques stratégiques nécessitant un plan d'action spécifique.

Par ailleurs, différents plans d'actions opérationnels ont été mis en place au niveau du Groupe, sous la responsabilité de personnes clairement identifiées et sont suivis sur une base régulière au plus haut niveau du management du Groupe. En l'occurrence, les groupes de travail reportent au moins une fois par an au Comité exécutif Groupe.

Ainsi, les groupes de travail transverses entre les filiales, constitués sur les sujets suivants, sont actuellement actifs :

- suivi des réglementations postales locales (voir la section « Gestion des réglementations postales dans le présent rapport ») ;
- respect de l'environnement (voir la section « Environnement » dans le présent rapport) ;
- systèmes d'information (voir la section du même nom dans le présent rapport).

Outre la revue qui sera faite par le Comité d'audit en 2010, les risques sont examinés par le Conseil d'administration avant toute décision majeure (nouvelles acquisitions, réorganisations, allocation de crédits) et suivis par la suite. Les risques sont abordés de manière plus transversale par le Conseil lors de l'établissement du plan à trois ans, cycle au cours duquel :

- le Président-Directeur Général du Groupe Neopost présente l'environnement de l'activité (réglementation postale, tendances du marché, concurrence) ;
- le Directeur Administratif et Financier présente la stratégie du Groupe et les objectifs financiers (par pays, par métiers...).

Les risques sont également identifiés dans le cadre de la préparation et de la présentation du budget.

APPRÉCIATION DE LA SENSIBILITÉ AU RISQUE DE FRAUDE

Même si le Groupe n'a jamais été confronté à la manifestation significative d'une fraude, une démarche a été engagée auprès des responsables de filiales afin de s'assurer de leur correcte appréhension de ce risque, de faire le recensement des bonnes pratiques et de s'assurer de la diffusion de standards homogènes à travers le Groupe.

Afin de compléter sa couverture sur ce type de risque, Neopost S.A. a souscrit une police d'assurance spécifique.

Les activités de contrôle

La quatrième composante de Cadre de Référence AMF vise à identifier « l'ensemble des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la Société ».

LES CONTRÔLES SUR LES PROCESSUS FINANCIERS

En raison de la structure très décentralisée des activités de Neopost, un Manuel des Procédures décrit plus bas dans le présent rapport a été mis en place. L'implication très régulière de la Direction Générale dans l'activité opérationnelle des filiales *via* les revues mensuelles permet d'aborder rapidement les éventuels dysfonctionnements identifiés et de réagir avec efficacité par la mise en place des plans d'action adéquats.

De plus, le département d'audit interne créé au début de l'exercice 2009 réalise des audits (audits croisés) pour renforcer ces contrôles (voir la section « Piloter le dispositif de contrôle interne » dans le présent rapport).

Enfin, le département d'audit interne a produit au cours de l'exercice un manuel des procédures comptables qui a été communiqué en janvier 2010 à l'ensemble des Directeurs Administratifs et Financiers et qui est accessible *via* l'Intranet du groupe Neopost à l'ensemble du personnel administratif et comptable.

Questionnaire d'auto-évaluation du contrôle interne comptable et financier

Un questionnaire d'auto-évaluation relatif au contrôle interne comptable et financier a été créé sur la base des objectifs de contrôle mentionnés dans le cadre de référence de l'AMF et des spécificités du groupe Neopost.

Ce questionnaire a été envoyé à l'ensemble des filiales en septembre 2008, puis en juin 2009 et a été retourné à la Direction Financière Groupe pour analyse. 8 thèmes généraux ont été couverts au travers de 95 questions au titre de l'exercice 2009.

Afin de pouvoir suivre les plans d'actions définis pour chaque unité, un responsable a été nommé avec pour tâche la mise en place et le suivi des actions à mettre en place en respectant un planning donné.

Pour l'exercice 2010, le département d'audit interne a pour objectif d'émettre une nouvelle série de questionnaires d'auto-évaluation auprès de l'ensemble des filiales suite à une revue détaillée des résultats de 2009 et des audits effectués.

LES CONTRÔLES SUR LES PROCESSUS OPÉRATIONNELS

La mise en place et la gestion des procédures et contrôles présentés ci-dessous visent à apporter une réponse opérationnelle concrète aux risques majeurs auxquels le Groupe peut être exposé. Les contrôles liés aux systèmes d'information ont fait l'objet d'une section spécifique plus haut dans le présent rapport.

La gestion des réglementations postales

Tous les développements de produits et la mise en place de procédures administratives liées aux postes sont réalisés en conformité avec la réglementation postale locale. Chaque filiale importante dispose d'un « *Postal Compliance Officer* » en charge du respect des réglementations postales et de son suivi dans le cadre du « *Postal Compliance Management System* ». Il rapporte fonctionnellement au « *Group Postal Compliance Officer* ». Il effectue, à l'échelle de la filiale ses propres audits en plus des audits réguliers diligentés par les postes nationales dont les résultats sont remontés aux Directions Générales.

La gestion de la supply chain

La restructuration de la *supply chain* engagée en 2007 a été poursuivie au cours de l'exercice 2009 par le rééquilibrage du portefeuille de fournisseurs afin de sécuriser les flux d'approvisionnements vers les plateformes logistiques. Neopost a renforcé ses livraisons directes vers le client final afin de mieux contrôler l'ensemble de la chaîne logistique et d'optimiser son *working capital*.

L'innovation et le développement

Une Charte de Développement des nouveaux produits a pour but de fournir une assurance raisonnable sur la conformité de ceux-ci à l'ensemble des exigences réglementaires.

Cette Charte prévoit que chaque projet significatif de Recherche et Développement (R&D) fasse l'objet d'un processus de validation en 5 étapes. Lors de ce processus, l'ensemble des parties prenantes au projet formalise une analyse en confrontant les aspects marketing, commercial, financier, technique (faisabilité/industrialisation), environnemental, et juridique (gestion des brevets). Le passage d'une phase à l'autre doit systématiquement être validé par le Staff Group (cf. : S'organiser et se structurer dans la partie sur « L'environnement du contrôle interne »).

La qualité

L'essentiel des filiales est certifié ISO 9001 version 2000. Les fonctions de certification et de contrôle de qualité sont indépendantes des structures de développement et de fabrication.

De plus, un tableau de bord Qualité est analysé mensuellement. Il détaille deux indicateurs principaux (*Out of Box Failure* et *Breakdown Visit Per Year*) pour la gamme de produits du Groupe.

Les réglementations postales rendent Neopost responsable de la qualité des opérations que le Groupe aura jugé bon d'externaliser (R&D, Production). Afin de s'acquitter de ses obligations, Neopost a placé des collaborateurs chez les sous-traitants les plus critiques (notamment en Chine et au Vietnam) pour veiller en permanence au respect des normes de qualité prédéfinies, notamment dans l'éventualité d'un audit diligenté par le régulateur en matière postale.

L'environnement

Depuis toujours, le Groupe est attentif au respect de l'environnement. Dans le cadre d'une politique spécifique, chaque filiale importante dispose d'un « *Environmental Compliance Officer* » en charge du

respect des réglementations locales. Il rapporte fonctionnellement au « *Group Environmental Officer* » qui rapporte lui-même auprès du Directeur Général.

De plus, le Groupe a lancé un programme de certification ISO 14001. À ce jour, toutes les filiales ont obtenu cette certification.

Enfin, un programme a été lancé pour la mise en conformité avec le standard d'hygiène et de sécurité OHSAS 18001. À ce jour, les principales filiales ont obtenu la certification.

Par ailleurs, le Groupe s'est engagé depuis 2007, avec l'aide d'un prestataire extérieur, dans une démarche visant à intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques au cœur de son activité et à définir un référentiel et les enjeux majeurs en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Grâce à une démarche proactive d'éco-conception, l'ensemble de la gamme de machines à affranchir est resté compatible avec la norme Energy Star la plus récente, encore plus contraignante en termes d'utilisation d'énergie.

Enfin, Neopost a amélioré ses activités de recyclage des produits et a privilégié les moyens de transport les moins polluants pour acheminer ses produits chez ses clients.

Customer Relationship Management

La réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des clients Neopost contribue à l'élaboration d'un « index de préconisation net », suivi tous les mois. De plus, les données de clientèle sont gérées dans un outil spécifique, déjà opérationnel en France, en cours de déploiement aux USA et en phase d'implantation en Grande-Bretagne. Cet outil permet de progresser dans la connaissance et le suivi des clients et d'assurer la permanence de ces données au sein de l'entreprise.

Enfin, le programme spécifique (*Sustainable Profitable Growth*) s'est poursuivi autour de 4 axes : la rétention des clients existants, le développement de ventes croisées (ventes complémentaires à des clients existants), l'identification de prospects à fort potentiel et la segmentation de la clientèle. Ce programme est suivi à travers 4 indicateurs principaux au niveau de chaque filiale et en central au niveau Groupe.

Société nouvellement acquise

Neopost procède régulièrement à des acquisitions de petite taille qui sont rapidement intégrées au Groupe. En fonction de sa maturité en matière de contrôle interne, le traitement peut aller du simple envoi des procédures Groupe de contrôle interne ainsi que des instructions du reporting pour mise en application, jusqu'à la nomination d'un responsable dédié chargé de l'intégration.

Piloter le dispositif de contrôle interne

La cinquième composante de Cadre de Référence AMF vise à mettre en place « la surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement ».

Le Conseil d'administration du groupe Neopost dispose d'un Comité d'audit dont la composition, le nombre de réunions et les principales missions sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du document de référence.

La fonction « Audit interne » au sein du groupe Neopost a été créée au début de l'année 2009 avec à sa tête un responsable de l'audit interne. Les premières actions entreprises ont consisté à structurer le département avec notamment un programme d'audit fondé sur une méthodologie et un cadre spécifique. La charte d'audit interne décrivant les engagements, les objectifs et les prérogatives de l'audit] a été signée par le Président-Directeur Général.

Les missions d'audit interne suivent les principales normes de travail suivantes :

- une lettre de présentation standard ;
- une réunion d'introduction avec le management ;
- une réunion de clôture suite à l'audit ;
- l'envoi d'un premier rapport par les auditeurs ;
- la réponse des entités auditées avec un plan d'actions spécifique pour chaque point d'audit (responsable, descriptif du plan d'action et date de réalisation) ;
- l'envoi du rapport final au *Managing Director*, au Directeur Financier Groupe, au Président-Directeur Général ainsi qu'au Directeur de zone ;
- le suivi trimestriel des points d'audit à travers une communication au Directeur de zone et une revue lors des « *Operating Reviews* ».

Lors de l'exercice 2009, deux types d'audits ont été effectués :

- audit « général » : audit d'entité structuré sur les réponses du questionnaire d'auto-évaluation ;
- audit « thématique » : audit d'une entité axé sur une thématique précise.

De plus, des sessions de formation pour les nouveaux auditeurs ont été effectuées.

Le plan d'audit 2010 a été présenté au Comité d'audit ; ce plan d'audit contient notamment le planning d'audit qui sera structuré autour de 12 audits avec une concentration des audits sur les entités nouvellement acquises ainsi que sur les unités de production et de leasing.

De plus, des actions de recrutement et de formation doivent être mises en place à destination des collaborateurs du département Financier qui intégreront la cellule d'audit interne afin d'effectuer un à plusieurs « audit croisé » durant l'exercice. Neopost a en effet retenu un système d'audits croisés consistant à faire mener les audits en filiales par des collaborateurs d'une autre filiale ou du siège, ceci dans un but d'échange de bonnes pratiques.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont décrites dans le présent rapport dans chacune des sections relatives aux grandes composantes du Cadre de Référence AMF auxquelles elles se rapportent. Elles sont complétées par les éléments spécifiques suivants :

LE MANUEL DE PROCÉDURES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Ce manuel a pour vocation principale de positionner le groupe Neopost par rapport aux objectifs de contrôles définis par l'AMF dans le Guide d'application comptable et financier du Cadre de référence sur le contrôle interne. Il a été diffusé à l'ensemble des *Managing Directors* et *Directeurs Financiers* des filiales du Groupe, qui sont en charge de mettre en place ces procédures au niveau local en tenant compte des diverses spécificités locales.

En outre, ce manuel contient une Procédure qui détaille le mode de mise à jour dudit manuel. Il est de la responsabilité du Responsable de l'audit interne de procéder à ces changements après accord formel du responsable du domaine concerné par la modification. Chaque nouvelle procédure ou actualisation d'une procédure existante est communiquée aux filiales du Groupe électroniquement par la personne en charge au responsable de chaque filiale. Chaque filiale organise la communication interne des procédures et s'assure qu'elles sont mises en œuvre et appliquées par les employés.

L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Préparation et contrôle de la fiabilité des informations

Chaque filiale du Groupe est dotée d'une équipe centralisée et placée sous la responsabilité d'un *Directeur Financier*, membre du Comité de direction de la filiale. Incluant une structure de contrôle de gestion, chaque équipe est responsable de l'élaboration des données comptables et de gestion dans le cadre du reporting mensuel.

Les collaborateurs de la Direction Financière Groupe sont chargés d'identifier les changements dans les conditions d'exploitation, de façon à pouvoir prendre en compte leurs effets éventuels sur les pratiques comptables de l'entreprise. De plus, lors des revues opérationnelles mensuelles et de ses autres déplacements dans les filiales, la Direction Générale est mise au courant des évolutions significatives locales. Le Contrôleur de Gestion Groupe assure un rôle de coordination en ce domaine.

En complément des éléments de contrôle interne décrits dans la section « Activités de contrôle » du présent rapport, les contrôles permettant de garantir la fiabilité de l'information financière sont renforcés par :

- un rapprochement systématique des données comptables et de gestion ;
- la réalisation de consolidations trimestrielles.

La consolidation

L'actuel système informatisé de reporting et de consolidation, déployé dans toutes les filiales consolidées du Groupe, permet un suivi homogène de l'ensemble des données budgétaires et des données de gestion, un gain dans les délais de production (grâce à une gestion automatique des calendriers des tâches, avec un système de rappel) et une amélioration de la précision des informations de consolidation. Ainsi, grâce aux éléments d'analyse transmis par les départements de Contrôle de Gestion des filiales *via* l'outil et revus par le management local, le Directeur Financier Groupe dispose en permanence des informations permettant d'expliquer d'éventuels écarts au niveau du reporting consolidé.

Pour s'assurer de la fiabilité et de l'intégrité des informations de reporting et de consolidation, le nombre de licences d'accès au système d'information est limité à deux ou trois par filiale.

De plus, depuis 2007, ce système permet un suivi des indicateurs de gestion ; il permet notamment de produire des statistiques commerciales et marketing pour les principales filiales.

La trésorerie et le financement

L'équipe financière de Neopost S.A. gère la trésorerie du Groupe de façon centralisée. Dans un souci de réduction de l'exposition aux risques, des procédures sont en place, notamment sur la gestion du change et des taux d'intérêts, le cash pooling et l'optimisation des financements.

Description des principales actions envisagées pour 2010 relatives aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Pour rappel synthétique des principaux efforts mentionnés dans le cours du rapport, Neopost va notamment travailler sur les sujets suivants :

- **Éthique :**
 - mise en place d'une charte d'éthique pour l'ensemble des membres du Conseil d'administration ;
- **Contrôle Interne :**
 - mise à jour de la cartographie des risques,
 - intégration des sociétés nouvellement acquises notamment au regard de l'application des procédures Groupe,
 - actualisation et approfondissement continu du manuel des procédures,
 - actualisation et enrichissement du manuel des procédures comptables ;
- **Audit Interne :**
 - continuité du plan d'audit interne fondé sur l'« audit croisé » entre les filiales avec la réalisation en 2010 de 12 audits avec notamment un audit des entités nouvellement acquise et des unités de production et de leasing,
 - formation de 8 nouveaux collaborateurs aux techniques de l'audit interne.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Neopost S.A.

Exercice clos le 31 janvier 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Neopost S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES
Olivier Péronnet

ERNST & YOUNG et Autres
Philippe Diu

3 Rapport de gestion du Groupe

Commentaires sur les résultats et la situation financière du groupe Neopost en 2009	36
Décomposition du compte de résultat	36
Quasi-stabilité du chiffre d'affaires 2009	36
Performance remarquable en Amérique du Nord	37
Légère baisse du chiffre d'affaires en France	37
Baisse du chiffre d'affaires au Royaume-Uni	37
Baisse du chiffre d'affaires en Allemagne	37
Croissance dans le reste du monde	37
Maintien de l'effort de Recherche et Développement	37
Poursuite du renforcement de la distribution directe	37
Programme d'optimisation mené à bien	37
Maintien de la marge opérationnelle courante	37
Résultat financier	38
Taux d'imposition	38
Résultat net en baisse	38
Maintien du dividende à un niveau élevé	38
Programme de rachat d'actions	38
Une situation financière renforcée	38
Instruments financiers	39
Couverture du risque de change	39
Couverture du risque de taux	39
Facteurs de risques	40
Risques juridiques	40
Risques de marché	40
Risques particuliers à l'activité	40
Engagement de retraite donné au Royaume-Uni	41
Risques industriels et liés à l'environnement	41
Information sur le niveau de risque technologique représenté par l'entreprise	41
Risque sur actions	41
Assurances	41
Données sociales et environnementales	42
Hygiène et sécurité	42
Formation	42
Données environnementales	43
Actionnariat	43
Perspectives	44
Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de bénéfice	45

Commentaires sur les résultats et la situation financière du groupe Neopost en 2009

Sur l'ensemble de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires est en baisse de 0,5 % à 913,1 millions d'euros, soit - 0,3 % à taux de change constants, par rapport à l'exercice 2008.

La marge opérationnelle courante⁽¹⁾ atteint 25,7 % du chiffre d'affaires, soit un niveau identique à celui enregistré en 2008.

Le résultat net part du Groupe est en baisse de 5,7 %.

Décomposition du compte de résultat

(En millions d'euros)		31 janvier 2010		31 janvier 2009
Chiffre d'affaires	913,1	100,0 %	918,1	100,0 %
Coûts de production	(187,1)	(20,5) %	(210,2)	(22,9) %
Marge brute	726,0	79,5 %	707,9	77,1 %
Frais de Recherche et Développement	(37,6)	(4,1) %	(38,7)	(4,2) %
Frais commerciaux	(226,6)	(24,8) %	(224,9)	(24,5) %
Frais administratifs et généraux	(138,4)	(15,2) %	(123,7)	(13,5) %
Maintenance et autres charges	(81,2)	(8,9) %	(75,7)	(8,2) %
Intéressement	(7,5)	(0,8) %	(9,0)	(1,0) %
Résultat opérationnel courant	234,7	25,7 %	235,9	25,7 %
Résultat des cessions et autres	-	-	0,4	-
Provisions pour optimisation des structures	-	-	-	-
Résultat opérationnel	234,7	25,7 %	236,3	25,7 %
Résultat financier	(30,2)	(3,3) %	(22,0)	(2,4) %
Résultat avant impôts	204,5	22,4 %	214,3	23,3 %
Impôts	(57,0)	(6,3) %	(57,9)	(6,3) %
Quote-part de résultat des SME	0,4	0,1 %	0,5	0,1 %
Intérêts minoritaires	-	-	0,1	-
Résultat net part du Groupe	147,9	16,2 %	157,0	17,1 %

Quasi-stabilité du chiffre d'affaires 2009

Sur l'ensemble de l'exercice 2009, Neopost affiche un chiffre d'affaires de 913,1 millions d'euros, soit - 0,3 % à taux de change constants par rapport à 2008.

Le contexte de crise sans précédent a fortement pesé sur les ventes d'équipements qui baissent de 10,7 % hors effets de change. Néanmoins, le développement des services financiers, l'augmentation des ventes de fournitures, la croissance des revenus de services et de maintenance ont permis aux revenus récurrents d'enregistrer une hausse de 5,0 % à taux de change constants. En

2009, leur part dans le chiffre d'affaires total du Groupe s'élève à 70,1 %.

Le chiffre d'affaires 2009 des systèmes de gestion de documents et logistique est en hausse de 2,7 % hors effets de change. Cette performance est notamment liée au succès des nouvelles plieuses/inséreuses haut de gamme et à l'intégration de Satori. Le chiffre d'affaires des systèmes d'affranchissement, en baisse de 1,5 % (hors effets de change), représente 70,9 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

[1] Marge opérationnelle courante = résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires.

Performance remarquable en Amérique du Nord

En Amérique du Nord, le premier marché de Neopost, le chiffre d'affaires a crû de 2,2 % à taux de change constants par rapport à l'année 2008 qui avait pourtant bénéficié de la fin de la décertification aux États-Unis. Cette hausse s'explique par les bonnes performances de la gamme IS de machines à affranchir, par les succès obtenus dans les systèmes de gestion de documents, en particulier les plieuses/inséreuses haut de gamme, et par l'intégration, depuis septembre 2009, de la société américaine Satori Software, spécialiste des outils de gestion de la qualité des adresses.

Légère baisse du chiffre d'affaires en France

Le chiffre d'affaires est en baisse de 2,3 % en 2009. Cette baisse est liée à une activité moindre chez Neopost ID et Valipost, tandis que les activités traditionnelles résistent bien.

Baisse du chiffre d'affaires au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, le chiffre d'affaires a baissé de 3,4 % hors effets de change. La crise, sévère au Royaume-Uni, a affecté les ventes d'équipements sur un marché où le pourcentage de revenus récurrents est plus faible que la moyenne du Groupe.

Baisse du chiffre d'affaires en Allemagne

En Allemagne où le pourcentage de revenus récurrents est plus faible que la moyenne du Groupe et dans un contexte économique dégradé, le chiffre d'affaires a baissé de 5,2 % hors effets de change. La moitié de cette baisse est toutefois imputable au contrat OEM ⁽²⁾ de distribution.

Croissance dans le reste du monde

Le chiffre d'affaires du reste du monde croît de + 3,5 % hors effets de change, grâce à la reprise de l'activité export, la bonne résistance des filiales européennes et l'acquisition de distributeurs en Scandinavie.

Maintien de l'effort de Recherche et Développement

En 2009, le Groupe a maintenu ses dépenses en matière de Recherche et Développement à un niveau élevé.

Les frais de Recherche et Développement ont représenté 37,6 millions d'euros en 2009 contre 38,7 millions d'euros en 2008, soit respectivement 4,1 % et 4,2 % du chiffre d'affaires 2009 et 2008.

Une part significative des frais de Recherche et Développement de l'exercice est immobilisée : 10,2 millions d'euros au 31 janvier 2010 contre 9,0 millions au 31 janvier 2009.

(2) OEM : Other Equipment Manufacturer.

(3) Marge opérationnelle courante = résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires.

Les principaux efforts de Recherche et Développement portent sur les futures générations de machines, les logiciels, les infrastructures et les réseaux qui gèrent les flux d'informations entre les clients et les postes et/ou les transporteurs.

Poursuite du renforcement de la distribution directe

En Europe, Neopost a procédé en 2009 à l'acquisition de deux distributeurs, l'un en Suède et l'autre au Danemark. Par ailleurs, le Groupe a décidé d'assurer désormais en direct la distribution des plieuses/inséreuses en Suisse.

Aux États-Unis, le Groupe a acquis trois nouveaux distributeurs à Washington, Philadelphie et Atlanta. Ainsi, à fin janvier 2010, la part de la base installée couverte par le réseau de distribution directe s'établit à 56,5 %. Le Groupe rappelle que ce pourcentage était de 31 % à fin 2004 et que l'objectif visé est une couverture de 60 % de la base installée.

Programme d'optimisation mené à bien

Fin janvier 2008, le Groupe avait décidé d'accélérer la mise en œuvre de programmes d'optimisation concernant en particulier la Recherche et Développement, la chaîne d'approvisionnement et la distribution. Ces programmes avaient fait l'objet de provisions pour un montant de 20,5 millions d'euros dans les comptes 2007, clos le 31 janvier 2008.

En 2008, Neopost avait regroupé les centres de R&D américains et mis en œuvre les programmes d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement en Europe et en Amérique du Nord. En 2009, les efforts ont essentiellement porté sur l'achèvement de la réorganisation de la structure de distribution aux États-Unis.

La phase de mise en œuvre de ce programme est aujourd'hui terminée et s'est déroulée conformément aux attentes. Les opérations ont commencé à porter leurs fruits en 2009 et le Groupe est en position de confirmer le montant de 6 à 7 millions d'euros d'économie attendus pour 2010.

Maintien de la marge opérationnelle courante

Le résultat opérationnel courant atteint 234,7 millions d'euros au 31 janvier 2010 contre 235,9 millions d'euros un an auparavant.

La marge opérationnelle courante ⁽³⁾ est maintenue au niveau de 25,7 % du chiffre d'affaires. La maîtrise des coûts opérationnels et l'augmentation de la marge brute, liée notamment à l'effet mix favorable des revenus récurrents expliquent cette performance dans un contexte de baisse de 10,7 % des ventes d'équipements, hors effets de change.

Résultat financier

Le résultat financier net est en baisse. Il passe de - 22,0 millions d'euros en 2008 à - 30,2 millions d'euros en 2009. Cette évolution provient d'une part d'une perte de change de 0,2 million d'euros en 2009 contre un gain de change de 5,2 millions d'euros en 2008 et d'autre part de la hausse des frais financiers liée notamment à l'émission d'obligations convertibles en octobre.

Taux d'imposition

Le taux moyen d'imposition s'établit à 27,8 % en 2009 contre 27,0 % en 2008.

Résultat net en baisse

Le résultat net part du Groupe 2009 s'établit à 147,9 millions d'euros contre 157,0 millions d'euros en 2008 soit une baisse de 5,7 %. Il représente 16,2 % du chiffre d'affaires.

Maintien du dividende à un niveau élevé

Au titre de l'exercice 2009, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 juillet 2010, un dividende total de 3,80 euros par action, identique à celui de l'exercice précédent. Le Groupe ayant déjà procédé le 11 janvier 2010 au versement d'un acompte sur le dividende 2009 de 1,65 euro par action, le solde s'élèvera à 2,15 euros par action et sera versé au mois d'août 2010. Les actionnaires pourront opter pour un dividende en action.

Pour 2010, le Groupe compte maintenir un dividende élevé et poursuivre sa politique d'acompte sur dividende. Ses rachats d'actions, comme en 2009, seront au maximum limités à la dilution liée à l'exercice de stock-options et à l'attribution d'actions gratuites.

Programme de rachat d'actions

Comme les années précédentes, un programme de rachat d'actions, portant au maximum sur 10 % du capital émis et à un prix maximal d'achat correspondant à 1,3 fois la moyenne des 60 derniers cours de clôture précédant le rachat, sera proposé à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 6 juillet 2010.

Une situation financière renforcée

Les éléments marquant de l'année 2009 sont les suivants :

- une capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôts qui s'établit au niveau élevé de 215,6 millions d'euros ;
- un besoin en fonds de roulement hors *leasing* qui augmente hors effets de change et de périmètre en raison notamment de l'augmentation ponctuelle des stocks et des clients et de crédits de TVA en attente de remboursement ;
- une augmentation des financements clients de 38,1 millions d'euros liée à la croissance des services financiers (*leasing et postage financing*) ;
- un niveau d'investissement net de 133,5 millions d'euros dont 73,7 millions correspondent aux acquisitions/cessions de distributeurs et de sociétés ciblées aux États-Unis et en Europe, 10,2 millions à la capitalisation des frais de R&D, le solde correspondant essentiellement au renouvellement du parc locatif de machines à affranchir et aux acquisitions de logiciels ;
- le paiement du solde du dividende 2008 et d'un acompte sur dividende 2009 pour un montant total de 116,4 millions d'euros dont 17,8 millions payés en actions.

Afin de diversifier ses sources de financement et de rallonger la maturité de sa dette, le Groupe a d'abord signé en septembre 2009, une nouvelle ligne de crédit revolving sur 5 ans, d'un montant de 175 millions d'euros auprès du groupe Natixis/Banque Populaire/Caisse d'Épargne. Il a ensuite émis avec succès en octobre 2009 des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant de 300 millions d'euros.

Neopost clôture l'exercice 2009 avec une dette nette de 716,0 millions d'euros contre 668,7 millions d'euros en 2008 et avec une situation nette avant minoritaires de 489,5 millions d'euros contre 436,1 millions d'euros un an auparavant. L'endettement ⁽¹⁾ du Groupe est maîtrisé. Il représente 1,5 fois le montant des capitaux propres. Le ratio de couverture des frais financiers ⁽²⁾ par l'EBITDA ⁽³⁾ s'établit à 9,9 et le ratio dette nette sur EBITDA à 2,4. Le Groupe rappelle que sa dette nette est adossée aux flux futurs provenant de ses activités de location et de *leasing*. Elle a donc vocation à croître avec le développement de ses activités de financement. Au 31 janvier 2010, Neopost dispose de lignes de crédit non tirées pour un montant de 667 millions d'euros.

Il n'y a pas de restriction à l'utilisation des liquidités du Groupe. Le Groupe est toutefois soumis au respect de covenants financiers (cf. ci-dessous facteurs de risques). Au 31 janvier 2010, les covenants financiers sont respectés.

(1) L'endettement ou la dette nette = dette financière – trésorerie et équivalent de trésorerie.

(2) Frais financiers = coût de l'endettement financier net.

(3) L'EBITDA (297,1 millions d'euros) est la somme du résultat opérationnel courant (234,7 millions d'euros) et des amortissements sur immobilisations corporelles (42,9 millions d'euros) et incorporelles (19,5 millions d'euros).

Instruments financiers

L'entreprise a recours à l'utilisation d'instruments financiers pour couvrir ses risques de change et de taux.

Neopost s'est assuré les services d'une société de conseil indépendante située à Paris. Cette Société aide Neopost dans sa politique de couverture du risque de change et de taux et réalise la valorisation de son portefeuille aux normes IFRS, ce qui lui assure une continuité des méthodologies et un avis financier indépendant de tout établissement financier. Cette Société dispose des moyens techniques et humains afin d'assurer le suivi quotidien des évolutions des taux d'intérêts et des taux de change, alertant ainsi le Trésorier Groupe en fonction des stratégies mises en place.

Couverture du risque de change

Le groupe Neopost a mis en place une politique de centralisation du risque de change ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de change du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place.

Pour chaque position consolidée à gérer, une stratégie de couverture est mise en place simultanément à la fixation d'un cours de référence à défendre. La stratégie de couverture est une combinaison d'instruments de couverture fermes ou optionnels et de position ouverte protégée par des « *stop loss* », niveaux de parité prédéterminés qui doivent déclencher des opérations de couverture lorsqu'ils sont atteints. En conséquence, la stratégie de couverture permet, par construction mathématique, de défendre, dès l'origine, le cours de référence pour l'ensemble de la position en cas d'évolution défavorable des cours.

Couverture du risque de taux

Pour limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêts sur le niveau de ses frais financiers, le groupe Neopost a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux de financement maximum annuel sur les 3 ans à venir. L'horizon de gestion retenu est glissant, de manière à toujours avoir 3 ans de gestion.

Le groupe Neopost a mis en place une politique de centralisation du risque de taux ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de taux du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place. Le Groupe assure la couverture du risque de taux en fonction de la dette actuelle mais également en fonction de l'évolution probable de sa dette (évolution des tirages sur sa ligne de revolving).

Les instruments financiers sont portés par les entités juridiques ayant inscrit à leur bilan la dette correspondante.

En fonction de la position à gérer et du taux de référence retenu, une stratégie de couverture est mise en place. Elle a pour but de protéger le taux de référence et de permettre de profiter, au moins en partie, des évolutions favorables. Ces stratégies de couverture sont constituées d'instruments dérivés fermes, d'instruments dérivés optionnels et maintiennent une position ouverte si cela est possible. La valorisation de la position ouverte aux taux à terme du marché ainsi que les taux obtenus par les couvertures en place doivent toujours conduire à protéger le taux de référence. Les stratégies de couverture concernent les trois années de gestion. Toutefois, le niveau de couverture et le poids des différents instruments dérivés peuvent varier d'une année à l'autre, l'objectif étant de garder davantage de possibilité d'optimisation pour les années les plus éloignées.

La sensibilité au risque de taux basée sur la dette prévisionnelle 2010 est la suivante :

- dans le cas d'une variation de 1 % à la hausse des taux d'intérêts, l'impact sur le résultat financier est de - 1,6 million d'euros sur la dette en euro et de - 2,0 millions de dollars US sur la partie de la dette en dollar ;
- dans le cas d'une variation de 1 % à la baisse des taux d'intérêts, l'impact sur le résultat financier est de + 1,5 million d'euros sur la dette en euro et de + 1,9 million de dollars US sur la partie de la dette en dollar.

Facteurs de risques

Risques juridiques

En décembre 1997, Pitney Bowes France a déposé une plainte devant le Conseil de la concurrence contre tous ses concurrents en France, y compris Neopost, pour pratiques anticoncurrentielles concernant les contrats de location/entretien des machines à affranchir d'une durée de quatre ans qui étaient renouvelables, sauf dénonciation, pour quatre années supplémentaires. Le Conseil de la concurrence s'est par la suite saisi d'office et a mené une enquête approfondie visant les pratiques de marché de Neopost et de Secap, groupe Pitney Bowes. Pour mettre fin à des années d'investigation, Neopost a accepté la procédure de transaction du Conseil de la concurrence, en négociant des engagements, sans toutefois reconnaître les griefs qui lui étaient reprochés. Neopost, tout comme Secap, a pris l'engagement de modifier la durée des contrats de location/entretien des machines à affranchir en France afin de proposer des durées initiales de 5 ans maximum renouvelables par période d'une année. Ces engagements, qui ont été entérinés par la décision du Conseil de la concurrence n° 05-D-49 du 28 juillet 2005, ont été accompagnés d'une amende de 1,1 million d'euros.

Les sociétés françaises ont fait l'objet à la fin de l'année 2007 d'une enquête diligentée par la Direction Nationale des Enquêtes de Concurrence dans le cadre du suivi des engagements souscrits par elles auprès du Conseil de la concurrence devenu par la suite Autorité de la Concurrence. Cette enquête a donné lieu à un rapport qui a fait l'objet d'un examen par les services d'instruction de l'Autorité de la Concurrence. Ces derniers estiment que les sociétés françaises n'auraient pas parfaitement exécuté certains des engagements souscrits. Neopost considère que les engagements souscrits ont été respectés et fera vigoureusement valoir ses arguments auprès de l'Autorité.

Risques de marché

Risque de liquidité

Compte tenu du niveau actuel de son endettement, le Groupe considère que sa marge brute d'autofinancement lui permettra de satisfaire facilement le service de sa dette. Les dettes du Groupe sont soumises à des respects de covenants financiers qui, si non respectés, peuvent entraîner le remboursement anticipé de la dette. Au 31 janvier 2010, l'ensemble des covenants est respecté.

La capacité à satisfaire le service futur de la dette dépendra néanmoins de la performance future du Groupe, qui est en partie liée à la conjoncture économique que le Groupe ne peut maîtriser. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant à la capacité du Groupe à couvrir ses besoins financiers futurs.

Risque de change

Le Groupe a adopté une politique de couverture du risque de change [cf. ci-dessus instruments financiers].

Neopost bénéficie d'une couverture de change naturelle sur sa marge opérationnelle courante et sa marge nette.

Sur la base du budget 2010, la répartition des ventes et des coûts en USD est la suivante : ventes 36 %, coûts des ventes 47 %, coûts d'exploitation 32 %, frais financiers 19 %. Une variation à la baisse du dollar de 10 % par rapport au taux budget EUR/USD de 1,42 aurait les impacts suivants sur les comptes du Groupe : ventes - 31,5 millions d'euros, résultat opérationnel courant - 7,9 millions d'euros et résultat net - 4,7 millions d'euros.

Sur la base du budget 2010, la répartition des ventes et des coûts en GBP est la suivante : ventes 12 %, coûts des ventes 10 %, coûts d'exploitation 10 %. Une variation à la baisse de la livre de 10 % par rapport au taux budget EUR/GBP 0,89 aurait les impacts suivants sur les comptes du Groupe : ventes - 10,7 millions d'euros, résultat opérationnel courant - 4,3 millions d'euros et résultat net - 3,1 million d'euros.

Au-delà de la couverture naturelle, aucune garantie ne peut cependant être donnée quant à la capacité du Groupe à se couvrir efficacement contre les risques de change.

Risque de taux

Le Groupe a adopté une politique de couverture du risque de taux [cf. ci-dessus instruments financiers]. Aucune garantie ne peut cependant être donnée quant à la capacité du Groupe à se couvrir efficacement contre les risques de taux.

Risques particuliers à l'activité

Réglementation des autorités postales

La fabrication, la commercialisation et les services liés aux machines à affranchir sont réglementés par les autorités postales des pays dans lesquels le Groupe est présent. L'activité du Groupe peut donc être affectée de manière significative par les changements de la réglementation postale. Le Groupe ne peut garantir que de tels changements, en particulier ceux affectant les principaux marchés sur lesquels il est implanté, n'auront pas un effet négatif sur son activité et ses résultats opérationnels.

De même, l'activité du Groupe est en partie dépendante de sa capacité à développer et à maintenir des contacts avec les responsables des administrations postales des pays concernés. Ces responsables sont susceptibles de changer, et aucune garantie ne peut être donnée quant à la capacité du Groupe à créer et maintenir de telles relations dans le futur. L'impossibilité de maintenir de tels rapports pourrait avoir un effet négatif sur l'activité et les résultats opérationnels du Groupe.

Concurrence

Le Groupe a deux concurrents principaux, Pitney Bowes le n° 1 mondial et Francotyp Postalia le n° 3 mondial. Bien que le Groupe considère sa position concurrentielle sur le marché de l'équipement des salles de courrier comme durable et que l'industrie soit encadrée par des réglementations postales locales, il n'est pas impossible que de nouveaux intervenants puissent pénétrer ce marché que ce soit pour la fourniture de produits ou de services. En outre, les concurrents du Groupe peuvent disposer de ressources financières plus importantes que celles du Groupe, ce qui pourrait affecter la compétitivité de Neopost. Le Groupe ne peut, dès lors, garantir qu'il pourra maintenir ou accroître ses parts de marché sur les marchés où il est déjà présent, ou pénétrer de nouveaux marchés.

Évolutions technologiques et nouveaux marchés

Les marchés des produits et services du Groupe sont et resteront soumis à de rapides évolutions technologiques, ainsi qu'à l'amélioration continue des produits existants et à l'introduction fréquente de nouveaux produits. Le développement et le lancement de ces services exigent des investissements importants. Les résultats et la situation financière futurs du Groupe dépendront en partie de la capacité de celui-ci à assurer l'amélioration de ses produits et services, à en développer et en produire de nouveaux, au meilleur prix et dans les délais requis par la demande, ainsi qu'à en assurer la distribution et la commercialisation.

Dépendance vis-à-vis des clients et des fournisseurs

Le Groupe a près de 800 000 clients dont aucun ne représente 1 % du chiffre d'affaires.

La dépendance du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs est en baisse. Le principal fournisseur du Groupe est Hewlett Packard pour les têtes d'impression et les cartouches jet d'encre. Cette année Neopost a renouvelé son accord de partenariat avec HP concernant la fourniture des cartouches d'encre et des têtes d'impression. Cet accord s'inscrit dans la continuité de celui déjà engagé depuis dix ans. HP représente 9,1 % des achats du Groupe contre 12,5 % en 2008. Les 5 premiers fournisseurs et les 10 premiers fournisseurs en représentent respectivement 19,8 % et 24,3 %, alors qu'en 2008 le poids proportionnel des fournisseurs était de 26,3 % et 28,6 % respectivement. Une rupture d'approvisionnement en provenance de ces fournisseurs pourrait affecter significativement l'activité du Groupe, même si des clauses contractuelles garantissent le Groupe contre cette éventualité. Neopost a d'ailleurs mis en place des solutions alternatives au cas où une pareille éventualité viendrait à se produire.

Prévisions

Neopost fournit à ses actionnaires des informations sur ses prévisions pour l'année 2010. Ces prévisions ont été établies sur la base du budget 2010 et du plan à 3 ans du Groupe. Ces prévisions ont également été établies en prenant en compte les conditions de marché, prévalant début 2010, c'est-à-dire les conditions de concurrence existant entre les différents fournisseurs d'équipements

de salles de courrier ainsi que les conditions économiques générales des différents pays dans lesquels le Groupe exerce une activité. Si ces conditions de marché et de concurrence venaient à changer de façon significative, le Groupe ne pourrait pas garantir la réalisation de ses prévisions.

Engagement de retraite donné au Royaume-Uni

Au titre de ses engagements de retraite au Royaume-Uni, le Groupe s'est engagé à verser les sommes suivantes aux fonds : 5,2 millions de GBP en 2010 et 4,0 millions de GBP en 2011 au titre du comblement des déficits tels qu'évalués conformément à la loi en vigueur.

Aucun autre engagement significatif n'a été répertorié à ce jour.

Risques industriels et liés à l'environnement

Compte tenu de ses activités d'assemblage et de distribution, la Société n'a pas connaissance de risques industriels et environnementaux de nature à avoir une incidence significative sur sa situation financière, son activité ou ses résultats.

Information sur le niveau de risque technologique représenté par l'entreprise

Les obligations d'information relevant de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce ne sont pas applicables à Neopost compte tenu de ses activités.

Risque sur actions

Le risque sur actions est non significatif pour Neopost.

Assurances

L'ensemble des sociétés du Groupe est couvert par un programme mondial d'assurances qui couvre les risques « Dommages et Pertes d'Exploitation, Responsabilité Civile, Transports ». L'ensemble des filiales du Groupe adhère aux garanties mises en place et négociées au niveau de la Société, sous réserve des contraintes réglementaires locales ou d'exclusions géographiques spécifiques.

Les risques de Neopost se caractérisent par une forte dispersion géographique, ce qui dilue fortement les conséquences d'un sinistre. Les couvertures négociées par le Groupe sont élevées et visent avant tout à assurer les sinistres les plus importants qui pourraient avoir un impact significatif sur sa situation financière. Certains risques ne sont désormais plus ou très difficilement couverts par les Compagnies d'Assurances comme les dommages résultant d'actes de concurrence déloyale, de contrefaçon, de publicité mensongère et du non-respect de droit d'auteur ainsi que du droit de propriété littéraire ou artistique.

3 Rapport de gestion du Groupe

Données sociales et environnementales

La couverture du risque Dommages et Pertes d'exploitation a été renégociée le 1^{er} février 2009, ce qui a permis de porter la garantie par sinistre de 61 à 90 millions d'euros et d'obtenir un « long term agreement » de 2 ans pour maîtriser le budget jusqu'en 2011.

La couverture du risque Transport a également été renégociée le 1^{er} février 2009, ce qui a permis à la fois de réduire le taux de prime et la pérennisation sur 2010 des conditions tarifaires, tout en gardant une garantie par sinistre de 500 000 euros.

Le contrat Responsabilité Civile a été revu le 1^{er} février 2010 pour deux ans avec un maintien de la couverture à 30 millions d'euros par sinistre et une baisse de prime de 12 % en 2010 et une baisse complémentaire de 8 % en 2011.

Le coût global des couvertures s'est élevé à 0,8 million d'euros sur l'exercice 2009.

Les assurances du Groupe sont réactualisées régulièrement pour suivre l'évolution du périmètre du Groupe et maîtriser, dans le cadre du marché mondial de l'assurance, les risques industriels.

Les garanties du Groupe sont placées auprès d'assureurs de premier plan et de notoriété mondiale.

Données sociales et environnementales

Conformément à la loi NRE et à son décret d'application n° 2002-221 du 20 février 2002, les données sociales dans ce paragraphe concernent les trois sociétés de production du groupe Neopost en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni qui emploient 974 personnes au 31 janvier 2010.

Hygiène et sécurité

Indicateur	Unité	31 janvier 2010	31 Janvier 2009
Taux de fréquence des accidents du travail	nb accidents x 10 ⁶		
	nb h travaillées	19,8	18,1
Taux de gravité des accidents du travail	nb jours arrêt x 10 ³		
	nb h travaillées	0,0	0,1

En 2008, les données environnementales publiées (12,8 et 0,1) comprenaient uniquement les usines du Lude en France et de Drachten au Pays-Bas. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus comprennent en plus les données pour l'usine de Loughton au Royaume-Uni pour les deux années.

Formation

Indicateur	Unité	31 janvier 2010	31 Janvier 2009
Nombre total d'heures de formation au cours de l'exercice	h	14 796	12 063
Nombre d'employés ayant bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année	nb	886	662

En 2008, les données environnementales publiées (11 452 heures et 587 personnes) comprenaient uniquement les usines du Lude en France et de Drachten au Pays-Bas. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus comprennent en plus les données pour l'usine de Loughton au Royaume-Uni pour les deux années.

Données environnementales

	Unité	31 janvier 2010	31 Janvier 2009
Consommation d'eau	m ³	10 109	11 989
Consommation d'électricité	Kwh	5 311 919	5 433 900
Consommation de gaz	m ³	8 562 836	16 070 132
Production de déchets d'emballages	Tonnes	648	763
Production de déchets industriels	Tonnes	1 233	1 473
Dont déchets dangereux	Tonnes	20	49
% de recyclage	%	97 %	85 %

En 2008, les données environnementales publiées (4 989 m³, 3 983 900 kWh, 412 132 m³, 709T, 1 438T, 47T et 85 %) comprenaient uniquement les usines du Lude en France et de Drachten au Pays-Bas. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus comprennent en plus les données pour l'usine de Loughton au Royaume-Uni pour les deux années.

Actionnariat

Au 31 janvier 2010, la répartition des actionnaires de Neopost S.A. est la suivante :

	Nombre	%
Management et salariés	517 854	1,658 %
Administrateurs non salariés	233 803	0,750 %
Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité	72 291	0,232 %
Actions propres détenues pour servir les plans d'actions gratuites	149 640	0,479 %
First Eagle Investment Management LLC ^(a)	3 797 481	12,163 %
Jupiter Asset Management Ltd ^(a)	1 905 337	6,103 %
Marathon Asset Management LLP ^(a)	1 657 834	5,310 %
Harris Associates LP ^(a)	1 623 538	5,200 %
Fidelity International Ltd ^(a)	1 106 174	3,543 %
Autres actionnaires	20 157 935	64,562 %
Total	31 221 887	100,000 %

(a) Source Thomson Reuters au 31 janvier 2010.

Neopost a connu les franchissements de seuils suivants en 2009 :

Date	Nom du Fonds d'investissement	Franchissement de seuil
9 janvier 2009	Harris Associates LP	Franchissement à la baisse du seuil des 5 % avec 4,87 % des droits de vote
14 août 2009	Harris Associates LP	Franchissement à la hausse du seuil des 5 % avec 5,37 % des droits de vote
30 novembre 2009	Harris Associates LP	Franchissement à la baisse du seuil des 5 % avec 4,99 % des droits de vote
15 décembre 2009	Harris Associates LP	Franchissement à la hausse du seuil des 5 % avec 5,01 % des droits de vote

À la connaissance de la Société il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 3 % du capital ou des droits de vote.

Le groupe Neopost n'est pas contrôlé directement ou indirectement. Il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

Perspectives

Tout en menant à bien les chantiers majeurs d'optimisation des structures et poursuivant ses acquisitions ciblées et ses rachats de distributeurs, le Groupe a continué à investir fortement en matière de R&D. Neopost s'apprête à lancer en 2010 de nombreux nouveaux produits.

Le Groupe poursuit la mise sur le marché d'IS, la nouvelle gamme de machines à affranchir, et de la panoplie d'accessoires disponibles pour chacun des modèles. Après avoir d'abord lancé en 2008 et 2009 les équipements correspondant au milieu de gamme, Neopost s'apprête à commercialiser les machines d'entrée de gamme et les systèmes ciblant le haut de gamme, en vue de renforcer sa présence sur ce segment. Ainsi, en l'espace de deux à trois ans, Neopost aura procédé au renouvellement de l'intégralité de son offre de machines à affranchir. Le Groupe se prépare également à rentrer sur un nouveau segment, celui de l'IT Franking^[1].

En matière de plieuses/inséreuseuses, après avoir intégré avec succès en 2008-2009 les machines haut de gamme de PFE, le Groupe se prépare à lancer trois nouvelles machines en entrée, milieu et haut de gamme pour renforcer son leadership dans ce métier.

Pour 2010, le Groupe devrait continuer à bénéficier de la croissance de ses revenus récurrents et de l'amélioration lente mais progressive de ses ventes d'équipement. Dans ces conditions, et sauf nouvelle dégradation de l'environnement économique, le Groupe devrait générer une croissance de son chiffre d'affaires comprise entre 0 % et 2 % en 2010, hors effets de change et maintenir son résultat opérationnel courant au niveau élevé de 25,7 % du chiffre d'affaires.

Depuis la clôture des comptes 2009, et jusqu'à la date de publication de ce rapport, il n'y a pas eu de changement significatif de la situation commerciale ou financière du Groupe.

[1] IT Franking : solution d'affranchissement informatisée.

Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions de bénéfice

Monsieur le Président-Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur la prévision de résultat opérationnel courant du groupe Neopost incluse dans la partie 3 de son document de référence 2009 au paragraphe « Perspectives ».

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de cette prévision.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement de la prévision ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques du groupe Neopost. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que la prévision est adéquatement établie sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévision présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de cette prévision.

A notre avis :

- la prévision a été adéquatement établie sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par le groupe Neopost.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant ce document de référence, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES

Olivier Péronnet

ERNST & YOUNG et Autres

Philippe Diu

4 États financiers

Comptes consolidés	48
États consolidés de la situation financière	48
Comptes de résultat consolidés	50
Situation du résultat global consolidé	51
État des flux de trésorerie consolidés	52
État des variations des capitaux propres	53
Notes sur les comptes consolidés	54
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	109
Rapport de gestion de Neopost S.A.	110
Événements significatifs de l'année	110
Comptes de résultat de Neopost S.A.	110
Bilan de Neopost S.A.	110
Mandat des administrateurs	115
Rémunération des administrateurs et des mandataires sociaux	117
Païement en actions	119
Liste des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital	124
Gestion des risques et utilisation des instruments financiers	124
Effectifs	129
Rapport spécial	129
Événements postérieurs à la clôture	129
Perspectives pour l'année 2010	129
Comptes sociaux	130
Bilans de Neopost S.A.	130
Comptes de résultat de Neopost S.A.	132
Tableau des flux de trésorerie de Neopost S.A.	133
Notes sur les comptes sociaux	134
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	157
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	158

Comptes consolidés

États consolidés de la situation financière

■ ACTIFS CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Écarts d'acquisition	(5)	<u>747,9</u>	<u>669,6</u>
Immobilisations incorporelles			
Montant brut		159,0	197,7
Amortissements		(93,2)	(131,7)
	(6)	<u>65,8</u>	<u>66,0</u>
Immobilisations corporelles			
Montant brut		400,0	548,7
Amortissements		(260,0)	(403,9)
	(7)	<u>140,0</u>	<u>144,8</u>
Autres actifs financiers non courants			
Titres mis en équivalence		2,7	2,9
Actifs disponibles à la vente		4,2	4,2
Instruments financiers dérivés actifs non courants		0,5	-
Autres actifs financiers non courants		8,6	25,1
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente		(1,1)	(0,7)
	(8)	<u>14,9</u>	<u>31,5</u>
Créances à long terme sur crédit-bail, net	(9)	<u>329,6</u>	<u>319,4</u>
Autres créances à long terme, net	(9)	<u>19,1</u>	<u>9,2</u>
Impôt différé actifs non courants	(14)	<u>14,7</u>	<u>18,1</u>
Total actifs non courants		<u>1 332,0</u>	<u>1 258,6</u>
Stocks et en cours, net	(10)	<u>56,3</u>	<u>45,5</u>
Créances, net			
Clients et comptes rattachés, net	(9)	188,3	167,7
Créances à court terme sur crédit-bail, net	(9)	182,1	176,3
Créances d'impôt	(9)	35,0	20,8
Créances diverses, net	(9)	8,8	19,2
		<u>414,2</u>	<u>384,0</u>
Charges constatées d'avance		<u>29,1</u>	<u>27,8</u>
Instruments financiers dérivés actifs courants		<u>0,1</u>	<u>0,4</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Placements à court terme		0,2	0,2
Banques et caisses		138,5	132,6
		<u>138,7</u>	<u>132,8</u>
Total actifs courants		<u>638,4</u>	<u>590,5</u>
Total actifs		<u>1 970,4</u>	<u>1 849,1</u>

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

■ PASSIFS CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Capitaux propres			
Capital social		31,2	31,2
Primes liées au capital		19,8	7,1
Réserves et report à nouveau		361,6	337,2
Différence de conversion		(49,7)	(50,0)
Actions propres		(21,1)	(46,1)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la Société Mère		147,9	157,0
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	(0,1)
Total capitaux propres		489,7	436,3
Provisions non courantes	(11)	8,9	11,1
Dettes financières	(12)	430,2	304,4
Instruments financiers dérivés passifs non courants		8,3	-
Autres dettes non courantes	(13)	18,9	17,9
Impôt différé passif	(14)	54,3	32,7
Total passifs non courants		520,6	366,1
Dettes d'exploitation			
Fournisseurs		52,2	61,4
Autres dettes d'exploitation		221,3	199,3
Impôts		52,3	52,3
Provisions courantes	(11)	18,6	37,7
Produits constatés d'avance		189,0	183,1
		533,4	533,8
Instruments financiers dérivés passifs courants		2,2	15,8
Dettes financières			
Part à court terme des dettes financières non courantes		421,0	495,0
Découverts bancaires		3,5	2,1
	(12)	424,5	497,1
Total passifs courants		960,1	1 046,7
Total passifs		1 970,4	1 849,1

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

4 États financiers

Comptes consolidés

Comptes de résultat consolidés

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Chiffre d'affaires	(15)	913,1	918,1
Charges opérationnelles courantes	(16)		
Coûts des ventes		(187,1)	(210,2)
Frais de Recherche et Développement		(37,6)	(38,7)
Frais commerciaux		(226,6)	(224,9)
Frais administratifs et généraux		(138,4)	(123,7)
Frais de maintenance et autres charges		(81,2)	(75,7)
Intéressement, paiement en actions	(19)	(7,5)	(9,0)
Total des charges opérationnelles courantes		(678,4)	(682,2)
Résultat opérationnel courant		234,7	235,9
Dépréciation des écarts d'acquisition		-	-
Résultat des cessions	(17)	-	0,4
Résultat opérationnel		234,7	236,3
Intérêts financiers sur emprunts		(30,1)	(28,0)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0,1	0,6
Coût de l'endettement financier net	(12)	(30,0)	(27,4)
Pertes de change		(11,9)	(4,7)
Gains de change		12,0	9,9
Résultat de change net	(20)	0,1	5,2
Autres produits financiers		-	0,3
Autres charges financières		(0,3)	(0,1)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0,4	0,5
Résultat avant impôt		204,9	214,8
Impôts sur les bénéfices	(14)	(57,0)	(57,9)
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		147,9	156,9
Résultat après impôt des activités abandonnées		-	-
Résultat net		147,9	156,9
Attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		147,9	157,0
• aux participations ne donnant pas le contrôle		-	(0,1)
Résultat de base par action (en euros)	(18)	4,85	5,10
Résultat dilué par action (en euros)	(18)	4,68	5,08

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

Situation du résultat global consolidé

(En millions d'euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Résultat de l'exercice	147,9	156,9
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	(0,3)	(11,8)
Impôts différés sur variation de la juste valeur des instruments de couverture	0,1	3,0
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	(11,6)	11,4
Impôts différés sur écarts actuariels reconnus en capitaux propres	3,2	(3,5)
Différence de conversion	0,4	(25,6)
Autres éléments du résultat global reconnus directement en capitaux propres	(8,2)	(26,5)
Total du résultat global pour la période	139,7	130,4
Attribuable :		
• aux propriétaires de la société mère	139,7	130,4
• aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

4 États financiers

Comptes consolidés

État des flux de trésorerie consolidés

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Résultat net		147,9	156,9
Dotations (reprises) aux amortissements corporels	(7)	42,9	47,9
Dotations (reprises) aux amortissements incorporels	(6)	19,5	17,4
Dotations (reprises) aux provisions ^(a)		(19,5)	(21,6)
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		1,4	7,4
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	(19)	5,5	6,9
Plus ou moins-values nettes sur cessions d'actif immobilisé	(17)	-	0,4
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)		0,4	0,5
Autres, net ^(b)		17,5	3,6
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts		215,6	219,4
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	(14)	57,0	57,9
Coût de l'endettement financier net		30,0	28,0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		302,6	305,3
(Augmentation) diminution des stocks		(7,2)	7,0
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés		(13,4)	(5,1)
Augmentation (diminution) du revenu différé		1,8	(9,6)
Augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		(7,0)	1,3
Augmentation (diminution) des autres passifs et actifs d'exploitation		9,3	(6,3)
(Augmentation) diminution des créances de crédit-bail		(38,1)	(51,3)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		248,0	241,3
Intérêts payés		(26,4)	(28,4)
Impôts sur les bénéfices payés		(48,2)	(27,1)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (A)		173,4	185,8
Investissements en immobilisations corporelles	(7)	(43,2)	(47,0)
Investissements en autres immobilisations incorporelles	(6)	(16,6)	(37,3)
Acquisition de titres		(73,7)	(77,1)
Sous-total investissements		(133,5)	(161,4)
Cessions d'immobilisations		2,9	4,9
Remboursement de prêts et autres avances long terme		(3,2)	(2,5)
Flux de trésorerie nets des activités d'investissements (B)		(133,8)	(159,0)
Augmentation de capital de la société mère		2,3	7,3
Rachat d'actions propres en cours d'annulation		-	(22,9)
Rachat d'actions propres – contrat de liquidité		2,0	2,3
Rachat d'actions propres – actions gratuites		-	(14,7)
Dividendes versés aux actionnaires		(98,6)	(161,7)
Nouvelles dettes financières à moyen et long terme		330,4	179,8
Remboursement d'emprunts		(278,0)	(14,9)
Variation nette des autres dettes financières et des intérêts courus non échus		4,3	0,3
Flux de trésorerie nets provenant des opérations de financement (C)		(37,6)	(24,5)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change (D)		2,5	(11,1)
Variation de la trésorerie nette (A) + (B) + (C) + (D)		4,5	(8,8)
Trésorerie nette à l'ouverture		130,7	139,5
Trésorerie nette à la clôture		135,2	130,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie		138,7	132,8
Découverts bancaires		(3,5)	(2,1)
Trésorerie nette à la clôture		135,2	130,7

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

(a) Les reprises de provisions sont liées principalement aux reprises de provisions figurant au passif pour 19,3 millions d'euros.

(b) Concerne essentiellement la variation des impôts différés actif et passif.

État des variations des capitaux propres

(En millions d'euros)	Valeur nominale de l'action	Nombre d'actions	Capital social *	Primes liées au capital *	Réserves report à nouveau et résultat	Actions propres	Différence de conversion	Total
Capitaux propres consolidés au 31 janvier 2008	1 EUR	31 708 924	31,7	52,7	506,5	(73,6)	(24,5)	492,8
Résultat de l'exercice		-	-	-	156,9	-	-	156,9
Autres éléments du résultat global reconnus en capitaux propres		-	-	-	(0,9)	-	(25,6)	(26,5)
Résultat global 2008			-	-	156,0	-	(25,6)	130,4
Augmentation de capital : levées d'options (188 135 actions)	1 EUR	188 135	0,2	7,1	-	-	-	7,3
Réduction de capital (724 364 actions)	1 EUR	(724 364)	(0,7)	(52,7)	(13,6)	67,0	-	-
Actions propres en voie d'annulation (335 178 actions)		-	-	-	-	(22,9)	-	(22,9)
Variation actions propres - contrat de liquidité (- 2 885 actions)		-	-	-	-	(1,8)	-	(1,8)
Acquisition d'actions propres destinées à l'attribution d'actions gratuites (288 670 actions)		-	-	-	-	(19,1)	-	(19,1)
Livraison d'actions gratuites (60 300 actions)		-	-	-	-	4,4	-	4,4
Dividendes		-	-	-	(111,4)	-	-	(111,4)
Acompte sur dividendes 2008		-	-	-	(50,3)	-	-	(50,3)
Paiements par actions		-	-	-	6,9	-	-	6,9
Capitaux propres consolidés au 31 janvier 2009	1 EUR	31 172 695	31,2	7,1	494,1	(46,0)	(50,1)	436,3
Résultat de l'exercice		-	-	-	147,9	-	-	147,9
Autres éléments du résultat global reconnus en capitaux propres		-	-	-	(8,6)	-	0,4	(8,2)
Résultat global 2009			-	-	139,3	-	0,4	139,7
Augmentation de capital : levées d'options (57 869 actions)	1 EUR	57 869	0,0	2,3	-	-	-	2,3
Réduction de capital (335 178 actions)	1 EUR	(335 178)	(0,3)	(7,1)	(15,5)	22,9	-	-
Variation actions propres – contrat de liquidité ^(a)		-	-	-	-	(3,4)	-	(3,4)
Livraison d'actions gratuites (78 730 actions)		-	-	-	-	5,4	-	5,4
Solde du dividende 2008 ^(b)		-	-	-	(65,8)	-	-	(65,8)
Acompte sur dividendes 2009 ^(c)		-	-	-	(50,6)	-	-	(50,6)
Paiements de dividendes en actions (326 501 actions)	1 EUR	326 501	0,3	17,5	-	-	-	17,8
Paiements par actions		-	-	-	5,5	-	-	5,5
Dette obligataire convertible en actions (OCEANE)		-	-	-	6,7	-	-	6,7
Autres		-	-	-	(4,2)	-	-	(4,2)
Capitaux propres consolidés au 31 janvier 2010	1 EUR	31 221 887	31,2	19,8	509,5	(21,1)	(49,7)	489,7
Attribuables :								
• aux propriétaires de la société mère								489,5
• aux participations ne donnant pas le contrôle								0,2

* Le capital émis est totalement libéré. Les primes liées au capital regroupent les primes d'émission et de conversion.

(a) Le Groupe possède au 31 janvier 2010, 72 291 actions dans le cadre du contrat de liquidité et 149 640 actions dans le but de couvrir les obligations contractées à l'occasion des programmes d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires du Groupe contre respectivement 71 529 actions et 228 370 actions au 31 janvier 2009.

Dans le cadre du contrat de liquidité, les titres ne peuvent pas être vendus librement par Neopost sauf en cas de rupture du contrat. La mise en œuvre de ce contrat, conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI, a été confiée à Exane BNP Paribas le 2 novembre 2005, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Neopost a affecté à l'origine un montant de 8 millions d'euros au compte de liquidité pour la mise en œuvre de ce contrat. L'objectif est de réduire les phases de volatilité excessive du titre Neopost et de favoriser sa liquidité.

(b) Paiement du solde du dividende 2008 : 2,15 euros par action.

(c) Acompte de 1,65 euro de dividendes par action versé le 11 janvier 2010.

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

Notes sur les comptes consolidés

Comptes annuels clos les 31 janvier 2010 et 2009.

[Tous les montants indiqués ci-après sont exprimés en millions d'euros, arrondis avec un chiffre après la virgule.]

Note 1 Présentation du groupe Neopost et des comptes consolidés

Le groupe Neopost a été constitué en 1992 par une opération d'acquisition à effet de levier (LBO) des activités de la division « matériel de traitement du courrier » du groupe Alcatel. Une deuxième opération d'acquisition à effet de levier a été réalisée en 1997. En février 1999, le Groupe est introduit en Bourse à Paris. Depuis cette date, le groupe Neopost a procédé à des acquisitions de taille variable, dont les plus significatives sont l'acquisition en 2002 de la division « *Mailing System* » du groupe suisse Ascom : Ascom Hasler, alors n° 3 mondial et l'acquisition en 2008 de PFE International Ltd, acteur mondial des systèmes de mise sous pli.

Le groupe Neopost fournit à ses clients des solutions de traitement de courrier. Il offre des solutions en matière d'affranchissement, de pli, d'insertion ou d'adressage de documents, ainsi qu'en matière de traçabilité logistique. Le Groupe propose ainsi une offre complète de services, intégrant notamment le conseil, la maintenance et les solutions de financement.

Le terme « Neopost S.A. » [Société Anonyme] fait référence à la société mère [hors filiales consolidées], cotée et immatriculée en France, alors que les termes « Neopost » ou « Groupe » font référence à l'ensemble économique constitué de la société mère et de ses filiales consolidées.

L'adresse du Siège social de la société mère est 113, rue Jean-Marie-Naudin, 92220 Bagneux (France).

L'action Neopost S.A. est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris, fait partie du SBF 120 et du CAC Next20.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés le 29 mars 2010 par le Conseil d'administration.

Note 2 Principes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Neopost publiés au titre de l'exercice 2009, clos au 31 janvier 2010, sont conformes aux normes comptables internationales émises par l'IASB (normes IFRS : *International Financial Reporting Standards*) applicables au 31 janvier 2010 telles qu'approuvées par l'Union européenne.

Site internet de la Commission Européenne sur lequel le référentiel est disponible : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (*International Accounting Standards*), et leurs interprétations (SIC & IFRIC).

La base de présentation des informations financières au 31 janvier 2010 décrites dans les notes ci-après prend en compte les nouvelles normes comptables internationales applicables de manière obligatoire au 1^{er} février 2009, notamment :

- IAS 1 : Présentation des états financiers avec un état détaillant les composantes du résultat net et un état global du résultat consolidé ;
- IFRS 8 : Secteurs opérationnels.

Les normes et interprétations, adoptées par l'Union européenne, et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2009 n'ont pas eu d'incidence sur les comptes.

Le Groupe a retenu l'option offerte par IAS 19 « Avantages au personnel » qui consiste à reconnaître de façon systématique tous les écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi dans les capitaux propres.

Le Groupe n'applique pas par anticipation les textes obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- IFRS 1 : Première adoption des normes internationales d'information financière ;
- IFRS 3 révisé : Regroupements d'entreprises ;
- Amendements IAS 27 : Etats financiers consolidés et individuels ;
- Amendements IAS 32 : Classification des droits d'émission ;
- Amendements IAS 39 : Instruments financiers, comptabilisation et évaluation, éléments éligibles à la couverture ;
- IFRIC 12 : Accords de concession de services ;
- IFRIC 15 : Accords de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 : Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 17 : Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;
- IFRIC 18 : Transferts d'actifs provenant de clients.

Le Groupe estime que les évolutions des normes mentionnées ci-dessus n'auront pas d'impact significatif sur les comptes.

En outre le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 janvier 2010 :

- Amendements IAS 24 : Informations relatives aux parties liées ;
- IFRS 9 : Instruments financiers ;
- Amendements IFRS 1 : Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 ;
- Amendements IFRS 2 : Paiement fondé sur des actions ;
- Amendements IFRIC 14 : Limitation de l'actif au titre de prestations définies ;
- IFRIC 19 : Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres ;
- Améliorations aux IFRS : "Recueil d'Améliorations aux IFRS".

2-1 : REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels acquis sont évalués à la juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'acquéreur dans l'actif net ainsi réévalué constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs éventuellement constatés sont comptabilisés immédiatement en résultat après vérification de la nature de cet écart d'acquisition négatif et de ses éléments constitutifs.

Les écarts d'acquisition positifs relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan dans la rubrique « Écarts d'acquisition ».

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font, chaque année, l'objet de tests de pertes de valeur ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de dépréciation.

Ces tests consistent à s'assurer que les valeurs recouvrables de chaque unité génératrice de trésorerie du Groupe sont au moins égales aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de trois ans et d'une valeur terminale déterminée en considérant un taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital du Groupe, ramené avant impôt et corrigé du risque propre à l'unité génératrice de trésorerie.

2-2 : TEST DE PERTE DE VALEUR

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif ait perdu de la valeur. Les indicateurs de perte de valeur comprennent notamment les ventes et le résultat opérationnel. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les dépréciations constatées sur des activités qui se poursuivent sont comptabilisées en résultat dans la catégorie appropriée de charges compte tenu de la fonction de l'actif déprécié.

Une appréciation est effectuée, à chaque clôture, pour vérifier s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée précédemment est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable est évaluée. Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée en résultat, sauf si l'actif est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable

révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition font partie du résultat opérationnel. Ces dépréciations ne sont pas réversibles.

Pour les activités traditionnelles du Groupe, les UGT correspondent aux pays du fait des réglementations postales propres à chaque pays. Un test de perte de valeur est effectué au moins une fois par an au travers de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie futurs. Ces flux de trésorerie résultent des prévisions à 3 ans élaborées par le groupe pour les sociétés en cours de développement et reposent sur une hypothèse de croissance des EBITDA de 2,5% (dont 1,5 % au titre de l'inflation) pour les autres sociétés sur une période de 3 ans. Au-delà de cet horizon explicite, la valeur terminale est calculée en considération d'un taux de croissance de 2,5% sur le dernier flux. Les marges industrielles sont réallouées par unités génératrices de trésorerie. Le taux d'actualisation choisi correspond au coût moyen pondéré du capital retraité de l'impôt et majoré le cas échéant d'une prime de risques spécifique.

2-3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées pour leur juste valeur à la date d'acquisition, séparément de l'écart d'acquisition si elles remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- elles sont identifiables, c'est-à-dire qu'elles résultent de droits légaux ou contractuels ;
- elles sont séparables de l'entité acquise.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les brevets, les droits au bail et les frais de développement activés.

Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement répondant aux critères suivants sont comptabilisés en immobilisations incorporelles :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- il existe un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité interne est démontrée.

Les dépenses de développement sont amorties sur une durée de six années correspondant à une durée d'utilité moyenne des produits commercialisés.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur une durée égale à la meilleure estimation de la durée d'utilité.

2-4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Matériel de démonstration

Le matériel de démonstration est comptabilisé en immobilisations corporelles et amorti linéairement sur 4 ans, durée d'utilité généralement constatée.

Les pièces de rechange

Les pièces de rechange et d'entretien utilisées sur plus d'un exercice ou ne pouvant être utilisées qu'avec une immobilisation corporelle sont comptabilisées en immobilisations corporelles et amorties sur leur durée d'utilité.

Matériel de location

Les machines à affranchir en location autres que les IJ25 sont composées de deux éléments distincts dont les durées d'utilité sont différentes ; une partie « compteur » et une partie « base ».

Les durées d'amortissements, qui correspondent aux durées d'utilité, sont les suivantes :

	Amérique du Nord	France
IJ25	3 ans	5 ans
Compteurs	5 ans	5 ans
Bases	n/a	6 ans

Durées d'amortissements

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité des biens considérés :

Terrains et constructions	20 à 40 ans
Matériels et équipements	5 à 10 ans
Outils	3 ans
Mobiliers, matériels de bureau	10 ans
Équipements de recherche	5 ans
Matériel de location	3, 5 ou 6 ans
Matériel de démonstration	4 ans
Pièces de rechange	4 ans
Machines remises à neuf	3 ans

2-5 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Tous les actifs sont initialement comptabilisés au coût qui correspond au prix payé (incluant les frais de transaction) ou à la juste valeur des biens remis en paiement.

Après la comptabilisation initiale, les actifs classés dans les catégories « actifs détenus à des fins de transaction » ou « actifs disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

Les profits et pertes sur actifs détenus à des fins de transaction sont enregistrés en résultat. Les profits et pertes sur actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres, jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur auquel cas le résultat cumulé précédemment enregistré en capitaux propres serait alors constaté en résultat.

Les autres actifs à long terme destinés à être détenus jusqu'à leur échéance, tels que les obligations, sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les actifs comptabilisés au coût amorti, les profits et pertes sont reconnus en résultat en cas de sortie de l'actif ou de perte de valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Pour les actifs qui sont négociés sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les actifs pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'actif.

2-6 : BIENS ACQUIS EN LOCATION FINANCEMENT

Pour les contrats de location financement qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, la juste valeur du bien (ou la valeur actuelle des paiements minimaux si elle est inférieure) au début du contrat est immobilisée pour être amortie sur sa durée d'utilité. En contrepartie, un montant égal à la valeur d'acquisition est inscrit au passif dans la rubrique « Dettes financières » ; son montant est diminué de la fraction de chaque loyer versé le concernant. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2-7 : BIENS EN LOCATION SIMPLE

Les contrats de location aux termes desquels le Groupe ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif, sont classés comme des contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés en produits des activités ordinaires sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

2-8 : STOCKS ET EN COURS

Les stocks et en cours de production sont évalués au plus bas du coût de revient et de la valeur de remplacement (pour les produits achetés) ou du coût de revient de production (pour les produits manufacturés) sans toutefois excéder la valeur nette de réalisation.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les dépréciations sont calculées sur la base d'analyses qui tiennent compte notamment de la rotation des stocks de pièces en magasin et de l'obsolescence des matériels et produits.

2-9 : CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant de la facture. Une dépréciation des montants non recouvrables est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2-10 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comprennent :

- pour la trésorerie : caisses et comptes bancaires ;
- pour les équivalents de trésorerie : placements à court terme (moins de trois mois), liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie nette présentée au tableau de flux correspond aux disponibilités inscrites à l'actif du bilan diminuées des découverts bancaires.

2-11 : ACTIONS PROPRES

Les instruments de capitaux propres qui ont été rachetés par la Société sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

2-12 : DETTES FINANCIÈRES

Emprunts obligataires simples

Les emprunts obligataires sont initialement enregistrés à la juste valeur, qui correspond généralement au montant reçu, net des coûts d'émission.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts obligataires sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Emprunts obligataires avec option de conversion et emprunts remboursables en actions

Pour les emprunts obligataires convertibles en actions (OCEANE), l'instrument financier composé est séparé entre une composante dette et une composante capitaux propres dès leur comptabilisation

initiale. La juste valeur de la composante dette à l'émission est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs contractuels en utilisant le taux de marché applicable pour un emprunt obligataire qui aurait été souscrit par la Société aux mêmes conditions mais sans option de conversion. La composante dette est ensuite évaluée sur la base du coût amorti.

La valeur de la composante capitaux propres est déterminée à l'émission par différence entre la juste valeur de la composante dette et la juste valeur de l'emprunt obligataire. La valeur de l'option de conversion n'est pas revue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais d'émission sont répartis entre la part dette et la part capitaux propres sur la base de leurs valeurs comptables respectives au moment de l'émission.

Traitement des coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible (stocks, immobilisations corporelles et incorporelles) sont incorporés dans le coût de cet actif. Les coûts d'emprunt incorporés dans le coût de l'actif suivent alors le même traitement comptable que l'actif concerné en termes d'amortissement ou de provision.

Les coûts d'emprunt relatifs à des fonds empruntés de façon générale, et utilisés en vue de l'obtention d'un actif éligible, sont incorporés dans le coût de l'actif en appliquant un taux de capitalisation aux dépenses relatives à l'actif. Ce taux de capitalisation est la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts de l'entreprise en cours au titre de l'exercice, autres que les emprunts contractés spécifiquement dans le but d'obtenir l'actif concerné.

2-13: PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la fin de la période concernée, les critères suivants sont respectés simultanément :

- une obligation actuelle (légale, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;
- une probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie attendue ;
- un montant pouvant être évalué de façon fiable.

Les provisions sont réparties au bilan entre passifs courants et non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs, sauf dans le cas de regroupement d'entreprises où ils constituent des éléments identifiables.

2-14: ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe participent à des régimes de retraite et autres avantages accordés au personnel.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant ces engagements sont celles édictées par la norme IAS 19 :

- régimes à prestation définie : la valorisation des engagements est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles fondées sur la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les engagements sont enregistrés dans la rubrique « Provisions-Engagements de retraite » ;
- régimes à cotisation définie : le coût de ces régimes est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations.

2-15: INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le groupe Neopost a recours à des instruments financiers dérivés pour limiter son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêts et aux risques de variation des cours de change.

Conformément à l'IAS 39, Neopost comptabilise initialement au bilan en instruments financiers tous les instruments dérivés à leur juste valeur, laquelle est estimée à partir des conditions de marché. Par la suite, à chaque clôture ou situation, la juste valeur des dérivés est réévaluée.

Engagement d'achat d'intérêts minoritaires

En application d'IAS 39, les options de vente accordées aux actionnaires minoritaires sont comptabilisées en dette financière mesurée au prix d'exercice estimé de l'option. La quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Emprunts et dettes financières ». En l'état actuel des normes et interprétations existantes, et dans l'attente de la mise en application de la révision d'IFRS 3, le Groupe a décidé de comptabiliser en écarts d'acquisition la contrepartie de la différence entre le prix d'exercice de l'option accordée et la valeur des intérêts minoritaires reclassée en dette financière. La part dans le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle n'est pas modifiée et reflète toujours le pourcentage de détention des minoritaires.

Comptabilisation des opérations de couverture

Dès la mise en place de la couverture, le Groupe identifie clairement l'élément de couverture et l'élément couvert. Il documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Par la suite, des tests sont réalisés afin de démontrer l'efficacité de la couverture désignée.

Pour les instruments financiers dérivés identifiés comme éléments de couverture, le traitement varie selon qu'ils sont qualifiés, conformément aux définitions de l'IAS 39 :

- de couverture de juste valeur ;
- de couverture de flux de trésorerie futurs ;
- de couverture d'investissement net.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée en contrepartie du résultat. Parallèlement, l'élément couvert est également comptabilisé pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert. Ainsi, les variations de ces deux éléments sont enregistrées symétriquement en résultat financier, de sorte que seule l'inefficacité de la couverture impacte le résultat.

Ce schéma est notamment appliqué aux swaps taux fixe contre taux variable, ainsi qu'aux dettes couvertes correspondantes.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que la variation de juste valeur relative à la partie inefficace est constatée en résultat financier.

Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

Ce traitement concerne notamment les swaps taux fixe contre taux variable, ainsi que les achats et ventes à terme fermes ou optionnels de devises.

COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NET

Le principe de comptabilisation est similaire aux couvertures de flux de trésorerie futurs. Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat. Lors de la sortie de l'activité à l'étranger, la valeur cumulée des profits et des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

Comptabilisation des dérivés non qualifiés de couverture

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, énoncés ci-dessus, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé en résultat financier.

2-16 : IMPOSITION

Conformément à l'IAS 12, Neopost comptabilise les impôts différés en utilisant l'approche bilantielle consistant à calculer un impôt différé sur les différences temporelles qui sont les différences entre la base fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Neopost applique également la méthode du report variable.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt, voté ou en instance d'être voté, dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les actifs et passifs d'impôts exigibles et différés sont compensés pour une même autorité fiscale lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

2-17 : CHIFFRE D'AFFAIRES**Location de machines à affranchir**

Le groupe Neopost loue en France et aux États-Unis des équipements à ses clients. Les contrats portent sur des périodes variant de 1 à 5 ans. Les loyers ainsi que les frais de maintenance correspondants sont facturés à l'avance, la partie de ces loyers concernant la période écoulée est enregistrée en chiffre d'affaires.

Le solde apparaît au bilan en « Produits constatés d'avance ».

Ventes de matériel

Le chiffre d'affaires sur ventes de matériel est constaté à l'expédition. Ceci traduit le transfert à l'acheteur des risques et avantages majeurs inhérents à la propriété du bien en raison :

- de délais très courts entre expédition, livraison et installation ;
- du fait que les produits sont le plus souvent installés directement par le client ;
- du fait que le taux de retour après expédition est très faible.

Locations financières, crédit-bail

Neopost possède des sociétés de crédit-bail et/ou de location financière aux États-Unis, Canada, Royaume-Uni, France, Allemagne, Irlande, Pays-Bas, Italie et Belgique.

Elles offrent leurs services exclusivement aux clients de Neopost sur des produits de Neopost. Lorsque le client d'une société de distribution de Neopost choisit de financer l'acquisition d'un matériel par le biais d'une des sociétés de financement, le Groupe reconnaît une vente de matériel et enregistre une créance d'un montant égal à la valeur actuelle nette des loyers à percevoir sur la durée du financement mis en place. Le produit financier est ensuite constaté en chiffre d'affaires sur la durée du financement sur la base des intérêts effectivement perçus. Les frais de refinancement sont constatés en charges financières.

Le traitement comptable de l'activité de ces sociétés en location-financement se justifie par le fait que le Groupe transfère à ses clients la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs concernés.

Contrats de maintenance

La Société réalise, à la demande des organisations postales, des opérations de maintenance à vocation préventive ou de réparation sur ses produits. Ces opérations font l'objet de contrats de

maintenance facturés aux clients dès le début du contrat. Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de location et de maintenance est présenté en « Produits constatés d'avance » et constaté en chiffre d'affaires au prorata de la période écoulée prévue au contrat, critère traduisant le degré d'avancement de la prestation.

2-18 : COÛTS DES VENTES

Les coûts des ventes sont composés des coûts directs (achats, main-d'œuvre) liés à la fabrication augmentés des amortissements des matériels loués aux clients et des frais de transport et de logistique sur ventes.

2-19 : FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de Recherche et Développement sont constituées des frais d'études incluant les amortissements des matériels affectés à cette activité.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice lorsqu'elles sont encourues et sont clairement identifiées dans le compte de résultat.

Les dépenses de développement, qui répondent aux critères d'activation, sont présentées en immobilisations incorporelles au bilan (cf. section sur les immobilisations incorporelles) et sont ensuite dépréciées sur 6 ans.

2-20 : FRAIS COMMERCIAUX

Les frais commerciaux comprennent les frais des départements commerciaux incluant les frais de publicité, les frais de promotion et les frais de ventes de fournitures.

2-21 : DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les éventuelles dépréciations relatives aux écarts d'acquisition font partie du résultat opérationnel. Ces dépréciations ne sont pas réversibles.

2-22 : RÉSULTAT DES CESSIONS

Il comprend les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des titres de sociétés consolidées par intégration globale ou mise en équivalence et des titres non consolidés.

2-23 : UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour préparer les informations financières, Neopost a procédé à des estimations et fait des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Les principales estimations significatives faites lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur le montant des engagements de retraite, des impôts différés, des

écarts d'acquisition, de certaines provisions et sur la durée d'utilité des actifs immobilisés.

Ces estimations et appréciations sont revues de manière régulière sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les écarts d'acquisition au moins une fois par an. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont alloués. La détermination de la valeur d'utilité requiert que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus des unités génératrices de trésorerie et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

2-24 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires après neutralisation des intérêts sur l'emprunt convertible en actions par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets des options dilutives en actions, et des obligations convertibles (OCEANE) en actions sur la période.

Pour le calcul du résultat dilué par action, seuls sont pris en considération les instruments ayant un effet dilutif sur ce dernier, c'est-à-dire qui ont pour effet de réduire le résultat par action. Il a été considéré que l'ensemble des OCEANE avait un effet dilutif.

Pour les options de souscription ou d'achat d'actions Neopost, la méthode du rachat d'actions est utilisée. Pour calculer le résultat dilué par action, les options dilutives sont supposées avoir été exercées. Le produit composé de ces instruments est considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période. La différence entre le nombre d'actions ordinaires émises et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été émises au cours moyen du marché doit être traitée comme une émission d'actions ordinaires sans contrepartie. De ce fait, les options n'ont un effet dilutif que lorsque le cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période excède le prix d'exercice des options.

2-25 : TRANSACTIONS RÉGLÉES EN INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Les employés du Groupe, y compris les dirigeants, peuvent recevoir une rémunération prenant la forme de transactions dont le paiement est indexé sur des actions. Ils recevront à terme des instruments de capitaux propres en contrepartie des services rendus. La juste

valeur est déterminée par un expert externe qui utilise un modèle de valorisation approprié.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'acquisition. Le coût est comptabilisé, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, sur la période durant laquelle les conditions de performance et/ou les services sont remplis. La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du Groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1^{er} février 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

Le bénéfice des instruments est subordonné à la présence de l'attributaire dans l'entreprise au moment de l'exercice des options ou de la livraison d'actions gratuites. Il n'est prévu aucune possibilité de régler ces options ou actions gratuites en numéraire.

2-26 : PRÉSENTATION DES NORMES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PREMIÈRES INFORMATIONS CHIFFRÉES IFRS

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1^{er} février 2004) n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par la norme IFRS 3.

Écarts actuariels sur engagements de retraite

L'option offerte par la norme IFRS 1, qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels non encore constatés à la date de transition en contrepartie des capitaux propres, a été retenue par le Groupe.

Note 3 Périmètre et principes de consolidation

Les états financiers des sociétés du groupe Neopost, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'origine, sont retraités avant d'être consolidés, afin d'être en harmonie avec les principes comptables du groupe Neopost.

Le bilan consolidé regroupe le montant total de chacun des éléments d'actif et de passif ainsi que les résultats des sociétés consolidées : les transactions internes et les comptes réciproques ainsi que les profits et les plus-values entre les sociétés du groupe Neopost sont éliminés.

Les filiales contrôlées directement par la société mère ou indirectement par le biais d'autres filiales sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Les participations dans les entreprises associées, dans lesquelles l'investisseur exerce une

Différences de conversion

Les bilans des sociétés sont convertis en euro au taux de change de clôture et le compte de résultat au taux de change moyen de l'exercice, la différence de conversion étant portée en capitaux propres.

Le Groupe a transféré en « réserves consolidées » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1^{er} février 2004 après prise en compte des retraitements IFRS sur la situation d'ouverture. Cet ajustement est sans incidence sur le total des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} février 2004. La nouvelle valeur IFRS des écarts de conversion est donc ramenée à zéro au 1^{er} février 2004. En cas de cession ultérieure de ces filiales, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieure au 1^{er} février 2004 mais comprendra les écarts de conversion constatés postérieurement.

Paiements sur la base d'actions

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence la comptabilisation en juste valeur des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par Neopost à ses salariés. Pour les plans dénoués en actions, Neopost a appliqué la norme IFRS 2 de manière rétrospective pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} février 2005.

Application des normes IAS 32 et IAS 39

IAS 32 et IAS 39 traitent de la présentation, de l'évaluation et de la comptabilisation des instruments financiers et prévoient notamment une comptabilisation systématique au bilan de tous les instruments financiers, ainsi que la comptabilisation en capitaux propres de la juste valeur de l'option de conversion attachée aux dettes convertibles en instruments de capitaux propres.

Neopost a opté pour l'application des normes IAS 32 et IAS 39 à partir du 1^{er} février 2004.

influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient directement ou indirectement par le biais de filiales 20 % ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

3-1 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Neopost S.A. et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la prise de contrôle par le Groupe et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des bénéfices de ses activités.

Les évolutions du périmètre de consolidation sur l'exercice 2009 sont les suivantes :

- Neopost a acquis le distributeur suédois Kontur Documents Systems AB et le distributeur danois Scani AS à 100 %. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale respectivement depuis le 13 mai 2009 et le 3 novembre 2009 et sont détenues par Neopost Sverige AB et par Neopost S.A. ;
- Neopost USA Inc. a acquis à 100 % les distributeurs National Mailing Systems, ITS Mailing Systems Inc. (renommée ITS Neopost Inc) et Alternative Mailing & Shipping Systems Inc. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale respectivement depuis le 1^{er} juin 2009, le 14 décembre 2009 et le 19 janvier 2010 ;
- Mailroom Holding Inc. a acquis les actifs de la société Satori Software Inc. par l'intermédiaire d'une société ad hoc renommée Satori Software Inc. Cette société est consolidée par intégration globale à 100 % depuis le 3 septembre 2009 ;
- Neopost a complété l'acquisition de Rena GmbH, effectuée en 2008, en acquérant le 20 avril 2009 le fonds de commerce de Rena France et les actifs de Rena Inc. depuis le 1^{er} juillet 2009, consolidés par intégration globale.

D'autre part, des fusions d'entités ont eu lieu :

- regroupement des activités françaises de conseil : absorption de NBG ID et Diva par Neopost ID en date du 30 juin 2009. Neopost ID est consolidée par intégration globale et est détenue à 100 % par Neopost S.A. ;
- simplification de l'organigramme des entités américaines :
 - Neopost Inc., Hasler Inc., Mailroom Technology Inc. et Mailroom Services Inc. ont fusionné en date du 2 novembre 2009 dans la société Neopost Inc. rebaptisée Neopost USA Inc. ; la société mère de Neopost USA Inc. est Mailroom Holding Inc.,

- Neopost Leasing Inc., Mailroom Services Inc. et Hasler Financial Services LLC ont fusionné en date du 2 novembre 2009 dans la société renommée Mail Finance Inc. ; la société mère de Mail Finance Inc. est Mailroom Finance Inc.

La société Dynapost, dont le Groupe détient 35 % du capital, est consolidée par mise en équivalence.

3-2 : COMPTABILISATION DES DETTES ET CRÉANCES EN DEVICES

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. L'ensemble des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat à l'exception des écarts sur les prêts ou emprunts qui en substance font partie de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement inscrits dans les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement.

3-3 : CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Les comptes de bilan des filiales étrangères établis en devises locales ont été convertis en euro, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les éléments du compte de résultat et du tableau de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice.

Les écarts de change résultant de la conversion des éléments en devises sont comptabilisés dans la différence de conversion incluse dans les capitaux propres.

Les taux de conversion des principales devises utilisées sont les suivants :

		31 janvier 2010		31 janvier 2009
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar américain (USD)	1,3966	1,4012	1,2816	1,4471
Livre britannique (GBP)	0,8666	0,8883	0,8979	0,8116
Dollar canadien (CAD)	1,4924	1,5735	1,5895	1,5660
Franc suisse (CHF)	1,4662	1,5069	1,4871	1,5713
Yen japonais (JPY)	126,15	129,91	114,98	149,06
Couronne norvégienne (NOK)	8,2120	8,5857	8,8875	8,3315
Couronne suédoise (SEK)	10,2388	10,4714	10,6090	9,9530
Couronne Danoise (DKK)	7,4443	7,4421	7,4531	7,4519

3-4 : ÉLIMINATION DES MARGES INTERNES

La marge interne, réalisée par les sociétés industrielles sur les ventes de machines aux sociétés de distribution qui les louent, est éliminée et les amortissements sont recalculés en tenant compte de la nouvelle valeur ainsi obtenue.

La marge interne, réalisée par les sociétés industrielles sur les ventes de machines aux sociétés de distribution qui les stockent, est éliminée.

Note 4 Périmètre de consolidation au 31 janvier 2010

Sociétés : dénomination, siège social	Société mère	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode d'intégration	Nombre d'employés
Neopost S.A.					
Bagneux – France					
Code APE : 741J/Code SIREN : 402 103 907					
Code SIRET : 402 103 907 00026		-	-	Mère	31
Satas					
Clichy – France					
Code APE : 300A/Code SIREN : 348 878 232					
Code SIRET : 348 878 232 00159	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	279
Neopost France					
Nanterre – France					
Code APE : 713G/Code SIREN : 378 778 542					
Code SIRET : 378 778 542 00266	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	362
Neopost Technologies S.A.					
Bagneux – France					
Code APE : 300A/Code SIREN : 662 023 910					
Code SIRET : 662 023 910 00125	Neopost France/Satas	100,00 %	100,00 %	Globale	117
Neopost Industrie S.A.					
Bagneux – France					
Code APE : 741A/Code SIREN : 440 736 080					
Code SIRET : 440 736 080 000 19	Neopost S.A./ Neopost Technologies S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	384
Mail Finance					
Arcueil – France					
Code APE : 713E/Code SIREN : 421 591 116					
Code SIRET : 421 591 116 00015	Neopost S.A./Satas/ Neopost France	100,00 %	100,00 %	Globale	15
Mail Services					
Nanterre – France					
Code APE : 713E/Code SIREN : 488 197 831					
	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	317
Valipost					
Lens – France					
Code APE : 6202A/Code SIREN : 443 241 690					
	Neopost France	100,00 %	100,00 %	Globale	14
Neopost ID					
Cavaillon – France					
Code APE : 4719B/Code SIREN : 509 700 852					
	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	115

4 États financiers

Comptes consolidés

Sociétés : dénomination, siège social	Société mère	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode d'intégration	Nombre d'employés
Dynapost					
Montrouge – France					
Code APE : 741G/Code SIREN : 390 426 450	Neopost S.A.	35,00 %	35,00 %	Équivalence	-
Mailroom Holding BV					
Drachten – Pays-Bas	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Neopost Technologie BV					
Drachten – Pays-Bas	Mailroom Holding BV	100,00 %	100,00 %	Globale	287
Neopost BV					
Drachten – Pays-Bas	Mailroom Holding BV	100,00 %	100,00 %	Globale	78
Neopost Finance BV					
Drachten – Pays-Bas	Neopost BV	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Neopost (Holdings) Ltd					
Romford, Essex – Royaume-Uni	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
AMS Holding Ltd					
Croydon – Royaume-Uni	Neopost Holdings Ltd	100,00 %	100,00 %	Globale	-
AMS UK					
Croydon – Royaume-Uni	AMSHoldings Ltd	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Neopost Ltd					
Romford, Essex – Royaume-Uni	Neopost Holdings Ltd	100,00 %	100,00 %	Globale	595
Neopost Finance Ltd					
Romford, Essex – Royaume-Uni	Neopost Ltd	100,00 %	100,00 %	Globale	20
Neopost International Supply Ltd					
Romford, Essex – Royaume-Uni	Neopost Holdings Ltd	100,00 %	100,00 %	Globale	16
Renaddress Ltd					
Waltham Abbey, Essex – Royaume-Uni	Neopost Ltd	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Neopost Technologies Ltd					
Loughton, Essex – Royaume-Uni	Neopost Technology Ltd	100,00 %	100,00 %	Globale	186
Neopost Technology Ltd					
Loughton, Essex – Royaume-Uni	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Stielow Ltd					
Hertfordshire (Londres) – Royaume-Uni	Neopost GmbH & Co. Kg	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Mail Systems Finance					
Romford, Essex – Royaume-Uni	Neopost Holding Ltd	100,00 %	100,00 %	Globale	3
Neopost GmbH & Co. KG					
Munich – Allemagne	Neopost S.A./ Neopost Verwaltung GmbH	100,00 %	100,00 %	Globale	356
Mail Leasing GmbH					
Munich – Allemagne	Neopost GmbH & Co KG	100,00 %	100,00 %	Globale	1
Neopost Verwaltung GmbH					
Munich – Allemagne	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Aw Postcom GmbH					
Freiburgl – Allemagne	Neopost GmbH & Co. Kg & Neopost Verwaltung GmbH	100,00 %	100,00 %	Globale	-

Sociétés : dénomination, siège social	Société mère	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode d'intégration	Nombre d'employés
Rena GmbH					
Otterfing – Allemagne	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	37
MW Mailtec GmbH					
Oberursel – Allemagne	Neopost GmbH & Co. Kg & Neopost Verwaltung GmbH	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Neopost Software & Integrated Solutions AG					
Rüti – Suisse	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	29
Neopost AG					
Chlieren – Suisse	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	70
Neopost Srl					
Milan – Italie	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	70
Neopost Rental Srl					
Milan – Italie	Neopost Srl/Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Neopost Sprl					
Bruxelles – Belgique	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	73
Neopost Finance Sprl					
Bruxelles – Belgique	Neopost Sprl/Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Neopost Ireland Ltd					
Dublin – Irlande	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	44
Neopost Finance Ireland Ltd					
Dublin – Irlande	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	2
Mailroom Equipment Ltd					
Dublin – Irlande	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Neopost Mailing Logistic Systems (SI)					
Barcelone – Espagne	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	7
Neopost Norge AS					
Oslo – Norvège	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	50
Mailgraph AS					
Oslo – Norvège	Neopost Norge AS	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Neopost Sverige AB					
Bromme – Suède	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	26
Kontur AB					
Solna – Suède	Neopost Sverige AB	100,00 %	100,00 %	Globale	67
Kontur Gruppen					
Solna – Suède	Neopost Sverige AB	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Kontur Gmp					
Solna – Suède	Neopost Sverige AB	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Neopost Finans					
Solna – Suède	Neopost Sverige AB	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Scani AS					
Rødovre – Danemark	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	45
Mailroom Holding Inc.					
Milford, Connecticut – États-Unis	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	-

4 États financiers

Comptes consolidés

Sociétés : dénomination, siège social	Société mère	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode d'intégration	Nombre d'employés
Neopost USA Inc.					
Milford, Connecticut – États-Unis	Mailroom Holding Inc.	100,00 %	100,00 %	Globale	1 545
Neopost Online Inc.					
Redwood City, Californie – États-Unis	Neopost USA Inc.	93,79 %	93,79 %	Globale	-
Neopost Software & Integrated Solutions Inc.					
Austin, Texas – États-Unis	Neopost USA Inc.	100,00 %	100,00 %	Globale	46
Mail Finance Inc.					
Milford, Connecticut – États-Unis	Mailroom Finance Inc.	99,99 %	100,00 %	Globale	-
Mailroom Finance Inc.					
Milford, Connecticut – États-Unis	Mailroom Holding Inc.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Satori Software Inc.					
Seattle, Washington – États-Unis	Mailroom Holding Inc.	100,00 %	100,00 %	Globale	58
ISME					
Hauppauge, New -York – États-Unis	Neopost USA Inc.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Neopost TCC Inc.					
Plantsville, Connecticut – États-Unis	Neopost USA Inc.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Shannon Business Systems Inc.					
Towson, Maryland – États-Unis	Neopost USA Inc.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Modular Mailing Systems Inc.					
Tampa, Floride – États-Unis	Neopost USA Inc.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Milwaukee Mailing & Shipping Equip. Inc.					
Brookfield, Wisconsin – États-Unis	Neopost USA Inc.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
San Diego Postal & Shipping Equip. Inc.					
Poway, Californie – États-Unis	Neopost USA Inc.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Alternative Mailing & Shipping Systems Inc.					
Atlanta, Georgie – États-Unis	Neopost USA Inc.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
National Mailing Systems Inc.					
McLean, Virginie – États-Unis	Neopost USA Inc.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
DMSE. Inc.					
St Cloud, Minnesota – États-Unis	Neopost USA Inc.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
ITS Neopost Inc.					
Norristown, Pennsylvanie – États-Unis	Neopost USA Inc.	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Priority Mailing Systems LLC					
Torrance, Californie – États-Unis	Neopost USA Inc.	58 %	100,00 %	Globale	-
Neopost Canada Ltd					
Markham, Ontario – Canada	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	140
Neopost Leasing Canada					
Scarborough, Ontario – Canada	Mail Finance Inc.	99,99 %	100,00 %	Globale	-
Neopost India Private Ltd					
Gurgaon – Inde	Neopost International Supply Ltd	100,00 %	100,00 %	Globale	-
Neopost Japan					
Tokyo – Japon	Neopost S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	21
Neopost Hong Kong Ltd					
North Point – Hong Kong	Neopost Industrie S.A.	100,00 %	100,00 %	Globale	11

Note 5 Écarts d'acquisition

Écarts d'acquisition au 31 janvier 2008	575,0
Acquisitions	80,2
Autres variations	1,3
Écarts de conversion	13,1
Écarts d'acquisition au 31 janvier 2009	669,6
Acquisitions	88,3
Autres variations	(0,9)
Écarts de conversion	(9,1)
Écarts d'acquisition au 31 janvier 2010	747,9

En 2009, la variation du poste « Écarts d'acquisition » s'explique principalement par l'écart d'acquisition de 37,3 millions d'euros enregistré sur l'acquisition de distributeurs locaux aux États-Unis, l'écart d'acquisition de 10,5 millions d'euros enregistré sur l'acquisition de Kontur Documents Systems AB, l'écart d'acquisition de 21,6 millions d'euros enregistré sur l'acquisition de Satori Software Inc. et l'écart d'acquisition de 16,0 millions d'euros enregistré sur l'acquisition de Scani AS.

Toutes ces acquisitions ont été intégralement financées par la trésorerie du Groupe.

En 2008, la variation du poste « Écarts d'acquisition » s'expliquait principalement par l'écart d'acquisition de 56,5 millions d'euros enregistré sur l'acquisition de distributeurs locaux aux États-Unis, l'écart d'acquisition de 24,1 millions d'euros enregistré sur l'acquisition de PFE International Ltd, l'écart d'acquisition de 4,7 millions d'euros enregistré sur l'acquisition de NBG ID, l'écart d'acquisition de 4,7 millions d'euros enregistré sur l'acquisition de Neopost Sverige AB, l'écart d'acquisition de 4,0 millions d'euros enregistré sur l'acquisition de Rena GmbH et l'écart d'acquisition de 3,1 millions d'euros enregistré sur l'acquisition d'Office System AG.

5-1 : ACQUISITIONS

(En millions d'euros)	Kontur Documents Systems AB	Scani AS	Satori Software Inc.	Distributeurs aux US	Autres	Total
Immobilisations corporelles	0,1	1,1	0,4	1,1	0,1	2,8
Immobilisations incorporelles	0,6	0,8	3,4	-	-	4,8
Stocks	2,4	2,5	-	2,7	0,2	7,8
Clients	21,0	0,7	1,0	2,1	0,3	25,1
Autres débiteurs	0,4	0,1	0,1	-	-	0,6
Trésorerie	1,4	2,1	0,2	-	-	3,7
Total actif	25,9	7,3	5,1	5,9	0,6	44,8
Revenu différé	-	1,7	4,0	3,2	-	8,9
Fournisseurs et autres créditeurs	22,1	5,4	1,1	1,0	1,9	31,5
Provision pour risques et charges	2,1	-	1,0	-	-	3,1
Total passif hors capitaux propres	24,2	7,1	6,1	4,2	1,9	43,5
Total actif net	1,7	0,2	(1,0)	1,7	(1,3)	1,3
Prix d'acquisition	12,0	16,1	20,0	37,3	1,3	86,7
dont earn out	-	-	10,5	0,7	1,0	12,2
Écarts d'acquisition	10,3	15,9	21,0	35,6	2,6	85,4
Frais d'acquisition	0,2	0,1	0,6	1,7	0,3	2,9
Total écarts d'acquisition	10,5	16,0	21,6	37,3	2,9	88,3

La comptabilisation de ces acquisitions est provisoire car la juste valeur attribuée aux actifs, aux passifs et aux passifs éventuels identifiables dans les activités acquises n'est pas déterminée de façon définitive, elle le sera dans les 12 mois suivant la date de prise de contrôle.

Les acquisitions réalisées en 2009 sont de faible importance et donc ne nécessitent pas d'informations pro forma. Les chiffres d'affaires

et résultats des sociétés acquises ne sont pas significatifs et par conséquent ne sont pas détaillés.

Pour les besoins du test de perte de valeur, le détail du poste « Écarts d'acquisition » est ventilé par unités génératrices de trésorerie, qui correspondent aux pays pour les activités traditionnelles du Groupe.

	France	États-Unis	Royaume-Uni	Allemagne	Pays-Bas	Suisse	Satori	Danemark	Suède	Norvège	Autres	Total
Écarts d'acquisition bruts au 31 janvier 2009	175,5	233,9	103,2	66,7	20,9	29,0	-	-	4,8	3,9	31,7	669,6
Écarts d'acquisition bruts au 31 janvier 2010	175,5	264,2	103,2	66,9	20,9	29,1	20,5	16,0	15,4	5,0	31,2	747,9

5-2 : TEST DE PERTE DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Pour les activités traditionnelles du Groupe, les UGT correspondent aux pays du fait des réglementations postales propres à chaque pays. Un test de perte de valeur est effectué au moins une fois par an au travers de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie futurs. Ces flux de trésorerie résultent des prévisions à 3 ans élaborées par le Groupe pour les sociétés en cours de développement (Neopost Sverige AB, Kontur Documents Systems AB, Satori Software Inc et Scani AS) et reposent sur une hypothèse de croissance des EBITDA⁽¹⁾ de 2,5% (dont 1,5 % au titre de l'inflation) pour les autres sociétés sur une période de 3 ans. Au-delà de cet horizon explicite, la valeur terminale est calculée en considération d'un taux de croissance de

2,5% sur le dernier flux. Les marges industrielles sont réallouées par unités génératrices de trésorerie. Le taux d'actualisation choisi correspond au coût moyen pondéré du capital retraité de l'impôt et majoré le cas échéant d'une prime de risques spécifique.

Au 31 janvier 2010, l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base d'un taux d'actualisation de 8,4% après impôt, constitué d'un WACC de 7,4% et d'une prime de risques de 1%, retraité du taux d'impôt en vigueur dans chaque pays.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de perte de valeur sur la base de leur valeur d'utilité. Ce test ne remet pas en cause la valeur comptable de ces écarts d'acquisition.

Dans les principales unités génératrices de trésorerie les hypothèses suivantes ont été retenues :

	France	États-Unis	Royaume-Uni
Inflation	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Croissance de l'Ebitda	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Actualisation	8,4 %	8,4 %	8,4 %
WACC	7,4 %	7,4 %	7,4 %
Risque	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Taux d'impôt	34,3 %	41 %	28 %

La sensibilité des tests relatifs à chacune des unités génératrices de trésorerie a été testée en portant le taux d'actualisation à 9,4 %, ou en abaissant les hypothèses de croissance de l'EBITDA à 1,5 %. Dans les deux cas, les tests de sensibilité ne remettent pas en cause la valeur comptable des UGT.

(1) L'EBITDA est la somme du résultat opérationnel et des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 6 Immobilisations incorporelles

	Concessions, droits, licences	Frais de développement	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 janvier 2008	44,9	64,5	49,0	158,4
Acquisitions	16,8	-	11,5	28,3
Capitalisation	-	9,0	-	9,0
Cessions/mises au rebut	-	-	(2,8)	(2,8)
Autres variations	-	-	0,3	0,3
Écarts de conversion	3,8	-	0,7	4,5
Valeurs brutes au 31 janvier 2009	65,5	73,5	58,7	197,7
Acquisitions	4,5	-	1,9	6,4
Capitalisation	-	10,2	-	10,2
Cessions/mises au rebut	(11,2)	(21,6)	(24,2)	(57,0)
Autres variations	-	-	5,0	5,0
Écarts de conversion	(1,7)	-	(1,6)	(3,3)
Valeurs brutes au 31 janvier 2010	57,1	62,1	39,8	159,0
Amortissements cumulés	(41,1)	(35,5)	(16,6)	(93,2)
Valeurs nettes comptables au 31 janvier 2010	16,0	26,6	23,2	65,8

La variation des immobilisations incorporelles correspond principalement à la capitalisation des frais de développement et à la mise en place de projets informatiques (enregistrée dans la colonne : « Autres »).

	Concessions, droits, licences	Frais de développement	Autres	Total
Amortissements au 31 janvier 2008	33,8	42,1	35,2	111,1
Dotations	7,2	7,1	3,1	17,4
Cessions/mises au rebut	-	-	(0,5)	(0,5)
Autres variations	-	-	0,3	0,3
Écarts de conversion	2,9	-	0,5	3,4
Amortissements au 31 janvier 2009	43,9	49,2	38,6	131,7
Dotations	10,0	7,9	1,6	19,5
Cessions / mises au rebut	(11,0)	(21,6)	(23,8)	(56,4)
Autres variations	-	-	0,4	0,4
Écarts de conversion	(1,8)	-	(0,2)	(2,0)
Amortissements au 31 janvier 2010	41,1	35,5	16,6	93,2

Les immobilisations incorporelles ont fait l'objet d'un test de perte de valeur décrit en note 2 section « Test de perte de valeur ».

Note 7 Immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Matériel et équipement	Matériel de location	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 janvier 2008	30,4	101,4	404,3	27,5	563,6
Acquisitions	1,1	8,0	30,9	7,0	47,0
Cessions/mises au rebut	(3,8)	(15,0)	(80,5)	(5,8)	(105,1)
Autres variations	1,0	11,5	0,1	7,7	20,3
Écarts de conversion	1,0	1,0	22,5	(1,6)	22,9
Valeurs brutes au 31 janvier 2009	29,7	106,9	377,3	34,8	548,7
Acquisitions	0,9	10,8	26,0	5,5	43,2
Cessions/mises au rebut	(1,8)	(22,7)	(150,1)	(2,6)	(177,2)
Autres variations	0,7	(5,0)	0,1	5,3	1,1
Écarts de conversion	(0,6)	(2,0)	(13,4)	0,2	(15,8)
Valeurs brutes au 31 janvier 2010	28,9	88,0	239,9	43,2	400,0
Amortissements cumulés	(14,1)	(60,1)	(161,3)	(24,5)	(260,0)
Valeurs nettes comptables au 31 janvier 2010	14,8	27,9	78,6	18,7	140,0

Au 31 janvier 2010, le parc de machines à affranchir totalement déprécié a été mis au rebut (diminution de la valeur brute et des amortissements) pour 74,3 millions de dollars aux Etats-Unis, 69 millions d'euros pour la filiale française Satas

et 23,1 millions d'euros pour la filiale Neopost France. Au 31 janvier 2009, la révision de la base installée de machines à affranchir totalement amorties avait conduit notre filiale Neopost France à enregistrer une mise au rebut de 54,9 millions d'euros.

	Terrains et constructions	Matériel et équipement	Matériel de location	Autres	Total
Amortissements au 31 janvier 2008	14,4	76,6	321,0	17,0	429,0
Dotations	1,4	7,1	34,7	4,7	47,9
Cessions/mises au rebut	(3,1)	(11,7)	(80,5)	(3,5)	(98,8)
Autres variations	0,1	8,6	-	0,4	9,1
Écarts de conversion	0,3	1,6	15,2	(0,4)	16,7
Amortissements au 31 janvier 2009	13,1	82,2	290,4	18,2	403,9
Dotations	1,2	5,7	31,4	4,6	42,9
Cessions/mises au rebut	(0,4)	(23,1)	(149,7)	(1,6)	(174,8)
Autres variations	0,3	(2,8)	-	3,3	0,8
Écarts de conversion	(0,1)	(1,9)	(10,8)	-	(12,8)
Amortissements au 31 janvier 2010	14,1	60,1	161,3	24,5	260,0

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'un test de perte de valeur décrit en note 2 section « Test de perte de valeur ».

Note 8 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants se décomposent ainsi :

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Titres mis en équivalence	2,7	2,9
Autres actifs financiers non courants	12,2	28,6
Total	14,9	31,5

8-1 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Titres mis en équivalence		
Dynapost	2,7	2,9

Dynapost est consolidée par mise en équivalence. Sa contribution aux capitaux propres du Groupe s'élève au 31 janvier 2010 à 2,7 millions d'euros. Sa quote-part de résultat à la même date est de 0,4 million

d'euros. Neopost S.A. a reçu 0,5 million d'euros de dividendes de la société Dynapost au titre de l'exercice 2009.

8-2 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Autres actifs financiers		
Dépôts, prêts et cautionnements	7,5	19,9
Actif net de retraite	0,6	4,8
Actifs disponibles à la vente	4,2	4,2
Instruments financiers long terme	0,5	-
Autres	0,5	0,4
Total autres actifs financiers – valeur brute	13,3	29,3
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	(1,1)	(0,7)
Total	12,2	28,6

L'actif net sur les régimes de retraite est relatif au Royaume-Uni.

Les actifs disponibles à la vente représentent la participation détenue par Neopost S.A. dans une société de capital-risque à vocation industrielle. La variation de l'exercice par le résultat est non significative. Les autres actifs financiers non courants ont fait l'objet

d'un test de perte de valeur décrit en note 2 section « Test de perte de valeur ».

Les dépôts, prêts et cautionnements contiennent notamment au 31 janvier 2010 un dépôt de 3,3 millions d'euros relatif au contrat de liquidité.

Note 9 Créances

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Clients et comptes rattachés		
Valeur brute	200,6	181,2
Dépréciation	(12,3)	(13,5)
Total	188,3	167,7
Créances sur contrats de crédit-bail		
Court terme	185,7	179,2
Long terme	336,5	325,3
Valeur brute	522,2	504,5
Dépréciation	(10,5)	(8,8)
Total	511,7	495,7
Autres créances à long terme	19,1	9,2
Créances d'impôt	35,0	20,8
Créances diverses à court terme	8,8	19,2
Total créances diverses	62,9	49,2
Total	762,9	712,6

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Clients et comptes rattachés – Valeur brute		
Non échu	83,8	92,1
Total échu dont :	116,8	89,1
• < 30	43,2	24,1
• 31-60	29,7	31,8
• 61-90	9,8	10,1
• 91-180	13,9	9,6
• 181-360	13,1	8,9
• > 360	7,1	4,6
Total	200,6	181,2

La part des créances dont la date d'échéance est échue à moins de 60 jours s'explique principalement par des délais de règlement contractuels inférieurs à 30 jours.

Le risque de crédit est limité en raison, d'une part de la diversité et du nombre de clients (800 000 clients) et d'autre part de la valeur unitaire faible des contrats.

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Clients et comptes rattachés – Dépréciations		
Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	13,5	13,1
Dotations	2,2	4,1
Utilisations	(3,0)	(3,8)
Reprises sans objet	-	(0,2)
Écarts de conversion	(0,4)	0,3
Total	12,3	13,5

■ **CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL**

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Créances non courantes		
Contrats de crédit-bail – créances brutes	404,6	394,5
Produits financiers non acquis	(68,1)	(69,2)
Total	336,5	325,3
Créances courantes		
Contrats de crédit-bail – créances brutes	241,1	226,8
Produits financiers non acquis	(55,4)	(47,6)
Total	185,7	179,2
Créances brutes liées aux contrats de crédit-bail		
À moins d'un an	241,1	226,8
Entre 1 et 5 ans	399,4	390,0
À plus de 5 ans	5,2	4,5
Total créances brutes	645,7	621,3
Produits financiers non acquis sur les contrats de crédit-bail	(123,5)	(116,8)
Investissement net dans les contrats de crédit-bail		
À moins d'un an	185,7	179,2
Entre 1 et 5 ans	331,4	321,0
À plus de 5 ans	5,1	4,3
Total	522,2	504,5

L'augmentation des créances sur contrats de crédit-bail est liée à l'extension progressive de l'offre *leasing* aux réseaux de distribution indirects en Amérique du Nord, aux filiales européennes du Groupe et aux nouvelles filiales créées lors du passage à un mode de distribution directe.

Les informations suivantes requises par la norme IAS 17 en matière de crédit-bail bailleur ne sont pas applicables chez Neopost :

- valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur ;
- loyers conditionnels comptabilisés dans les produits de la période.

4 États financiers

Comptes consolidés

ANALYSE PAR ÉCHÉANCES

	Brut au 31 janvier 2010	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	200,6	200,6	-	-
Créances sur contrat de crédit-bail				
Court terme	185,7	185,7	-	-
Long terme	336,5	-	331,4	5,1
	522,2	185,7	331,4	5,1
Total créances diverses	62,9	43,8	18,4	0,7
Total	785,7	430,1	349,8	5,8

Les provisions sur les créances clients ne sont pas réparties par échéances. Cependant leur montant est relativement faible et correspond essentiellement aux créances de plus de 180 et 360 jours.

Les provisions sur les créances de *leasing* ne sont pas réparties par échéance. Elles ne sont toutefois pas significatives au regard du montant des créances.

Les autres créances sont relatives à des débiteurs divers. Elles sont réparties sur une grande partie des sociétés du Groupe. Cependant, on peut isoler 2,8 millions d'euros [12,1 millions d'euros au 31 janvier 2009] chez Neopost S.A. au titre des garanties de taux de change. Ces contrats de garanties se dénouent au plus tard dans les 4 mois après la clôture et ne sont pas dépréciés.

	Brut au 31 janvier 2009	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	181,2	181,2	-	-
Créances sur contrat de crédit-bail				
Court terme	179,2	179,2	-	-
Long terme	325,3	-	321,0	4,3
	504,5	179,2	321,0	4,3
Total créances diverses	49,2	41,9	6,9	0,4
Total	734,9	402,3	327,9	4,7

ANALYSE PAR DEVISES

	Brut au 31 janvier 2010	EUR	USD	CAD	GBP	CHF	NOK	SEK	JPY	DKK
Clients et comptes rattachés	200,6	86,1	84,2	2,6	16,4	3,8	1,8	3,8	0,7	1,2
Créances sur contrat de crédit-bail										
Court terme	185,7	53,5	103,8	5,5	21,7	0,2	1,0	-	-	-
Long terme	336,5	109,1	144,6	8,3	65,2	0,9	3,5	4,9	-	-
	522,2	162,6	248,4	13,8	86,9	1,1	4,5	4,9	-	-
Total créances diverses	62,9	38,8	19,3	0,3	-	0,2	3,6	0,7	-	-
Total	785,7	287,5	351,9	16,7	103,3	5,1	9,9	9,4	0,7	1,2

	Brut au 31 janvier 2009	EUR	USD	CAD	GBP	CHF	NOK	SEK	JPY	AUD
Clients et comptes rattachés	181,2	84,9	69,6	1,8	16,0	5,9	1,0	0,9	0,9	0,2
Créances sur contrat de crédit-bail										
Court terme	179,2	52,2	102,4	4,6	20,0	-	-	-	-	-
Long terme	325,3	102,4	157,9	6,9	58,1	-	-	-	-	-
	504,5	154,6	260,3	11,5	78,1	-	-	-	-	-
Total créances diverses	49,2	39,0	8,9	-	0,5	0,5	0,3	-	-	-
Total	734,9	278,5	338,8	13,3	94,6	6,4	1,3	0,9	0,9	0,2

Note 10 Stocks et en cours de production

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Valeur brute	69,1	55,0
Dépréciation	(12,8)	(9,5)
Total	56,3	45,5

	31 janvier 2010			31 janvier 2009		
	Valeur brute	Dépréciation	Net	Valeur brute	Dépréciation	Net
En-cours de production	2,6	-	2,6	2,5	-	2,5
Matières premières	13,6	(2,9)	10,7	13,0	(3,3)	9,7
Produits finis	45,9	(7,4)	38,5	34,8	(4,4)	30,4
Pièces détachées	7,0	(2,5)	4,5	4,7	(1,8)	2,9
Total	69,1	(12,8)	56,3	55,0	(9,5)	45,5

Note 11 Provisions

	31 janvier 2009	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Autres	31 janvier 2010	Partie courante	Partie non courante
Optimisation des structures	16,6		(14,4)	-	(1,0)	1,2	1,2	-
Réorganisation et restructuration	8,2	2,9	(4,8)	-	0,8	7,1	7,1	-
Engagements de retraite	7,8	0,7	(0,4)	(0,1)	(0,2)	7,8	0,6	7,2
Provisions pour risques affaires	2,2	-	(0,1)	-	(2,0)	0,1	0,1	-
Garantie clients	1,5	0,1	(0,5)	-	(0,1)	1,0	1,0	-
Autres	12,5	3,7	(6,1)	(2,6)	2,8	10,3	8,6	1,7
Total	48,8	7,4	(26,3)	(2,7)	0,3	27,5	18,6	8,9

	31 janvier 2008	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Autres	31 janvier 2009	Partie courante	Partie non courante
Optimisation des structures	20,5	-	(5,0)	-	1,1	16,6	16,6	-
Réorganisation et restructuration	9,1	2,9	(2,9)	(1,2)	0,3	8,2	8,1	0,1
Engagements de retraite	24,8	2,3	(12,2)	(0,3)	(6,5)	8,1	0,3	7,8
Provisions pour risques affaires	1,9	0,3	(0,2)	-	0,2	2,2	2,0	0,2
Garantie clients	1,5	0,9	(1,0)	-	0,1	1,5	1,5	-
Autres	7,2	5,5	(3,4)	-	2,9	12,2	9,2	3,0
Total	65,0	11,9	(24,7)	(1,5)	(1,9)	48,8	37,7	11,1

11-1 : OPTIMISATION DES STRUCTURES

Le Groupe avait décidé fin janvier 2008 d'accélérer la réalisation d'un certain nombre de programmes spécifiques d'optimisation en particulier en matière de Recherche et Développement, de chaîne d'approvisionnement et de distribution.

Ces programmes d'optimisation ont fait l'objet de provisions d'un montant de 20,5 millions d'euros dans les comptes au 31 janvier 2008. Au 31 janvier 2010, la provision présente un solde de 1,2 million d'euros, contre 16,6 millions au 31 janvier 2009.

Les projets associés à cette provision ont été réalisés :

- le regroupement de 3 centres aux États-Unis ;
- deux plateformes logistiques, l'une en Europe et l'autre en Amérique du Nord ont été mises en place. Le recours systématique à la livraison directe usine-client ainsi que la rationalisation des unités de remise à neuf des anciens modèles de machines à affranchir est effective ;
- l'optimisation de la distribution aux États-Unis est achevée. Les sièges sociaux des deux filiales de distribution ont été regroupés sur la côte est et les centres d'appels transférés à Dallas.

11-2 : ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le Groupe accorde à ses employés des avantages de natures diverses en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Ces régimes dépendent de la législation locale du pays d'exercice de l'activité, ainsi que des pratiques historiques de la filiale concernée.

Les engagements de retraite relatifs au régime de Neopost Ltd représentent plus de 80 % des engagements du Groupe.

La majorité des engagements de retraite au Royaume-Uni et aux États-Unis fait l'objet d'une couverture financière.

Les plans définis pour les salariés en France ne sont pas préfinancés, à l'exception de Neopost France et de Satas qui ont souscrit des contrats d'assurances.

Les indemnités de départ consistent généralement en un paiement forfaitaire calculé en fonction de l'ancienneté et de la rémunération à la date de départ de chaque personne. Les prestations de retraite sont calculées en utilisant une formule prenant en compte le nombre d'années de service de l'employé ainsi que sa rémunération moyenne finale.

Régimes à cotisation définie : Le coût de ces régimes est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations.

Régimes à prestation définie : La valorisation des engagements est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles fondées sur la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les engagements sont enregistrés dans la rubrique « Provisions – Engagements de retraite ».

Au cours du premier semestre 2006, le plan à prestation définie ouvert au Royaume-Uni a été fermé, les droits acquis sont gelés et les déficits seront comblés par le Groupe. Un nouveau plan à cotisation définie a été mis en place.

Option de première adoption des IFRS retenue par le Groupe : conformément à l'option offerte par la norme IAS 19, le Groupe a choisi de comptabiliser la totalité des pertes et gains actuariels générés dans l'année sur les régimes post emploi en capitaux propres (SORIE).

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle des engagements (DBO) en début de période	90,1	122,0
Coût des services rendus	0,8	1,8
Coût de l'actualisation	5,0	5,7
(Gains)/ Pertes actuariels	17,4	(22,1)
Prestations payées	(3,7)	(4,0)
Effet de réductions/liquidation	0,0	1,0
Autres (écarts de conversion)	3,0	(14,3)
Valeur actuelle des engagements (DBO) en fin de période	112,6	90,1
DBO de fin de période afférent à des régimes intégralement ou partiellement financés	101,8	80,2
DBO de fin de période afférent à des régimes pas du tout financés	10,8	9,9
Variation des actifs de couverture		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	86,6	97,5
Rendement attendu des actifs du régime	5,0	5,5
Gains/(pertes) actuariels	5,8	(10,7)
Cotisations versées par l'employeur	8,5	11,4
Prestations payées par le fonds	(3,4)	(3,3)
Autres (écarts de conversion)	3,2	(13,8)
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	105,7	86,6
Couverture financière		
Situation des régimes	(6,9)	(3,5)
(Provision)/Actif	(6,9)	(3,5)
dont reconnu à l'actif	0,9	4,8
dont reconnu au passif	(7,8)	(8,3)
Montants reconnus en résultat sur l'exercice		
Coûts des services rendus	0,8	2,0
Coût de l'actualisation	5,0	5,5
Rendement attendu des actifs du régime	(5,0)	(5,5)
Charge totale de retraite	0,8	2,0
Montants reconnus dans l'état des produits et charges comptabilisés sur l'exercice		
(Pertes) gains actuariels	(11,6)	11,4
Sur les engagements	(17,4)	22,1
Sur les actifs de couverture	5,8	(10,7)
(Pertes) gains actuariels cumulés	5,5	17,1
Hypothèses actuarielles*		
Taux d'actualisation (%)	5,6 %	6,8 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	3,6 %	3,6 %
Taux de revalorisation des rentes attendu sur le long terme (%)	3,5 %	3,4 %
Taux global attendu de rendement des actifs (%)	6,2 %	6,3 %
Taux de rendement effectif des actifs du régime (%)	13,0 %	5,4 %
Répartition des actifs de couverture		
Actions	35 %	30 %
Obligations	51 %	53 %
Actifs immobiliers	6 %	6 %
Autres placements	8 %	11 %

* Les hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus concernent la filiale anglaise qui représente à elle seule plus de 80 % de l'engagement – « Engagements de retraite ».

4 États financiers

Comptes consolidés

Les engagements de retraite ont évolué comme suit sur les 5 dernières années :

(En millions d'euros)	31 janvier 2010	2009	2008	2007	2006
Valeur actuelle de l'obligation	112,6	90,1	122,0	138,0	140,1
Juste valeur des actifs	105,7	86,6	97,5	98,4	85,8
Excédent/(déficit) du régime	6,9	3,5	24,5	39,6	54,3
Écarts actuariels générés :					
* Sur les engagements	(17,4)	22,1	3,6	7,6	(16,8)
* Sur les actifs de couverture	5,8	(10,7)	(0,2)	1,9	11,2

En 2010, les cotisations versées par l'employeur sont estimées à 6 millions d'euros.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la durée des régimes évalués (référence Iboxx). Ces références sont conformes aux exigences de la norme IAS 19 et sont identiques à celles retenues les années passées.

Le taux de rendement attendu des actifs a été déterminé à partir de la moyenne pondérée des taux de rendement attendus des actifs de couverture.

Le taux de rendement attendu pour les actifs varie fortement selon la classe d'actif concernée. Sur la base de la répartition des actifs au 31 janvier 2010, il se situe en moyenne à 6,2 % comme en 2008.

Le taux de rendement effectif des actifs du régime en 2009 est un gain de 13,0 % contre une perte de 5,4 % en 2008.

Les écarts actuariels sont systématiquement comptabilisés en capitaux propres et reportés dans l'état : « Situation du résultat global consolidé ». Le cumul des écarts actuariels est de 5,5 millions d'euros au 31 janvier 2010 contre 17,1 millions d'euros au 31 janvier 2009.

Note 12 Instruments financiers et dettes financières

La politique de financement est coordonnée par la Direction Financière du Groupe. L'ensemble des expositions du Groupe en termes de risque de taux et de risque de change est centralisé au sein de la Trésorerie Groupe.

L'ensemble des instruments financiers des notes 12 et 20, et notamment ceux présentés dans le tableau 12.1 sont des instruments financiers de niveau 2, dont la détermination de la juste valeur repose sur des données observables et pour lesquelles les paramètres non observables sont inexistantes.

12-1 : DÉTAIL DU BILAN PAR INSTRUMENTS FINANCIERS

	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégorie d'instruments				
			Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances/dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
31 janvier 2010							
Actifs financiers non courants	14,9	14,9	-	5,8	9,1	-	-
Créances - crédit-bail ^(e)	511,7	529,4	-	-	529,4	-	-
Autres créances à long terme	19,1	19,1	-	-	19,1	-	-
Créances clients et comptes rattachés ^(a)	188,3	188,3	-	-	188,3	-	-
Autres créances ^(a)	8,8	8,8	-	-	8,8	-	-
Instruments financiers dérivés ^(b)	0,6	0,6	-	-	-	-	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^(d)	138,7	138,7	138,7	-	-	-	-
Actifs	882,1	899,8	138,7	5,8	754,7	-	0,6
Dettes financières et découverts bancaires ^(c)	854,7	878,8	202,9	-	-	675,9	-
Autres dettes à long terme	18,9	18,9	-	-	18,9	-	-
Fournisseurs ^(a)	52,2	52,2	-	-	52,2	-	-
Autres dettes d'exploitation ^(a)	221,3	221,3	-	-	221,3	-	-
Instruments financiers dérivés ^(b)	10,5	10,5	-	-	-	-	10,5
Passifs	1 157,6	1 181,7	202,9	-	292,4	675,9	10,5

(a) Évaluation au coût historique.

(b) Méthode d'évaluation décrite en note 2 § 15.

(c) La dette à la juste valeur correspond à la partie de la dette Placement Privé USD swapée à l'émission pour un montant de 75 millions de dollars US, ainsi que la partie de l'OCEANE swapée pour 150 millions d'euros. Le Swap, ainsi que la dette, sont enregistrés à la juste valeur comme indiqué en note 20.

Concernant la dette au coût amorti, les principaux montants se répartissent comme suit :

- le tirage sur la ligne de crédit revolving pour un montant de 257,6 millions d'euros. Les tirages étant effectués sur des périodes de un mois et à taux variables (EURIBOR et LIBOR USD), il n'y a pas d'écart entre la juste valeur et la valeur au bilan ;
- concernant les dettes à taux fixes, la juste valeur a été calculée à partir de la courbe des taux en vigueur à la clôture de l'exercice. L'écart entre la juste valeur et la valeur comptable est de 24 millions d'euros ;
- concernant les autres dettes à taux variables, la juste valeur correspond au montant au bilan.

La valorisation des dettes en devises étrangères a été effectuée à taux de change constant.

(d) Évaluation à la valeur de réalisation.

(e) Face au nombre important de dossier géré par les entités *leasing* du Groupe, le Groupe n'a pu mener une valorisation individuelle de chacun des dossiers. Les hypothèses retenues sont les suivantes : durée moyenne du portefeuille de trois ans, une courbe des taux à terme au 31 janvier 2010 et un taux de change constant. La valorisation est effectuée hors marge de crédit. Concernant le portefeuille américain « Postage Finance », celui-ci étant constitué de créances à très court terme (inférieur à un mois) et de crédit renouvelable, la juste valeur considérée est celle inscrite au bilan.

12-2 : ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR NATURE

	Dettes financières et découverts bancaires	Part à court terme des dettes à long terme	Dettes à long terme	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Dette obligataire convertible en action (OCEANE) ^(a)	-	3,2	285,3	288,5	-
Crédit Revolving ^(b)	-	257,5	-	257,5	486,6
Intérêts courus non échus et autres	-	0,1	-	0,1	0,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	257,6	-	257,6	486,7
Placement privé US 175 M USD ^(c)	-	125,2	-	125,2	136,7
Placement privé US 25 M EUR	-	25,0	-	25,0	25,0
Intérêts courus non échus	-	2,8	-	2,8	2,6
Placements privés US ^(d)	-	153,0	-	153,0	164,3
Placement Privé Caisses Régionales Crédit Agricole	-	-	133,0	133,0	133,0
Intérêts courus non échus	-	0,8	-	0,8	0,8
Placement Privé CRPP ^(e)	-	0,8	133,0	133,8	133,8
Placement Privé Natixis-BPCE ^(f)	-	0,5	-	0,5	-
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	-	0,7	0,3	1,0	1,3
Autres ^(g)	3,5	5,2	11,6	20,3	15,4
Autres dettes	3,5	5,9	11,9	21,3	16,7
Total	3,5	421,0	430,2	854,7	801,5

(a) Neopost a émis une Obligation à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) le 21 octobre 2009 à échéance 1^{er} février 2015 pour un total de 3 622 750 obligations convertibles, d'une valeur nominale de 82,81 euros, cotée à Euronext Paris sous le numéro ISIN FRO010814061, portant un intérêt nominal annuel de 3,75 %. La comptabilisation aux normes IFRS fait ressortir une dette initiale de 284,5 millions d'euros et une part en capitaux propres de 10,2 millions d'euros avant impôts, soit une dette émise à un taux de 4,8822 %. La dette a été swapé pour un montant de 150 millions d'euros. Le montant de la dette présenté ici tient compte de la juste valeur de la dette et du swap, l'impact étant proche de zéro au 31 janvier 2010.

(b) Neopost a conclu le 22 juin 2007 une ligne de crédit revolving multidevises pour un montant équivalent à 750 millions d'euros en remplacement de l'ensemble des lignes de crédit revolving du groupe Neopost annulées à cette occasion (y compris les lignes de *leasing*). Le taux d'intérêts est indexé sur l'Euribor ou le Libor de la devise concernée sur la période concernée par le tirage plus une marge de 0,20 %. Cette ligne arrive à échéance au mois de juin 2012 pour le notionnel initial. Grâce à l'exercice d'une option d'extension, la maturité de la dette a été portée à juin 2013 pour un notionnel de 675 millions d'euros aux conditions financières exprimées ci-dessus. À fin janvier, Neopost utilise cette ligne de financement à hauteur de 100 millions d'euros et de 220 millions de dollars US.

(c) Neopost a conclu le 16 septembre 2003 un Placement Privé aux États-Unis composé de trois tranches : la première tranche d'un montant de 175 millions de dollars remboursable en septembre 2010 porte un taux d'intérêts de 4,83 %, la deuxième tranche de 10 millions de dollars remboursée à l'échéance en septembre 2008 portait intérêt à Libor USD trois mois plus une marge de 0,55 %. Enfin, la troisième tranche d'un montant de 25 millions d'euros est remboursable en septembre 2010 et porte un taux d'intérêts de 4,52 %.

(d) Le placement privé US de 175 millions de dollars US a été swapé à hauteur de 75 millions de dollars à taux variable à la date d'émission de la dette. Le montant de la dette présenté ici tient compte de la juste valeur de la dette et du swap, l'impact étant une diminution de 0,1 million d'euros du passif au 31 janvier 2010.

(e) Neopost a conclu le 1^{er} décembre 2006 un Placement Privé auprès des Caisses Régionales du Crédit Agricole. Les deux tranches de cette dette, d'une durée identique, sont remboursables en décembre 2012. Les intérêts payés sur cette dette sont des intérêts structurés qui ont fait l'objet d'un swap à l'émission dont les caractéristiques et la durée sont identiques aux tranches concernées. La dette après swap porte intérêt fixe à 4,0940 %.

(f) Neopost a conclu le 15 septembre 2009 un Placement Privé auprès de Natixis et des Banques Populaires-Caisses d'Épargne pour un notionnel de 175 millions d'euros. Ce placement privé est conclu sous la forme d'une ligne revolving dont les engagements sont amortissables linéairement à compter de septembre 2011, cette ligne arrivant à échéance en septembre 2014. Cette ligne de crédit n'est pas utilisée à la clôture de l'exercice. Le taux d'intérêts est indexé sur l'Euribor sur la période concernée par le tirage plus une marge de 1,90 %.

(g) Les autres dettes au 31 janvier 2010 comprennent notamment : les découverts bancaires pour un montant de 3,5 millions d'euros, et la participation déposée par les salariés auprès des entités françaises du Groupe pour un montant de 11,0 millions d'euros.

Les dettes issues des placements privés et la ligne de crédit revolving du groupe Neopost conclues respectivement en septembre 2003, décembre 2006, juin 2007 et en septembre 2009 sont soumises à des respects de covenants financiers tels que ratio « dette nette/EBITDA » et « minimum de capitaux propres ».

Les capitaux propres du Groupe ne doivent pas être inférieurs à 400 millions d'euros.

Concernant le placement privé US, le ratio dette nette sur EBITDA est calculé à partir des comptes consolidés du Groupe.

L'EBITDA se calcule en réintégrant au résultat opérationnel courant la charge d'amortissements et les dotations aux provisions (nettes des reprises). Le ratio dette nette/EBITDA doit être inférieur ou égal à 3.

Concernant le placement privé CRPP, le placement privé Natixis-BPCE et la ligne de revolving, le ratio dette nette sur EBITDA est calculé de façon identique et doit être inférieur ou égal à 3,25.

Le non-respect de ces covenants peut entraîner le remboursement anticipé de la dette.

Au 31 janvier 2010, l'ensemble des covenants est respecté.

La dette obligataire (OCEANE) n'est soumise à aucun covenant financier.

12-3 : ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR DEVICES

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
EUR	562,8	523,9
USD	285,2	276,3
GBP	0,8	1,3
SEK	5,4	-
DKK	0,5	-
Total	854,7	801,5

Les taux de change appliqués sont ceux en vigueur au 31 janvier de chaque année.

12-4 : ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR ÉCHÉANCES

Les dettes sont positionnées en fonction de l'échéance contractuelle de chacune d'entre elles à l'exception du tirage sur la ligne revolving pour un montant de 257,7 millions d'euros. Ces tirages ayant

une durée inférieure à six mois, ils sont considérés comme remboursables en 2010 bien que la ligne négociée ait une échéance postérieure (voir section Ligne de crédit – de la présente annexe). Le tableau est construit sur la base de taux de change constants.

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
2009	-	497,2
2010	424,4	164,1
2011	3,0	2,4
2012	136,0	135,4
2013	3,0	2,4
2014	3,0	-
2015	285,3	-
Total	854,7	801,5

12-5 : ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR TAUX

31 janvier 2010	Type de taux	Taux de référence	Marge applicable	Taux du/des tirage(s) en cours	Date de prochaine fixation du taux	Taux Effectif Global*
				0,4250 EUR		
Crédit Revolving Neopost S.A.	Variable	EURIBOR/LIBOR	0,20	0,23063 USD	26/02/10	4,7461
Placement privé Natixis-BPCE	Variable	EURIBOR	1,90	-	-	2,3967
OCEANE (coupon annuel de 3,75%)	Fixe	2,7280	1,775	4,5030	-	4,8822
Placement privé US 175 M USD	Fixe	4,8300	-	4,8300	-	4,9835
Placement privé US 25 M EUR	Fixe	4,5200	-	4,5200	-	4,6651
Placement privé CRPP	Fixe	4,0940	-	4,0940	-	4,1918

* Le Taux Effectif Global de l'opération est calculé à la signature de l'opération en incluant les frais afférents à l'opération concernée. Pour les lignes revolving, il est calculé sur le montant global de la ligne sur la base d'un tirage en EUR ; pour l'OCEANE, il prend notamment en compte les swaps de taux.

31 janvier 2009	Type de taux	Taux de référence	Marge applicable	Taux du/des tirage(s) en cours	Date de prochaine fixation du taux	Taux Effectif Global*
				EUR 1,7710		
Crédit Revolving Neopost S.A.	Variable	EURIBOR/LIBOR	0,20	USD 0,40938	27/02/09	4,7461
Placement privé US 175 M USD	Fixe	4,8300	-	4,8300	-	4,9835
Placement privé US 25 M EUR	Fixe	4,5200	-	4,5200	-	4,6651
Placement privé CRPP	Fixe	4,0940	-	4,0940	-	4,1918

* Le Taux Effectif Global de l'opération est calculé à la signature de l'opération en incluant les frais afférents à l'opération concernée. Pour la ligne revolving, il est calculé sur le montant global de la ligne sur la base d'un tirage en EUR.

Dans le cadre de sa politique financière, le Groupe mène une politique active de couverture de sa dette à taux variable et taux fixe.

12-6 : COÛT DE LA DETTE

Le tableau ci-dessous représente le coût brut de la dette par devise après exercice des couvertures et des impacts de la valorisation des opérations de taux en portefeuille pour l'exercice clos au

31 janvier 2010. La dette prise en compte pour le calcul est la dette présentée ci-dessus (voir section 12-2). Le taux de financement net déterminé à partir du coût de la dette nette ⁽¹⁾, soit 30,0 millions d'euros, rapportée à la dette moyenne sur l'année ressort à 3,86 %.

Devises	Taux brut	Montant en devises
EUR	4,13	22,3
Charges financières avant impact des couvertures	2,75	14,8
Impact des couvertures	1,38	7,5
USD	2,75	10,3
Charges financières avant impact des couvertures	2,64	9,9
Impact des couvertures	0,11	0,4

[1] L'endettement ou la dette nette = dette financière - trésorerie et équivalent de trésorerie.

12-7 : LIGNES DE CRÉDIT

Au 31 janvier 2010, le Groupe dispose des lignes de crédit revolving suivantes :

Sociétés	Montant de la ligne	Montants tirés au 31 janvier 2010	Fin d'engagement	Nombre de banques du « pool »
		100 M EUR		
Neopost S.A.- Pool bancaire	750 M EUR	220 M USD	Juin 2013	16

Cette ligne arrive à échéance au mois de juin 2012 pour le notional initial soit 750 millions d'euros. Grâce à l'exercice de l'option d'extension, la maturité de la dette a été portée à juin 2013 pour un notional de 675 millions d'euros.

Cette ligne peut être tirée dans les devises suivantes : EUR/GBP/USD/JPY/CAD/CHF/NOK/SEK/DKK. Le taux d'intérêts est indexé sur l'Euribor ou le Libor de la devise concernée sur la période concernée par le tirage plus une marge de 0,20 %.

Sociétés	Montant de la ligne	Montants tirés au 31 janvier 2010	Fin d'engagement	Nombre de banques du « pool »
Neopost S.A. – Placement privé Natixis-BPCE	175 M EUR	-	Septembre 2014	21

Cette ligne, d'un montant initial de 175 M EUR, arrive à échéance au mois de septembre 2014. Le montant des engagements est amortissable linéairement et annuellement à partir de septembre 2011, soit un engagement résiduel de 131,2 millions d'euros en 2011, de 87,5 millions d'euros en 2012 et de 43,8 millions d'euros en 2013. Cette ligne n'est pas tirée au 31 janvier 2010.

Cette ligne peut être uniquement tirée en EUR.

Le taux d'intérêts est indexé sur l'Euribor sur la période concernée par le tirage plus une marge de 1,90 %.

12-8 : JUSTE VALEUR DES DETTES

Les valeurs comptables des emprunts courants et des dettes à taux variables avoisinent leurs justes valeurs.

Concernant les dettes à taux fixes l'analyse est la suivante :

Au 31 janvier 2010 en euros de la dette ^(a)	Valeur comptable	dont intérêts courus	Juste Valeur	Juste Valeur + 50 pb	Juste Valeur - 50 pb
Obligation convertible (OCEANE) ^(b)	288,5	3,2	304,3	300,7	308,0
Placement privé US 175 M USD	127,5	2,4	127,7	127,1	128,0
Placement privé US 25 M EUR	25,4	0,4	25,8	25,7	25,9
Placement privé CRPP 133 M EUR	133,8	0,8	141,6	139,7	143,5

(a) Cours de change au 31 janvier 2010.

(b) Concernant l'OCEANE, l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur est notamment le reflet de la comptabilisation aux normes IFRS (comptabilisation en capitaux propres d'un montant de 10,2 millions d'euros).

12-9 : FRAIS DES EMPRUNTS CAPITALISÉS/ COÛT AMORTI DE LA DETTE

Les frais liés à la mise en place en septembre 2003 du placement privé américain se sont élevés à 1 million d'euros. Ces frais sont amortis sur la durée de la dette, soit sept ans.

Les frais liés à la mise en place en décembre 2006 du placement privé CRPP se sont élevés à 0,2 million d'euros. Ces frais sont amortis sur la durée de la dette, soit six ans.

Les frais liés à la mise en place en juin 2007 de la ligne de revolving d'un montant de 750 millions d'euros se sont élevés à 1,3 million d'euros. Ces frais sont amortis sur la durée de la dette.

Les frais liés à la mise en place en septembre 2009 du placement privé Natixis-BPCE d'un montant de 175 millions d'euros se sont élevés à 1,2 million d'euros. Ces frais sont amortis sur la durée de la dette.

La différence entre l'amortissement linéaire de ces frais et le calcul du coût du capital amorti étant non significatif, aucun retraitement n'a été effectué pour la présentation des comptes en norme IFRS.

Les frais liés à la mise en place en octobre 2009 de l'emprunt obligataire OCEANE se sont élevés à 5,3 millions d'euros. Ces frais ont été inclus dans le coût amorti de la dette.

12-10 : COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS DANS DES OPÉRATIONS ÉTRANGÈRES

Le placement privé US d'un montant global de 175 millions de dollars US contracté par Neopost S.A. est destiné à couvrir les investissements nets dans les filiales basées aux États-Unis. Cet

emprunt est utilisé afin de couvrir l'exposition du Groupe au risque de change sur ces investissements. Les gains ou les pertes de conversion de cet emprunt sont comptabilisés dans les capitaux propres pour compenser tout gain ou perte de conversion des investissements nets dans les filiales.

Note 13 Autres dettes non courantes

Les dettes non courantes comprennent notamment la dette comptabilisée pour 15,8 millions de dollars au titre d'un put sur minoritaires chez Priority Mailing Systems. La valeur du put a été calculée en fonction des hypothèses opérationnelles de la Société

sur les 4 prochaines années. La valeur du put peut varier entre un minimum de 10,5 millions de dollars et un maximum de 20 millions de dollars.

Note 14 Situation fiscale

Les sociétés françaises bénéficient du régime d'intégration fiscale. Il en est de même pour les filiales étrangères de Neopost S.A. dans chacun des pays où elles sont immatriculées.

Au 31 janvier 2010, les taux retenus pour le calcul de l'impôt courant et de l'impôt différé, dans les principaux pays, sont les suivants :

	Impôt courant	Impôt différé
France	34,30 %	34,30 %
Royaume-Uni	28,00 %	28,00 %
Pays-Bas	25,50 %	25,50 %
États-Unis	41,00 %	41,00 %
Allemagne	27,845 %	27,845 %

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle est la suivante :

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Résultat des entreprises intégrées avant impôts	204,9	214,8
Taux d'impôt de la Société consolidante	34,30 %	34,30 %
Charge théorique	70,3	73,7
Différences permanentes	(2,3)	(5,3)
Différences taux d'impôts	(8,8)	(10,5)
Autres	(2,2)	-
Impôt total	57,0	57,9

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Charge d'impôt courant	42,2	30,8
Charge d'impôt différé	14,8	27,1
Impôt total	57,0	57,9

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent essentiellement des éléments suivants :

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Participation et autres charges à déductibilité différée	11,5	19,4
Report déficitaire	12,5	11,9
Écarts d'acquisition	7,3	11,5
Recherche et Développement	5,4	3,2
Élimination de marges en stocks	1,2	2,0
Divers	5,8	3,5
Impôt différé actif avant intégration fiscale	43,7	51,5
Intégration fiscale	(29,0)	(25,9)
Dépréciation des impôts différés actif	-	(7,5)
Impôt différé actif	14,7	18,1

En France, 3,7 millions d'euros d'impôt différé actif relatif à des reports déficitaires ne sont pas activés à la clôture. Leur recouvrabilité n'est pas limitée dans le temps.

Les tests de dépréciation de l'actif ont été réalisés en utilisant les mêmes hypothèses que les tests relatifs aux écarts d'acquisition. La reconnaissance des impôts différés actifs est cohérente avec ces hypothèses.

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Activité crédit-bail	63,7	68,9
Retraitement des amortissements	17,5	3,1
Dépréciations sur stocks intra-groupe	0,3	0,3
Élimination de marges sur matériel de location et de démonstration	(13,3)	(16,6)
Recherche et Développement	7,9	7,4
Emprunt obligataire convertible en actions (OCEANE)	3,5	-
Autres	3,7	(4,5)
Impôt différé passif avant intégration fiscale	83,3	58,6
Intégration fiscale	(29,0)	(25,9)
Impôt différé passif	54,3	32,7

Le Conseil national de la comptabilité (CNC) a publié le 14 janvier 2010 un communiqué relatif au traitement comptable de la contribution économique territoriale (CET) pour les sociétés établissant leurs comptes consolidés selon les nouvelles normes IFRS. Le CNC note en particulier concernant la composante sur la valeur ajoutée des

entreprises (CVAE) qu'il convient à chaque entreprise de déterminer s'il s'agit d'un impôt ou d'une charge opérationnelle. Le groupe n'a pas déterminé le traitement comptable qu'il emploiera en 2010 et a maintenu ses pratiques antérieures.

Note 15 Information sectorielle

Les activités de Neopost regroupent la location de machines à affranchir, la vente de matériels, les services associés et la location financière (crédit-bail). Elles sont essentiellement réalisées en Europe et aux États-Unis.

La catégorie « Autres » correspond aux coûts non allouables de R&D, Marketing Groupe et de Holding, ainsi que les amortissements des trois sites industriels du Groupe.

Le secteur opérationnel est constitué par la répartition par zones géographiques compte tenu de l'importance de la réglementation des autorités postales dans chaque pays et de l'organisation du reporting interne.

La répartition du résultat net du Groupe par zones géographiques s'analyse comme suit :

31 janvier 2010	Europe	Amérique du Nord	Autres	Total
Chiffre d'affaires externe	559,2	353,9	-	913,1
Ventes inter-secteurs	1,0	4,1	(5,1)	-
Total chiffre d'affaires	560,2	358,0	(5,1)	913,1
Résultat sectoriel	198,8	115,2	(73,8)	240,2
Rémunération en actions				(5,5)
Résultat opérationnel				234,7
Résultat financier				(30,2)
Quote-part dans le résultat des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence				0,4
Résultat – Part des minoritaires				-
Impôts sur les bénéfices				(57,0)
Résultat net				147,9

31 janvier 2009	Europe	Amérique du Nord	Autres	Total
Chiffre d'affaires externe	582,0	336,1	-	918,1
Ventes inter-secteurs	1,3	1,7	(3,0)	-
Total chiffre d'affaires	583,3	337,8	(3,0)	918,1
Résultat sectoriel	207,1	108,3	(72,2)	243,2
Rémunération en actions				(6,9)
Résultat opérationnel				236,3
Résultat financier				(21,9)
Quote-part dans le résultat des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence				0,5
Résultat – Part des minoritaires				(0,1)
Impôts sur les bénéfices				(57,9)
Résultat net				156,9

Les ventes sont réparties en fonction du pays d'origine de la filiale qui facture le client.

Les prix de transfert entre les secteurs opérationnels sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice sans effet sur la trésorerie du Groupe (hors dotations aux amortissements et

provisions) concernent notamment les coûts enregistrés au titre des paiements en actions pour 5,5 millions d'euros.

Le résultat financier correspond essentiellement aux frais financiers liés à chaque ligne d'endettement. Le détail des impacts de la comptabilité de couverture est présenté en note 20 pour la partie des instruments financiers dérivés liés aux opérations de change et de taux.

La répartition par zones géographiques du bilan s'établit ainsi :

31 janvier 2010	Europe	Amérique du Nord	Autres	Total
Actifs sectoriels	950,0	690,1	330,3	1 970,4
Total actif				1 970,4
Passifs sectoriels	378,1	181,2	921,4	1 480,7
Capitaux propres				489,7
Total passif				1 970,4

31 janvier 2009	Europe	Amérique du Nord	Autres	Total
Actifs sectoriels	884,3	648,9	315,9	1 849,1
Total actif				1 849,1
Passifs sectoriels	363,8	177,1	871,9	1 412,8
Capitaux propres				436,3
Total passif				1 849,1

Les actifs et passifs « Autres » correspondent aux actifs et passifs de la société mère Neopost S.A. ainsi qu'à ceux des trois sites industriels. Ces trois sites industriels (Le Lude, France – Drachten,

Pays-Bas – et Loughton, Royaume-Uni) fonctionnent pour le monde entier et leurs actifs et passifs ne peuvent pas être répartis par régions.

La répartition par zones géographiques des autres informations sectorielles est la suivante :

31 janvier 2010	Europe	Amérique du Nord	Autres	Total
Investissements :				
Immobilisations corporelles	23,2	15,2	4,8	43,2
Immobilisations incorporelles	3,8	1,8	11,0	16,6
Total investissements	27,0	17,0	15,8	59,8
Amortissements :				
Immobilisations corporelles	23,6	16,7	2,6	42,9
Immobilisations incorporelles	3,2	5,0	11,3	19,5
Total amortissements	26,8	21,7	13,9	62,4
Perte de valeur	-	-	-	-

4 États financiers

Comptes consolidés

31 janvier 2009	Europe	Amérique du Nord	Autres	Total
Investissements :				
Immobilisations corporelles	30,2	16,3	0,5	47,0
Immobilisations incorporelles	21,9	3,3	12,1	37,3
Total investissements	52,1	19,6	12,6	84,3
Amortissements :				
Immobilisations corporelles	28,4	19,3	0,2	47,9
Immobilisations incorporelles	2,8	5,7	8,9	17,4
Total amortissements	31,2	25,0	9,1	65,3
Perte de valeur	-	-	-	-

La répartition du chiffre d'affaires par métier s'établit ainsi :

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Systèmes d'affranchissement	647,6	657,7
Autres	265,5	260,4
Total	913,1	918,1

Le poste « Autres » comprend principalement le métier « systèmes de gestion de documents et logistique ». Cette ventilation n'est disponible qu'au niveau du chiffre d'affaires.

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Location de machines et crédit-bail	275,1	269,6
Services et consommables	365,4	340,4
Vente de matériels	272,6	308,1
Total	913,1	918,1

Note 16 Détail des charges par nature

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Coûts des inventaires reconnus en charges	143,1	145,9
Salaires, bonus, commissions et charges sociales	318,7	309,8
Taxes	20,9	21,4
Loyers et charges locatives	20,8	21,2
Honoraires	8,5	10,4
Sous-traitance	71,7	72,1
Transport & déplacements	28,3	31,2
Amortissements et dépréciations des immobilisations	62,4	65,3
Autres	4,0	4,9
Total des charges ventilées par nature	678,4	682,2
Coûts des ventes	187,0	210,2
Coûts d'opérations	491,4	472,0
Total	678,4	682,2

Note 17 Résultat des cessions

La plus value de cession au 31 janvier 2009 de 0,4 million d'euros concernait la cession du site de production de Rena en Allemagne.

Note 18 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux propres ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Toutes les options ayant un caractère anti-dilutif ont été exclues du nombre moyen pondéré de stock-options en circulation.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats ayant servi au calcul du résultat de base et du résultat dilué par action pour l'ensemble des activités :

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Résultat net (en millions d'euros)	147,9	156,9
Impact des instruments dilutifs :		
Stock-options et actions gratuites dilutifs	(1,0)	-
Conversion de l'emprunt convertible OCEANE	2,1	-
Résultat net dilué (en millions d'euros)	149,0	156,9
Nombre d'actions en circulation	30 609	30 985
Levée de stock-options, rachat d'actions en voie d'annulation et contrat de liquidité	(89)	(238)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation*	30 520	30 747
Nombre moyen pondéré de stock-options et d'actions gratuites en circulation	287	132
Nombre d'actions résultant de la conversion de l'emprunt convertible OCEANE	1 012	-
Nombre d'actions dilué*	31 819	30 879
Résultat net par action (en euros)	4,85	5,10
Résultat net dilué par action (en euros)	4,68	5,08

* Nombre moyen pondéré sur la période.

Note 19 Effectifs, intéressement du personnel et paiement en actions

19-1 : EFFECTIFS

La répartition des effectifs, en contrats à durée déterminée et indéterminée, par zones géographiques, hors congés longue durée, à la fin de l'exercice est la suivante :

	France	Amérique du Nord	Royaume-Uni	Pays-Bas	Reste du monde	Total
Au 31 janvier 2010	1 634	1 789	820	365	909	5 517
Au 31 janvier 2009	1 639	1 620	924	391	804	5 378

La répartition des effectifs, en contrats à durée déterminée et indéterminée, par types d'activités, hors congés longue durée, à la fin de l'exercice est la suivante :

	Recherche et fabrication	Vente et administration des ventes	Autres	Total
Au 31 janvier 2010	1 144	2 822	1 551	5 517
Au 31 janvier 2009	1 204	2 662	1 512	5 378

Il y avait au 31 janvier 2010, 250 intérimaires dans le Groupe contre 304 au 31 janvier 2009.

19-2 : INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Les sommes au titre de la participation, de l'intéressement et du paiement en actions sur les 5 dernières années sont les suivantes :

(En millions d'euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009	31 janvier 2008	31 janvier 2007	31 janvier 2006
Participation	5,2	4,8	5,0	6,5	5,2
Intéressement	2,0	2,1	1,9	2,1	2,1
Valorisation des stock-options	2,8	4,0	3,0	3,7	2,5
Valorisation des titres donnant accès au capital	2,7	2,9	5,7	1,2	-

Participation

La réserve de participation est calculée par Neopost France, Satas, Mail Services, Neopost Industrie, Neopost Technologies et Neopost ID conformément aux modalités de droit commun fixées par la loi en France.

Intéressement

Les sociétés Neopost France, Satas, Mail Services, Neopost Technologies et Neopost Industrie ont chacune conclu un accord d'intéressement des salariés aux performances de l'entreprise.

19-3 : PAIEMENT EN ACTIONS

Plan de souscription de 1 200 000 options

L'Assemblée Générale du 9 février 2000 a autorisé la mise en place d'un plan de souscription de 1 200 000 options pour une durée de 5 ans.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	03/04/00	05/07/00	15/01/01	18/01/02	23/05/02	09/07/02	02/10/02	14/01/03	08/07/03	14/01/04	Total
Nature des options	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	
Prix d'exercice (en euros)	35,00	32,39	24,40	35,05	43,49	40,50	33,40	32,03	37,10	41,53	
Période d'exercice ^(b)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	159 000	41 000	208 470	248 500	33 500	65 000	8 000	494 500	30 000	134 500	1 422 470
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(d)	-	-	25 000	30 000	-	-	-	60 000	-	-	115 000
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(d)	-	-	10 000	20 000	-	-	-	40 000	-	-	70 000
Nombre d'options levées	101 679	33 000	161 133	193 865	29 400	65 000	8 000	415 988	11 400	78 550	1 098 015
• dont par le Président Jean-Paul Villot ^(d)	-	-	25 000	30 000	-	-	-	-	-	-	55 000
• dont par le Directeur Général Denis Thiery ^(d)	-	-	10 000	20 000	-	-	-	-	-	-	30 000
Nombre d'options annulées ^(c)	52 222	8 000	36 404	41 400	2 600	-	-	44 700	17 000	33 500	235 826
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2010	5 099	-	10 933	13 235	1 500	-	-	33 812	1 600	22 450	88 629

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf pour les bénéficiaires français qui doivent attendre la fin de la deuxième année pour pouvoir exercer 40 % de leurs options.

(c) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(d) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription.

4 États financiers

Comptes consolidés

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil

	03/04/00	05/07/00	15/01/01	18/01/02	23/05/02	09/07/02	02/10/02	14/01/03	08/07/03	14/01/04	Total
Nombre d'options levées	7 605	-	4 739	6 350	-	-	-	8 560	2 500	6 000	35 754
• dont par le Président Jean-Paul Villot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• dont par le Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Plan de souscription de 900 000 options

L'Assemblée Générale du 9 juillet 2003 a autorisé la mise en place d'un nouveau plan de souscription de 900 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	14/01/04	13/01/05	11/01/06	04/07/06	Total
Nature des options	souscription	souscription	souscription	souscription	
Prix d'exercice (en euros)	41,53	57,50	85,90	90,90	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	256 500	320 000	275 500	33 300	885 300
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(b)	100 000	100 000	-	33 300	233 300
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(b)	15 000	12 000	15 000	-	42 000
Nombre d'options levées	162 755	54 400	7 660	-	224 815
• dont par le Président Jean-Paul Villot ^(b)	80 000	-	-	-	80 000
• dont par le Directeur Général Denis Thiery ^(b)	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées ^(d)	10 700	45 400	75 900	-	132 000
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2010	83 045	220 200	191 940	33 300	528 485

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 %.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil	14/01/04	13/01/05	11/01/06	04/07/06	Total
Nombre d'options levées	11 315	10 800	-	-	22 115
• dont par le Président Jean-Paul Villot	-	-	-	-	-
• dont par le Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-

Plan de souscription de 960 000 options

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2006 a autorisé la mise en place d'un nouveau plan de souscription ou d'achat de 960 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	16/01/07	15/01/08	03/07/08	18/02/09	18/02/09	06/07/09	Total
Nature des options	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	
	Performance ^(e)						
Prix d'exercice (en euros)	97,60	68,10	69,53	63,30	63,30	62,39	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	205 000	462 000	9 500	262 885	63 000	8 000	1 010 385
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(b)	-	15 000	-	-	-	-	15 000
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(b)	-	40 000	-	-	22 500	-	62 500
Nombre d'options levées	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées ^(d)	39 000	48 700	-	1 500	-	-	89 200
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2010	166 000	413 300	9 500	261 385	63 000	8 000	921 185

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf dans le cas des options de performance qui peuvent être exercées à partir de la date où le Conseil d'administration arrête les comptes consolidés de l'exercice par moitié après 2 ans et 3 ans minimum.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(e) Dans le cadre des attributions des options avec conditions de performance, le nombre indiqué correspond au maximum attribuable.

Plan de souscription de 960 000 options

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2009 a autorisé la mise en place d'un nouveau plan de souscription ou d'achat de 960 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	12/01/10	12/01/10	12/01/10	12/01/10	Total
Nature des options	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	
	Performance ^(e)	Performance ^(e)			
Prix d'exercice (en euros)	57,19	57,89	57,19	57,89	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	136 000	18 000	230 000	91 000	475 000
• dont au Président-Directeur Général Denis Thiery ^(b)	50 000	-	-	-	50 000
Nombre d'options levées	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées ^(d)	-	-	-	-	-
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2010	136 000	18 000	230 000	91 000	475 000

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président-Directeur Général est le seul mandataire social à avoir reçu des options de souscription.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf dans le cas des options de performance qui peuvent être exercées à partir de la date où le Conseil d'administration arrête les comptes consolidés de l'exercice par moitié après 2 ans et 3 ans minimum.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(e) Dans le cadre des attributions des options avec conditions de performance, le nombre indiqué correspond au maximum attribuable.

Durant l'exercice, aucune levée d'options n'a eu lieu concernant ce plan.

Informations concernant les quatre plans

Aucune option n'est arrivée à l'expiration au 31 janvier 2010.

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation au 31 janvier 2010 est de 24,40 euros à 97,60 euros (au 31 janvier 2009 : 24,40 euros à 97,60 euros).

La durée de vie résiduelle moyenne pondérée pour les options en circulation au 31 janvier 2010 est de 7,6 ans contre 7,1 ans au 31 janvier 2009.

Le cours moyen pondéré des options exercées au cours de l'année est de 39,94 euros contre 38,94 euros l'année précédente.

La juste valeur des options attribuées est estimée à la date d'attribution selon le modèle Cox, Ross & Rubinstein prenant en compte les conditions auxquelles les instruments ont été attribués. Le tableau suivant donne la liste des données utilisées.

	Rendement des dividendes	Volatilité historique	Taux d'intérêt sans risque	Durée de vie attendue des options	Cours de bourse de référence
13/01/05	2,60 %	44 %	3,20 %	6 ans	49,67 EUR
11/01/06	2,65 %	36 %	3,25 %	6 ans	71,36 EUR
04/07/06	2,42 %	34 %	4,08 %	6 ans	78,15 EUR
16/01/07	3,00 %	17,5 %	4,19 %	6 ans	84,87 EUR
15/01/08	5,30 %	26,53 %	4,22 %	6 ans	62,28 EUR
03/07/08	5,30 %	26,53 %	4,22 %	6 ans	68,28 EUR
18/02/09	5,40 %	23,40 %	2,97 %	6 ans	61,70 EUR

La durée de vie attendue des options se fonde sur des données historiques et n'est pas forcément indicative des exercices d'options qui peuvent survenir.

Concernant les options, le critère essentiel d'attribution est le potentiel de contribution future du bénéficiaire aux résultats de l'entreprise.

Pour l'évaluation de la juste valeur, il a été tenu compte des taux de rotation des effectifs observés.

Informations concernant les 10 premiers salariés

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan de 1 200 000 options	Plan de 900 000 options	Plan de 960 000 options	Plan de 960 000 options
Options consenties durant l'exercice	252 500	59,17	-	-	78 500	174 000
Options levées durant l'exercice	15 000	46,12	4 500	10 500	-	-

Plan d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juillet 2005 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre dans la limite de 900 000 (ce montant s'imputant sur le total des actions pouvant être souscrites ou achetées dans le cadre des plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société tel que prévu par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juillet 2003). Conformément à cette autorisation,

33 300 actions ont été attribuées au Président le 28 mars 2006 et livrées le 29 mars 2008.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2006 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre à hauteur de 320 000 actions.

Date d'attribution	03/10/06	16/01/07	16/01/07	23/03/07	25/09/07	15/01/08	01/04/08	03/07/08	18/02/09	18/02/09	06/07/09	Total
	Co-invest					Performance						
Nombre d'actions attribuées	5 000	26 000	134 100	24 300	6 600	26 160	8 900	4 000	63 000	64 000	4 000	366 060
• dont au Président Jean-Paul Villot	-	-	-	24 300	-	-	1 500	-	-	-	-	25 800
• dont au Directeur Général Denis Thiery	-	-	32 400	-	-	6 660	-	-	22 500	-	-	61 560
Nombre d'actions annulées	(2 000)	-	(40 500)	-	-	-	-	-	-	-	-	(42 500)
Nombre d'actions livrées	(2 250)	(25 750)	(49 200)	(12 150)	(3 300)	(13 080)	-	-	-	-	-	(105 730)
• dont au Président Jean-Paul Villot	-	-	-	(12 150)	-	-	-	-	-	-	-	(12 150)
• dont au Directeur Général Denis Thiery	-	-	(16 200)	-	-	(3 330)	-	-	-	-	-	(19 530)
Nombre d'actions restantes au 31 janvier 2010	750	250	44 400	12 150	3 300	13 080	8 900	4 000	63 000	64 000	4 000	217 830

Concernant les attributions gratuites d'actions, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- attraction et rétention de forts potentiels ;
- reconnaissance d'une performance exceptionnelle ;
- engagement et motivation forte aux résultats de l'entreprise à travers un plan particulier d'attributions gratuites d'actions dites de Co-investissement et de Performance basé sur la performance future du Groupe.

Neopost S.A. a mis en place un plan de Co-investissement et de Performance sous forme d'attribution gratuite d'actions à ses dirigeants en contrepartie d'un investissement en titres Neopost égal à 10 % du nombre maximal de l'attribution gratuite d'actions. Le nombre d'actions attribuées est conditionné par des objectifs de performance tels que retour sur capitaux propres et capitaux employés.

Une attribution soumise à des conditions de performance a eu lieu le 18 février 2009 et dépend des indicateurs suivants :

- croissance du chiffre d'affaires consolidé ;
- marge opérationnelle courante (résultat opérationnel courant divisé par chiffre d'affaires consolidé) ;
- retours aux actionnaires (variation du prix de l'action sur la période plus les dividendes) comparés à la performance moyenne des sociétés figurant dans un même indice que Neopost.

La juste valeur des actions attribuées est calculée sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution diminué des dividendes attendus. La charge globale a été calculée en estimant un nombre d'actions dont la propriété sera transférée correspondant à 50 % du maximum attribuable, hypothèse jugée la plus probable à ce jour. La charge ainsi calculée a été étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Le nombre d'actions incluses dans l'évaluation sera révisé à chaque arrêté et la charge estimée corrigée en conséquence, de sorte qu'en fine la charge comptabilisée corresponde au nombre d'actions effectivement attribuées.

Note 20 Gestion des risques et engagements donnés et reçus

20-1 : RISQUE DE MARCHE

Le Groupe est principalement exposé au risque de change qui naît de son activité internationale et au risque de taux se rapportant à la dette du Groupe.

RISQUE DE CHANGE

Le Trésorier Groupe, rattaché au Directeur Financier Groupe, assure le suivi des risques de change pour l'ensemble des entités du Groupe. Un reporting mensuel reprenant la position sous-jacente du Groupe et les couvertures traitées est communiqué au Directeur Financier Groupe pour assurer une complète visibilité sur les risques financiers liés aux activités de couverture et pour mesurer l'impact financier des positions non couvertes.

Neopost s'est assuré les services d'une société de conseil indépendante située à Paris. Cette Société aide Neopost dans sa politique de couverture du risque de change et réalise la valorisation de son portefeuille aux normes IFRS, ce qui lui assure une continuité des méthodologies et un avis financier indépendant de tout établissement financier. Cette Société dispose des moyens techniques et humains afin d'assurer le suivi quotidien des évolutions des taux d'intérêts et des taux de change, alertant ainsi le Trésorier Groupe en fonction des stratégies mises en place.

COUVERTURE NATURELLE

Neopost bénéficie d'une couverture de change naturelle sur sa marge opérationnelle courante et son résultat net..

Sur la base du budget 2010, la répartition des ventes et des coûts en dollar US est la suivante : ventes 36 %, coûts des ventes 47 %, coûts d'exploitation 32 %, frais financiers 19 %. Une variation à la baisse du dollar de 10 % par rapport au taux budget de 1,42 aurait les impacts suivants sur les comptes du Groupe : ventes -31,5 millions d'euros, résultat opérationnel courant -7,9 millions d'euros et résultat net -4,7 millions d'euros.

Sur la base du budget 2010, la répartition des ventes et des coûts en livre britannique est la suivante : ventes 12 %, coûts des ventes 8 %, coûts d'exploitation 10 %. Une variation à la baisse de la livre de 10 % par rapport au taux budget de 0,89 aurait les impacts suivants sur les comptes du Groupe : ventes -10,7 millions d'euros, résultat opérationnel courant -4,3 millions d'euros et résultat net -3,1 millions d'euros.

Au-delà de la couverture naturelle, aucune garantie ne peut cependant être donnée quant à la capacité du Groupe à se couvrir efficacement contre les risques de change.

POLITIQUE DE GESTION

Le Groupe a mis en place une politique de centralisation du risque de change ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de change du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place.

Pour chaque position consolidée à gérer, une stratégie de couverture est mise en place simultanément à la fixation d'un cours de référence

à défendre. La stratégie de couverture est une combinaison d'instruments de couverture fermes ou optionnels et de position ouverte protégée par des « stop loss ». Ceux-ci sont des niveaux de parité prédéterminés qui doivent déclencher des opérations de couverture lorsqu'ils sont atteints. En conséquence, la stratégie de couverture permet, par construction mathématique, de défendre, dès l'origine, le cours de référence pour l'ensemble de la position en cas d'évolution défavorable des cours.

POSITION À FIN DE L'EXERCICE

Les tableaux suivants représentent les positions de Neopost au 31 janvier 2010 en matière de couverture de change de ses activités commerciales.

EXERCICE 2009 COUVERTURE DES POSITIONS DU BILAN : situation des couvertures couvrant des actifs ou passifs financiers inscrits au bilan de Neopost au 31 janvier 2010 et dont la réalisation est attendue au plus tard en avril 2010.

(Notionnels en millions)	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK
Actifs financiers	53,0	24,7	1,1	14,0	25,1	5,6	3,8	0,5
Passifs financiers	12,7	62,3	-	-	2,7	-	3,2	0,4
Position nette avant gestion	40,3	(37,6)	1,1	14,0	22,4	5,6	0,6	0,1
Couverture	(40,4)	31,7	(1,9)	(8,6)	(11,6)	(4,0)	(3,9)	-
Position nette après gestion	(0,1)	(5,9)	(0,8)	5,4	10,8	1,6	(3,3)	0,1

Neopost met notamment en place des tunnels d'options symétriques. Pour chacun des tunnels, l'exercice non réciproque des deux options le constituant, en fonction du cours spot et de la date d'échéance, est peu probable. Par conséquent, pour chaque tunnel, une seule des deux options est reprise dans le tableau ci-dessus. Le montant d'engagement de ces options symétriques est de 6,0 millions d'USD à la vente et 2,0 millions de SEK à la vente.

Neopost met également en place des tunnels d'options asymétriques. Dans le but de refléter l'engagement maximum du Groupe, la partie asymétrique de ce type d'opération est prise en compte dans le tableau ci-dessus. La partie asymétrique par devise est la suivante : 2,0 millions d'USD à la vente et 2,0 millions de SEK à la vente.

BUDGET 2010 : situation des couvertures couvrant des actifs ou passifs financiers prévisionnels de l'exercice 2010 dont la réalisation est attendue au plus tard en avril 2011.

(Notionnels en millions)	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK
Actifs financiers prévisionnels	158,4	196,8	9,6	22,8	196,1	32,2	9,0	12,7
Passifs financiers prévisionnels	127,1	227,9	-	-	-	-	4,2	6,5
Position nette avant gestion	31,3	(31,1)	9,6	22,8	196,1	32,2	4,8	6,2
Couverture	(8,6)	-	(3,8)	(7,0)	(90,0)	-	(0,8)	-
Position nette après gestion	22,7	(31,1)	5,8	15,8	106,1	32,2	4,0	6,2

Neopost met notamment en place des tunnels d'options symétriques. Pour chacun des tunnels, l'exercice non réciproque des deux options le constituant, en fonction du cours spot et de la date d'échéance, est peu probable. Par conséquent, pour chaque tunnel, une seule des deux options est reprise dans le tableau ci-dessus. Le montant d'engagement de ces options symétriques est de 4,3 millions d'USD à la vente, 1,2 million de CAD à la vente, 3,0 millions de NOK à la vente et 30,0 millions de JPY à la vente.

4,3 millions d'USD à la vente, 1,0 million de CAD à la vente, 4,0 millions de NOK à la vente et 30,0 millions de JPY à la vente.

INSTRUMENTS DE COUVERTURE

La couverture des risques de change par la Trésorerie du groupe Neopost s'effectue grâce à l'utilisation d'instruments dérivés contractés de gré à gré avec des contreparties externes. Les instruments dérivés utilisés par la Trésorerie dans le cadre des stratégies de couverture sont les suivants :

- les dérivés fermes tels que achats et ventes à terme de devises ;

Neopost met également en place des tunnels d'options asymétriques. Dans le but de refléter l'engagement maximum du Groupe, la partie asymétrique de ce type d'opération est prise en compte dans le tableau ci-dessus. La partie asymétrique par devise est la suivante :

- les dérivés optionnels « plain vanilla » tels que « Put » et « Call » (achats ou ventes) ;
- les dérivés optionnels de seconde génération (avec barrière activante ou désactivante).

CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS

Les instruments en portefeuille ont une durée inférieure à douze mois au 31 janvier 2010. Ces instruments sont listés ci-dessous, en fonction de la période à laquelle ils se rapportent, par typologies et par devises.

EXERCICE 2009 COUVERTURE DES POSITIONS DU BILAN

(Notionnels en millions – Couverture des Flux de Trésorerie)	Achats à terme	Ventes à terme	Options Achat de Put	Options Vente de Call	Options Vente de Put	Options Achat de Call
USD	-	32,4	6,0	12,0	-	4,0
GBP	31,7	-	-	-	-	-
CAD	-	1,9	-	-	-	-
NOK	-	8,6	-	-	-	-
JPY	-	11,6	-	-	-	-
SEK	-	-	2,0	4,0	-	-
CHF	-	3,9	-	-	-	-

BUDGET 2010 COUVERTURE DES POSITIONS PRÉVISIONNELLES

(Notionnels en millions – Total)	Achats à terme	Ventes à terme	Options Achat de Put	Options Vente de Call	Options Vente de Put	Options Achat de Call
USD	-	-	4,3	8,6	-	-
GBP	-	-	-	-	-	-
CAD	-	1,6	1,2	2,2	-	-
NOK	-	-	3,0	7,0	-	-
JPY	-	30,0	30,0	60,0	-	-
SEK	-	-	-	-	-	-
CHF	-	0,8	-	-	-	-

Les opérations présentées dans le tableau ci-dessus sont réparties comme suit à la clôture de l'exercice :

(Notionnels en millions – Couverture des Flux de Trésorerie)	Achats à terme	Ventes à terme	Options Achat de Put	Options Vente de Call	Options Vente de Put	Options Achat de Call
USD	-	32,4	10,3	10,3	-	-
GBP	31,7	-	-	-	-	-
CAD	-	3,5	1,2	1,2	-	-
NOK	-	8,6	3,0	3,0	-	-
JPY	-	41,6	30,0	30,0	-	-
SEK	-	-	2,0	2,0	-	-
CHF	-	4,7	-	-	-	-

(Notionnels en millions – Couverture non efficace)	Achats à terme	Ventes à terme	Options Achat de Put	Options Vente de Call	Options Vente de Put	Options Achat de Call
USD	-	-	-	10,3	-	4,0
GBP	-	-	-	-	-	-
CAD	-	-	-	1,0	-	-
NOK	-	-	-	4,0	-	-
JPY	-	-	-	30,0	-	-
SEK	-	-	-	2,0	-	-
CHF	-	-	-	-	-	-

VALORISATION DES INSTRUMENTS

Les instruments dérivés sont comptabilisés conformément aux règles et méthodes comptables présentées en note 2.

Les instruments de couverture se rapportant à l'exercice 2009, c'est-à-dire couvrant des actifs et passifs figurant au bilan au 31 janvier 2010, ont été intégralement valorisés et comptabilisés à leur valeur de marché au 31 janvier 2010.

Les instruments dérivés se rapportant à l'exercice 2010, c'est-à-dire couvrant des flux financiers prévisionnels, ont été intégralement valorisés et comptabilisés à leur valeur de marché au 31 janvier 2010. La valeur temps des instruments de couverture a été comptabilisée en compte de résultat ainsi que la variation de valeur intrinsèque des opérations non couvrantes. Les variations de la valeur intrinsèque des opérations couvrantes ont été inscrites en ajustement des capitaux propres.

(Montants en millions)	31 janvier 2009	Mouvements de l'exercice par les capitaux propres	Mouvements de l'exercice par le résultat	31 janvier 2010
Actifs financiers	-	-	-	-
• Couverture des flux de trésorerie	-	-	-	-
• Couverture non efficace	-	-	-	-
Passifs financiers	0,7	(0,5)	(0,1)	0,1
• Couverture des flux de trésorerie	0,7	(0,5)	(0,1)	0,1
• Couverture non efficace	-	-	-	-

SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS

Concernant les instruments financiers couvrant des opérations nées au cours de l'exercice 2009 et dont les engagements sont toujours inscrits au bilan à la clôture de l'exercice, l'impact d'une variation de

10 % à la hausse de la devise contre EUR est un gain de 0,5 million d'euros. L'impact d'une variation de 10 % à la baisse de la devise contre EUR est une perte de - 0,7 million d'euros.

Concernant les opérations couvrant les positions de l'exercice budgétaire 2010, la sensibilité à une variation des taux de change est la suivante :

En cas d'une variation de 10 % à la hausse de la devise contre EUR :

(Montants en millions)	Impact en capitaux propres	Impact en résultat
Actifs Financiers	-	-
Passifs Financiers	0,6	0,3

En cas d'une variation de 10 % à la baisse de la devise contre EUR :

(Montants en millions)	Impact en capitaux propres	Impact en résultat
Actifs Financiers	0,4	0,1
Passifs Financiers	(0,1)	-

RISQUE DE CONTREPARTIE SUR OPÉRATIONS DE CHANGE

Les opérations sont réalisées auprès des 16 institutions bancaires internationales qui participent à la ligne de crédit revolving.

RISQUE DE TAUX

Le Trésorier Groupe, rattaché au Directeur Financier Groupe, assure le suivi des risques de taux pour l'ensemble des entités du Groupe. Un reporting mensuel reprenant la position sous-jacente du Groupe et les couvertures traitées est communiqué au Directeur Financier Groupe pour assurer une complète visibilité sur les risques financiers liés aux activités de couverture et pour mesurer l'impact financier des positions non couvertes.

Neopost s'est assuré les services d'une société de conseil indépendante située à Paris. Cette Société aide Neopost dans sa politique de couverture du risque de taux et réalise la valorisation de son portefeuille aux normes IFRS, ce qui lui assure une continuité des méthodologies et un avis financier indépendant de tout établissement financier. Cette Société dispose des moyens techniques et humains afin d'assurer le suivi quotidien des évolutions des taux d'intérêt, alertant ainsi le Trésorier Groupe en fonction des stratégies mises en place. Aucune garantie ne peut cependant être donnée quant à la capacité du Groupe à se couvrir efficacement contre les risques de taux.

POLITIQUE DE GESTION

Pour limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêts sur le niveau de ses frais financiers, Neopost a décidé de mettre en œuvre une

politique de couverture des risques visant à protéger un taux de financement maximum annuel sur les 3 ans à venir. L'horizon de gestion retenu est glissant, de manière à avoir toujours 3 ans de gestion.

Le Groupe a mis en place une politique de centralisation du risque de taux ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de taux du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place. Le Groupe assure la couverture du risque de taux en fonction de la dette actuelle mais également en fonction de l'évolution probable de sa dette (évolution des tirages sur sa ligne de revolving).

Les instruments financiers sont portés par les entités juridiques ayant inscrit à leur bilan la dette correspondante.

En fonction de la position à gérer et du taux de référence retenu, une stratégie de couverture est mise en place. Elle a pour but de protéger le taux de référence et de permettre de profiter, au moins en partie, des évolutions favorables. Ces stratégies de couverture sont constituées d'instruments dérivés fermes, d'instruments dérivés optionnels et maintiennent une position ouverte si cela est possible. La valorisation de la position ouverte aux taux à terme du marché ainsi que les taux obtenus par les couvertures en place doivent toujours conduire à protéger le taux de référence. Les stratégies de couverture concernent les trois années de gestion. Toutefois, le niveau de couverture et le poids des différents instruments dérivés peuvent varier d'une année à l'autre, l'objectif étant de garder davantage de possibilité d'optimisation pour les années les plus éloignées.

POSITION À LA FIN DE L'EXERCICE

Le tableau suivant représente par échéance la position de Neopost au 31 janvier 2010 pour les principales devises.

(Notionnels en millions)	EUR				USD				GBP			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes financières	136,8	140,7	285,3	562,8	398,2	-	-	398,2	0,5	0,3	-	0,8
Dont Dettes à taux fixes	25,0	133,0	150,0	308,0	100,0	-	-	100,0	-	-	-	-
Échéancier des Couvertures												
Correspondantes	110,0	145,0	-	255,0	60,0	150,0	-	210,0	-	-	-	-

Les flux d'intérêts (hors impact des marges) ont été calculés sur la base d'une dette constante en fonction des conditions à terme de taux d'intérêts et en fonction de la parité de change à la clôture de l'exercice. L'échéancier suivant est obtenu :

(Montants en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013
Intérêts sur taux fixes	16,8	13,4	12,6	8,2
Intérêts sur position à taux variable	1,4	7,2	13,9	22,1
Intérêts sur opérations de couverture	3,7	1,1	(1,3)	(2,8)
Total	21,9	21,7	25,2	27,5

La sensibilité du résultat financier à la hausse des taux est la suivante :

(Montants en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013
Sensibilité à la hausse de 1 % des taux	1,8	3,7	4,5	6,1
Sensibilité à la baisse de 1 % des taux	(1,7)	(3,7)	(5,0)	(6,6)

Pour l'exercice 2010, la politique du Groupe a consisté à protéger par avance le résultat financier du Groupe. Par conséquent, après couverture, 70 % de la dette prévisionnelle du Groupe n'est plus exposée aux conditions de taux à terme pour l'exercice en cours, et 30 % de la dette prévisionnelle reste ouverte aux conditions de taux à terme au 31 janvier 2010.

CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS

Les instruments financiers dérivés utilisés sont standards et liquides. Les instruments suivants sont utilisés :

- instruments dérivés fermes : swap et FRA ;
- instruments dérivés optionnels « plain vanilla » : achat et vente de *CAP*, achat et vente de *FLOOR* (utilisés seuls ou combinés) ;

- instruments dérivés optionnels avec barrière activante ou désactivante : achat et vente de *CAP* ou de *FLOOR* (utilisés seuls ou combinés) ;
- achat et vente de Swaptions (utilisées seules ou combinées).

Les mandats de gestion, les produits de couverture bancaire packagés ainsi que les instruments dérivés introduisant une référence autre que celle du sous-jacent (*swap quanto* par exemple) sont strictement interdits par les procédures internes.

DÉTAILS DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments en portefeuille sont listés ci-dessous par typologies, par devises et par date de maturité.

(Notionnels en millions)	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Échéance > 5 ans
Swap placeur	USD	75,0	-	-
	EUR	-	150,0	-
Swap emprunteur	USD	55,0	100,0	-
	EUR	112,5	75,0	-
Vente de <i>Call swaption</i>	USD	-	5,0	-
	EUR	-	25,0	-
Achat de <i>Cap</i>	USD	10,0	45,0	-
	EUR	32,5	70,0	-
Achat de <i>Cap</i> désactivant	USD	75,0	25,0	-
	EUR	7,5	75,0	-
Vente de <i>Floor</i>	USD	10,0	70,0	-
	EUR	32,5	70,0	-

4 États financiers

Comptes consolidés

INSTRUMENTS DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

(Notionnels en millions)	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Échéance > 5 ans
	USD	75,0	-	-
Swap placeur	EUR	-	150,0	-

INSTRUMENTS DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS

(Notionnels en millions)	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Échéance > 5 ans
	USD	35,0	100,0	-
Swap emprunteur	EUR	77,5	75,0	-
	USD	-	5,0	-
Vente de <i>Call swaption</i>	EUR	-	25,0	-
	USD	10,0	45,0	-
Achat de <i>Cap</i>	EUR	32,5	45,0	-
	USD	10,0	45,0	-
Vente de <i>Floor</i>	EUR	32,5	45,0	-

INSTRUMENTS NON ÉLIGIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

(Notionnels en millions)	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Échéance > 5 ans
	USD	20,0	-	-
Swap emprunteur	EUR	35,0	-	-
	USD	75,0	25,0	-
Achat de <i>Cap</i> désactivant	EUR	7,5	75,0	-
	USD	-	25,0	-
Vente de <i>Floor</i>	EUR	-	25,0	-
	USD	-	-	-
Achat de <i>Cap</i>	EUR	-	25,0	-

VALORISATION DES INSTRUMENTS

Les instruments dérivés sont comptabilisés conformément aux règles et méthodes comptables présentées en note 2. Ainsi, l'intégralité des instruments dérivés de taux est valorisée au bilan et en compte de résultat à leur valeur de marché selon la norme IAS 39.

La variation de la valeur de marché des instruments non éligibles à la comptabilité de couverture a été entièrement comptabilisée

en résultat financier. La part inefficace des instruments éligibles à la comptabilité de couverture, ainsi que la valeur temps de ces instruments, a été comptabilisée en résultat financier. La variation de la valeur intrinsèque de ces derniers a été comptabilisée en ajustement des capitaux propres.

(Montants en millions d'euros)	31 janvier 2009	Prime sur nouvelles opérations	Mouvements de l'exercice par les capitaux propres	Mouvements de l'exercice par le résultat	31 janvier 2010
Dette et Swap en « Fair Value Hedge »	0,1	-	-	(0,2)	(0,1)
USPP Swap 75 M USD	0,1	-	-	(0,2)	(0,1)
OCEANE Swap 150 M EUR ^(a)	-	-	-	-	-
Actifs financiers (dérivés)	0,3	0,8	(0,1)	(0,5)	0,5
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	0,1	0,4	(0,1)	(0,2)	0,2
Opérations EUR	0,1	0,2	(0,1)	(0,1)	0,1
Opérations USD	-	0,2	-	(0,1)	0,1
Instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	0,2	0,4	-	(0,3)	0,3
Opérations EUR	0,2	0,4	-	(0,3)	0,3
Opérations USD	-	-	-	-	-
Passifs financiers (dérivés)	9,2	0,4	0,3	0,4	10,3
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	7,7	0,4	0,3	-	8,4
Opérations EUR	5,8	0,2	0,1	0,2	6,3
Opérations USD	1,9	0,2	0,2	(0,2)	2,1
Instruments dérivés non éligibles	1,5	-	-	0,4	1,9
Opérations EUR	1,0	-	-	0,4	1,4
Opérations USD	0,5	-	-	-	0,5

(a) L'impact de la revalorisation de la part de l'OCEANE swapé pour 150 millions d'euros et du swap a conduit à un impact en résultat proche de zéro.

SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TAUX AUX VARIATIONS DE TAUX

L'impact d'une variation des taux de 0,5 % à la hausse sur les comptes clôturés le 31 janvier 2010 est la suivante :

(En millions d'euros)	31 janvier 2010	Impact en capitaux propres	Impact résultat	31 janvier 2010
Dette et Swap en « Fair Value Hedge »	(0,1)	-	0,1	-
USPP Swap 75 M USD	(0,1)	-	-	(0,1)
OCEANE Swap 150 M EUR	-	-	0,1	0,1
Actifs financiers (dérivés)	0,5	0,1	0,2	0,8
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	0,2	0,1	-	0,3
Opérations EUR	0,1	-	-	0,1
Opérations USD	0,1	0,1	-	0,2
Instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	0,3	-	0,2	0,5
Opérations EUR	0,3	-	0,2	0,5
Opérations USD	-	-	-	-
Passifs financiers (dérivés)	10,3	(2,2)	(0,4)	7,7
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	8,4	(2,2)	-	6,2
Opérations EUR	6,3	(1,2)	-	5,1
Opérations USD	2,1	(1,0)	-	1,1
Instruments dérivés non éligibles	1,9	-	(0,4)	1,5
Opérations EUR	1,4	-	(0,3)	1,1
Opérations USD	0,5	-	(0,1)	0,4

4 États financiers

Comptes consolidés

L'impact d'une variation des taux de 0,5 % à la baisse sur les comptes clôturés le 31 janvier 2010 est la suivante :

(Montants en millions d'euros)	31 janvier 2010	Impact en capitaux propres	Impact résultat	31 janvier 2010
Dette et Swap en « Fair Value Hedge »	(0,1)	-	(0,1)	(0,2)
USPP Swap 75 M USD	(0,1)	-	0,1	-
OCEANE Swap 150 M EUR	-	-	(0,2)	(0,2)
Actifs financiers (dérivés)	0,5	-	(0,2)	0,3
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	0,2	-	(0,1)	0,1
Opérations EUR	0,1	-	(0,1)	-
Opérations USD	0,1	-	-	0,1
Instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	0,3	-	(0,1)	0,2
Opérations EUR	0,3	-	(0,1)	0,2
Opérations USD	-	-	-	-
Passifs financiers (dérivés)	10,3	2,2	0,3	12,8
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	8,4	2,2	(0,1)	10,5
Opérations EUR	6,3	1,3	-	7,6
Opérations USD	2,1	0,9	(0,1)	2,9
Instruments dérivés non éligibles	1,9	-	0,4	2,3
Opérations EUR	1,4	-	0,3	1,7
Opérations USD	0,5	-	0,1	0,6

RISQUE DE CONTREPARTIE DES OPÉRATIONS DE TAUX

Les opérations sont réalisées auprès des 16 institutions bancaires internationales qui participent à la ligne de crédit revolving.

20-2 : RISQUE DE LIQUIDITÉ

Compte tenu du niveau actuel de son endettement, le Groupe considère que sa marge brute d'autofinancement lui permettra de satisfaire facilement le service de sa dette. Les dettes du Groupe sont soumises à des respects de covenants financiers qui, si non respectés, peuvent entraîner le remboursement anticipé de la dette. Au 31 janvier 2010, l'ensemble des covenants est respecté.

La capacité à satisfaire le service futur de la dette dépendra néanmoins de la performance future du Groupe, qui est en partie liée à la conjoncture économique que le Groupe ne peut maîtriser. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant à la capacité du Groupe à couvrir ses besoins financiers futurs.

À ce jour, le Groupe dispose de près de 650 millions d'euros de lignes de crédit non utilisées (au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice).

20-3 : RISQUE DE CRÉDIT

Exposition au risque de contrepartie clients (créances clients, créances de crédit bail et comptes rattachés)

Le risque de crédit est limité en raison, d'une part de la diversité et du nombre de clients (800 000 clients) et d'autre part de la valeur unitaire faible des contrats. A ce titre, aucun des contrats ne représente plus de 1% du chiffre d'affaires.

Les principales filiales du Groupe sont dotées d'équipes et d'outils informatiques permettant une relance personnalisée des clients en cas d'impayés. Par ailleurs, les activités de crédit-bail et de financement de l'affranchissement disposent de leur propre outil de notation de crédit des clients et utilisent de façon systématique lors de l'entrée en relation avec le client les services d'une société externe de notation de crédit.

Lors des revues mensuelles menées par la Direction Financière du Groupe, le poste clients de chaque filiale est analysé.

20-4 : EXPOSITION AU RISQUE LIÉ À LA DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES FOURNISSEURS

Les 5 premiers fournisseurs et les 10 premiers fournisseurs représentent respectivement 19,8% et 24,3% des achats du Groupe, alors qu'en 2008 le poids proportionnel des fournisseurs était de 26,3% et de 28,6%.

Le principal fournisseur du groupe est Hewlett Packard pour les têtes d'impression et les cartouches jet d'encre. Cette année, Neopost a renouvelé son accord de partenariat avec HP concernant la fourniture des cartouches d'encre nécessaires à la fabrication de nos têtes d'impression. Cet accord s'inscrit dans la continuité de celui déjà engagé depuis dix ans. HP représente 9,1% des achats du Groupe en 2009 contre 12,5% en 2008.

Une rupture d'approvisionnement en provenance de ces fournisseurs pourrait affecter significativement l'activité du Groupe, même si des clauses contractuelles garantissent le Groupe contre cette éventualité. Neopost a d'ailleurs mis en place des solutions alternatives au cas où une pareille éventualité viendrait à se produire.

20-5 : EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE BANCAIRE

Le Groupe a défini une liste de banques autorisées comme contrepartie pour l'ensemble de ses filiales et a rendu obligatoire les dépôts de liquidité auprès des banques autorisées. De façon plus générale, l'ensemble des services bancaires ne peut être confié à des banques autres que celles définies dans cette liste. Les exceptions à cette politique sont gérées de façon centralisées par la Trésorerie Groupe.

20-6 : ENGAGEMENTS DONNÉS

CAUTIONS BANCAIRES

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Cautions bancaires en faveur de la poste britannique	0,8 million de GBP	0,8 million de GBP
Caution bancaire en faveur de la poste irlandaise	1,7 million d'EUR	1,7 million d'EUR
Lettre de confort accordée par Neopost S.A. à AIB Bank (Irlande)	0,1 million d'EUR	0,1 million d'EUR

ENGAGEMENT DE RETRAITE AU ROYAUME-UNI DONNÉ

Au titre de ses engagements de retraite au Royaume-Uni décrits en note 11.2, le Groupe s'est engagé à verser les sommes suivantes aux fonds : 5,2 millions de GBP en 2010 et 4,0 millions de GBP en 2011 au

titre du comblement des déficits tels qu'évalués conformément à la loi en vigueur.

Aucun autre engagement significatif n'a été répertorié à ce jour.

Note 21 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées sont les dirigeants et les mandataires sociaux.

21-1 : RÉMUNÉRATION DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

L'équipe de direction a essentiellement pour mission de participer à l'élaboration des choix stratégiques du Groupe et d'en coordonner la mise en œuvre à l'échelon mondial.

La rémunération brute de l'équipe de direction, y compris Monsieur Jean-Paul Villot, Président de Neopost jusqu'en janvier 2010 et de Monsieur Denis Thiery, Directeur Général puis Président-Directeur Général à partir de janvier 2010, est la suivante :

(En milliers d'euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Rémunération de l'équipe dirigeante ^(a)		
Rémunération fixe	3 079,9	2 869,2
Rémunération variable	1 861,0	1 521,8
Avantages en nature	222,4	141,8
Jetons de présence	15,0	15,0
Valorisation des stock-options ^(b)	621,4	970,2
Valorisation des titres donnant accès au capital ^(b)	1 405,1	2 890,2
Retraites ^(c)	2 968,9	2 255,6

(a) L'augmentation des rémunérations est en partie liée aux périodes de transition entre les Directeurs Europe & Export et les Directeurs des relations postales et des partenariats.

(b) Le montant indiqué correspond à la charge de l'exercice, pour les attributions de l'exercice et des années antérieures, dont la charge globale est étalée sur la durée d'acquisition.

(c) Dont 713,6 milliers d'euros relatifs à la quote-part des droits acquis au titre de 2009 contre 646,6 milliers d'euros pour 2008.

La partie variable est déterminée en fonction de la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires, de résultats opérationnels et de besoin en fonds de roulement du Groupe. Les rémunérations variables figurant dans le tableau ci-dessus sont les montants provisionnés au titre de l'exercice.

21-2 : RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

(En euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Jetons de présence		
Denis Thiery	15 000	15 000
Henk Bodt	37 000	37 000
Jacques Clay	32 000	32 000
Cornelius Geber	34 500	37 000
Michel Guillet	32 000	32 000
Éric Licoys	37 000	37 000
Vincent Mercier	13 500	-
Michel Rose	32 000	24 000
Raymond Svider	-	16 000
Agnès Touraine	27 000	27 000
Jean-Paul Villot	-	-
Total	260 000	257 000

Les modalités de calcul des rémunérations des administrateurs sont les suivantes :

- jetons de présence de base : 15 000 euros par an ;
- jetons de présence d'assiduité : 3 000 euros par séance ;
- membres de Comités (le Comité des nominations et des rémunérations comptant pour un seul Comité) : 5 000 euros par an ;
- Présidence d'un Comité : 5 000 euros supplémentaires par an.

Mis à part, Messieurs Villot et Thiery dont les rémunérations sont incluses dans le paragraphe précédent, les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération autre que les jetons de présence de Neopost S.A.

21-3 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES AUTRES QUE LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Neopost possède également une participation de 35 % dans Dynapost, société consolidée par mise en équivalence, avec laquelle les transactions ne sont pas significatives.

Neopost détient aussi 6,53 % dans Xange Capital, société non consolidée, avec laquelle également, les transactions ne sont pas significatives.

21-4 : INFORMATIONS RELATIVES AUX INVESTISSEURS

Neopost a effectué une analyse de son actionariat au 31 janvier 2010. Aucun actionnaire détenant plus de 3 % du capital n'exerce avec Neopost une activité significative de toute nature.

Note 22 Gestion des capitaux propres

En matière de gestion de capitaux propres, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires et optimiser le coût de son capital. Le Groupe gère

la structure de ses capitaux propres en fonction des conditions économiques : il peut ajuster le montant des dividendes et des rachats d'actions.

Note 23 Événements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture de l'exercice au 31 janvier 2010 jusqu'à la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration, il n'y a pas eu de changement significatif de la situation commerciale ou financière du Groupe.

Il n'y a pas eu d'acquisitions significatives entre la date de clôture et la date du dépôt du document de référence.

Note 24 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

Pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2009 et 2008 :

(En milliers d'euros)	Montant (HT)		Ernst & Young		Péronnet & Associés S.A.			
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	396	476	17 %	20 %	186	186	87 %	90 %
Filiales intégrées globalement	1 574	1 644	66 %	70 %	27	21	13 %	10 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux comptes								
Émetteur	65	-	3 %	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	26	13	1 %	1 %	-	-	-	-
Sous-total	2 061	2 133	87 %	91 %	213	207	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Acquisition	200	28	8 %	1 %	-	-	-	-
Juridique, Fiscal	107	127	5 %	6 %	-	-	-	-
Autres	4	48	-	2 %	-	-	-	-
Sous-total	311	203	13 %	9 %	-	-	-	-
Total	2 372	2 336	100 %	100 %	213	207	100 %	100 %

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Neopost S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Certains principes comptables appliqués par le groupe Neopost impliquent une part importante de jugements et d'estimations. La mise en œuvre de ces jugements et estimations, décrite dans la note 2.23 de l'annexe aux comptes consolidés, concerne principalement l'évaluation des écarts d'acquisition, la durée d'utilité des actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts différés. Une information détaillée sur l'application de ces principes comptables est donnée dans les notes 2, 5, 11 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations significatifs retenus par la direction et qui peuvent découler de l'application de ces principes comptables afin d'apprécier leur caractère raisonnable, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par votre groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES

Olivier Péronnet

ERNST & YOUNG et Autres

Philippe Diu

Rapport de gestion de Neopost S.A.

Événements significatifs de l'année

- La fonction de Président du Conseil d'administration de Neopost S.A. a été assurée par Monsieur Jean-Paul Villot jusqu'au 12 janvier 2010 ;
- Monsieur Denis Thiery a été nommé Président du Conseil d'administration de Neopost S.A. en remplacement de Monsieur Jean-Paul Villot. Il continue d'assurer les fonctions de Directeur Général de Neopost S.A. ;
- Neopost S.A. a émis une Obligation à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) le 21 octobre 2009 à échéance 1^{er} février 2015 d'un montant proche de 300 millions d'euros.

Comptes de résultat de Neopost S.A.

Le résultat d'exploitation de Neopost S.A. s'établit à - 15,1 millions d'euros contre - 6,1 millions d'euros au 31 janvier 2009. Les produits d'exploitation constitués des montants facturés au titre de l'assistance aux filiales, de la redevance marque et des refacturations de frais payés pour le compte des filiales s'élèvent à 16,5 millions d'euros (14,7 millions d'euros au 31 janvier 2009) et couvrent en partie les charges d'exploitation de 32,0 millions d'euros (22,8 millions d'euros au 31 janvier 2009).

Le résultat d'exploitation inclut une charge de 5,4 millions d'euros concernant la livraison d'actions gratuites.

Le résultat financier est un gain de 53,5 millions d'euros contre 144,4 millions d'euros l'an passé et se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Frais financiers sur emprunts externes	(21,1)	(28,9)
Produits nets sur prêts et emprunts internes	5,7	6,5
Dividendes reçus	94,1	169,3
Abandon de créances	-	(0,5)
Produits financiers externes	0,1	0,8
Résultat net de change et swaps	(7,6)	(4,7)
(Dotations)/Reprises à la provision pour pertes de change	(17,8)	7,4
Dotations aux dépréciations et provisions des titres de participation	(0,3)	(7,4)
Reprises sur dépréciations et provisions des titres de participation	0,4	1,9
Total	53,5	144,4

Lors des cessions d'actions propres, ont été générés des produits exceptionnels sur opérations en capital pour 0,6 million d'euros et des charges exceptionnelles sur opérations en capital pour 0,8 million d'euros.

Une plus-value de 137,3 millions d'euros a été réalisée lors de l'échange de titres Neopost USA Inc. contre des titres Mailroom Holding Inc.

Après prise en compte d'un produit d'impôt net de 23,4 millions d'euros (19,5 millions d'euros au 31 janvier 2009) résultant du bénéfice du régime d'intégration fiscale, le résultat net est positif de 198,9 millions d'euros (151,7 millions d'euros au 31 janvier 2009).

Bilan de Neopost S.A.

Actif

Immobilisations financières

La variation annuelle des immobilisations financières s'explique principalement par :

- l'annulation de 335 178 titres Neopost détenus en portefeuille pour une valeur comptable de 22,9 millions d'euros ;
- le rachat par la filiale Hasler Inc. d'une partie de ses actions pour 34,7 millions d'euros ;

- l'échange des titres Neopost USA Inc. contre des titres Mailroom Holding Inc. avec réalisation d'une plus-value de 137,3 millions d'euros ;
- l'acquisition d'un distributeur danois Scani AS pour 14,4 millions d'euros ;
- et par l'augmentation des prêts accordés aux filiales de 2,5 millions d'euros.

Le total net des immobilisations financières s'élève à 840,7 millions d'euros au 31 janvier 2010 contre 741,4 millions d'euros au 31 janvier 2009.

Créances diverses

Les créances diverses présentent un solde de 453,8 millions d'euros au 31 janvier 2010 contre 403,4 millions d'euros au 31 janvier 2009 et représentent principalement des avances à court terme consenties aux filiales pour 439,5 millions d'euros, 8,7 millions d'euros de créances vis-à-vis des filiales du Groupe au titre de refacturations internes et des créances sur l'État de 1,7 million d'euros.

Toutes ces créances sont à échéance à moins d'un an. Aucune dépréciation n'a été constatée.

Passif

Compte tenu de l'exercice de 57 869 options levées pour un total de 2 311 392,85 euros, le capital social et la prime d'émission ont été modifiés respectivement de 57 869 euros et de 2 253 523,85 euros.

Suite au rachat en 2008 de 335 178 actions pour annulation, une réduction de capital a été enregistrée pour un total de 22 880 240,27 euros dont 335 178 euros en capital, 7 137 228,65 euros en primes liées au capital et le solde de 15 407 833,62 euros sur le report à nouveau.

Une distribution de dividendes en actions a eu lieu le 10 janvier 2010 pour 326 501 actions modifiant le capital et la prime d'émission respectivement de 326 501 euros et de 17 454 743,46 euros.

Le report à nouveau a été incrémenté conformément à l'affectation décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

(En millions d'euros)	Valeur nominale de l'action	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Réserves report à nouveau et résultat	Total
Capitaux propres au 31 janvier 2009	1,00	31 172 695	31,2	7,1	159,5	197,8
Augmentation de capital : levées d'options	1,00	57 869	0,0	2,2	-	2,2
Réduction de capital : annulation de 335 178 actions propres	1,00	(335 178)	(0,3)	(7,1)	(15,4)	(22,8)
Distribution de dividendes – solde	-	-	-	-	(65,8)	(65,8)
Acompte sur dividendes 2009	-	-	-	-	(50,6)	(50,6)
Paiement dividendes en actions	1,00	326 501	0,3	17,5	-	17,8
Résultat	-	-	-	-	198,9	198,9
Capitaux propres au 31 janvier 2010	1,00	31 221 887	31,2	19,7	226,6	277,5

4 États financiers

Rapport de gestion de Neopost S.A.

Dettes financières

Les dettes financières aux 31 janvier 2010 et 2009 se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Emprunt convertible en actions (OCEANE) ^(a)	300,0	-
Placement privé US ^{(c)(d)}	150,3	161,7
Placement Privé Caisses Régionales Crédit Agricole ^(e)	133,0	133,0
Emprunts Revolving ^(b)	257,5	486,6
Emprunts aux filiales	11,0	14,0
Intérêts courus non échus	6,9	3,5
Autres ^(f)	0,5	-
Total	859,2	798,8

(a) Neopost a émis une Obligation à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) le 21 octobre 2009 à échéance 1^{er} février 2015 d'un montant d'environ 300 millions d'euros pour un total de 3 622 750 obligations convertibles. Ces obligations, d'une valeur nominale de 82,81 euros, sont cotées à Euronext Paris sous le numéro ISIN FR0010814061 et portent un intérêt nominal annuel de 3,75 %. Toutes les obligations sont de même catégorie et la parité de conversion au 31 janvier 2010 est de 1 action pour 1 obligation. Un exemplaire de la note d'opération définitive visée par l'Autorité des marchés financiers [l'« AMF »] le 13 octobre 2009 sous le n° 09-287, détaillant les caractéristiques de cet emprunt, en particulier l'exigibilité anticipée en cas de défaut et le rang de créance, est disponible sur simple demande au siège social de Neopost S.A.

(b) Neopost a conclu le 22 juin 2007 une ligne de crédit revolving multidevises pour un montant équivalent à 750 millions d'euros en remplacement de l'ensemble des lignes de crédit revolving du groupe Neopost annulées à cette occasion (y compris les lignes de *leasing*). Le taux d'intérêts est indexé sur l'Euribor ou le Libor de la devise concernée sur la période concernée par le tirage plus une marge de 0,20 %. Cette ligne arrive à échéance au mois de juin 2012 pour le notionnel initial. Grâce à l'exercice d'une option d'extension, la maturité de la dette a été portée à juin 2013 pour un notionnel de 675 millions d'euros aux conditions financières exprimées ci-dessus. À fin janvier, Neopost utilise cette ligne de financement à hauteur de 100 millions d'euros et de 220 millions de dollars US.

(c) Neopost a conclu le 16 septembre 2003 un Placement Privé aux États-Unis composé de trois tranches : la première tranche d'un montant de 175 millions de dollars remboursable en septembre 2010 porte un taux d'intérêts de 4,83 %, la deuxième tranche de 10 millions de dollars remboursée à l'échéance en septembre 2008 portait intérêt à Libor USD trois mois plus une marge de 0,55 %. Enfin, la troisième tranche d'un montant de 25 millions d'euros est remboursable en septembre 2010 et porte un taux d'intérêts de 4,52 %.

(d) Le placement privé US de 175 millions de USD a été swapé à hauteur de 75 millions de dollars à taux variable à la date d'émission de la dette.

(e) Neopost a conclu le 1^{er} décembre 2006 un Placement Privé auprès des Caisses Régionales du Crédit Agricole. Les deux tranches de cette dette, d'une durée identique, sont remboursables en décembre 2012. Les intérêts payés sur cette dette sont des intérêts structurés qui ont fait l'objet d'un swap à l'émission dont les caractéristiques et la durée sont identiques aux tranches concernées. La dette après swap porte intérêt fixe à 4,0940 %.

(f) Neopost a conclu le 15 septembre 2009 un Placement Privé auprès de Natixis et des Banques Populaires-Caisses d'Épargne pour un notionnel de 175 millions d'euros. Ce placement privé est conclu sous la forme d'une ligne revolving dont les engagements sont amortissables linéairement à compter de septembre 2011 cette ligne arrivant à échéance en septembre 2014. Cette ligne n'est pas utilisée à la clôture de l'exercice. Le taux d'intérêts est indexé sur l'Euribor sur la période concernée par le tirage plus une marge de 1,90 %.

Échéance des dettes fournisseurs

	31 janvier 2010
Fournisseurs hors Groupe	
Non échu (factures non parvenues)	2,8
Échu	0,8
Total	3,6

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles à hauteur de 66 405 euros du résultat fiscal (article 39-4 du CGI), mais ne prennent pas en compte les frais généraux non déductibles fiscalement (article 39-5 du CGI).

Tableau des cinq derniers exercices

(En millions d'euros)	31/01/06	31/01/07	31/01/08	31/01/09	31/01/10
Capital social					
Capital en fin d'exercice	32,2	32,2	31,7	31,1	<u>31,2</u>
Nombre d'actions	32 206 659	32 222 905	31 708 924	31 172 695	<u>31 221 887</u>
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires HT	11,0	12,1	12,7	14,7	<u>16,5</u>
Résultat avant impôts, dotations aux amortissements et provisions	23,8	162,3	108,4	131,5	<u>195,3</u>
Impôts sur les bénéfices	11,3	6,1	10,5	19,5	<u>23,4</u>
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1,0)	(10,9)	(12,2)	0,7	<u>(19,8)</u>
Résultat net	34,1	157,5	106,7	151,7	<u>198,9</u>
Résultat distribué	94,2	102,6	111,4	116,5	<u>118,1</u>
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, et avant dotations aux amortissements et provisions	1,09	5,22	3,75	4,84	<u>7,00</u>
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	1,06	4,89	3,37	4,87	<u>6,37</u>
Dividendes distribués	3,00	3,30	3,65	3,80	<u>3,80</u>
Personnel					
Effectif moyen	22	21	21	26	<u>27</u>
Masse salariale	2,6	3,1	3,9	4,8	<u>5,6</u>
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	1,2	3,8	2,7	3,0	<u>3,8</u>

Dividendes

Au titre de l'exercice 2009, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 juillet 2010, un dividende total de 3,80 euros par action, identique à celui de l'exercice précédent. Le Groupe ayant déjà procédé le 11 janvier 2010 au versement d'un acompte sur le dividende 2009 de

1,65 euro par action, le complément qui serait versé en août 2010, s'élèverait à 2,15 euros par action, les actionnaires pouvant opter pour un dividende payé en action.

Pour 2010, le Groupe compte maintenir un dividende élevé et poursuivre sa politique d'acompte sur dividende.

Le Conseil d'administration propose l'affectation des résultats suivants :

(En euros)	Au 31 janvier 2010
Affectation des résultats soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale :	
Report à nouveau antérieur avant acompte sur dividendes	61 282 333,77
Résultat de l'exercice au 31 janvier 2010	198 929 484,88
Total	<u>260 211 818,65</u>
Affectation :	
Dividendes incluant l'acompte 2010	118 074 538,60
Report à nouveau	142 137 280,05
Total	<u>260 211 818,65</u>

Les dividendes distribués au cours des trois dernières années figurent dans le tableau des cinq derniers exercices.

Programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions Neopost S.A. a été autorisé par l'Assemblée Générale du 7 juillet 2009 et mis en œuvre par décision du Conseil d'administration du 7 juillet 2009.

Dans le cadre de ce programme, Neopost S.A. a signé le 2 novembre 2005 un contrat de liquidité conforme au contrat type AFEI et à la charte de déontologie de l'AFEI du 14 mars 2005 approuvée par l'AMF le 22 mars 2005. L'exécution de ce contrat a été confiée à Exane BNP Paribas pour un montant de 8 millions d'euros. Ce contrat a pour objectif d'améliorer la liquidité du titre et donc de faciliter l'accès au titre à un plus grand nombre d'investisseurs.

Depuis le début du programme et au 31 janvier 2010, Neopost S.A. a réalisé les opérations suivantes :

■ Nombre de titres détenus au début du programme :	237 810
■ Nombre de titres achetés depuis le début du programme :	272 635
■ Nombre de titres cédés depuis le début du programme :	271 134
■ Nombre de titres transférés depuis le début du programme :	17 380
■ Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	1 059 542
■ Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	0,72 %
■ Nombre de titres détenus en portefeuille :	221 931

Le portefeuille de titre à la fin du mois de janvier 2010 est constitué de 221 931 titres dont 72 291 titres sont détenus dans le cadre du

contrat de liquidité et 149 640 ont été acquis dans le but de couvrir les obligations contractées à l'occasion des programmes d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites attribués aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe.

OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Au 31 janvier 2010, le contrat de liquidité fait apparaître un solde de 72 291 titres en portefeuille pour une valeur comptable de 4 142 886,88 euros et des disponibilités de 3 321 885,27 euros investis en SICAV court terme.

ACTIONS ACQUISES DANS LE BUT DE COUVRIR LES OBLIGATIONS CONTRACTÉES À L'OCCASION DES PROGRAMMES D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET D'ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉS AUX SALARIÉS ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE

Au 31 janvier 2010, 149 640 titres sont détenus en portefeuille pour une valeur comptable de 9 293 000,73 euros dans le but de couvrir les obligations contractées à l'occasion des programmes d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites attribués aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe.

NOUVEAU PROGRAMME

Un nouveau programme de rachat d'actions, portant au maximum sur 10 % du capital émis et à un prix maximal d'achat correspondant à 1,3 fois la moyenne des 60 derniers cours de clôture précédant le rachat sera proposé à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 6 juillet 2010, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2010.

Identité des actionnaires – droits de vote et modification du capital

Le nombre d'actionnaires, le nombre total de droits de vote, ainsi que les modifications de capital intervenues au cours des trois dernières années sont expliqués ci-dessous.

	31 janvier 2010		31 janvier 2009		31 janvier 2008	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Management et salariés	517 854	1,658 %	746 661	2,395 %	708 500	2,234 %
Administrateurs non salariés	233 803	0,750 %	7 054	0,023 %	6 153	0,019 %
Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité	72 291	0,232 %	71 529	0,229 %	74 414	0,235 %
Actions propres détenues pour annulation	-	-	335 178	1,075 %	724 364	2,285 %
Actions propres détenues pour servir les plans d'attributions gratuites d'actions	149 640	0,479 %	228 370	0,733 %	-	-
Autres actionnaires	30 248 299	96,881 %	29 783 903	95,545 %	30 195 493	95,227 %
Total	31 221 887	100,000 %	31 172 695	100,000 %	31 708 924	100,00 %

Au 31 janvier 2010, le capital de la Société est composé de 31 221 887 actions, chacune assortie d'un droit de vote simple. Il n'existe pas de pacte ou de convention d'actionnaires. Étant donné le fort pourcentage de flottant, la forte représentation étrangère et le taux de rotation élevé, la Société n'a pas connaissance du nombre précis d'actionnaires composant son capital. À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaires détenant plus de 3 % du capital autres que ceux mentionnés ci-après.

Au 31 janvier 2010, cinq fonds d'investissements ont un pourcentage de détention supérieur au seuil de 3 % :

- First Eagle Investment Management LLC : 12,163 % ;
- Jupiter Asset Management Ltd : 6,103 % ;
- Marathon Asset Management LLP : 5,310 % ;
- Harris Associates LP : 5,200 % ;
- Fidelity International Ltd : 3,543 %.

Les modifications de capital intervenues au cours des trois dernières années sont :

- augmentation de capital par levée d'options de 262 853 actions en 2007, de 188 135 actions en 2008 et de 57 869 actions en 2009 ;
- réduction de capital par annulation de 724 364 actions propres en 2008 et de 335 178 actions propres en 2009 ;
- paiement de dividendes en actions à hauteur de 326 501 actions.

Mandat des administrateurs

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Le Président-Directeur Général

■ **Denis Thiery** (54 ans) est Président-Directeur Général de Neopost S.A. depuis le Conseil d'administration en date du 12 janvier 2010. Il a auparavant accédé aux fonctions de Directeur Général par décision du Conseil d'administration le 19 juin 2007. Denis Thiery a rejoint le Groupe en 1998 comme Directeur Financier Groupe. De 1991 à 1997, il était Directeur Financier puis Directeur Général de Moorings, un leader mondial de la location de bateaux de plaisance, basé aux États-Unis. De 1984 à 1991, il a occupé plusieurs fonctions au sein de Wang France avant de devenir Directeur Financier en 1989. Diplômé de HEC, il a débuté sa carrière comme auditeur chez Coopers & Lybrand en France et aux USA. Denis Thiery a été nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 10 juillet 2007 pour une durée de trois années ; son mandat sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale de juillet 2010.

Autres mandats dans le Groupe : Administrateur de Neopost Ltd, de Neopost Finance Ltd (Royaume-Uni) et de Mailroom Holding Inc. (États-Unis).

Autres mandats : Néant.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Administrateur de Mailroom Holding BV (Pays-Bas), Neopost ID (France), Neopost Ireland Limited, Neopost Finance Ltd (Irlande), Neopost SRL et Neopost Finance SRL (Italie), de Neopost Norge AS (Norvège). Il était membre du Conseil de surveillance de Neopost Technologies BV (Pays-Bas).

Denis Thiery détient 88 180 actions Neopost au 31 janvier 2010.

Les autres membres du Conseil d'administration

■ **Henk Bodt** (71 ans) a été Vice-Président du groupe Philips, en charge des activités Consumer Electronics, Business Electronics, Medical Systems et Semiconductors. Auparavant Henk Bodt était Président d'Océ, première entreprise européenne du secteur des copieurs et des imprimantes. Henk Bodt est Administrateur de Neopost S.A. depuis juin 1999, son mandat a été soumis à renouvellement lors de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2009 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2012.

Autres mandats dans le Groupe : Néant.

Autres mandats : Néant.

Autres mandats sur les 5 dernières années : Administrateur d'A.S.M.L. (Pays-Bas), de D.S.M. (Pays-Bas) et de Delft Instruments (Pays-Bas).

Henk Bodt détient 2022 actions Neopost au 31 janvier 2010.

■ **Jacques Clay** (62 ans) est aujourd'hui Président-Directeur Général de Perigee S.A. (France), éditeur français de logiciels pour la conception et la production de publications commerciales digitales et analogiques ; il est en outre Président de Oleastrat SAS. Il a passé la plus grande partie de sa carrière chez Hewlett Packard, en Europe et aux États-Unis, où il a été en charge de plusieurs divisions internationales. Il a en particulier développé la division PC de HP qui a atteint plusieurs milliards de dollars, la hissant à la troisième place du secteur. Jacques Clay est Administrateur de Neopost S.A. depuis janvier 2003, son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2007 pour une durée de trois années et sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale de 2010.

Autres mandats dans le Groupe : Néant.

Autres mandats : Néant.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Président du Conseil de surveillance d'Advestigo S.A. (France) de 2004 à avril 2009 ; Président-Directeur Général de Polyspace Technologies (France) de juillet 2006 à avril 2007 ; Administrateur de Wstore Europe S.A. de 2004 à 2009 ; Administrateur de Asterop S.A. (France, septembre 2007-Janvier 2008) ; Vice-Président du Conseil de surveillance de Takasic S.A. (France) de 2002 à 2004 ; Président du Conseil de surveillance de Netquartz S.A. (France), à partir de 2002 et jusqu'à la vente de la société à Wstore Europe S.A. en 2004.

Jacques Clay détient 1 000 actions Neopost au 31 janvier 2010.

- **Cornelius Geber** (57 ans) est actuellement Membre du Conseil d'administration de nombreuses sociétés allemandes et internationales. Auparavant, il a effectué des missions de conseil auprès de la Direction Générale de la Deutsche Post Worldnet AG (Bonn) et occupé le poste de Président du Conseil d'administration de la société de transport et de logistique Kühne & Nagel AG & Co. (Allemagne) ainsi qu'Administrateur de la société mère Kühne & Nagel International AG (Suisse) entre 1993 et 1999. Cornelius Geber est Administrateur de Neopost S.A. depuis juillet 2002, son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2008 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2011.

Autres mandats dans le Groupe : Néant.

Autres mandats : Associé gérant de GC Beteiligung und Management GmbH (Allemagne), Directeur de GC Beteiligungs und Management AG (Suisse) et Vice-Président du Conseil de Inconso AG (Allemagne), Président du Conseil de surveillance de Barkawi Management Consultants, Munich (Germany).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Administrateur de Cargofresh AG (Allemagne), membre du Conseil de surveillance de Friedrich Grohe AG & Co. KG, de Ifco Systems N.V. et Président du Conseil de Ponaxis AG et de Paul Günther Logistik AG (Allemagne), Directeur Général de Celanese Europe Holding GmbH (Allemagne), Administrateur de Celanese AG (Allemagne), de Kiala S.A. (Belgique).

Cornelius Geber détient 1 230 actions Neopost au 31 janvier 2010.

- **Michel Guillet** (65 ans) a été Associé-Gérant de BC Partners jusqu'en 2005, la société Conseil des fonds d'investissement BC European Capital dont il a été l'un des fondateurs en 1987. Auparavant, il a occupé diverses fonctions de direction, dont celle de Président de la division réfrigération commerciale de Thomson et Directeur Général de Lohr, fabricant de véhicules de transport d'automobiles. Michel Guillet est Administrateur de Neopost S.A. depuis septembre 1997, son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2007 pour une durée de trois années et sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale de 2010.

Autres mandats dans le Groupe : Néant.

Autres mandats : Administrateur d'Investir & Partenaire pour le Développement à Port Louis (Maurice) et de I&P Management, Port Louis (Maurice) et gérant de MONTRUC Holding (Paris).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Néant.

Michel Guillet détient 515 actions Neopost au 31 janvier 2010.

- **Éric Licoys** (71 ans) est actuellement Président de l'association ACG France. Il a fait une grande partie de sa carrière dans le monde bancaire. Il a entre autres été : Directeur Général de la Banque Occidentale pour l'Industrie et le Commerce, administrateur Directeur Général de la Compagnie Financière Barclays, puis Président de Fonds Partenaire Gestion et Gérant de Lazard Frères & Compagnie.

De 1999 à 2002, il fut Administrateur et Directeur Général de Vivendi Universal. Il est ancien Président de l'AFIC, (Association Française des Investisseurs en Capital) et, depuis juillet 2003, il est administrateur de Neopost S.A., son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2009 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2012.

Autres mandats dans le Groupe : Néant.

Autres mandats : Président du Directoire du Groupe Moniteur Holding (France), Président du Conseil de surveillance de MB Électronique S.A., de Polly, Président de Cocifa SAS, et membre du Conseil de surveillance de Citizen Capital. Il est conseiller du Directoire d'Eurazeo et Senior Advisor de C.W. Downer.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Président du Conseil de surveillance de Marathon (anciennement Finhera, France), Président du Conseil d'administration de Financière Photo Europe, administrateur d'Intermediate Capital Group (ICG) (Royaume-Uni).

Éric Licoys détient 1 860 actions Neopost au 31 janvier 2010.

- **Vincent Mercier** (60 ans), Ingénieur Civil des Mines et titulaire d'un DESS de Sciences Économiques, est également diplômé d'un MBA de l'université de Cornell (États-Unis). Il dirige actuellement le bureau de Paris de Roland Berger Strategy Consultants et devient en septembre 2004 également Managing Partner du bureau de Bruxelles ainsi que Membre du Comité exécutif Groupe, à ce titre, il est en charge des bureaux chinois et japonais depuis janvier 2007. Vincent Mercier a été nommé Administrateur de Neopost S.A. lors de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2009 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2012.

Autres mandats dans le Groupe : Néant.

Autres mandats : Administrateur de MAF Retail (Dubai).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Néant.

Vincent Mercier détient 566 actions Neopost au 31 janvier 2010.

- **Michel Rose** (66 ans), ancien Directeur Général Délégué de Lafarge en charge des activités ciment est retraité depuis le 1^{er} mai 2008. Il est entré dans le groupe Lafarge en 1970 et y a occupé de nombreux postes de direction. Il a été notamment Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines et de la Communication puis de la division Biotechnologie, il a pris ensuite la Direction Générale des activités Nord américaines. Michel Rose est administrateur de Neopost depuis juillet 2005, son mandat d'administrateur a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2008 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2011.

Autres mandats dans le Groupe : Néant.

Autres mandats : Administrateur de Lafarge (Maroc), Unicem (Nigéria), de Malayan Cement (Malaisie) et de Essilor International (France).

Michel Rose est également Président de la Fondation de l'École des Mines de Nancy.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Néant.

Michel Rose détient 296 actions Neopost au 31 janvier 2010.

■ **Agnès Touraine** (54 ans) dirige Act III Consultants, société de conseil dédiée aux stratégies de croissance qu'elle a fondé en 2003 et Act3 Gaming fondée en 2009. Elle a commencé sa carrière chez McKinsey et a occupé des fonctions stratégiques puis opérationnelles dans le groupe Lagardère. Elle a ensuite occupé le poste de Directeur Général des activités Édition et Jeux Vidéos chez Havas avant de devenir PDG de Vivendi Universal Publishing. Agnès Touraine est diplômée en 1978 de Sciences Po Paris et de la faculté de droit de Paris I. En 1981, elle a obtenu un MBA à la Columbia University Business School. Agnès Touraine a été nommé administrateur de Neopost S.A. lors de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2007 pour une durée de trois années, son mandat sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale de 2010.

Autres mandats dans le Groupe : Néant.

Autres mandats : Agnès Touraine est Administrateur indépendant de Cable & Wireless et ITV à Londres, de la Fondation de France. Elle est aussi au Conseil de la French American Foundation, de l'Idate et au bureau du Women's Forum.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Néant.

Agnès Touraine détient 153 actions Neopost au 31 janvier 2010.

■ **Jean-Paul Villot** (65 ans) a rejoint Neopost S.A. en septembre 1995 comme Directeur Général Adjoint, et a ensuite été nommé Président-Directeur Général de Neopost S.A. en septembre 1996. Diplômé de l'École des Mines et de l'IAE, Jean-Paul Villot a occupé diverses fonctions en France et à l'étranger dans les domaines commerciaux et de Direction Générale chez Bull et Schlumberger. De 1991 à son arrivée dans le Groupe, il a été Directeur Général et membre du Comité de direction du fabricant hollandais de photocopieuses Océ. Le 19 juin 2007 Jean-Paul Villot est devenu Président du Conseil d'administration de Neopost S.A., fonction qu'il a conservée jusqu'au 12 janvier 2010. Le mandat d'Administrateur de Jean-Paul Villot a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2007 pour une durée de trois années et sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale de juillet 2010.

Autres mandats dans le Groupe : Néant.

Autres mandats : membre du Conseil de surveillance de X'Ange Capital (France), Atria Capital Partenaires (France).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Président de Neopost Inc. (États-Unis) jusqu'en 2006 et Administrateur d'Océ France jusqu'en 2008, Administrateur de Neopost BV (Pays-Bas), membre du Conseil de surveillance de Neopost Technologie BV (Pays-Bas)

Jean-Paul Villot détient 226 161 actions Neopost au 31 janvier 2010.

Rémunération des administrateurs et des mandataires sociaux

Administrateurs

(En euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Jetons de présence		
Denis Thiery	15 000	15 000
Henk Bodt	37 000	37 000
Jacques Clay	32 000	32 000
Cornelius Geber	34 500	37 000
Michel Guillet	32 000	32 000
Éric Licoys	37 000	37 000
Vincent Mercier	13 500	-
Michel Rose	32 000	24 000
Raymond Svider	-	16 000
Agnès Touraine	27 000	27 000
Jean-Paul Villot	-	-
Total	260 000	257 000

Les modalités de calcul des rémunérations des administrateurs sont les suivantes :

- jetons de présence de base : 15 000 euros par an ;
- jetons de présence d'assiduité : 3 000 euros par séance ;
- membres de Comités (le Comité des nominations et des rémunérations comptant pour un seul Comité) : 5 000 euros par an ;

- Présidence d'un Comité : 5 000 euros supplémentaires par an.

Mis à part, Messieurs Jean-Paul Villot et Denis Thiery dont les rémunérations sont détaillées dans le paragraphe ci-dessous, les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération autre que les jetons de présence de Neopost S.A.

Président et Directeur Général

Les rémunérations totales et les avantages en nature versés par Neopost S.A. et les sociétés qu'elle contrôle au cours de l'exercice 2009 à Monsieur Denis Thiery (Directeur Général jusqu'en janvier 2010 puis Président-Directeur Général) et Monsieur Jean-Paul Villot (Président jusqu'en janvier 2010) se décomposent ainsi :

(En euros)	Président	Au 31 janvier 2010 Directeur Général
Rémunération fixe	300 000	500 000
Rémunération variable	56 558	263 272
Jetons de présence	-	15 000
Avantages en nature	-	7 146
Total	356 558	785 418
Valorisation des stock-options*	215 077	140 610
Valorisation des titres donnant accès au capital*	429 558	210 166

* Le montant indiqué correspond à la charge de l'exercice pour les attributions de l'exercice et des années antérieures dont la charge globale est étalée sur la durée d'acquisition.

La rémunération variable est assise sur les résultats du Groupe en matière de chiffre d'affaires, de marge opérationnelle et de besoin en fonds de roulement. Les montants de rémunération variable figurant dans le tableau ci-dessus sont les montants versés l'année n au titre de l'année n-1.

Les jetons de présence sont perçus à raison du mandat social que Monsieur Denis Thiery exerce dans la holding du Groupe.

En matière de retraite, le Président et le Directeur Général bénéficient d'un plan de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) d'une contribution globale de 8 % de leur rémunération dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité Sociale et d'un plan de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) avec un engagement de rente de 1 % de la rémunération par année de service, pour un minimum de 5 ans et un maximum de 30 ans. Avant 65 ans, la prestation subit des abattements (cette rente étant versée après déduction de celles servies par les régimes de cotisations définies en vigueur). Le montant des engagements de retraite à fin janvier 2010 s'élève à 2 968 870 euros dont 713 627 euros relatifs à la quote-part des droits acquis au titre de l'exercice 2009.

Il n'existe ni prêt, ni garantie accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction.

Il n'existe pas d'engagements post mandats tels qu'éléments de rémunération, indemnités ou avantages pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les déclarations sur opérations sur titres Neopost faites par Messieurs Jean-Paul Villot et Denis Thiery ont été diffusées à l'AMF et mises sur le site Internet Groupe.

Il est précisé que Messieurs Jean-Paul Villot et Denis Thiery se sont engagés à détenir chacun 30 000 actions Neopost jusqu'à la fin de leur mandat social. Ces engagements remplacent les obligations de conservation prises précédemment par ces derniers en qualité de mandataires sociaux en vertu des articles L. 225-185 et 225-197-1 du Code de Commerce.

Païement en actions

Plan de souscription de 1 200 000 options

L'Assemblée Générale du 9 février 2000 a autorisé la mise en place d'un plan de souscription de 1 200 000 options pour une durée de 5 ans.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	03/04/00	05/07/00	15/01/01	18/01/02	23/05/02	09/07/02	02/10/02	14/01/03	08/07/03	14/01/04	Total
Nature des options	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	
Prix d'exercice (en euros)	35,00	32,39	24,40	35,05	43,49	40,50	33,40	32,03	37,10	41,53	
Période d'exercice ^(b)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	159 000	41 000	208 470	248 500	33 500	65 000	8 000	494 500	30 000	134 500	1 422 470
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(d)	-	-	25 000	30 000	-	-	-	60 000	-	-	115 000
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(d)	-	-	10 000	20 000	-	-	-	40 000	-	-	70 000
Nombre d'options levées	101 679	33 000	161 133	193 865	29 400	65 000	8 000	415 988	11 400	78 550	1 098 015
• dont par le Président Jean-Paul Villot ^(d)	-	-	25 000	30 000	-	-	-	-	-	-	55 000
• dont par le Directeur Général Denis Thiery ^(d)	-	-	10 000	20 000	-	-	-	-	-	-	30 000
Nombre d'options annulées ^(c)	52 222	8 000	36 404	41 400	2 600	-	-	44 700	17 000	33 500	235 826
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2010	5 099	-	10 933	13 235	1 500	-	-	33 812	1 600	22 450	88 629

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf pour les bénéficiaires français qui doivent attendre la fin de la deuxième année pour pouvoir exercer 40 % de leurs options.

(c) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(d) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription.

4 États financiers

Rapport de gestion de Neopost S.A.

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil	03/04/00	05/07/00	15/01/01	18/01/02	23/05/02	09/07/02	02/10/02	14/01/03	08/07/03	14/01/04	Total
Nombre d'options levées	7 605	-	4 739	6 350	-	-	-	8 560	2 500	6 000	35 754
• dont par le Président Jean-Paul Villot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• dont par le Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Plan de souscription de 900 000 options

L'Assemblée Générale du 9 juillet 2003 a autorisé la mise en place d'un nouveau plan de souscription de 900 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	14/01/04	13/01/05	11/01/06	04/07/06	Total
Nature des options	souscription	souscription	souscription	souscription	
Prix d'exercice (en euros)	41,53	57,50	85,90	90,90	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	256 500	320 000	275 500	33 300	885 300
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(b)	100 000	100 000	-	33 300	233 300
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(b)	15 000	12 000	15 000	-	42 000
Nombre d'options levées	162 755	54 400	7 660	-	224 815
• dont par le Président Jean-Paul Villot ^(b)	80 000	-	-	-	80 000
• dont par le Directeur Général Denis Thiery ^(b)	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées ^(d)	10 700	45 400	75 900	-	132 000
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2010	83 045	220 200	191 940	33 300	528 485

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 %.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil	14/01/04	13/01/05	11/01/06	04/07/06	Total
Nombre d'options levées	11 315	10 800	-	-	22 115
• dont par le Président Jean-Paul Villot	-	-	-	-	-
• dont par le Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-

Plan de souscription de 960 000 options

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2006 a autorisé la mise en place d'un nouveau plan de souscription ou d'achat de 960 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	16/01/07	15/01/08	03/07/08	18/02/09	18/02/09	06/07/09	Total
Nature des options	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	
	Performance ^(e)						
Prix d'exercice (en euros)	97,60	68,10	69,53	63,30	63,30	62,39	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	205 000	462 000	9 500	262 885	63 000	8 000	1 010 385
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(b)	-	15 000	-	-	-	-	15 000
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(b)	-	40 000	-	-	22 500	-	62 500
Nombre d'options levées	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées ^(d)	39 000	48 700	-	1 500	-	-	89 200
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2010	166 000	413 300	9 500	261 385	63 000	8 000	921 185

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf dans le cas des options de performance qui peuvent être exercées à partir de la date où le Conseil d'administration arrête les comptes consolidés de l'exercice par moitié après 2 ans et 3 ans minimum.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(e) Dans le cadre des attributions des options avec conditions de performance, le nombre indiqué correspond au maximum attribuable.

Plan de souscription de 960 000 options

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2009 a autorisé la mise en place d'un nouveau plan de souscription ou d'achat de 960 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	12/01/10	12/01/10	12/01/10	12/01/10	Total
Nature des options	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	
	Performance ^(e)	Performance ^(e)			
Prix d'exercice (en euros)	57,19	57,89	57,19	57,89	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	136 000	18 000	230 000	91 000	475 000
• dont au Président-Directeur Général Denis Thiery ^(b)	50 000	-	-	-	50 000
Nombre d'options levées	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées ^(d)	-	-	-	-	-
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2010	136 000	18 000	230 000	91 000	475 000

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président-Directeur Général est le seul mandataire social à avoir reçu des options de souscription.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf dans le cas des options de performance qui peuvent être exercées à partir de la date où le Conseil d'administration arrête les comptes consolidés de l'exercice par moitié après 2 ans et 3 ans minimum.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(e) Dans le cadre des attributions des options avec conditions de performance, le nombre indiqué correspond au maximum attribuable.

Durant l'exercice, aucune levée d'options n'a eu lieu concernant ce plan.

Informations concernant les quatre plans

Aucune option n'est arrivée à l'expiration au 31 janvier 2010.

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation au 31 janvier 2010 est de 24,40 euros à 97,60 euros (au 31 janvier 2009 : 24,40 euros à 97,60 euros).

La durée de vie résiduelle moyenne pondérée pour les options en circulation au 31 janvier 2010 est de 7,6 ans contre 7,1 ans au 31 janvier 2009.

Le cours moyen pondéré des options exercées au cours de l'année est de 39,94 euros contre 38,94 euros l'année précédente.

Concernant les options, le critère essentiel d'attribution est le potentiel de contribution future du bénéficiaire aux résultats de l'entreprise.

Informations concernant les 10 premiers salariés

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan de 1 200 000 options	Plan de 900 000 options	Plan de 960 000 options	Plan de 960 000 options
Options consenties durant l'exercice	252 500	59,17	-	-	78 500	174 000
Options levées durant l'exercice	15 000	46,12	4 500	10 500	-	-

Plan d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juillet 2005 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre dans la limite de 900 000 (ce montant s'imputant sur le total des actions pouvant être souscrites ou achetées dans le cadre des plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société tel que prévu par l'Assemblée

Générale Mixte du 9 juillet 2003). Conformément à cette autorisation, 33 300 actions ont été attribuées au Président le 28 mars 2006 et livrées le 29 mars 2008.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2006 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre à hauteur de 320 000 actions.

Date d'attribution	03/10/06	16/01/07	16/01/07	23/03/07	25/09/07	15/01/08	01/04/08	03/07/08	18/02/09	18/02/09	06/07/09	Total
		Co-invest			Co-invest			Performance				
Nombre d'actions attribuées	5 000	26 000	134 100	24 300	6 600	26 160	8 900	4 000	63 000	64 000	4 000	366 060
• dont au Président Jean-Paul Villot	-	-	-	24 300	-	-	1 500	-	-	-	-	25 800
• dont au Directeur Général Denis Thiery	-	-	32 400	-	-	6 660	-	-	22 500	-	-	61 560
Nombre d'actions annulées	(2 000)	-	(40 500)	-	-	-	-	-	-	-	-	(42 500)
Nombre d'actions livrées	(2 250)	(25 750)	(49 200)	(12 150)	(3 300)	(13 080)	-	-	-	-	-	(105 730)
• dont au Président Jean-Paul Villot	-	-	-	(12 150)	-	-	-	-	-	-	-	(12 150)
• dont au Directeur Général Denis Thiery	-	-	(16 200)	-	-	(3 330)	-	-	-	-	-	(19 530)
Nombre d'actions restantes au 31 janvier 2010	750	250	44 400	12 150	3 300	13 080	8 900	4 000	63 000	64 000	4 000	217 830

Concernant les attributions gratuites d'actions, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- attraction et rétention de forts potentiels ;
- reconnaissance d'une performance exceptionnelle ;
- engagement et motivation forte aux résultats de l'entreprise à travers un plan particulier d'attributions gratuites d'actions dites de Co-investissement et de Performance basé sur la performance future du Groupe.

Neopost S.A. a mis en place un plan de Co-investissement et de Performance sous forme d'attribution gratuite d'actions à ses dirigeants en contrepartie d'un investissement en titres Neopost égal à 10 % du nombre maximal de l'attribution gratuite d'actions. Le nombre d'actions attribuées est conditionné par des objectifs de performance tels que retour sur capitaux propres et capitaux employés.

Une attribution soumise à des conditions de performance a eu lieu le 18 février 2009 et dépend des indicateurs suivants :

- croissance du chiffre d'affaires consolidé ;
- marge opérationnelle courante (résultat opérationnel courant divisé par chiffre d'affaires consolidé) ;
- retours aux actionnaires (variation du prix de l'action sur la période plus les dividendes) comparés à la performance moyenne des sociétés figurant dans un même indice que Neopost.

La juste valeur des actions attribuées est calculée sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution diminué des dividendes attendus. La charge globale a été calculée en estimant un nombre d'actions dont la propriété sera transférée correspondant à 50 % du maximum attribuable, hypothèse jugée la plus probable à ce jour. La charge ainsi calculée a été étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Le nombre d'actions incluses dans l'évaluation sera révisé à chaque arrêté et la charge estimée corrigée en conséquence, de sorte qu'in fine la charge comptabilisée corresponde au nombre d'actions effectivement attribuées.

Liste des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

L'Assemblée Générale des Actionnaires de Neopost S.A. réunie le 7 juillet 2009 a approuvé les résolutions ci-dessous qui ont pour conséquence de déléguer au Conseil d'administration, pendant une période de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- d'émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires en cas d'émission d'actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social ;

- d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- de procéder à des augmentations de capital et à des cessions réservées aux salariés du Groupe en application des dispositions de l'article L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de procéder à des augmentations de capital réservées à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement en vue de mettre en œuvre un schéma d'épargne salariale au bénéfice des salariés de certaines filiales ou succursales étrangères du Groupe équivalent aux plans d'épargne des sociétés françaises et étrangères du Groupe en vigueur ;
- de consentir des options de souscription d'actions nouvelles et/ou des options d'achat d'actions existantes ;
- d'annuler les actions acquises dans le cadre du rachat de ses propres actions par la Société ;
- d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société.

Les textes complets de ces autorisations sont disponibles sur simple demande au siège de Neopost S.A.

L'Assemblée Générale des Actionnaires de Neopost S.A. appelée à statuer le 7 juillet 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2010 doit renouveler ces autorisations dans des conditions similaires.

Gestion des risques et utilisation des instruments financiers

Risque de liquidité

Les besoins de trésorerie du Groupe, ajoutés au service de sa dette, représentent une part significative de sa marge brute d'autofinancement.

Compte tenu du niveau actuel de son activité, le Groupe considère que sa marge brute d'autofinancement lui permettra de satisfaire le service de sa dette. Cette capacité dépendra néanmoins de la performance future du Groupe, qui est en partie liée à la conjoncture économique que le Groupe ne peut maîtriser. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant à la capacité du Groupe à couvrir ses besoins financiers. Les dettes du Groupe (Placements privés et Crédit revolving) sont soumises à des respects de covenants financiers.

Le non-respect de ces covenants peut entraîner le remboursement anticipé de la dette. Au 31 janvier 2010, l'ensemble des covenants est respecté.

Couverture du risque de change

Politique de gestion

Le groupe Neopost a mis en place une politique de centralisation du risque de change ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de change du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place.

Pour chaque position consolidée à gérer, une stratégie de couverture est mise en place simultanément à la fixation d'un cours de référence à défendre. La stratégie de couverture est une combinaison d'instruments de couverture fermes ou optionnels et de position ouverte protégée par des « stop loss ». Ceux-ci sont des niveaux de parité prédéterminés qui doivent déclencher des opérations de couverture lorsqu'ils sont atteints. En conséquence, la stratégie de couverture permet, par construction mathématique, de défendre, dès l'origine, le cours de référence pour l'ensemble de la position en cas d'évolution défavorable des cours.

Neopost s'est assuré les services d'une société de conseil indépendante située à Paris. Cette Société aide Neopost dans sa politique de couverture du risque de change et réalise la valorisation de son portefeuille, ce qui lui assure une continuité des méthodologies et un avis financier indépendant de tout établissement financier.

Neopost S.A., société centralisatrice, délivre des contrats de change à cours garantis aux filiales exposées à un risque de change et retourne ces contrats sur le marché.

POSITION À LA FIN DE L'EXERCICE

Les tableaux suivants représentent la relation de couverture des positions et engagements vis-à-vis des filiales de Neopost S.A. à la clôture de l'exercice.

■ EXERCICE 2009 COUVERTURE DES POSITIONS ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES FILIALES : situation des couvertures couvrant les engagements actifs passifs de Neopost S.A. au 31 janvier 2010 vis-à-vis de ses filiales et dont la réalisation est attendue au plus tard en avril 2010.

(En millions)	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK
Actifs financiers Neopost S.A.	3,2	0,2	0,1	1,0	0,7	1,7	0,2	-
Engagements de change actifs	49,8	24,5	1,0	13,0	24,4	3,9	3,6	0,5
Total expositions actifs	53,0	24,7	1,1	14,0	25,1	5,6	3,8	0,5
Passifs financiers Neopost S.A.	3,5	0,1	-	-	2,7	-	-	-
Engagements de change passifs	9,2	62,2	-	-	-	-	3,2	0,4
Total expositions passifs	12,7	62,3	-	-	2,7	-	3,2	0,4
Exposition nette avant gestion	40,3	(37,6)	1,1	14,0	22,4	5,6	0,6	0,1
Couverture Neopost S.A.	(40,4)	31,7	(1,9)	(8,6)	(11,6)	(4,0)	(3,9)	-
Exposition nette après gestion	(0,1)	(5,9)	(0,8)	5,4	10,8	1,6	(3,3)	(0,1)

Neopost met notamment en place des tunnels d'options symétriques. Pour chacun des tunnels, l'exercice non réciproque des deux options le constituant, en fonction du cours spot et de la date d'échéance, est peu probable. Par conséquent, pour chaque tunnel, une seule des deux options est reprise dans le tableau ci-dessus. Le montant d'engagement de ces options symétriques est de 6,0 millions d'USD à la vente et 2,0 millions de SEK à la vente.

Neopost met également en place des tunnels d'options asymétriques. Dans le but de refléter l'engagement maximum du Groupe, la partie asymétrique de ce type d'opération est prise en compte dans le tableau ci-dessus. La partie asymétrique par devise est la suivante : 2,0 millions d'USD à la vente et 2,0 millions de SEK à la vente.

■ BUDGET 2010 : situation des couvertures couvrant les engagements actifs passifs prévisionnels de l'exercice 2010 vis-à-vis de ses filiales dont la réalisation est attendue au plus tard en avril 2011.

(En millions)	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK
Actifs financiers prévisionnels Neopost S.A.	9,1	2,9	0,7	2,1	7,1	5,3	0,4	2,0
Engagements de change actifs	149,3	193,9	8,9	20,7	189,0	26,9	8,6	10,7
Total expositions actifs	158,4	196,8	9,6	22,8	196,1	32,2	9,0	12,7
Passifs financiers prévisionnels Neopost S.A.	9,4	0,4	-	-	-	-	-	-
Engagements de change passifs	117,7	227,5	-	-	-	-	4,2	6,5
Total expositions passifs	127,1	227,9	-	-	-	-	4,2	6,5
Exposition nette avant gestion	31,3	(31,1)	9,6	22,8	196,1	32,2	4,8	6,2
Couverture Neopost S.A.	(8,6)		(3,8)	(7,0)	(90,0)		(0,8)	
Exposition nette après gestion	22,7	(31,1)	5,8	15,8	106,1	32,2	4,0	6,2

Neopost met notamment en place des tunnels d'options symétriques. Pour chacun des tunnels, l'exercice non réciproque des deux options le constituant, en fonction du cours spot et de la date d'échéance, est peu probable. Par conséquent, pour chaque tunnel, une seule des deux options est reprise dans le tableau ci-dessus. Le montant d'engagement de ces options symétriques est de 4,3 millions d'USD à la vente, 1,2 million de CAD à la vente, 3,0 millions de NOK à la vente et 30,0 millions de JPY à la vente.

Neopost met également en place des tunnels d'options asymétriques. Dans le but de refléter l'engagement maximum du Groupe, la partie asymétrique de ce type d'opération est prise en compte dans le tableau ci-dessus. La partie asymétrique par devise est la suivante : 4,3 millions d'USD à la vente, 1,0 million de CAD à la vente, 4,0 millions de NOK à la vente et 30,0 millions de JPY à la vente.

Instruments de couverture

La couverture des risques de change par la Trésorerie du groupe Neopost s'effectue grâce à l'utilisation d'instruments dérivés contractés de gré à gré avec des contreparties externes. Les instruments dérivés utilisés par la Trésorerie dans le cadre des stratégies de couverture sont les suivants :

- les dérivés fermes tels que achats et ventes à terme de devises ;
- les dérivés optionnels « plain vanilla » tels que « Put » et « Call » (achats ou ventes) ;
- les dérivés optionnels de seconde génération (avec barrière activante ou désactivante).

Caractéristiques des instruments

Les instruments en portefeuille ont une durée inférieure à douze mois au 31 janvier 2010. Ces instruments sont listés ci-dessous, en fonction de la période à laquelle ils se rapportent, par typologies et par devises.

■ EXERCICE 2009 COUVERTURE DES POSITIONS ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES FILIALES

(Notionnels en millions – Couverture des Flux de Trésorerie)	Achats à terme	Ventes à terme	Options Achat de Put	Options Vente de Call	Options Vente de Put	Options Achat de Call
USD	-	32,4	6,0	12,0	-	4,0
GBP	31,7	-	-	-	-	-
CAD	-	1,9	-	-	-	-
NOK	-	8,6	-	-	-	-
JPY	-	11,6	-	-	-	-
SEK	-	-	2,0	4,0	-	-
CHF	-	3,9	-	-	-	-

■ BUDGET 2010 COUVERTURE DES ENGAGEMENTS ACTIFS PASSIFS PRÉVISIONNELS

(Notionnels en millions – Total)	Achats à terme	Ventes à terme	Options Achat de Put	Options Vente de Call	Options Vente de Put	Options Achat de Call
USD	-	-	4,3	8,6	-	-
GBP	-	-	-	-	-	-
CAD	-	1,6	1,2	2,2	-	-
NOK	-	-	3,0	7,0	-	-
JPY	-	30,0	30,0	60,0	-	-
SEK	-	-	-	-	-	-
CHF	-	0,8	-	-	-	-

Valorisation des instruments

Les instruments de couverture se rapportant à l'exercice 2009, c'est-à-dire couvrant des actifs et passifs figurant au bilan au 31 janvier 2010, ont été intégralement valorisés et comptabilisés à leur valeur de marché au 31 janvier 2010.

Les instruments financiers se rapportant à l'exercice budgétaire 2010 ne sont pas valorisés dans les comptes de Neopost S.A.

Risque de contrepartie sur opérations de change

Les opérations sont réalisées auprès des 16 institutions bancaires internationales qui participent à la ligne de crédit revolving.

Couverture des prêts et avances en compte-courant en devises étrangères

Filiale concernée	Prêts/Emprunts/Avance Court Terme	Devise	Montant	Notionnel des instruments financiers
Neopost USA Inc. ^(a)	Prêt	USD	21,5	
Neopost USA Inc. ^(a)	Prêt	USD	67,0	
Mail Finance Inc. ^(a)	Prêt Court Terme	USD	158,5	
Mailroom Holding Inc. ^(a)	Prêt Court Terme	USD	12,1	
Neopost USA Inc. ^(a)	Prêt Court Terme	USD	178,8	
Satori Software Inc. ^(a)	Avance Court Terme	USD	1,0	79,0
Neopost Canada Ltd	Prêt Court Terme	CAD	9,1	9,6
Neopost Canada Ltd	Prêt	CAD	1,4	1,4
Neopost Int. Supply Ltd	Prêt Court Terme	GBP	16,7	
Neopost Ltd	Prêt Court Terme	GBP	33,9	
Neopost Technologies Ltd	Avance Court Terme	GBP	3,0	
Neopost Finance Ireland	Prêt Court Terme	GBP	20,1	69,8
Neopost Holdings Ltd	Emprunt	GBP	8,1	8,1
Neopost Ltd	Emprunt	GBP	1,4	1,4
Neopost AG	Prêt Court Terme	CHF	0,5	
Neopost AG	Prêt	CHF	6,1	
Neopost Software & Integrated Solutions AG	Avance Court Terme	CHF	2,5	5,5
Neopost Japan Inc.	Prêt Court Terme	JPY	176,5	176,5
Neopost Norge AS	Prêt Court Terme	NOK	0,4	
Neopost Norge AS	Prêt	NOK	18,6	
Neopost Finance Ireland	Prêt Court Terme	NOK	15,0	33,9
Neopost Sverige	Prêt	SEK	126,0	
Kontur	Prêt Court Terme	SEK	5,0	131,0

^(a) Neopost S.A. réalise une couverture naturelle de ces prêts par tirage en USD sur la ligne de revolving.

Couverture de risque de taux

Politique de gestion

Pour limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêts sur le niveau de ses frais financiers, Neopost a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux de financement maximum annuel sur les 3 ans à venir. L'horizon de gestion retenu est glissant, de manière à avoir toujours 3 ans de gestion.

Le Groupe a mis en place une politique de centralisation du risque de taux, ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de taux du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place. Le Groupe assure la couverture du risque de taux en fonction de la dette actuelle mais également en fonction de l'évolution probable de sa dette [évolution des tirages sur sa ligne de revolving].

Les instruments financiers sont portés par les entités juridiques ayant inscrit à leur bilan la dette correspondante.

En fonction de la position à gérer et du taux de référence retenu, une stratégie de couverture est mise en place. Elle a pour but de protéger le taux de référence et de permettre de profiter, au moins en partie, des évolutions favorables. Ces stratégies de couverture sont constituées d'instruments dérivés fermes, d'instruments dérivés optionnels et maintiennent une position ouverte si cela est possible. La valorisation de la position ouverte aux taux à terme du marché ainsi que les taux obtenus par les couvertures en place doivent toujours conduire à protéger le taux de référence. Les stratégies de couverture concernent les trois années de gestion. Toutefois, le niveau de couverture et le poids des différents instruments dérivés peuvent varier d'une année à l'autre, l'objectif étant de garder davantage de possibilité d'optimisation pour les années les plus éloignées.

Comme pour sa politique de change, Neopost travaille également en matière de risque de taux avec la même société de conseil.

4 États financiers

Rapport de gestion de Neopost S.A.

Position à la fin de l'exercice

Le tableau suivant représente l'exposition de Neopost S.A. à la clôture de l'exercice.

(En millions)	EUR	USD
Actifs financiers	-	-
Passifs financiers	564,6	398,2
Exposition nette avant gestion	(564,6)	(398,2)
Dette à taux fixes	308,0	100,0
Couverture	255,0	210,0
Exposition nette après gestion	(1,6)	(88,2)

Instruments de couverture

Les instruments dérivés utilisés sont standards et liquides. Les instruments suivants sont utilisés :

- instruments dérivés fermes : swap et FRA ;
- instruments dérivés optionnels « plain vanilla » : achat et vente de *Cap*, achat et vente de *Floor* (utilisés seuls ou combinés) ;
- instruments dérivés optionnels avec barrière activante ou désactivante : achat et vente de *Cap* ou de *Floor* (utilisés seuls ou combinés) ;

- achat et vente de *Swaptions* (utilisées seules ou combinées).

Les mandats de gestion, les produits de couverture bancaire packagés ainsi que les instruments dérivés introduisant une référence autre que celle du sous-jacent (*swap quanto* par exemple) sont strictement interdits par les procédures internes.

Caractéristiques des instruments

Les instruments en portefeuille sont listés ci-dessous par typologies, par devises et par date de maturité.

(Notionnels en millions)	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Échéance > 5 ans
Swap placeur	USD	75,0	-	-
	EUR	-	150,0	-
Swap emprunteur	USD	55,0	100,0	-
	EUR	112,5	75,0	-
Vente de <i>Call swaption</i>	USD	-	5,0	-
	EUR	-	25,0	-
Achat de <i>Cap</i>	USD	10,0	45,0	-
	EUR	32,5	70,0	-
Achat de <i>Cap</i> désactivant	USD	75,0	25,0	-
	EUR	7,5	75,0	-
Vente de <i>Floor</i>	USD	10,0	70,0	-
	EUR	32,5	70,0	-

Valorisation des instruments

La valorisation des instruments ci-dessus mentionnés n'est pas prise en compte en comptabilité à ce jour.

À titre d'information, à la clôture de l'exercice, la valorisation des instruments financiers à l'actif est de + 0,4 million d'euros pour les instruments financiers exprimés en euros et de + 0,1 million de dollars US pour les instruments financiers exprimés en dollars US et au passif de + 7,7 millions d'euros pour les instruments financiers exprimés en euros et de + 3,6 millions de dollars US pour les instruments financiers exprimés en dollars US.

Risque sur actions

Le risque sur actions est non significatif pour Neopost S.A.

Risque de crédit clients

De part sa fonction de Société Mère du groupe Neopost, Neopost S.A. n'est exposée à aucun risque de crédit clients.

Effectifs

L'effectif moyen de Neopost S.A. a été de 27 personnes au cours de l'exercice.

Mandat des Commissaires aux comptes

Le mandat de Péronnet et Associés est arrivé à échéance, proposition :

- nomination de Finexsi Audit, représenté par Didier Bazin, en remplacement dans le cadre de la rotation des mandats ;
- nomination de Péronnet et Associés, représenté par Eric Le Fichoux, en tant que suppléant.

Rapport spécial

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes fait état des conventions ou opérations relevant des articles L. 225-38 et suivants du Nouveau Code de commerce.

Événements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture des comptes 2009 au 31 janvier 2010, et jusqu'à la date de publication de ce rapport, il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation commerciale et financière du Groupe.

Perspectives pour l'année 2010

Neopost S.A. va continuer à assurer la fonction de holding du groupe Neopost.

Comptes sociaux

Bilans de Neopost S.A.

Actif

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Immobilisations incorporelles			
Montant brut		19,3	18,9
Amortissements		(9,9)	(7,7)
	(3)	<u>9,4</u>	<u>11,2</u>
Immobilisations corporelles			
Montant brut		0,8	0,8
Amortissements		(0,3)	(0,3)
	(3)	<u>0,5</u>	<u>0,5</u>
Immobilisations financières			
Montant brut		846,2	746,6
Dépréciations		(5,5)	(5,2)
	(4)	<u>840,7</u>	<u>741,4</u>
Créances, net			
Clients et comptes rattachés, net		8,7	6,2
Créances diverses, net		445,1	397,2
	(5)	<u>453,8</u>	<u>403,4</u>
Valeurs financières			
Actions propres		13,4	22,4
Disponibilités		11,5	17,1
	(6)	<u>24,9</u>	<u>39,5</u>
Charges constatées d'avance			
		-	-
Instruments financiers			
		-	-
Écart de conversion	(7)	<u>42,4</u>	<u>24,6</u>
Total actif		<u>1 371,7</u>	<u>1 220,6</u>

Les notes qui suivent font partie intégrante des états financiers.

Passif

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Capital		31,2	31,2
Primes liées au capital		19,7	7,1
Réserves		27,7	7,8
Résultat de l'exercice		198,9	151,7
Capitaux propres	(8)	277,5	197,8
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		42,4	24,6
Provisions pour charges		8,7	10,9
	(9)	51,1	35,5
Dettes financières			
Auprès des établissements de crédit		848,1	784,6
Autres emprunts et dettes financières		11,0	14,2
	(10)	859,1	798,8
Dettes d'exploitation			
Fournisseurs		3,6	3,8
Autres dettes d'exploitation		145,5	157,2
Impôts et taxes		0,9	0,6
Produits constatés d'avance		-	0,2
		150,0	161,8
Instruments financiers		0,2	5,2
Écart de conversion	(11)	33,8	21,5
Total passif		1 371,7	1 220,6

Les notes qui suivent font partie intégrante des états financiers.

4 États financiers

Comptes sociaux

Comptes de résultat de Neopost S.A.

(En millions d'euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Production vendue de services	16,5	14,7
Reprises sur provisions et dépréciations	0,4	2,0
Produits d'exploitation	16,9	16,7
Achats externes et charges d'exploitation	(29,2)	(19,3)
Autres charges	(0,3)	(0,3)
Dotations aux provisions, amortissements et dépréciations	(2,5)	(3,2)
Charges d'exploitation	(32,0)	(22,8)
Résultat d'exploitation	(15,1)	(6,1)
Produits financiers de participation (dividendes)	94,1	169,3
Produits financiers de participation (intérêts)	7,1	14,1
Autres intérêts et produits financiers	39,4	91,1
Reprises sur dépréciations et provisions	0,4	9,4
Produits financiers	141,0	283,9
Intérêts et charges assimilées	(69,2)	(131,8)
Commissions d'engagement	(0,2)	(0,2)
Dotations aux dépréciations et provisions	(18,1)	(7,5)
Charges financières	(87,5)	(139,5)
Résultat financier	53,5	144,4
Résultat courant	38,4	138,3
Produits exceptionnels sur opérations en capital	137,9	0,8
Produits exceptionnels	137,9	0,8
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(0,8)	(6,9)
Charges exceptionnelles	(0,8)	(6,9)
Résultat exceptionnel	137,1	(6,1)
Impôt sur les bénéfices	23,4	19,5
Résultat net	198,9	151,7

Les notes qui suivent font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie de Neopost S.A.

(En millions d'euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Résultat net	198,9	151,7
Dotations (reprises) aux amortissements corporels et incorporels	2,2	1,1
Dotations (reprises) aux provisions pour risques et charges	16,1	1,2
Gains et pertes liées aux variations de juste valeur	(7,1)	5,1
Marge brute d'autofinancement	210,1	159,1
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	(2,5)	1,3
Augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés	(0,0)	(0,1)
Augmentation (diminution) des autres passifs et actifs d'exploitation	(71,4)	(125,9)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	136,2	34,4
Investissements en autres immobilisations corporelles	(0,0)	(0,5)
Investissements en autres immobilisations incorporelles	(0,5)	(12,0)
Acquisition de titres et octroi de prêts	(101,5)	21,8
Flux de trésorerie affectés aux investissements (B)	(102,0)	9,3
Dividendes distribués	(116,4)	(161,7)
Augmentation de capital de la société mère	20,1	7,3
Réduction du capital de la société mère (rachat d'actions)	(22,9)	(67,0)
Nouvelles dettes financières	344,6	180,1
Remboursement d'emprunts	(269,0)	(11,7)
Variation nette des autres dettes financières et des intérêts courus non échus	3,8	(0,4)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	(39,8)	(53,4)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change (D)	-	-
Variation nette de la trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	(5,6)	(9,7)
Trésorerie à l'ouverture	17,1	26,8
Trésorerie à la clôture	11,5	17,1

Les notes qui suivent font partie intégrante des états financiers.

Notes sur les comptes sociaux

Exercices clos les 31 janvier 2010 et 31 janvier 2009.

(Tous les montants indiqués ci-après sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.)

Note 1 Présentation de la Société

La société Neopost S.A. est la holding du groupe Neopost constituée en 1992 par une opération d'acquisition à effet de levier (LBO) des activités de la division « Matériel de traitement du courrier » du groupe Alcatel.

Une seconde opération d'acquisition à effet de levier a été réalisée en 1997.

Note 2 Principes comptables

Les comptes au 31 janvier 2010 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L. 123-12 à L. 123-28) et des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La Société applique les dispositions réglementaires au 1^{er} février 2005 portant sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs (règlement CRC 04-06) et leur amortissement ou dépréciation (règlement CRC 02-10).

2-1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée d'utilité.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

- Brevets & Logiciels	5 ans	Linéaire
- Agencements	10 ans	Linéaire
- Mobiliers & matériels	4 & 8 ans	Linéaire

2-2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Un test de perte de valeur est effectué au moins une fois par an. La valorisation des participations majoritaires est revue chaque année sur la base de flux de trésorerie, calculés avec un taux de croissance annuel de 2,5 %, à l'exception des sociétés en cours de développement ou en fin de restructuration, pour lesquelles le taux appliqué résulte des prévisions à trois ans établies par le Groupe. Les marges industrielles sont réallouées. Le taux d'actualisation choisi correspond au coût moyen du capital retraité de l'impôt majoré le cas échéant d'une prime de risques spécifiques.

Le compte de dépôt confié à Exane BNP Paribas dans le cadre du contrat de liquidité et investi en sicav, dont le solde est de 3,3 millions d'euros au 31 janvier 2010, a été reclassé de la catégorie valeurs financières à celle d'immobilisations financières.

2-3 : VALEURS FINANCIÈRES

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur prix moyen pondéré.

L'entreprise a appliqué le nouveau règlement CRC 2008-15 relatif à la comptabilisation des stock-options et des attributions d'actions gratuites, qui a constitué un changement de méthode comptable sur l'exercice 2008. Dès lors qu'il est probable que l'entité livrera aux bénéficiaires des plans des actions existantes, un passif doit être comptabilisé, sur la base de la sortie de ressource probable : l'évaluation de la sortie de ressource est évaluée sur la base du coût probable de rachat des actions si elles ne sont pas encore détenues ou de leur « coût d'entrée » à la date d'affectation au plan, déterminé selon les principes décrits ci-après :

- si l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites est subordonnée à la présence ultérieure dans l'entreprise pendant une certaine période, la comptabilisation de ce passif est étalée sur la période d'acquisition des droits ;

- les actions propres affectées à des plans déterminés restent évaluées à leur « coût d'entrée » et ne sont plus dépréciées. Le coût d'entrée correspond au coût d'achat (si les actions ont été affectées à un plan dès leur acquisition) ou à leur valeur nette comptable à la date de leur affectation au plan dans le cas d'une affectation ultérieure. Les actions acquises en vue d'être attribuées aux salariés et qui ne sont pas affectées à un plan déterminé restent évaluées selon les règles générales applicables aux valeurs mobilières de placement.

2-4 : INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Les contrats de change à terme et options de change en vie à la clôture sont réévalués au cours du 31 janvier ; les gains ou pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont :

- enregistrés en compensation des gains ou pertes de change non réalisés sur les actifs ou passifs couverts par ces instruments ;
- différés si ces instruments ont été affectés à des opérations de l'exercice suivant.

Les effets des couvertures de taux d'intérêt (« swaps », « *future rate agreement* », « *caps* ») sont calculés prorata temporis sur la durée des contrats, et enregistrés dans la charge d'intérêts de l'exercice.

Note 3 Immobilisations incorporelles et corporelles

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles
Valeurs brutes au 31 janvier 2008	6,9	0,7
Acquisitions	12,0	0,5
Cessions	-	(0,4)
Valeurs brutes au 31 janvier 2009	18,9	0,8
Acquisitions	0,5	0,0
Cessions/mises aux rebus	(0,1)	0,0
Valeurs brutes au 31 janvier 2010	19,3	0,8
Amortissements cumulés	(9,9)	(0,3)
Valeurs nettes comptables au 31 janvier 2010	9,4	0,5

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles
Amortissements au 31 janvier 2008	6,7	0,6
Dotations	1,0	0,1
Cessions	-	(0,4)
Amortissements au 31 janvier 2009	7,7	0,3
Dotations	2,2	0,0
Cessions	-	0,0
Amortissements au 31 janvier 2010	9,9	0,3

Note 4 Immobilisations financières

(En millions d'euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Valeurs brutes		
Titres Mail Finance	8,6	8,6
Titres Mail Services	2,5	2,5
Titres Mailroom Equipment Ltd	4,6	4,6
Titres Mailroom Holding BV	26,0	26,0
Titres Mailroom Holding Inc.	246,2	34,3
Titres Neopost AG	12,5	9,7
Titres Neopost Belgique (SPRL)	0,5	0,5
Titres Neopost Canada Ltd	5,8	5,8
Titres Neopost Diva	-	2,5
Titres Neopost Espagne (SL)	0,0	0,0
Titres Neopost Finance Ireland	15,0	15,0
Titres Neopost France	133,9	133,9
Titres Neopost GmbH & Co.KG	38,8	38,8
Titres Neopost (Holdings) Ltd	77,9	77,9
Titres Neopost ID	7,2	0,0
Titres Neopost USA Inc.	-	74,6
Titres Neopost India	-	0,1
Titres Neopost Industrie AG	-	0,1
Titres Neopost Industrie S.A.	0,0	0,0
Titres Neopost Ireland Ltd	1,0	1,0
Titres Neopost Italie (SRL)	1,3	1,3
Titres Neopost Japan	3,1	3,1
Titres Neopost NBG ID	-	4,6
Titres Neopost Norge AS	2,1	1,4
Titres Neopost Software & Integrated Systems AG (BTA)	9,3	9,3
Titres Neopost Sverige AB	5,0	5,0
Titres Neopost Verwaltungs (Stielow GmbH)	3,3	3,3
Titres Office System AG	-	2,8
Titres Neopost Technology Ltd	33,7	34,8
Titres Rena GmbH	6,1	6,1
Titres Satas	61,0	61,0
Titres Scani AS	14,4	-
Titres GMP Finland Oy	0,0	-
Titres Dynapost	2,4	2,4
Titres Xange Capital	4,2	4,2
Prêts aux filiales	115,1	112,6
ICNE sur prêt aux filiales	0,9	0,9
Prêts participatifs à Neopost Espagne SL	0,3	0,3
Titres préférentiels Hasler Inc.	-	34,7
Contrat de liquidité	3,3	-
Actions propres en voie d'annulation	-	22,9
Total valeurs brutes	846,2	746,6
Dépréciations		
Titres Mailroom Equipment Ltd	(4,6)	(4,6)
Titres Xange Capital	(0,9)	(0,6)
Total valeurs nettes	840,7	741,4

La variation annuelle des immobilisations financières s'explique principalement par :

- le rachat par la filiale Hasler Inc. d'une partie de ses actions pour 34,7 millions d'euros ;
- l'échange des titres Neopost USA Inc. contre des titres Mailroom Holding Inc. avec réalisation d'une plus-value de 137,3 millions d'euros ;
- l'acquisition du distributeur danois Scani AS pour 14,4 millions d'euros ;
- l'absorption de NBG ID et Diva par Neopost ID ;
- la fusion d'Office System AG avec Neopost AG ;

- et par l'augmentation des prêts accordés aux filiales de 2,5 millions d'euros.

Un test de perte de valeur concernant les titres de participation a été effectué au 31 janvier 2010 ; la dépréciation totale des titres de Mailroom Equipment Ltd pour un montant de 4,6 millions d'euros, a été maintenue au 31 janvier 2010.

Le compte de dépôt confié à Exane BNP Paribas dans le cadre du contrat de liquidité et investi en SICAV, dont le solde est de 3,3 millions d'euros au 31 janvier 2010 a été reclassé de la catégorie valeurs financières à celle d'immobilisations financières.

Note 5 Créances

Le total des créances de 453,8 millions d'euros représente principalement des avances à court terme consenties aux filiales pour 439,5 millions d'euros, 8,7 millions d'euros de créances vis-à-

vis des filiales du Groupe au titre de refacturations internes et des créances sur l'État de 1,7 million d'euros. Toutes ces créances sont à échéance à moins d'un an. Aucune dépréciation n'a été constatée.

(En millions d'euros)	31 janvier 2010	1 janvier 2009
Comptes courants filiales – facilité de trésorerie :		
Hasler Inc.	-	42,4
Hasler Finance Services	-	72,9
Mail Finance Inc.	113,5	45,6
Mail Finance	13,5	49,3
Mailroom Holding Inc.	10,0	1,3
Mail Leasing GmbH	7,0	15,4
Neopost Canada	6,1	8,5
Neopost GmbH	5,2	1,1
Neopost USA Inc.	128,1	50,4
Neopost SRL (Italie)	5,6	5,6
Neopost Japon	1,4	1,7
Neopost Ltd	39,2	42,7
Neopost Finance Ireland Ltd	84,6	11,5
Neopost International Supply Ltd	19,3	25,4
Rena GmbH	-	1,1
Satas	0,2	1,6
Kontur AB	1,5	-
Autres	4,3	1,9
Créances filiales au titre des refacturations internes	8,7	6,2
Créances d'impôts	1,7	5,7
Autres	3,9	13,1
Total	453,8	403,4

4 États financiers

Comptes sociaux

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Clients et comptes rattachés – Valeur brute		
Non échu	445,1	397,2
Total échu dont :		
• < 30	8,7	6,2
Total	453,8	403,4

Note 6 Valeurs financières

Au 31 janvier 2010, les valeurs financières sont constituées d'actions propres.

Le portefeuille de titre en auto-détention à fin janvier 2010 est constitué de 221 931 titres dont 72 291 titres sont détenus dans le cadre du contrat de liquidité et 149 640 ont été acquises dans le but de couvrir les obligations contractées à l'occasion des programmes d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe pour 9,3 millions d'euros au 31 janvier 2010. Dans le cadre du contrat de liquidité, les titres ne peuvent pas être vendus librement sauf en cas de rupture

du contrat. La mise en œuvre de ce contrat a été confiée à Exane BNP Paribas le 2 novembre 2005, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. À l'origine un montant de 8 millions d'euros a été affecté au contrat de liquidité pour la mise en œuvre de ce contrat. L'objectif est de réduire les phases de volatilité excessive du titre Neopost et de favoriser sa liquidité.

Le compte de dépôt confié à Exane BNP Paribas dans le cadre du contrat de liquidité et investi en SICAV a été reclassé de la catégorie valeurs financières à celle d'immobilisations financières.

Note 7 Opérations en devises

Pour chaque actif ou passif exprimé en devises, un écart de conversion est déterminé par référence au taux de conversion à la clôture.

Une compensation des écarts actif-passif est opérée entre les instruments financiers de couverture (change à terme) et les

créances et dettes correspondantes. Cette compensation s'élève à 8,7 millions d'euros au 31 janvier 2010. Après compensation, l'écart de change actif ressort à 42,4 millions d'euros et l'écart de change passif à 33,8 millions d'euros. Une provision équivalente au montant d'écart de change actif est constatée.

Note 8 Capitaux propres

	Valeur nominale de l'action	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital social	Réserves	Total
Capitaux propres à la clôture au 31 janvier 2008	1 EUR	31 708 924	31,7	55,8	180,0	267,5
Dividendes distribués au titre de 2007	-	-	-	-	(111,4)	(111,4)
Dividendes distribués – acompte 2008	-	-	-	-	(50,3)	(50,3)
Augmentation de capital	1 EUR	188 135	0,2	7,1	-	7,3
Réduction de capital	1 EUR	(724 364)	(0,7)	(55,8)	(10,5)	(67,0)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	151,7	151,7
Capitaux propres à la clôture au 31 janvier 2009	1 EUR	31 172 695	31,2	7,1	159,5	197,8
Dividendes distribués au titre de 2008 – solde	-	-	-	-	(65,8)	(65,8)
Dividendes distribués – acompte 2009	-	-	-	-	(50,6)	(50,6)
Dividendes en actions	1 EUR	326 501	0,3	17,5	-	17,8
Augmentation de capital	1 EUR	57 869	0,0	2,2	-	2,2
Réduction de capital	1 EUR	(335 178)	(0,3)	(7,1)	(15,4)	(22,8)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	198,9	198,9
Capitaux propres à la clôture au 31 janvier 2010	1 EUR	31 221 887	31,2	19,7	226,6	277,5

Note 9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, et dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

	31 janvier 2009	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Autres	31 janvier 2010	Échéance
Provisions pour risques							
Perte de change latente	24,6	17,8	-	-	-	42,4	n/a
Total provisions pour risques	24,6	17,8	-	-	-	42,4	
Provisions pour charges							
Indemnités de départ en retraite	0,4	-	(0,1)	-	-	0,3	n/c
Actions propres	7,4	-	(0,4)	-	-	7,0	1 à 4 ans
Autres	3,1	-	(1,7)	-	-	1,4	4 ans
Total provisions pour charges	10,9	-	(2,2)	-	-	8,7	
Total	35,5	17,8	(2,2)	-	-	51,1	

Note 10 Dettes financières

Aux 31 janvier 2010 et 2009, les dettes financières se décomposent comme suit :

	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de cinq ans	Part à plus de cinq ans	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Dettes obligataires convertibles en action (OCEANE) ^(a)	3,2	-	300,0	303,2	-
Crédit Revolving ^(b)	-	257,5	-	257,5	486,6
Intérêts courus non échus et autres	0,1	-	-	0,1	0,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,1	257,5	-	257,6	486,7
Placement privé US 175 M USD	125,3	-	-	125,3	136,5
Placement privé US 25 M EUR	25,0	-	-	25,0	25,0
Intérêts courus non échus	2,8	-	-	2,8	2,6
Placements privés US ^(c)	153,1	-	-	153,1	164,1
Placement Privé Caisses Régionales Crédit Agricole	-	133,0	-	133,0	133,0
Intérêts courus non échus	0,8	-	-	0,8	0,8
Placement Privé CRPP ^(d)	0,8	133,0	-	133,8	133,8
Placement Privé Natixis-BPCE ^(e)	0,5	-	-	0,5	-
Emprunt Neopost Holdings Ltd	2,3	4,6	-	6,9	8,9
Emprunt Neopost Holdings Ltd	0,8	1,6	-	2,4	3,1
Emprunt Neopost Limited	0,6	1,1	-	1,7	2,2
Autres dettes	3,7	7,3	-	11,0	14,2
Total	161,4	397,8	300,0	859,2	798,8

(a) Neopost a émis une Obligation à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) le 21 octobre 2009 à échéance 1^{er} février 2015 d'un montant d'environ 300 millions d'euros pour un total de 3 622 750 obligations convertibles. Ces obligations, d'une valeur nominale de 82,81 euros, sont cotées à Euronext Paris sous le numéro ISIN FRO010814061 et portent un intérêt nominal annuel de 3,75 %. Toutes les obligations sont de même catégorie et la parité de conversion au 31 janvier 2010 est de une action pour une obligation. Un exemplaire de la note d'opération définitive visée par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 13 octobre 2009 sous le n° 09-287, détaillant les caractéristiques de cet emprunt, en particulier l'exigibilité anticipée en cas de défaut et le rang de créance, est disponible sur simple demande au siège social de Neopost S.A.

(b) Neopost a conclu le 22 juin 2007 une ligne de crédit revolving multidevises pour un montant équivalent à 750 millions d'euros en remplacement de l'ensemble des lignes de crédit revolving du groupe Neopost annulées à cette occasion (y compris les lignes de crédit-bail). Le taux d'intérêts est indexé sur l'Euribor ou le Libor de la devise concernée sur la période concernée par le tirage plus une marge de 0,20 %. Cette ligne arrive à échéance au mois de juin 2012 pour le notionnel initial. Grâce à l'exercice d'une option d'extension, la maturité de la dette a été portée à juin 2013 pour un notionnel de 675 millions d'euros aux conditions financières exprimées ci-dessus. À fin janvier, Neopost utilise cette ligne de financement à hauteur de 100 millions d'euros et de 220 millions de dollars US.

(c) Neopost a conclu le 16 septembre 2003 un Placement Privé aux États-Unis composé de trois tranches : la première tranche d'un montant de 175 millions de dollars remboursable en septembre 2010 porte un taux d'intérêts de 4,83 %, la deuxième tranche de 10 millions de dollars remboursée à l'échéance en septembre 2008 portait intérêt à Libor USD trois mois plus une marge de 0,55 %. Enfin, la troisième tranche d'un montant de 25 millions d'euros est remboursable en septembre 2010 et porte un taux d'intérêts de 4,52 %.

(d) Neopost a conclu le 1^{er} décembre 2006 un Placement Privé auprès des Caisses Régionales du Crédit Agricole. Les deux tranches de cette dette, d'une durée identique, sont remboursables en décembre 2012. Les intérêts payés sur cette dette sont des intérêts structurés qui ont fait l'objet d'un swap à l'émission dont les caractéristiques et la durée sont identiques aux tranches concernées. La dette après swap porte intérêt fixe à 4,0940 %.

(e) Neopost a conclu le 15 septembre 2009 un Placement Privé auprès de Natixis et des Banques Populaires-Caisses d'Épargne pour un notionnel de 175 millions d'euros. Ce placement privé est conclu sous la forme d'une ligne revolving dont les engagements sont amortissables linéairement à compter de septembre 2011, cette ligne arrivant à échéance en septembre 2014. Cette ligne de crédit n'est pas utilisée à la clôture de l'exercice. Le taux d'intérêts est indexé sur l'Euribor sur la période concernée par le tirage plus une marge de 1,90 %.

Les dettes issues des placements privés et la ligne de crédit revolving du groupe Neopost conclues respectivement en septembre 2003, décembre 2006, juin 2007 et en septembre 2009 sont soumises à des respects de covenants financiers tels que ratio « dette nette/EBITDA » et « minimum de capitaux propres ».

Les capitaux propres du Groupe ne doivent pas être inférieurs à 400 millions d'euros.

Concernant le placement privé US, le ratio dette nette sur EBITDA est calculé à partir des comptes consolidés du Groupe. L'EBITDA se calcule en réintégrant au résultat opérationnel courant la charge d'amortissements

et les dotations aux provisions (nettes des reprises). Le ratio dette nette/EBITDA doit être inférieur ou égal à 3.

Concernant le placement privé CRPP, le placement privé Natixis-BPCE et la ligne de revolving, le ratio dette nette sur EBITDA est calculé de façon identique et doit être inférieur ou égal à 3,25.

Le non-respect de ces covenants peut entraîner le remboursement anticipé de la dette.

Au 31 janvier 2010, l'ensemble des covenants est respecté.

La dette obligataire OCEANE n'est soumise à aucun covenant financier.

Note 11 Compte de résultat

11-1 : RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de Neopost S.A. s'établit à - 15,1 millions d'euros contre - 6,1 millions d'euros au 31 janvier 2009. Les produits d'exploitation constitués des montants facturés au titre de l'assistance aux filiales, de la redevance marque et des refacturations de frais payés pour le compte des filiales s'élèvent à

16,5 millions d'euros (14,7 millions d'euros au 31 janvier 2009) et couvrent en partie les charges d'exploitation de 32,0 millions d'euros (22,8 millions d'euros au 31 janvier 2009).

Le résultat d'exploitation inclut une charge de 5,4 millions d'euros concernant la livraison d'actions gratuites.

11-2 : RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est un gain de 53,5 millions d'euros contre 144,4 millions d'euros l'an passé et se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Frais financiers sur emprunts externes	(21,1)	(28,9)
Produits nets sur prêts et emprunts internes	5,7	6,5
Dividendes reçus	94,1	169,3
Abandon de créances	-	(0,5)
Produits financiers externes	0,1	0,8
Résultat net de change et swaps	(7,6)	(4,7)
(Dotations)/Reprises nettes à la provision pour pertes de change	(17,8)	7,4
Dotations aux dépréciations et provisions des titres de participation	(0,3)	(7,4)
Reprises sur dépréciations et provisions des titres de participation	0,4	1,9
Total	53,5	144,4

11-3 : RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Lors des cessions d'actions propres, ont été générés des produits exceptionnels sur opérations en capital pour 0,6 million d'euros et des charges exceptionnelles sur opérations en capital 0,8 million d'euros. Une plus-value de 137,3 millions d'euros a été réalisée lors de l'échange de titres Neopost USA Inc. contre des titres Mailroom Holding Inc.

11-4 : IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Neopost S.A. est mère d'un groupe intégré fiscalement au sens des dispositions de l'article 223A du Code général des impôts. Dans ce cadre, Neopost S.A. se constitue seule redevable de l'impôt sur les résultats dû par ses filiales en vue de la détermination du résultat d'ensemble du Groupe. La convention d'intégration fiscale retenue au sein du Groupe est fondée sur le principe de neutralité et prévoit que la charge d'impôt est supportée par la Société comme en l'absence

d'intégration fiscale. Elle est ainsi calculée sur son résultat fiscal propre. Les économies d'impôts réalisées par le Groupe, grâce aux déficits ou aux correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôts, sont conservées chez la société mère et considérées comme un gain immédiat de l'exercice (sur l'exercice où la Société redeviendra bénéficiaire, la société mère supportera alors une charge d'impôt).

Au titre de 2009, un produit d'impôt lié au bénéfice de l'intégration fiscale a été constaté à hauteur de 23,4 millions d'euros (19,5 millions d'euros au titre de 2008).

Le montant des déficits reportables non utilisés est de 10,8 millions d'euros au 31 janvier 2010.

Le résultat net est positif de 198,9 millions d'euros contre 151,7 millions d'euros au 31 janvier 2009.

Note 12 Informations concernant les entreprises liées

Les informations concernant les entreprises liées se décomposent comme suit :

	31 janvier 2010	Dont entreprises liées	
		participation majoritaire	participation minoritaire
Immobilisations financières	<u>837,4</u>	831,7	5,7
Créances	<u>446,7</u>	446,7	-
Dettes financières	<u>11,0</u>	11,0	-
Charges financières	<u>1,4</u>	1,4	-
Produits financiers	<u>7,1</u>	7,1	-
Dividendes	<u>94,1</u>	93,6	0,5

Note 13 Gestion des risques et instruments financiers

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les besoins de trésorerie du Groupe, ajoutés au service de sa dette, représentent une part significative de sa marge brute d'autofinancement.

Compte tenu du niveau actuel de son activité, le Groupe considère que sa marge brute d'autofinancement lui permettra de satisfaire le service de sa dette. Cette capacité dépendra néanmoins de la performance future du Groupe, qui est en partie liée à la conjoncture économique que le Groupe ne peut maîtriser. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant à la capacité du Groupe à couvrir ses besoins financiers. Les dettes du Groupe (Placements privés et Crédit revolving) sont soumises à des respects de covenants financiers.

Le non-respect de ces covenants peut entraîner le remboursement anticipé d'une partie de la dette, hors emprunt obligataire OCEANE. Au 31 janvier 2010, l'ensemble des covenants est respecté.

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Politique de gestion

Le groupe Neopost a mis en place une politique de centralisation du risque de change ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de change du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place.

Pour chaque position consolidée à gérer, une stratégie de couverture est mise en place simultanément à la fixation d'un cours de référence à défendre. La stratégie de couverture est une combinaison d'instruments de couverture fermes ou optionnels et de position ouverte protégée par des « stop loss ». Ceux-ci sont des niveaux de parité prédéterminés qui doivent déclencher des opérations de couverture lorsqu'ils sont atteints. En conséquence, la stratégie de couverture permet, par construction mathématique, de défendre, dès l'origine, le cours de référence pour l'ensemble de la position en cas d'évolution défavorable des cours.

Neopost s'est assuré les services d'une société de conseil indépendante située à Paris. Cette Société aide Neopost dans sa politique de couverture du risque de change et réalise la valorisation de son portefeuille, ce qui lui assure une continuité des méthodologies et un avis financier indépendant de tout établissement financier.

Neopost S.A., société centralisatrice, délivre des contrats de change à cours garantis aux filiales exposées à un risque de change et retourne ces contrats sur le marché.

Position à la fin de l'exercice

Les tableaux suivants représentent la relation de couverture des positions et engagements vis-à-vis des filiales de Neopost S.A. à la clôture de l'exercice.

■ EXERCICE 2009 COUVERTURE DES POSITIONS ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES FILIALES : situation des couvertures couvrant les engagements actifs passifs de Neopost S.A. au 31 janvier 2010 vis-à-vis de ses filiales et dont la réalisation est attendue au plus tard en avril 2010.

(En millions)	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK
Actifs financiers Neopost S.A.	3,2	0,2	0,1	1,0	0,7	1,7	0,2	-
Engagements de change actifs	49,8	24,5	1,0	13,0	24,4	3,9	3,6	0,5
Total expositions actifs	53,0	24,7	1,1	14,0	25,1	5,6	3,8	0,5
Passifs financiers Neopost S.A.	3,5	0,1	-	-	2,7	-	-	-
Engagements de change passifs	9,2	62,2	-	-	-	-	3,2	0,4
Total expositions passifs	12,7	62,3	-	-	2,7	-	3,2	0,4
Exposition nette avant gestion	40,3	(37,6)	1,1	14,0	22,4	5,6	0,6	0,1
Couverture Neopost S.A.	(40,4)	31,7	(1,9)	(8,6)	(11,6)	(4,0)	(3,9)	-
Exposition nette après gestion	(0,1)	(5,9)	(0,8)	5,4	10,8	1,6	(3,3)	0,1

Neopost met notamment en place des tunnels d'options symétriques. Pour chacun des tunnels, l'exercice non réciproque des deux options le constituant, en fonction du cours spot et de la date d'échéance, est peu probable. Par conséquent, pour chaque tunnel, une seule des deux options est reprise dans le tableau ci-dessus. Le montant d'engagement de ces options symétriques est de 6,0 millions d'USD à la vente et 2,0 millions de SEK à la vente.

Neopost met également en place des tunnels d'options asymétriques. Dans le but de refléter l'engagement maximum du Groupe, la partie asymétrique de ce type d'opération est prise en compte dans le tableau ci-dessus. La partie asymétrique par devise est la suivante : 2,0 millions d'USD à la vente et 2,0 millions de SEK à la vente.

■ BUDGET 2010 : situation des couvertures couvrant les engagements actifs passifs prévisionnels de l'exercice 2010 vis-à-vis de ses filiales dont la réalisation est attendue au plus tard en avril 2011.

(En millions)	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK
Actifs financiers prévisionnels Neopost S.A.	9,1	2,9	0,7	2,1	7,1	5,3	0,4	2,0
Engagements de change actifs	149,3	193,9	8,9	20,7	189,0	26,9	8,6	10,7
Total expositions actifs	158,4	196,8	9,6	22,8	196,1	32,2	9,0	12,7
Passifs financiers prévisionnels Neopost S.A.	9,4	0,4	-	-	-	-	-	-
Engagements de change passifs	117,7	227,5	-	-	-	-	4,2	6,5
Total expositions passifs	127,1	227,9	-	-	-	-	4,2	6,5
Exposition nette avant gestion	31,3	(31,1)	9,6	22,8	196,1	32,2	4,8	6,2
Couverture Neopost S.A.	(8,6)	-	(3,8)	(7,0)	(90,0)	-	(0,8)	-
Exposition nette après gestion	22,7	(31,1)	5,8	15,8	106,1	32,2	4,0	6,2

Neopost met notamment en place des tunnels d'options symétriques. Pour chacun des tunnels, l'exercice non réciproque des deux options le constituant, en fonction du cours spot et de la date d'échéance, est peu probable. Par conséquent, pour chaque tunnel, une seule des deux options est reprise dans le tableau ci-dessus. Le montant d'engagement de ces options symétriques est de 4,3 millions d'USD à la vente, 1,2 million de CAD à la vente, 3,0 millions de NOK à la vente et 30,0 millions de JPY à la vente.

Neopost met également en place des tunnels d'options asymétriques. Dans le but de refléter l'engagement maximum du Groupe, la partie asymétrique de ce type d'opération est prise en compte dans le tableau ci-dessus. La partie asymétrique par devise est la suivante : 4,3 millions d'USD à la vente, 1,0 million de CAD à la vente, 4,0 millions de NOK à la vente et 30,0 millions de JPY à la vente.

Instruments de couverture

La couverture des risques de change par la Trésorerie du groupe Neopost s'effectue grâce à l'utilisation d'instruments dérivés

contractés de gré à gré avec des contreparties externes. Les instruments dérivés utilisés par la Trésorerie dans le cadre des stratégies de couverture sont les suivants :

- les dérivés fermes tels que achats et ventes à terme de devises ;
- les dérivés optionnels « plain vanilla » tels que « Put » et « Call » (achats ou ventes) ;
- les dérivés optionnels de seconde génération (avec barrière activante ou désactivante).

Caractéristiques des instruments

Les instruments en portefeuille ont une durée inférieure à douze mois au 31 janvier 2010. Ces instruments sont listés ci-dessous, en fonction de la période à laquelle ils se rapportent, par typologies et par devises.

EXERCICE 2009 COUVERTURE DES POSITIONS ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES FILIALES

(Notionnels en millions – Couverture des Flux de Trésorerie)	Achats à terme	Ventes à terme	Options Achat de Put	Options Vente de Call	Options Vente de Put	Options Achat de Call
USD	-	32,4	6,0	12,0	-	4,0
GBP	31,7	-	-	-	-	-
CAD	-	1,9	-	-	-	-
NOK	-	8,6	-	-	-	-
JPY	-	11,6	-	-	-	-
SEK	-	-	2,0	4,0	-	-
CHF	-	3,9	-	-	-	-

BUDGET 2010 COUVERTURE DES ENGAGEMENTS ACTIFS PASSIFS PRÉVISIONNELS

(Notionnels en millions – Total)	Achats à terme	Ventes à terme	Options Achat de Put	Options Vente de Call	Options Vente de Put	Options Achat de Call
USD	-	-	4,3	8,6	-	-
GBP	-	-	-	-	-	-
CAD	-	1,6	1,2	2,2	-	-
NOK	-	-	3,0	7,0	-	-
JPY	-	30,0	30,0	60,0	-	-
SEK	-	-	-	-	-	-
CHF	-	0,8	-	-	-	-

Valorisation des instruments

Les instruments de couverture se rapportant à l'exercice 2009, c'est-à-dire couvrant des actifs et passifs figurant au bilan au 31 janvier 2010, ont été intégralement valorisés et comptabilisés à leur valeur de marché au 31 janvier 2010.

Les instruments financiers se rapportant à l'exercice budgétaire 2010 ne sont pas valorisés dans les comptes de Neopost S.A.

Risque de contrepartie des opérations de taux

Les opérations sont réalisées auprès des 16 institutions bancaires internationales qui participent à la ligne de crédit revolving.

Couverture des prêts et avances en compte-courant en devises étrangères

Filiale concernée	Prêts/Emprunts/Avance Court Terme	Devise	Montant	Notionnel des instruments financiers
Neopost USA Inc. ^(a)	Prêt	USD	21,5	
Neopost USA Inc. ^(a)	Prêt	USD	67,0	
Mail Finance Inc. ^(a)	Prêt Court Terme	USD	158,5	
Satori Software Inc. ^(a)	Avance Court Terme	USD	1,0	
Mailroom Holding Inc. ^(a)	Prêt Court Terme	USD	12,1	
Neopost USA Inc. ^(a)	Prêt Court Terme	USD	178,8	79,0
Neopost Canada Ltd	Prêt Court Terme	CAD	9,1	9,6
Neopost Canada Ltd	Prêt	CAD	1,4	1,4
Neopost Int. Supply Ltd	Prêt Court Terme	GBP	16,7	
Neopost Ltd	Prêt Court Terme	GBP	33,9	
Neopost Technologies Ltd	Avance Court Terme	GBP	3,0	
Neopost Finance Ireland	Prêt Court Terme	GBP	20,1	69,8
Neopost Holdings Ltd	Emprunt	GBP	8,1	8,1
Neopost Ltd	Emprunt	GBP	1,4	1,4
Neopost AG	Prêt Court Terme	CHF	0,5	
Neopost AG	Prêt	CHF	6,1	
Neopost Software & Integrated Solutions AG	Avance Court Terme	CHF	2,5	5,5
Neopost Japan Inc.	Prêt Court Terme	JPY	176,5	176,5
Neopost Norge AS	Prêt Court Terme	NOK	0,4	
Neopost Norge AS	Prêt	NOK	18,6	
Neopost Finance Ireland	Prêt Court Terme	NOK	15,0	33,9
Neopost Sverige	Prêt	SEK	126,0	
Kontur	Prêt Court Terme	SEK	5,0	131,0

(a) Neopost S.A. réalise une couverture naturelle de ces prêts par tirage en USD sur la ligne de revolving.

COUVERTURE DE RISQUE DE TAUX

Politique de gestion

Pour limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêts sur le niveau de ses frais financiers, Neopost a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux de financement maximum annuel sur les 3 ans à venir. L'horizon de gestion retenu est glissant, de manière à avoir toujours 3 ans de gestion.

Le Groupe a mis en place une politique de centralisation du risque de taux, ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de taux du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place. Le Groupe assure la couverture du risque de taux en fonction de la dette actuelle mais également en fonction de l'évolution probable de sa dette [évolution des tirages sur sa ligne de revolving].

Les instruments financiers sont portés par les entités juridiques ayant inscrit à leur bilan la dette correspondante.

En fonction de la position à gérer et du taux de référence retenu, une stratégie de couverture est mise en place. Elle a pour but de protéger le taux de référence et de permettre de profiter, au moins en partie, des évolutions favorables. Ces stratégies de couverture sont constituées d'instruments dérivés fermes, d'instruments dérivés optionnels et maintiennent une position ouverte si cela est possible. La valorisation de la position ouverte aux taux à terme du marché ainsi que les taux obtenus par les couvertures en place doivent toujours conduire à protéger le taux de référence. Les stratégies de couverture concernent les trois années de gestion. Toutefois, le niveau de couverture et le poids des différents instruments dérivés peuvent varier d'une année à l'autre, l'objectif étant de garder davantage de possibilité d'optimisation pour les années les plus éloignées.

Comme pour sa politique de change, Neopost travaille également en matière de risque de taux avec la même société de conseil.

4 États financiers

Comptes sociaux

Position à la fin de l'exercice

Le tableau suivant représente l'exposition de Neopost S.A. à la clôture de l'exercice.

(En millions)	EUR	USD
Actifs financiers	-	-
Passifs financiers	564,6	398,2
Exposition nette avant gestion	(564,6)	(398,2)
Dette à taux fixes	308,0	100,0
Couverture	255,0	210,0
Exposition nette après gestion	(1,6)	(88,2)

Instruments de couverture

Les instruments dérivés utilisés sont standards et liquides. Les instruments suivants sont utilisés :

- instruments dérivés fermes : swap et FRA ;
- instruments dérivés optionnels « plain vanilla » : achat et vente de *Cap*, achat et vente de *Floor* (utilisés seuls ou combinés) ;

- instruments dérivés optionnels avec barrière activante ou désactivante : achat et vente de *Cap* ou de *Floor* (utilisés seuls ou combinés) ;

- achat et vente de Swaptions (utilisées seules ou combinées).

Les mandats de gestion, les produits de couverture bancaire packagés ainsi que les instruments dérivés introduisant une référence autre que celle du sous-jacent (swap quanto par exemple) sont strictement interdits par les procédures internes.

Caractéristiques des instruments

Les instruments en portefeuille sont listés ci-dessous par typologies, par devises et par date de maturité.

(Notionnels en millions)	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Échéance > 5 ans
Swap placeur	USD	75,0	-	-
	EUR	-	150,0	-
Swap emprunteur	USD	55,0	100,0	-
	EUR	112,5	75,0	-
Vente de <i>Call swaption</i>	USD	-	5,0	-
	EUR	-	25,0	-
Achat de <i>Cap</i>	USD	10,0	45,0	-
	EUR	32,5	70,0	-
Achat de <i>Cap</i> désactivant	USD	75,0	25,0	-
	EUR	7,5	75,0	-
Vente de <i>Floor</i>	USD	10,0	70,0	-
	EUR	32,5	70,0	-

Valorisation des instruments

La valorisation des instruments ci-dessus mentionnés n'est pas prise en compte en comptabilité à ce jour.

À titre d'information, à la clôture de l'exercice, la valorisation des instruments financiers à l'actif est de + 0,4 million d'euros pour les

instruments financiers exprimés en euros et de + 0,1 million de dollars US pour les instruments financiers exprimés en dollars US et au passif de + 7,7 millions d'euros pour les instruments financiers exprimés en euros et de + 3,6 millions de dollars US pour les instruments financiers exprimés en dollars US.

Risque de crédit - clients

De part sa fonction de société Mère du groupe Neopost, Neopost S.A. n'est exposée à aucun risque de crédit clients.

Engagement reçus

Aucun engagement significatif n'a été répertorié à ce jour.

Nantissement des titres de participation

Néant.

Autres engagements donnés

	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Cautions bancaires en faveur de la poste britannique	0,8 M GBP	0,8 M GBP
Cautions bancaires en faveur de la poste irlandaise	1,7 M EUR	1,7 M EUR
Lettre de confort accordée par Neopost S.A. à AIB Bank (Irlande)	0,1 M EUR	0,1 M EUR

Note 14 Filiales et participations

(En millions)	Capitaux propres	% détenu	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette d'inventaire	Prêts et avances	Résultat 2009	Chiffre d'affaires 2009	Résultat 2008	Chiffre d'affaires 2008	Dividendes versés
Satas											
Clichy											
Code SIREN : 348 878 232	17,7 EUR	100 %	61,0	-	61,0	-	12,8	103,9	13,3	107,5	13,0
Neopost France											
Nanterre											
Code SIREN : 378 778 542	107,2 EUR	100 %	133,9	-	133,9	0,7	15,8	129,4	15,0	134,3	14,1
Mail Finance											
Arcueil											
Code SIREN : 421 591 116	37,9 EUR	90 %	8,6	-	8,6	12,8	7,4	15,0	7,1	15,3	2,7
Dynapost											
Montrouge											
Code SIREN : 390 426 450	6,8 EUR	35 %	2,4	-	2,4	-	1,0	-	1,5	-	0,5
Neopost Industrie S.A.											
Bagneux											
Code SIREN : 440 736 080	24,7 EUR	100 %	0,04	-	0,04	-	4,3	32,0	3,8	36,6	0,01
Mail Services											
Nanterre											
Code SIREN : 488 197 831	3,2 EUR	100 %	2,5	-	2,5	0,1	3,5	39,0	3,8	40,7	3,7
Neopost ID											
Cavaillon											
Code SIREN : 509 700 852	11,4 EUR	100 %	7,2	-	7,2	-	0,6	11,2	-	-	-
Mailroom Holding BV											
Drachten, Pays-Bas	45,15 EUR	100 %	26,0 EUR	-	26,0 EUR	-	-	Néant	35,0 EUR	Néant	-
Neopost SPRL											
Bruxelles, Belgique	7,12 EUR	100 %	0,5 EUR	-	0,5 EUR	-	1,6 EUR	15,9 EUR	1,9 EUR	14,4 EUR	1,8 EUR

4 États financiers

Comptes sociaux

(En millions)	Capitaux propres	% détenu	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette d'inventaire	Prêts et avances	Résultat 2009	Chiffre d'affaires 2009	Résultat 2008	Chiffre d'affaires 2008	Dividendes versés
Neopost Srl											
Milan, Italie	3,11 EUR	100 %	1,3 EUR	-	1,3 EUR	8,6 EUR	0,4 EUR	13,2 EUR	0,8 EUR	13,9 EUR	-
Neopost SL											
Barcelone, Espagne	(0,4) EUR	100 %	0,0 EUR	-	0,0 EUR	1,1 EUR	(0,1) EUR	0,8 EUR	(0,2) EUR	1,0 EUR	-
Neopost Ireland Ltd											
Dublin, Irlande	1,15 EUR	100 %	1,0 EUR	-	1,0 EUR	-	0,8 EUR	7,1 EUR	1,5 EUR	9,8 EUR	4,0 EUR
Mailroom Equipment Ltd											
Dublin, Irlande	0,5 EUR	100 %	4,6 EUR	(4,6) EUR	-	-	-	-	-	-	-
Neopost Finance Ireland Ltd											
Dublin, Irlande	18,10 EUR	100 %	15,0 EUR	-	15,0 EUR	84,7 EUR	2,2 EUR	6,3 EUR	2,2 EUR	2,3 EUR	-
Neopost AG											
Schlieren, Suisse	2,50 CHF	100 %	12,5 EUR	-	12,5 EUR	6,8 CHF	0,2 CHF	20,3 CHF	2,5 CHF	20,3 CHF	-
Neopost Software & Integrated Solutions AG											
Rüti, Suisse	4 CHF	100 %	9,3 EUR	-	9,3 EUR	-	0,2 CHF	5,5 CHF	0,8 CHF	7,1 CHF	-
Neopost GmbH & Co. KG											
Munich, Allemagne	8,77 EUR	100 %	38,8 EUR	-	38,8 EUR	9,9 EUR	(2,3) EUR	57,1 EUR	3,1 EUR	60,2 EUR	-
Neopost Verwaltungs & Co. KG											
Munich, Allemagne	4,6 EUR	100 %	3,3 EUR	-	3,3 EUR	-	0,0 EUR	Néant	0,0 EUR	Néant	-
Rena GmbH											
Munich, Allemagne	1,25 EUR	100 %	6,1 EUR	-	6,1 EUR	-	0,9 EUR	4,0 EUR	0,2 EUR	4,5 EUR	-
Neopost (Holdings) Ltd											
Romford, Royaume-Uni	8,04 GBP	100 %	77,9 EUR	-	77,9 EUR	-	47,0 GBP	Néant	85,2 GBP	Néant	47,0 GBP
Neopost Technology Ltd											
Loughton, Royaume-Uni	3,43 GBP	100 %	33,7 EUR	-	33,7 EUR	-	5,9 GBP	-	4,5 GBP	7,7 GBP	-
Neopost Norge AS											
Oslo, Norvège	33,2 NOK	100 %	2,1 EUR	-	2,1 EUR	19,7 NOK	(1,8) NOK	89,4 NOK	2,2 NOK	83,1 NOK	-
Neopost Sverige AB											
Bromma, Suède	5,3 SEK	100 %	4,9 EUR	-	4,9 EUR	127,7 SEK	(1,5) SEK	50,9 SEK	1,8 SEK	40,0 SEK	-
Scani AS											
Rødovre, Danemark	1,5 DKK	100 %	14,4 EUR	-	14,4 EUR	-	4,8 DKK	22,3 DKK	-	-	-
GMP Finland OY											
Grankulla, Finlande	-	100 %	0,01 EUR	-	0,01 EUR	-	-	-	-	-	-
Mailroom Holding Inc.											
Milford, États-Unis	360,8 USD	100 %	246,2 EUR	-	246,2 EUR	14,3 USD	1,3 USD	4,1 USD	2,9 USD	61,6 USD	-
Neopost Canada Ltd											
Markham, Canada	12,55 CAD	100 %	5,8 EUR	-	5,8 EUR	10,6 CAD	1,1 CAD	33,7 CAD	0,9 CAD	32,8 CAD	-
Neopost Japan											
Tokyo, Japon	154,1 JPY	100 %	3,1 EUR	-	3,1 EUR	176,7 JPY	12,4 JPY	460,3 JPY	35,4 JPY	616,3 JPY	-

Note 15 Rémunération des mandataires sociaux et des administrateurs

La rémunération brute des mandataires sociaux et des administrateurs est la suivante :

PRÉSIDENT

(En euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Rémunération de Jean-Paul Villot*		
Rémunération fixe brute	300 000	300 000
Rémunération variable brute	56 558	250 938
Jetons de présence	-	-
Avantages en nature	-	4 811
Total	356 558	555 749

* Jean-Paul Villot a quitté ses fonctions de Président en janvier 2010.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

(En euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Rémunération de Denis Thiery*		
Rémunération fixe brute	500 000	400 000
Rémunération variable brute	263 272	126 602
Jetons de présence	15 000	15 000
Avantages en nature	7 146	7 146
Total	785 418	541 248

* Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général en janvier 2010.

La rémunération variable est assise sur les résultats du Groupe en matière de chiffre d'affaires, de marge opérationnelle et de besoin en fonds de roulement. Les montants de rémunération variable figurant dans le tableau ci-dessus sont les montants versés l'année n au titre de l'année n-1.

Les jetons de présence sont perçus à raison du mandat social que Monsieur Denis Thiery exerce dans la holding du Groupe.

En matière de retraite, le Président-Directeur Général bénéficie d'un plan de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) d'une contribution globale de 8 % de sa rémunération dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité Sociale et d'un plan de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) avec un engagement de rente de 1 % de la rémunération par année de service, pour un minimum de 5 ans et un maximum de 30 ans.

Avant 65 ans, la prestation subit des abattements (cette rente étant versée après déduction de celles servies par les régimes de cotisations définies en vigueur). Le montant des engagements de retraite à fin janvier 2010 s'élève à 2 968 870 euros dont 713 627 euros relatifs à la quote-part des droits acquis au titre de l'exercice 2009.

Il n'existe ni prêts ni garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction.

Il n'existe pas d'engagements post mandats tels qu'éléments de rémunération, indemnités ou avantages pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les déclarations sur opérations sur titres Neopost faites par Messieurs Jean-Paul Villot et Denis Thiery ont été diffusées à l'AMF et mises sur le site Internet Groupe.

Il est précisé que Messieurs Jean-Paul Villot et Denis Thiery se sont engagés à détenir chacun 30 000 actions Neopost jusqu'à la fin de leur mandat social. Ces engagements remplacent les obligations de conservation prises précédemment par ces derniers en qualité de mandataires sociaux en vertu des articles L. 225-185 et 225-197-1 du Code de commerce.

ADMINISTRATEURS

(En euros)	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Jetons de présence		
Denis Thiery	15 000	15 000
Henk Bodt	37 000	37 000
Jacques Clay	32 000	32 000
Cornelius Geber	34 500	37 000
Michel Guillet	32 000	32 000
Éric Licoys	37 000	37 000
Vincent Mercier	13 500	-
Michel Rose	32 000	24 000
Raymond Svider	-	16 000
Agnès Touraine	27 000	27 000
Jean-Paul Villot	-	-
Total	260 000	257 000

Les modalités de calcul des rémunérations des administrateurs sont les suivantes :

- jetons de présence de base : 15 000 euros par an ;
- jetons de présence d'assiduité : 3 000 euros par séance ;
- membres de Comités (le Comité des nominations et des rémunérations comptant pour un seul Comité) : 5 000 euros par an ;

- Présidence d'un Comité : 5 000 euros supplémentaires par an.

Mis à part, Messieurs Jean Paul Villot et Denis Thiery dont les rémunérations sont détaillées dans les paragraphes ci-dessus, les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération autre que les jetons de présence de Neopost S.A.

PAIEMENT EN ACTIONS

Plan de souscription de 1 200 000 options

L'Assemblée Générale du 9 février 2000 a autorisé la mise en place d'un plan de souscription de 1 200 000 options pour une durée de 5 ans.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	03/04/00	05/07/00	15/01/01	18/01/02	23/05/02	09/07/02	02/10/02	14/01/03	08/07/03	14/01/04	Total
Nature des options	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	
Prix d'exercice (en euros)	35,00	32,39	24,40	35,05	43,49	40,50	33,40	32,03	37,10	41,53	
Période d'exercice ^(b)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	159 000	41 000	208 470	248 500	33 500	65 000	8 000	494 500	30 000	134 500	1 422 470
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(d)	-	-	25 000	30 000	-	-	-	60 000	-	-	115 000
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(d)	-	-	10 000	20 000	-	-	-	40 000	-	-	70 000
Nombre d'options levées	101 679	33 000	161 133	193 865	29 400	65 000	8 000	415 988	11 400	78 550	1 098 015
• dont par le Président Jean-Paul Villot ^(d)	-	-	25 000	30 000	-	-	-	-	-	-	55 000
• dont par le Directeur Général Denis Thiery ^(d)	-	-	10 000	20 000	-	-	-	-	-	-	30 000
Nombre d'options annulées ^(c)	52 222	8 000	36 404	41 400	2 600	-	-	44 700	17 000	33 500	235 826
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2010	5 099	-	10 933	13 235	1 500	-	-	33 812	1 600	22 450	88 629

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf pour les bénéficiaires français qui doivent attendre la fin de la deuxième année pour pouvoir exercer 40 % de leurs options.

(c) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(d) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription.

4 États financiers

Comptes sociaux

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil	03/04/00	05/07/00	15/01/01	18/01/02	23/05/02	09/07/02	02/10/02	14/01/03	08/07/03	14/01/04	Total
Nombre d'options levées	7 605	-	4 739	6 350	-	-	-	8 560	2 500	6 000	35 754
• dont par le Président Jean-Paul Villot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• dont par le Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Plan de souscription de 900 000 options

L'Assemblée Générale du 9 juillet 2003 a autorisé la mise en place d'un nouveau plan de souscription de 900 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	14/01/04	13/01/05	11/01/06	04/07/06	Total
Nature des options	souscription	souscription	souscription	souscription	
Prix d'exercice (en euros)	41,53	57,50	85,90	90,90	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	256 500	320 000	275 500	33 300	885 300
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(b)	100 000	100 000	-	33 300	233 300
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(b)	15 000	12 000	15 000	-	42 000
Nombre d'options levées	162 755	54 400	7 660	-	224 815
• dont par le Président Jean-Paul Villot ^(b)	80 000	-	-	-	80 000
• dont par le Directeur Général Denis Thiery ^(b)	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées ^(d)	10 700	45 400	75 900	-	132 000
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2010	83 045	220 200	191 940	33 300	528 485

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 %.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil	14/01/04	13/01/05	11/01/06	04/07/06	Total
Nombre d'options levées	11 315	10 800	-	-	22 115
• dont par le Président Jean-Paul Villot	-	-	-	-	-
• dont par le Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-

Plan de souscription de 960 000 options

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2006 a autorisé la mise en place d'un nouveau plan de souscription ou d'achat de 960 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	16/01/07	15/01/08	03/07/08	18/02/09	18/02/09	06/07/09	Total
Nature des options	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	
	Performance ^(e)						
Prix d'exercice (en euros)	97,60	68,10	69,53	63,30	63,30	62,39	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	205 000	462 000	9 500	262 885	63 000	8 000	1 010 385
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(b)	-	15 000	-	-	-	-	15 000
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(b)	-	40 000	-	-	22 500	-	62 500
Nombre d'options levées	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées ^(d)	39 000	48 700	-	1 500	-	-	89 200
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2010	<u>166 000</u>	<u>413 300</u>	<u>9 500</u>	<u>261 385</u>	<u>63 000</u>	<u>8 000</u>	<u>921 185</u>

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf dans le cas des options de performance qui peuvent être exercées à partir de la date où le Conseil d'administration arrête les comptes consolidés de l'exercice par moitié après 2 ans et 3 ans minimum.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(e) Dans le cadre des attributions des options avec conditions de performance, le nombre indiqué correspond au maximum attribuable.

4 États financiers

Comptes sociaux

Plan de souscription de 960 000 options

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2009 a autorisé la mise en place d'un nouveau plan de souscription ou d'achat de 960 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	12/01/10	12/01/10	12/01/10	12/01/10	Total
Nature des options	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	
	Performance ^(e)	Performance ^(e)			
Prix d'exercice (en euros)	57,19	57,89	57,19	57,89	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	136 000	18 000	230 000	91 000	475 000
• dont au Président-Directeur Général Denis Thiery ^(b)	50 000	-	-	-	50 000
Nombre d'options levées	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées ^(d)	-	-	-	-	-
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2010	136 000	18 000	230 000	91 000	475 000

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président-Directeur Général est le seul mandataire social à avoir reçu des options de souscription.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf dans le cas des options de performance qui peuvent être exercées à partir de la date où le Conseil d'administration arrête les comptes consolidés de l'exercice par moitié après 2 ans et 3 ans minimum.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(e) Dans le cadre des attributions des options avec conditions de performance, le nombre indiqué correspond au maximum attribuable.

Durant l'exercice, aucune levée d'options n'a eu lieu concernant ce plan.

Informations concernant les quatre plans

Aucune option n'est arrivée à l'expiration au 31 janvier 2010.

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation au 31 janvier 2010 est de 24,40 euros à 97,60 euros (au 31 janvier 2009 : 24,40 euros à 97,60 euros).

La durée de vie résiduelle moyenne pondérée pour les options en circulation au 31 janvier 2010 est de 7,6 ans contre 7,1 ans au 31 janvier 2009.

Le cours moyen pondéré des options exercées au cours de l'année est de 39,94 euros contre 38,94 euros l'année précédente.

Concernant les options, le critère essentiel d'attribution est le potentiel de contribution future du bénéficiaire aux résultats de l'entreprise.

Informations concernant les 10 premiers salariés

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan de 1 200 000 options	Plan de 900 000 options	Plan de 960 000 options	Plan de 960 000 options
Options consenties durant l'exercice	252 500	59,17	-	-	78 500	174 000
Options levées durant l'exercice	15 000	46,12	4 500	10 500	-	-

Plan d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juillet 2005 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre dans la limite de 900 000 (ce montant s'imputant sur le total des actions pouvant être souscrites ou achetées dans le cadre des plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société tel que prévu par l'Assemblée

Générale Mixte du 9 juillet 2003]. Conformément à cette autorisation, 33 300 actions ont été attribuées au Président le 28 mars 2006 et livrées le 29 mars 2008.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2006 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre à hauteur de 320 000 actions.

Date d'attribution	03/10/06	16/01/07	16/01/07	23/03/07	25/09/07	15/01/08	01/04/08	03/07/08	18/02/09	18/02/09	06/07/09	Total
			Co-invest	Co-invest	Co-invest				Performance			
Nombre d'actions attribuées	5 000	26 000	134 100	24 300	6 600	26 160	8 900	4 000	63 000	64 000	4 000	366 060
• dont au Président Jean-Paul Villot	-	-	-	24 300	-	-	1 500	-	-	-	-	25 800
• dont au Directeur Général Denis Thiery	-	-	32 400	-	-	6 660	-	-	22 500	-	-	61 560
Nombre d'actions annulées	(2 000)	-(40 500)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(42 500)
Nombre d'actions livrées	(2 250)	(25 750)	(49 200)	(12 150)	(3 300)	(13 080)	-	-	-	-	-	(105 730)
• dont au Président Jean-Paul Villot	-	-	-	(12 150)	-	-	-	-	-	-	-	(12 150)
• dont au Directeur Général Denis Thiery	-	-	(16 200)	-	-	(3 330)	-	-	-	-	-	(19 530)
Nombre d'actions restantes												
au 31 janvier 2010	750	250	44 400	12 150	3 300	13 080	8 900	4 000	63 000	64 000	4 000	217 830

Concernant les attributions gratuites d'actions, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- attraction et rétention de forts potentiels ;
- reconnaissance d'une performance exceptionnelle ;
- engagement et motivation forte aux résultats de l'entreprise à travers un plan particulier d'actions gratuites dites de Co-investissement et de Performance basé sur la performance future du Groupe.

Neopost S.A. a mis en place un plan de co-investissement et de Performance sous forme d'attribution gratuite d'actions à ses dirigeants en contrepartie d'un investissement en titres Neopost égal à 10 % du nombre maximal de l'attribution gratuite d'actions. Le nombre d'actions attribuées est conditionné par des objectifs de performance tels que retour sur capitaux propres et capitaux employés.

Une attribution soumise à des conditions de performance a eu lieu le 18 février 2009. Cette attribution dépend des indicateurs suivants :

- croissance du chiffre d'affaires consolidé ;

- marge opérationnelle courante (résultat opérationnel courant divisé par chiffre d'affaires consolidé) ;
- retours aux actionnaires (variation du prix de l'action sur la période plus les dividendes) comparés à la performance moyenne des sociétés figurant dans un même indice que Neopost.

La juste valeur des actions attribuées est calculée sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution diminué des dividendes attendus. La charge globale a été calculée en estimant un nombre d'actions dont la propriété sera transférée correspondant à 50 % du maximum attribuable, hypothèse jugée la plus probable à ce jour. La charge ainsi calculée a été étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Le nombre d'actions incluses dans l'évaluation sera révisé à chaque arrêté et la charge estimée corrigée en conséquence, de sorte qu'in fine la charge comptabilisée corresponde au nombre d'actions effectivement attribuées.

Note 16 Effectifs

L'effectif moyen de Neopost S.A. a été de 27 personnes au cours de l'exercice.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société NEOPOST S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre du test annuel de perte de valeur des immobilisations financières telles que décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES

Olivier Péronnet

ERNST & YOUNG et Autres

Philippe Diu

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 janvier 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce

II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrats de retraite collective

Le bénéfice des trois plans de retraite suivants adoptés le 3 octobre 2006 a été maintenu pour Monsieur Denis THIERY (Directeur Général devenu Président Directeur Général le 12 janvier 2010) et Monsieur Jean-Paul VILLOT (Président du Conseil d'administration jusqu'au 12 janvier 2010) :

- plan de retraite à cotisations définies mis en place en 2001 pour les salariés de votre société, moyennant une cotisation égale à 5% du salaire brut dans la limite de 5 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale ;
- plan de retraite supplémentaire à cotisations définies ayant pour objet la constitution et le service d'une retraite par capitalisation à la date de cessation de l'activité professionnelle pour les cadres dirigeants, moyennant une cotisation égale à 3% du salaire brut dans la limite de 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale ;
- plan de retraite ouvert au bénéfice des cadres dirigeants qui leur garantit, sous réserve notamment de présence dans les effectifs à la date de liquidation des pensions de retraite dans le régime d'assurance vieillesse, un niveau de pension égal à 1% de la rémunération de référence par année pleine d'ancienneté déduction faite des rentes fournies par les autres régimes de retraite supplémentaires. Le nombre d'années d'ancienneté pris en compte ne pourra être supérieur à 30 ans. La rémunération de référence sera égale à la moyenne des salaires bruts des deux dernières années civiles précédant la cessation d'activité.

Contrats d'assistance générale

Dans le cadre de contrats d'assistance générale, Neopost S.A. facture à ses filiales des services dans les domaines industriels, commerciaux et administratifs à hauteur de 0,6% de leur chiffre d'affaires total budgété. A ce titre, votre société a enregistré un produit de 7 396 309 euros pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

Contrats de licence de marques

Dans le cadre de contrats de licence de marques, Neopost S.A. facture à ses filiales des redevances à hauteur de 0,5% de leur chiffre d'affaires externe budgété pour l'utilisation des marques Neopost. A ce titre, votre société a enregistré un produit de 3 802 632 euros pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été établie entre Neopost SA (tête de groupe) et les entités suivantes du groupe : Neopost France, Satas, Neopost Technologies, Neopost Industrie, Mail Services, Mail Finance, Valipost, Neopost ID (depuis le 1er février 2009).

L'intégration fiscale a généré un produit d'impôt de 23 416 275 euros pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PERONNET ET ASSOCIES

Olivier Péronnet

ERNST & YOUNG et Autres

Philippe Diu

5 Informations sur la Société et le capital

Capital de Neopost	160
Capital autorisé – Engagement d'augmentation du capital	160
Autres titres donnant accès au capital	160
Tableau d'évolution du capital social depuis la création de Neopost S.A.	161
Répartition du capital et des droits de vote	162
Évolution de l'actionnariat	162
Place de l'émetteur dans le groupe Neopost	162
Nantissement, garanties et sûretés sur les actions Neopost et les actifs du Groupe	162
Neopost en bourse	163
Marché des titres de Neopost S.A.	163
Évolution du cours de l'action	163
Principales données boursières sur 18 mois	164
Dividendes	164

Capital de Neopost

Capital autorisé – Engagement d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale des Actionnaires de Neopost S.A. réunie le 7 juillet 2009 a approuvé les résolutions ci-dessous qui ont pour conséquence de déléguer au Conseil d'administration, pendant une période de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- d'émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires en cas d'émission d'actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social ;
- d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- de procéder à des augmentations de capital et à des cessions réservées aux salariés du Groupe en application des dispositions de l'article L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de procéder à des augmentations de capital réservées à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement en vue de mettre en œuvre un schéma d'épargne salariale au bénéfice des salariés de certaines filiales ou succursales étrangères du Groupe équivalent aux plans d'épargne des sociétés françaises et étrangères du Groupe en vigueur ;
- de consentir des options de souscription d'actions nouvelles et/ou des options d'achat d'actions existantes ;

- d'annuler les actions acquises dans le cadre du rachat de ses propres actions par la Société ;
- d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société.

Les textes complets de ces autorisations sont disponibles sur simple demande au siège de Neopost S.A.

L'Assemblée Générale des Actionnaires de Neopost S.A. appelée à statuer le 7 juillet 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2010 doit renouveler ces autorisations dans des conditions similaires.

Autres titres donnant accès au capital

Le 13 octobre 2009, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée à cet effet par l'Assemblée Générale des Actionnaires et le Conseil d'administration de Neopost S.A., il a été décidé l'émission d'un emprunt obligataire convertible et/ou échangeable en actions nouvelles (OCEANE), à raison d'une action par obligation, pour un montant d'environ 300 millions euros, correspondant à 3 622 750 obligations, à taux fixe de 3,75 %, à échéance 1^{er} février 2015. Toutes les obligations sont de même catégorie et ont une valeur nominale de 82,81 euros.

Un exemplaire de la note d'opération définitive visée par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 13 octobre 2009 sous le n° 09-287, détaillant les caractéristiques de cet emprunt, en particulier l'exigibilité anticipée en cas de défaut et le rang de créance, est disponible sur simple demande au siège social de Neopost S.A.

Au 31 janvier 2010, aucune obligation n'a été convertie.

Par ailleurs, les options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites sont décrites aux pages 91 à 95 du présent document de référence. Le nombre maximum d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription est de 2 013 299. Au 31 mars 2010, seules 866 874 options étaient dans la monnaie.

Tableau d'évolution du capital social depuis la création de Neopost S.A.

Date	Opération	Prix d'émission par action		Incorporation de réserves ou primes	Nombre d'actions		Montant du capital social
		Nominal	Prime		Émises	Cumulées	
21/02/95	Création de la Société	100 FRF	-	-	2 500	2 500	250 000 FRF
24/09/97	1 ^{re} augmentation de capital en numéraire	100 FRF	-	-	116 630	119 130	11 913 000 FRF
24/09/97	2 ^e augmentation de capital en numéraire	100 FRF	227 FRF	-	881 000	1 000 130	100 013 000 FRF
05/10/98	Division de la valeur nominale des actions	4 FRF	-	-	24 003 120	25 003 250	100 013 000 FRF
23/02/99	Augmentation de capital en numéraire	4 FRF	94,39 FRF	-	5 081 634	30 084 884	120 339 536 FRF
11/03/99	Augmentation de capital en numéraire	4 FRF	74,71 FRF	-	220 355	30 305 239	121 220 956 FRF
14/06/99	Conversion du capital en euros	1 EUR	-	77 568 381 FRF	-	30 305 239	30 305 239 EUR
31/01/04	Augmentation de capital par levée d'options*	1 EUR	-	-	24 100	30 329 339	30 329 339 EUR
31/01/05	Augmentation de capital par levée d'options*	1 EUR	-	-	124 323	30 453 662	30 453 662 EUR
31/01/05	Augmentation de capital par conversion de l'OCEANE	1 EUR	-	-	1 403 275	31 856 937	31 856 937 EUR
31/01/06	Augmentation de capital par levée d'options*	1 EUR	-	-	349 722	32 206 659	32 206 659 EUR
28/03/06	Annulation d'actions propres	1 EUR	-	-	299 572	31 907 087	31 907 087 EUR
31/01/07	Augmentation de capital par levée d'options*	1 EUR	-	-	315 818	32 222 905	33 222 905 EUR
23/03/07	Annulation d'actions propres	1 EUR	-	-	776 834	31 446 071	31 446 071 EUR
31/01/08	Augmentation de capital par levée d'options*	1 EUR	-	-	262 853	31 708 924	31 708 924 EUR
01/04/08	Annulation d'actions propres	1 EUR	-	-	724 364	30 984 560	30 984 560 EUR
31/01/09	Augmentation de capital par levée d'options*	1 EUR	-	-	188 135	31 172 695	31 172 695 EUR
31/03/09	Annulation d'actions propres	1 EUR	-	-	335 178	30 837 517	30 837 517 EUR
11/01/10	Émission d'actions dans le cadre du paiement du dividende intérimaire en actions	1 EUR	-	-	326 501	31 164 018	31 164 018 EUR
31/01/10	Augmentation de capital par levée d'options*	1 EUR	-	-	57 869	31 221 887	31 221 887 EUR

* Voir les plans de souscription d'actions en pages 91 à 95.

5 Informations sur la Société et le capital

Capital de Neopost

Répartition du capital et des droits de vote

Nombre total de droits de vote et nombre d'actionnaires

Au 31 janvier 2010, le capital de la Société est composé de 31 221 887 actions, chacune assortie d'un droit de vote simple. Il n'existe pas de pacte ou de convention d'actionnaires. Étant donné le fort pourcentage de flottant, la forte représentation étrangère et le taux de rotation élevé, la Société n'a pas connaissance du nombre précis d'actionnaires composant son capital. À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaires détenant plus de 3 % du capital autres que ceux mentionnés en page 43 du présent document de référence.

En complément des obligations de déclarations de franchissements de seuil prévues par les articles L. 233-7 à L. 233-14 du Code de commerce, Neopost S.A. demande la déclaration, à la hausse ou à la baisse, des franchissements de seuil de détention de 3 % du capital, puis de tous les 1 % supplémentaires. Ces demandes de déclaration ont été mises en place par l'Assemblée Générale Mixte du 5 octobre 1998. Le non-respect des obligations de déclaration de

franchissement de seuil est sanctionné par la privation du droit de vote pendant un délai de 2 ans à compter de la date de régularisation de la déclaration.

Le groupe Neopost n'est pas contrôlé directement ou indirectement. Il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

Auto-détention

Le portefeuille de titres à fin janvier 2010 est constitué de 221 931 titres dont 72 291 titres sont détenus dans le cadre du contrat de liquidité et 149 640 ont été acquises dans le but de couvrir les obligations contractées à l'occasion des programmes d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe.

En 2005, Neopost a signé un contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas pour une enveloppe totale de 8 millions d'euros. Au 31 janvier 2010, le Groupe détenait 72 291 actions dans le cadre de ce contrat de liquidité, pour une valeur de 4,1 millions d'euros.

Évolution de l'actionnariat

	31 janvier 2010		31 janvier 2009		31 janvier 2008	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Management et salariés	517 854	1,658 %	746 661	2,395 %	708 500	2,234 %
Administrateurs non salariés	233 803	0,750 %	7 054	0,023 %	6 153	0,019 %
Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité	72 291	0,232 %	71 529	0,229 %	74 414	0,235 %
Actions propres détenues pour annulation	-	-	335 178	1,075 %	724 364	2,285 %
Actions propres détenues pour attribution d'actions gratuites	149 640	0,479 %	228 370	0,733 %	-	-
Autres	30 248 299	96,881 %	29 783 903	95,545 %	30 195 493	95,227 %
Total	31 221 887	100,000 %	31 172 695	100,000 %	31 708 924	100,000 %

Place de l'émetteur dans le groupe Neopost

Se référer au chapitre comptes consolidés note 4 pages 63 à 66 du présent document de référence.

Nantissement, garanties et sûretés sur les actions Neopost et les actifs du Groupe

Néant.

Neopost en bourse

Marché des titres de Neopost S.A.

Actions

L'action Neopost est cotée sur l'Eurolist by Euronext Paris et fait partie du SBF 120 et du CAC Next 20.

Achat par Neopost S.A. de ses propres actions

Neopost S.A. dispose, en application des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, d'une autorisation d'acquérir ses propres actions notamment pour les annuler et en réguler le cours. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale des Actionnaires réunie le 7 juillet 2009, aux conditions suivantes :

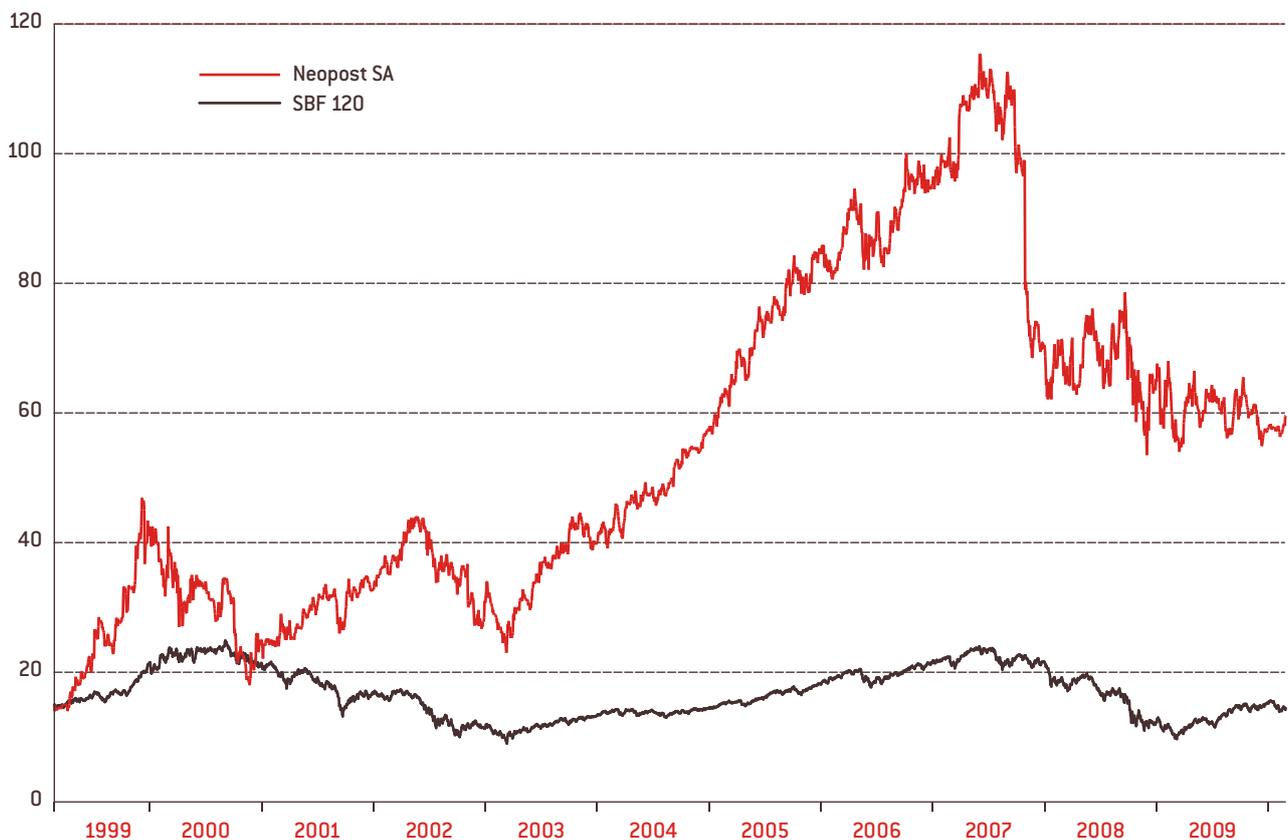
- prix maximum d'achat : 1,3 fois la moyenne des 60 derniers cours de clôture précédant le rachat ;
- le nombre maximum d'actions Neopost susceptibles d'être acquises par Neopost S.A. en vertu d'une telle autorisation est égal à 10 % de ses propres actions.

Au 31 janvier 2010, Neopost S.A. a fait usage de cette autorisation dans le cadre de son contrat de liquidité et possède 72 291 actions pour une valeur de 4,1 millions d'euros.

Un nouveau programme de rachat d'actions portant au maximum sur 10 % du capital émis et à prix maximal d'achat correspondant à 1,3 fois la moyenne des 60 derniers cours de clôture précédant le rachat sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 6 juillet 2010 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2010 [cette autorisation d'une durée de 18 mois mettra fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 7 juillet 2009]. Ces rachats serviront notamment à limiter la dilution liée à l'exercice potentiel des options de souscription ou d'achat d'actions qui ont été attribuées à certains salariés du Groupe.

Évolution du cours de l'action

Depuis son entrée en bourse le 23 février 1999 jusqu'au 26 février 2010 comparée au SBF 120.



Source : Factset.

5 Informations sur la Société et le capital

Neopost en bourse

Principales données boursières sur 18 mois

	Cours le plus haut (En euros)	Cours le plus bas (En euros)	Volume quotidien moyen	Montant quotidien moyen des capitaux échangés (En millions d'euros)
Septembre 2008	78,97	63,71	194 984	14,35
Octobre 2008	74,98	58,00	247 509	16,39
Novembre 2008	67,50	55,00	161 726	9,88
Décembre 2008	68,10	52,37	193 149	12,04
Janvier 2009	67,90	56,76	194 796	12,25
Février 2009	68,00	54,86	90 543	5,60
Mars 2009	61,50	53,25	124 457	7,00
Avril 2009	65,35	57,20	97 382	6,04
Mai 2009	67,14	57,50	116 472	7,15
Juin 2009	64,56	58,50	114 235	7,06
Juillet 2009	64,65	59,00	183 898	11,45
Août 2009	63,00	55,89	125 732	7,38
Septembre 2009	64,68	54,66	180 237	10,81
Octobre 2009	66,06	59,00	147 518	9,20
Novembre 2009	61,91	57,71	88 935	5,35
Décembre 2009	59,48	54,61	208 571	11,84
Janvier 2010	58,68	57,05	118 737	6,86
Février 2010	59,88	56,10	117 643	6,78

Dividendes

Cf. pages 38 et 113 du présent document de référence.

6 Informations complémentaires

Renseignements de caractère général	166
Dénomination sociale et siège social	166
Forme juridique et législation applicable	166
Date de constitution et durée	166
Objet social (résumé de l'article 2 des statuts)	166
Immatriculation	166
Consultation des documents juridiques	166
Exercice social (article 6 des statuts)	166
Répartition des bénéfices (article 19 des statuts)	166
Assemblées Générales des Actionnaires (article 18 des statuts)	166
Déclarations de franchissements de seuils (résumé de l'article 11 des statuts)	166
Événements récents	167
Responsables du document de référence et du contrôle des comptes	167
Responsable du document de référence	167
Responsables du contrôle des comptes	167
Attestation du responsable du document de référence	168
Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau	168
Politique d'information	169
Responsables de l'information financière	169
Information des actionnaires	169
Plan de communication financière	169
Document d'information annuel	169
Informations publiées au BALO	169
Informations publiées au greffe du tribunal de Nanterre	170
Informations publiées aux Petites Affiches	170
Publications de communiqués de presse	170
Publications à l'Autorité des marchés financiers	171
Présentations aux analystes	172
Rapport annuel 2008 et document de référence 2008	172
Comptes semestriels 2009	172
Tableau de concordance	173

Renseignements de caractère général

Dénomination sociale et siège social

Neopost S.A.

113, rue Jean Marin Naudin, 92220 Bagneux.

Téléphone : + 33 1 45 36 30 00

Forme juridique et législation applicable

Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, elle est régie par les dispositions du Code de commerce ainsi que par toutes les autres dispositions législatives ou réglementaires françaises qui lui sont applicables. Conformément à la législation, la Société dispose de deux Commissaires aux comptes (cf. page 167).

Date de constitution et durée

Neopost S.A. [alors dénommée « Afisup »] a été constituée le 21 février 1995 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2094.

Objet social (résumé de l'article 2 des statuts)

Neopost S.A. a pour objet, en tous pays, l'étude, la conception, la fabrication, le développement, la vente, la location avec ou sans option d'achat ou de vente, la distribution et la maintenance de machines, matériels, équipements et logiciels de traitement ou d'acheminement du courrier ou de colis, de tous autres matériels, machines, équipements et logiciels de bureaux, de tous accessoires pour l'installation ou le fonctionnement desdits matériels, machines, équipements et logiciels, ainsi que toutes opérations de sous-traitance, la fourniture de toutes prestations de service et l'exploitation de tous brevets, marques de fabriques, savoir-faire et procédés, concernant de tels matériels, machines, équipements et logiciels.

Immatriculation

Neopost S.A. est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 402 103 907.

Consultation des documents juridiques

Les documents et renseignements relatifs à Neopost S.A. peuvent être consultés au siège social de la Société.

Exercice social (article 6 des statuts)

Chaque exercice social de Neopost S.A. a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} février de chaque année civile et finit le 31 janvier de l'année civile suivante.

Répartition des bénéfices (article 19 des statuts)

La détermination des bénéfices et leur répartition s'effectuent conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Assemblées Générales des Actionnaires (article 18 des statuts)

Les Assemblées Générales d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les conditions d'admission sont celles définies par le Code de commerce. Chaque action donne droit à une voix. Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant l'attribution d'un droit de vote double. Il n'existe pas de limitation aux droits de vote. Les conditions d'exercice des droits de vote sont conformes aux dispositions légales et réglementaires.

Déclarations de franchissements de seuils (résumé de l'article 11 des statuts)

En complément des obligations de déclarations de franchissements de seuil prévues par les articles L. 233-7 à L. 233-14 du Code de commerce, Neopost S.A. demande la déclaration, à la hausse ou à la baisse, des franchissements de seuil de détention de 3 % du capital, puis de tous les 1 % supplémentaires. Ces demandes de déclaration ont été mises en place par l'Assemblée Générale Mixte du 5 octobre 1998. Le non-respect des obligations de déclaration de franchissement de seuil est sanctionné par la privation du droit de vote pendant un délai de 2 ans à compter de la date de régularisation de la déclaration.

Événements récents

N.A.

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

Monsieur Denis Thiery, Président-Directeur Général de Neopost S.A.

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

■ Ernst & Young et Autres anciennement Barbier Frinault & Autres représenté par Monsieur Philippe Diu

41, rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Date de début du premier mandat : 9 septembre 1997 (pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir)

Durée du mandat en cours : six exercices (à compter du 10 juillet 2007)

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2013.

■ Peronnet & Associés S.A.

Représenté par Monsieur Olivier Peronnet

21-23, avenue Pierre-1^{er}-de-Serbie – 75116 Paris

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Date de début du premier mandat : 8 juillet 2004

Durée du mandat en cours : six exercices

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2010.

Commissaires aux comptes suppléants :

■ Auditex

Tour Ernst & Young – 11, allée de l'Arche – 92400 Courbevoie

RCS Nanterre 377 652 938

Suppléant de Ernst & Young et Autres

Date de début du premier mandat : 8 juillet 2008

Durée du mandat en cours : six exercices (à compter du 8 juillet 2008)

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2014.

■ Finexsi Audit

Représenté par Monsieur Stéphane Duvernois,

111, rue Cardinet – 75017 Paris

RCS Paris B 412 029 357

Suppléant de Peronnet & Associés S.A.

Date de début du premier mandat : 8 juillet 2004

Durée du mandat en cours : six exercices

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2010.

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 36 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Monsieur Denis Thiery

Président-Directeur Général

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

Pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2009 et 2008 :

	Ernst & Young				Péronnet & Associés S.A.			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
(En milliers d'euros)	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	396	476	17 %	20 %	186	186	87 %	90 %
Filiales intégrées globalement	1 574	1 644	66 %	70 %	27	21	13 %	10 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux comptes								
Émetteur	65	-	3 %	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	26	13	1 %	1 %	-	-	-	-
Sous-total	2 061	2 133	87 %	91 %	213	207	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Acquisition	200	28	8 %	1 %	-	-	-	-
Juridique, Fiscal	107	127	5 %	6 %	-	-	-	-
Autres	4	48	-	2 %	-	-	-	-
Sous-total	311	203	13 %	9 %	-	-	-	-
Total	2 372	2 336	100 %	100 %	213	207	100 %	100 %

Politique d'information

Responsables de l'information financière

Bertrand Dumazy	Directeur Administratif & Financier
Gaële Chagnaud	Directeur Relations Investisseurs
Adresse	Neopost S.A. 113, rue Jean Marin Naudin 92220 Bagneux
Téléphone	01 45 36 31 39
Télécopie	01 45 36 30 30
Site Internet du Groupe (Français/anglais)	www.neopost.com

Information des actionnaires

Le présent document sera envoyé sans frais aux actionnaires qui en feront la demande. Les documents et renseignements relatifs à Neopost S.A. peuvent être consultés au siège social de la Société.

Le présent document de référence, tous les communiqués, les présentations analystes, les rapports annuels ainsi que les informations produits peuvent être consultés sur le site Internet du Groupe : www.neopost.com.

Plan de communication financière

1 ^{er} juin 2010	Communiqué du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2010
6 juillet 2010	AGO/AGE
Août 2010	Mise en paiement du dividende
2 septembre 2010	Communiqué du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2010
28 septembre 2010	Résultats semestriels 2010
1 ^{er} décembre 2010	Communiqué du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2010
2 mars 2011	Communiqué du chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2010
Mars/avril 2011	Résultats annuels 2010

Document d'information annuel

Informations publiées au BALO

29 mai 2009	Publication de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale
22 juin 2009	Additif à l'avis de convocation à l'Assemblée Générale
15 juillet 2009	Publication des comptes annuels définitifs

Informations publiées au greffe du tribunal de Nanterre

24 avril 2009	Modification des statuts
24 avril 2009	Autorisation d'augmentation de capital
7 août 2009	Nomination d'un nouvel administrateur
22 janvier 2010	Nomination de Denis Thiery en qualité de Président du Conseil d'administration

Informations publiées aux Petites Affiches

21 avril 2009	Modification du capital
22 juin 2009	Avis de convocation à l'Assemblée Générale, ordre du jour et formalités
14 juillet 2009	Déclaration du nombre de droit de vote
6 août 2009	Nomination d'un nouvel administrateur
19 janvier 2010	Nomination de Denis Thiery en qualité de Président du Conseil d'administration

Les informations concernant l'Assemblée Générale sont consultables sur le site Internet de Neopost à l'adresse suivante :

<http://www.neopost.com/investors/regulated-information/other-information/annual-general-meetings/general-meetings-fra.asp>

Publications de communiqués de presse

3 mars 2009	Publication du chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2008
31 mars 2009	Publication des résultats annuels 2008
2 juin 2009	Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2009
1 ^{er} septembre 2009	Publication du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2009
29 septembre 2009	Publication des résultats semestriels 2009
13 octobre 2009	Émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)
13 octobre 2009	Fixation des modalités définitives
13 octobre 2009	Obtention du visa de l'AMF
13 octobre 2009	Note d'opération finale
14 octobre 2009	Exercice de l'option de surallocation
1 ^{er} décembre 2009	Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2009
20 janvier 2010	Denis Thiery devient Président-Directeur Général
2 mars 2010	Publication du chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2009
30 mars 2010	Publication des résultats annuels 2009

Les communiqués de presse peuvent être consultés sur le site Internet de Neopost à l'adresse suivante :

<http://www.neopost.com/newsroom/press-releases.asp>

Publications à l'Autorité des marchés financiers

10 février 2009	Rachats d'actions janvier 2009
13 février 2009	Nombre d'actions et droits de vote janvier 2009
11 mars 2009	Rachats d'actions février 2009
11 mars 2009	Nombre d'actions et droits de vote février 2009
7 avril 2009	Rachats d'actions mars 2009
7 avril 2009	Nombre d'actions et droits de vote mars 2009
11 mai 2009	Rachats d'actions avril 2009
11 mai 2009	Nombre d'actions et droits de vote avril 2009
8 juin 2009	Rachats d'actions mai 2009
8 juin 2009	Nombre d'actions et droits de vote mai 2009
9 juillet 2009	Rachats d'actions juin 2009
9 juillet 2009	Bilan semestriel contrat de liquidité
9 juillet 2009	Rachat d'actions juillet 2009 – Programme 2008
10 juillet 2009	Descriptif du programme de rachat d'actions – Programme 2009
15 juillet 2009	Nombre d'actions et droits de vote juin 2009
5 août 2009	Rachats d'actions juillet 2009 – Programme 2009
14 août 2009	Nombre d'actions et droits de vote juillet 2009
9 septembre 2009	Rachats d'actions août 2009
23 septembre 2009	Nombre d'actions et droits de vote août 2009
7 octobre 2009	Rachats d'actions septembre 2009
12 octobre 2009	Nombre d'actions et droits de vote septembre 2009
13 novembre 2009	Rachats d'actions octobre 2009
14 décembre 2009	Rachats d'actions novembre 2009
21 novembre 2009	Nombre d'actions et droits de vote octobre 2009
21 décembre 2009	Nombre d'actions et droits de vote novembre 2009
22 décembre 2009	Déclaration d'opérations de Jean-Paul Villot
13 janvier 2010	Bilan semestriel contrat de liquidité
15 janvier 2010	Rachats d'actions décembre 2009
22 janvier 2010	Nombre d'actions et droits de vote décembre 2009
12 février 2010	Rachats d'actions janvier 2010
24 février 2010	Nombre d'actions et droits de vote janvier 2010
11 mars 2010	Rachats d'actions février 2010
16 mars 2010	Nombre d'actions et droits de vote février 2010

Ces informations sont consultables sur le site Internet de Neopost à l'adresse suivante :

<http://www.neopost.com/investors/regulated-information/other-information/shares-buyback/share-buyback-fra.asp>

<http://www.neopost.com/investors/regulated-information/permanent-information/directors-operations/managers-operation-fra.asp>

<http://www.neopost.com/investors/regulated-information/permanent-information/shares/shares-voting-fra.asp>

Présentations aux analystes

Présentation sur les résultats annuels 2008

Présentation sur les résultats semestriels 2009

Présentation sur les résultats annuels 2009

Ces présentations sont consultables sur le site Internet de Neopost à l'adresse suivante :

<http://www.neopost.com/investors/analysts-presentations/analysts-presentations-fra.asp>

Rapport annuel 2008 et document de référence 2008

Ils sont consultables sur le site Internet de Neopost à l'adresse suivante :

<http://www.neopost.com/investors/regulated-information/periodic-information/annual-reports/annual-report-fra.asp>

Comptes semestriels 2009

Ils sont consultables sur le site Internet de Neopost à l'adresse suivante :

<http://www.neopost.com/investors/regulated-information/periodic-information/interim-reports/interim-results-fra.asp>

Tableau de concordance

(Rubriques de l'annexe 1 du règlement (CE) 809/2004)

	Pages
1. Personnes responsables	
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	167
1.2. Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	168
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	167
2.2. Démission, non-renouvellement des contrôleurs légaux	n/a
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques	4
3.2. Informations intermédiaires	n/a
4. Facteurs de risques	40
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Informations financières historiques	
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	166
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	166
5.1.3. Date de constitution, durée de vie	166
5.1.4. Siège social et forme juridique, adresse et numéro de téléphone	166
5.1.5. Éléments importants dans le développement des activités de l'émetteur	36
5.2. Investissements	
5.2.1. Description des principaux investissements historiques	10
5.2.2. Description des principaux investissements en cours	10
5.2.3. Renseignements sur les principaux investissements futurs	10
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	
6.1.1. Nature des opérations	6
6.1.2. Nouveaux produits ou services	6
6.2. Principaux marchés	6
6.3. Événements exceptionnels	n/a
6.4. Dépendance de l'émetteur	41
6.5. Position concurrentielle	42
7. Organigramme	
7.1. Appartenance de l'émetteur à un groupe	n/a
7.2. Liste des filiales importantes de l'émetteur	63
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes (y compris louées)	9
8.2. Environnement et immobilisations corporelles	42

9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	36
9.2.	Résultat d'exploitation	36
9.3.	Facteurs importants, événements inhabituels, nouveaux développements	36
9.4.	Explication des variations du chiffre d'affaires ou du résultat net	36
9.5.	Influence de facteurs extérieurs (gouvernement, économie, politique€)	n/a
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	53
10.2.	Flux de trésorerie	52
10.3.	Emprunts et structure de financement	80
10.4.	Restriction à l'utilisation de capitaux	n/a
10.5.	Sources de financement attendues	n/a
11.	Recherche et Développement, brevets et licences	9
12.	Information sur les tendances	
12.1.	Principales tendances	44
12.2.	Tendances futures connues	44
13.	Prévisions ou estimations de bénéfice	
13.1.	Principales hypothèses	44
13.2.	Rapport des contrôleurs légaux	45
13.3.	Établissement des prévisions sur une base comparable aux données historiques	n/a
13.4.	Qualification des prévisions données dans un prospectus en cours	n/a
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
14.1.	Organes d'administration et de direction	12 et 17
14.2.	Conflits d'intérêts aux niveaux des organes d'administration et de direction	14
15.	Rémunérations et avantages des personnes visées au 14.1	
15.1.	Rémunérations et avantages en nature	18
15.2.	Pensions, retraites et autres avantages	19
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date expiration mandats	12
16.2.	Existence de contrats de services	n/a
16.3.	Comités d'audit et de rémunération	15
16.4.	Respect de la législation en vigueur en matière de gouvernement d'entreprise	22
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	90
17.2.	Participation et stock-options	91
17.3.	Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	43
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Franchissement de seuils	44
18.2.	Existence de droits de vote différents	162
18.3.	Contrôle des principaux actionnaires	43
18.4.	Existence d'accord qui pourrait entraîner un changement de contrôle	n/a

19.	Opérations avec les apparentés	106
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	4
20.2.	Informations financières pro forma	n/a
20.3.	États financiers	48
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1.	Rapport des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	109
20.4.2.	Vérification des contrôleurs légaux sur les autres informations du document d'enregistrement	34, 45, 157 et 158
20.4.3.	Source des informations financières non vérifiées par les contrôleurs légaux	6
20.5.	Dates des dernières informations financières	54
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1.	Informations trimestrielles ou semestrielles publiées	n/a
20.6.2.	Informations financières intermédiaires obligatoires si publication du document d'enregistrement plus de 9 mois après la clôture des comptes	n/a
20.7.	Politique de distribution dividendes	38
20.7.1.	Dividende par action historique	113
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	40
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	44
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	Nombre d'actions	161
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	n/a
21.1.3.	Actions propres	162
21.1.4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	160
21.1.5.	Augmentation de capital	161
21.1.6.	Options de souscriptions ou options d'achats	91
21.1.7.	Historique du capital social	161
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	Objet social	166
21.2.2.	Disposition concernant les membres du Conseil d'administration	12
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	162
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	n/a
21.2.5.	Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires	166
21.2.6.	Règlement pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	n/a
21.2.7.	Franchissements de seuils	44
21.2.8.	Conditions régissant les modifications du capital	160
22.	Contrats importants	n/a
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts	
23.1.	Déclaration d'experts	n/a
23.2.	Informations provenant de tiers	n/a
24.	Documents accessibles au public	169
25.	Informations sur les participations	136

Notes